

# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

---

JOURNAUX

DE

SÉNAT DU CANADA.

VOL. XI.

---

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.



A SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE SIR FREDERIC TEMPLE  
COMTE DE DUFFERIN, C.P., C.G.C.M.G., C.C.B., GOUVERNEUR-  
GÉNÉRAL, ETC., ETC., ETC.

---

ÉTANT LA QUATRIÈME SESSION

DU

TROISIÈME PARLEMENT,

1877.

---

VOLUME XI.

044378

# JOURNAUX

DU

# S É N A T .

---

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le vingt-deuxième jour du mois de mai courant, et à chacun de vous—SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le douzième jour du mois d'avril dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au vingt-deuxième jour du mois de mai courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le PREMIER jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller Le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-NEUVIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la trente-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le premier jour du mois de juillet prochain, et à chacun de vous—SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le dix-neuvième jour du mois de mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au premier jour du mois de juillet prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MERCREDI, le NEUVIÈME jour du mois d'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le neuvième jour du mois d'août prochain, et à chacun de vous—SALUT :

### PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois de juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au neuvième jour du mois d'août prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



WM. B. RICHARDS,  
Député Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le dix-huitième jour du mois de septembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le vingt-huitième jour du mois de juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au dix-huitième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, VENDREDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN l'HONORABLE WILLIAM BUELL RICHARDS, député de notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le vingt-septième jour du mois d'octobre courant, et à chacun de vous—SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le quinzième jour du mois de septembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au vingt-septième jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil-Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MERCREDI, le SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le sixième jour du mois de décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le vingt-quatrième jour du mois d'octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au sixième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le QUINZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce PREMIER jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur-mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, ReINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le quinzisième jour du mois de janvier prochain, et à chacun de vous—SALUT :

### PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au quinzisième jour du mois de janvier prochain ; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à JEUDI, le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre Cité d'Ottawa le QUINZIÈME jour de JANVIER prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en notre dite Cité d'OTTAWA, JEUDI, le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui par la faveur de Dieu, en notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de notre dite Puissance, être ordonnés.

---

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

---

# JOURNAUX

DU

# SENAT DU CANADA

---

---

Jeudi, 8 Février, 1877.

Jeudi, le huitième jour du mois de février, en la quarantième année du règne de notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la quatrième session du troisième parlement de la Puissance du *Canada*, continué par prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la Salle du Sénat, dans la Cité d'*Ottawa*, étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

*Alexander,*  
*Archibald,*  
*Armand,*  
*Bellerose,*  
*Benson,*  
*Botsford,*  
*Bourinot,*  
*Bureau,*  
*Campbell*  
*Carrall,*  
*Chaffers,*  
*Chapais,*

*Cormier,*  
*Dever,*  
*Dickey,*  
*Dumouchel,*  
*Ferguson,*  
*Ferrier,*  
*Flint,*  
*Glazier,*  
*Guévremont,*  
*Hamilton (Kingston),*  
*Haviland,*

*Haythorne,*  
*Kaulbach,*  
*McClelan,*  
*McDonald,*  
*McMaster,*  
*Macpherson,*  
*Miller,*  
*Montgomery,*  
*Pâquet,*  
*Penny,*  
*Read,*

*Scott,*  
*Seymour,*  
*Simpson,*  
*Skead,*  
*Smith,*  
*Stevens,*  
*Sutherland,*  
*Trudel,*  
*Vidal,*  
*Wark,*  
*Wilmot.*

PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre des rapports du greffier de la couronne en chancellerie énonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général a appelé au Sénat

*Christian Henry Pozer*, de *St. Georges*, comté de *Beauce*, province de *Québec*, écuyer, et l'a nommé pour la division électorale de *Lauzon*, dans la dite province, au lieu et place de l'honorable *Alexandre René Chaussegros de Léry*, qui a résigné.

*James D. Lewin*, de la cité de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, écuyer, au lieu et place de feu l'honorable *John Robertson*.

*Adam Hope*, de la cité de *Hamilton*, province d'*Ontario*, écuyer, au lieu et place de feu l'honorable *Ebenezer Perry*.

*Lawrence Geoffrey Power*, de la cité de *Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, écuyer, au lieu et place de l'honorable Sir *Edward Kenny*, dont le siège, par une résolution du Sénat a été déclaré vacant.

*Robert Patterson Grant*, de *Pictou*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, écuyer, au lieu et place de feu l'honorable *John Holmes*.

Et l'honorable *Charles Alphonse Pantaléon Pelletier*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*, et l'a nommé pour la division électorale de *Grandville*, au lieu et place de l'honorable *Luc Letellier de St. Just*, qui a été nommé lieutenant-gouverneur de la dite province de *Québec*.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Charles Alphonse Pantaléon Pelletier* a été introduit entre les honorables messieurs *Scott* et *Bureau*.

L'honorable M. *Pelletier* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

... Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

#### CANADA.



*Dufferin*,

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Ü* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Charles Alphonse Pantaléon Pelletier*, de notre province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du *Canada* : Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *Grandville*, de notre province de *Québec*, et Nous vous commandons, dit *Charles Alphonse Pantaléon Pelletier*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir *Frederic Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté de *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre très distingué de *St. Michel* et *St. Georges* et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce deuxième jour de février, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-sept, et de notre Règne la quarantième.

Par Ordre.

**R. POPE,**

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
*Canada*.

L'honorable M. *Pelletier* a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cette effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Charles Alphonse Pantaléon Pelletier*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Adam Hope* a été introduit entre les honorables messieurs *Scott* et *McMaster*.

L'honorable M. *Hope* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

#### CANADA.



*Dufferin.*

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Adam Hope*, de notre province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada* :

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et

difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit *Adam Hope*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, le très-honorable Sir *Frederic Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandebohe*, de *Clandeboye*, dans le Comté de *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce troisième jour de janvier de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-sept et de notre Règne la quarantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

*Canada*.

L'honorable M. *Hope* a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Adam Hope*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederic Temple*, comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son orateur,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis heureux de pouvoir encore vous réunir pour l'expédition des affaires, à l'époque regardée comme la plus convenable aux membres du Parlement.

Durant la vacance, j'ai visité la province de la Colombie-Britannique et j'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes ; mais il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé et j'ai, en conséquence, été obligé de remettre l'espoir que j'avais de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin désigné dans l'Acte de 1874.

On vous soumettra une nouvelle correspondance sur les questions en débat entre mon gouvernement et la Colombie-Britannique.

Durant la récente suspension des arrangements avec les Etats-Unis pour l'extradition des criminels, j'ai pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance de la prompte reprise de ces arrangements, pour le Canada, et j'ai, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que, tandis que l'opération du traité est reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Mon gouvernement, ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à l'exercice de la prérogative du pardon, a fait des démarches pour les faire modifier.

L'on placera devant vous les documents relatifs à cette question, ainsi qu'à celle de l'extradition.

Les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du St.-Laurent, et les travaux des canaux qui doivent en compléter le système, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir.

Presque tous les travaux du Canal Welland et de celui de Lachine ont été donnés par contrat à des conditions avantageuses au pays.

L'activité avec laquelle l'on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, et, bien que l'on entretienne l'espoir que le pays se referra plus tard de sa dépense, l'on pensera peut-être qu'il est prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Je suis heureux de pouvoir dire que le chemin de fer Intercolonial fut ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure, l'été dernier, et qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre.

L'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à Halifax, après la clôture de la navigation du St.-Laurent, et je suis heureux de pouvoir dire, que jusqu'à cette heure, les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

L'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'exposition nationale des Etats-Unis, à Philadelphie, a admirablement réussi et fait connaître au monde que le Canada a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier.

Il est agréable de pouvoir dire que la dépense est demeurée en deçà des calculs.

Il n'est que juste que je reconnaisse que le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

J'ai pensé qu'il était sage, dans l'intérêt du Canada, de prendre des arrangements pour l'exposition de ses produits, à l'exposition qui doit avoir lieu à Sydney, Nouvelle Galles du Sud, et je vous demanderai d'y pourvoir.

Nonobstant la perte du revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, bien qu'il faille encore une grande économie pour y arriver.

Je regrette de ne pouvoir encore vous annoncer qu'on a fait un progrès quelconque dans le règlement des réclamations relatives à la pêche, en vertu du traité de Washington, bien que mon gouvernement ait fait tous ses efforts dans ce but.

Mes commissaires ont fait, avec quelques unes des tribus indiennes du territoire du Nord-Ouest, un nouveau traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4, et, bien que quelques uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, cependant, tout considéré, j'ai cru devoir le ratifier. Ce traité vous sera soumis. J'ai pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes Rocheuses.

La dépense qui résulte de ces traités est sans doute considérable, mais la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne.

Malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des Etats-Unis et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

On vous demandera de considérer l'opportunité de faire à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent,—en organisant ces compagnies, à l'aide de lettres patentes.

L'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurance sur la vie a engagé l'attention de mon gouvernement, et j'espère que la mesure qui vous sera soumise obtiendra l'objet désiré.

On vous soumettra une mesure pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté.

On vous demandera d'amender et de consolider les lois des douanes.

J'ai cru qu'il convenait de donner un caractère permanent aux travaux géologiques, accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil.

L'on vous soumettra un bill pour cet objet.

L'on vous soumettra aussi des mesures pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, et d'autres actes, ainsi qu'un bill relatif à la navigation.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes publics, pour l'année dernière, seront placés devant vous.

Le budget, pour l'année financière suivante, vous sera aussi soumis, et j'espère qu'on le trouvera d'accord avec les circonstances actuelles du pays, tout en assurant en même temps l'efficacité du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je place toute confiance dans votre prudence, votre habileté et votre dévouement à

L'œuvre de la législation, que vous accomplirez, je l'espère, de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Scott a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer. "

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence du trône.

Et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

*Ordonné*, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général demain.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

*Résolu*, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier du Sénat, comme suit :

## A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA, REUNI EN PARLEMENT.

### LE RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

C'est avec une vive satisfaction que votre bibliothécaire annonce que le transport de la bibliothèque dans le superbe édifice érigé pour la recevoir, a été enfin effectué. Par suite du temps employé pour compléter les arrangements intérieurs, ce ne fut que vers le milieu du mois d'octobre que le déménagement pût être commencé. Le travail nécessaire par l'arrangement et la classification d'une collection aussi vaste, dans un si court espace de temps, a été considérable, et il reste encore beaucoup à faire avant que les arrangements soient parfaits.

Tout d'abord, une difficulté formidable se présenta. Il fut découvert que le nouvel appartement était tout-à-fait insuffisant, par ses dimensions et ses divisions, pour le nombre de volumes qu'on se proposait d'y loger. Jusqu'au moment où ce fait fut constaté, il avait été considéré que le nouvel édifice pourrait contenir au moins cent mille volumes, suivant les intentions qu'avait d'abord eues le gouvernement en bâtissant et suivant les instructions données à l'architecte en charge.

Dès le 14 mai 1859, époque où fut décidée la construction d'édifices parlementaires à Ottawa, le soussigné soumit au bureau des Travaux Publics un mémoire spécifiant la nature de l'étendue du logement nécessaire pour la bibliothèque.

Ce mémoire spécifiant que le local devait se composer d'un grand appartement, avec trois galeries en fer, capable de contenir 200,000 volumes. Autour de la grande chambre centrale devaient être groupées d'autres chambres pour l'exposition de cartes et de tableaux, pour des bureaux, des chambres d'étude, et pour l'usage de l'administration d'un département aussi considérable et qui devait s'accroître de jour en jour. Le mémoire contenait des détails complets sur la dimension et la disposition de ces

chambres, mentionnant même le nombre exact de pieds de tablettes exigés pour recevoir le nombre de volumes que la bibliothèque pourrait contenir à l'avenir. Ce calcul démontrait qu'il faudrait au moins 25,000 pieds de tablettes pour recevoir 200,000 volumes d'un format ordinaire.

Le mémoire fut approuvé par le bureau des Travaux, et des copies imprimées en furent envoyées à tous les architectes compétents, avec instruction d'en prendre connaissance et d'y avoir égard en préparant leurs plans. Le plan originellement adopté correspondait avec les recommandations de votre bibliothécaire, lequel fut informé par M. Samuel Keefer, alors secrétaire du bureau, que ses recommandations relativement à la bibliothèque seraient suivies en tous points.

Quand le nouvel édifice fut sur le point d'être achevé et qu'il devint nécessaire de se préparer au transport des livres, votre bibliothécaire fit faire certains mesurages pour s'assurer du nombre de tablettes qui pourraient être assignées aux diverses classes de livres, et il fut découvert à sa grande surprise et à son grand désappointement qu'environ 7,000 pieds de tablettes seulement se trouveraient à sa disposition dans la chambre centrale, ce qui ne pourrait donner place qu'à environ 56,000 volumes.

Il était trop tard pour faire aucun changement important dans l'arrangement de cette chambre, et sous les circonstances, votre bibliothécaire fut forcé de changer tous les plans qu'il avait faits pour la classification des livres et aussi pour la disposition et l'emploi des diverses chambres entourant la bibliothèque, et il dut faire mettre des tablettes partout où il était possible d'en poser. C'est ce qui a été fait avec succès, et non-seulement l'on s'est procuré ainsi assez d'espace pour les besoins immédiats de la bibliothèque, mais probablement que cela suffira d'ici à deux ou trois ans. Pour en venir là cependant, il a fallu retenir l'usage de la galerie au-dessus de l'ancienne bibliothèque, pour y déposer des livres, et renoncer à toute tentative de réserver une place spéciale pour l'exposition de cartes, lacune regrettable qui se fera sentir de plus en plus jusqu'à ce qu'on ait trouvé moyen d'y porter remède.

Après avoir longtemps réfléchi sur le sujet votre bibliothécaire a conçu un plan qui, s'il était adopté, compenserait amplement la perte causée par le manque d'espace dans la construction du nouvel édifice, et répondrait aux besoins de la bibliothèque, mieux même que n'aurait pu le faire le plan original.

Il proposait que les appartements ci-devant occupés par la bibliothèque et maintenant occupés par la Cour Suprême, fussent appropriés de nouveau, sous le plus court délai possible, pour l'usage de la bibliothèque, et que tous les ouvrages nécessaires à la législation fussent placés dans ce local. De toutes les grandes bibliothèques législatives sur ce continent, telles que la bibliothèque du Congrès à *Washington*, et la bibliothèque de l'Etat de *New-York*, à *Albany*, la partie légale de la bibliothèque occupe une place à part. Si, de la même manière notre vaste et précieuse collection d'ouvrages de droit et de législation pouvait être mise plus à proximité du Sénat et de la Chambre des Communes, les membres y trouveraient certainement plus de confort et de commodité, pendant les sessions, parcequ'ils auraient à leur disposition des appartements tranquilles où ils pourraient travailler ou faire des recherches; tandis que la bibliothèque générale resterait à la disposition de tous ceux qui auraient le privilège de la fréquenter. Un arrangement comme celui-là permettrait en même temps d'augmenter et améliorer chaque année la bibliothèque, dans toutes ses branches, résultat qu'il est impossible d'ambitionner sous les circonstances.

Le dernier octroi pour l'achat des livres a été dépensé avec prudence, principalement en vue de l'augmentation des livres de droit. Un supplément ou catalogue a été préparé pour être distribué aux membres, et un catalogue raisonné des ouvrages de droit est en voie de préparation. Un nombre considérable de livres de droits français, choisis ou approuvés par les juges de la Cour Suprême, viennent d'être reçus et seront bientôt déposés sur les tablettes.

Des listes des dons faits à la bibliothèque et des ouvrages reçus en vertu de l'acte pour protéger les droits d'auteur, depuis la dernière session, sont annexées au présent rapport.

Le nombre de volumes dans la bibliothèque, lors de mon dernier rapport, était estimé à 79,486. Environ 4,397 ont été ajoutés depuis, ce qui fait un total de 83,883 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,  
*Bibliothécaire du Parlement.*

Bibliothèque du Parlement,  
8 février, 1877.

(*Pour liste des livres, voir Documents de la Session No. 16.*)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,  
La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 9 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Campbell*—De la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario*, à responsabilité limitée.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Rimouski* pour l'année 1875.

Et aussi une liste des actionnaires de la banque *Ville-Marie* allant au 1er février. 1876.

*Ordonné*, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :—

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Christian Henry Pozer* a été introduit entre les honorables messieurs *Pelletier* et *Penny*.

L'honorable M. *Pozer* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

*Ordonné*, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

### CANADA.



*Wm. B. Richards,*  
*Député Gouverneur.*

[L. S.]

*Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Christian Henry Pozer*, de notre province de *Québec* dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *Lauzon* de notre province de *Québec*, et Nous vous commandons, dit *Christian Henry Pozer* que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, l'honorable *William Buell Richards*, député de notre très-fidèle et bien aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté de *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. George* et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingtième jour de septembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et seize, et de notre règne la quarantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

*Canada.*

L'honorable M. *Pozer* a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable *Christian Henry Pozer*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général prononcé du Trône à l'ouverture de la session,

L'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général offrant les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir **FÉDÉRIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN**, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy, et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de Saint Michel et Saint Georges, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral du Canada.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous voyons le Parlement réuni de nouveau par Votre Excellence, pour l'expédition des affaires, à l'époque regardée comme la plus convenable aux membres du Parlement.

Nous sommes heureux d'apprendre que, pendant la vacance, Votre Excellence a visité la Province de la Colombie-Britannique, et a éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous dire que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes ; mais qu'il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé ; et que Votre Excellence a, en conséquence, été obligée de remettre l'espoir qu'Elle avait formé de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin désigné dans l'acte de 1874.

Nous donnerons toute notre attention à la nouvelle correspondance échangée sur les questions en débat entre le gouvernement de Votre Excellence et la Colombie-Britannique, correspondance qui, comme Votre Excellence nous en informe, nous sera soumise.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que, durant la récente suspension des arrangements avec les Etats-Unis pour l'extradition des criminels, Votre Excellence a pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance pour le Canada de la prompte reprise de ces arrangements, et que Votre Excellence a, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant.

Nous sommes également heureux d'apprendre que, tandis que l'opération du traité est reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que le gouvernement de Votre Excellence ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les

instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à l'exercice de la prérogative du pardon, a fait des démarches pour les faire modifier.

Nous examinerons avec une attention particulière les documents relatifs à ce sujet, ainsi qu'à celui de l'extradition, documents qui, comme Votre Excellence nous en informe, doivent nous être communiqués.

Nous voyons avec plaisir, par ce que nous dit Votre Excellence, que les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du St-Laurent, et les travaux des canaux qui doivent en compléter le système, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir; que presque tous les travaux du canal Welland et de celui de Lachine ont été donnés par contrats à des conditions avantageuses au pays.

Nous ne sommes pas surpris d'entendre Votre Excellence nous annoncer que l'activité avec laquelle l'on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, ayant dû nécessairement accroître la dette publique, mais que l'on entretient l'espoir que le pays se fera plus tard de sa dépense.

Nous prendrons en mûre considération la suggestion qu'il pourrait être prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence de voir que le chemin de fer Intercolonial a été ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure l'été dernier, qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre; que l'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à Halifax, après la clôture de la navigation du St. Laurent; et de pouvoir dire, que jusqu'à cette heure, les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

C'est avec un sentiment de légitime orgueil que nous entendons Votre Excellence proclamer le fait que l'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'Exposition nationale des Etats-Unis, à Philadelphie, a admirablement réussi et a fait connaître au monde que le Canada a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier.

Il nous est aussi agréable d'apprendre, qu'il l'est à Votre Excellence de pouvoir dire, que la dépense est restée en deçà des calculs.

Nous voyons avec plaisir que Votre Excellence se plaît à reconnaître le fait que le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

Nous sommes également satisfaits d'apprendre que Votre Excellence a pensé qu'il était de l'intérêt du Canada de prendre des arrangements pour faire figurer ses produits à l'Exposition qui doit avoir lieu à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, arrangements qui nécessitent la demande d'un crédit au Parlement.

Nous sommes heureux de recevoir de Votre Excellence l'assurance qu'Elle nous donne en nous apprenant que, nonobstant la perte de revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, mais nous savons bien qu'il faudra encore une grande économie pour y arriver.

Nous partageons le regret qu'éprouve Votre Excellence de ce qu'il n'a encore été fait aucun progrès dans le règlement des réclamations relatives à la pêche, en vertu du traité de Washington, bien que le gouvernement de Votre Excellence ait fait tous ses efforts dans ce but.

Nous remercions Votre Excellence de nous apprendre que vos commissaires ont fait, avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du Nord-Ouest, un nouveau traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4, et que, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, cependant, tout considéré, Votre Excellence a cru devoir le ratifier; que ce traité nous sera soumis, et que Votre Excellence a pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes Rocheuses.

Nous pensons avec Votre Excellence que, quoique la dépense qui résulte de ces traités soit sans doute considérable, la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne, et nous sommes heureux de voir que, malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des Etats-Unis et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

Nous prendrons en considération, comme Votre Excellence nous informe que nous serons appelés à le faire, l'opportunité d'apporter à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher, à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent,—en organisant ces compagnies, à l'aide de lettres patentes.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir dit que l'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurances sur la vie, a engagé l'attention de votre gouvernement, et nous étudierons mûrement toute mesure ayant en vue l'objet désiré, qui pourra nous être présentée.

Votre Excellence ayant bien voulu nous faire savoir qu'il nous sera soumis une mesure pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté, et qu'on nous demandera d'amender et de consolider les lois de douanes,—qu'il nous soit permis d'assurer à Votre Excellence que nous ne manquerons point de donner à l'une et à l'autre de ces mesures toute l'attention dont nous sommes capables.

Votre Excellence nous ayant de plus informés qu'Elle a cru qu'il convenait de donner un caractère permanent aux travaux géologiques accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil, nous nous empressons de dire que toute mesure dans ce but sera bien accueillie par nous.

Nous examinerons aussi avec un soin attentif les mesures qui, comme nous en informe Votre Excellence, nous seront soumises pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, et d'autres actes, ainsi qu'un bill relatif à la navigation.

Nous apprécions hautement les termes dans lesquels Votre Excellence daigne nous dire qu'Elle place toute confiance dans notre prudence, notre habileté et notre dévouement à l'œuvre de la législation que nous accomplirons, nous l'espérons avec Votre Excellence, de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Après débats.

Sur motion de l'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Pelletier*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 12 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reed,</i>	<i>Wilnot</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors l'honorable *Robert Patterson Grant* a été introduit entre les honorables messieurs *Scott* et *Archibald*.

L'honorable M. *Grant* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



*Dufferin,*

[L. S.]

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Robert Patterson Grant*, Écuyer, de notre province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du Canada ;

Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, Nous vous commandons, dit *Robert Patterson Grant*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparâssiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notredite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notredite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté de *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges* et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce deuxième jour de février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-sept, et de notre règne la quarantième.

Par ordre,  
R. POPE,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie.  
*Canada.*

L'honorable M. *Grant* a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable *Robert Patterson Grant*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*—De la banque métropolitaine de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Aikins*—De la compagnie de placement du *Canada*, la Nationale (à responsabilité limitée.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Hope* :

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, offrant les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous voyons le Parlement réuni de nouveau par Votre Excellence, pour l'expédition des affaires, à l'époque regardée comme la plus convenable aux membres du Parlement.

Nous sommes heureux d'apprendre que, pendant la vacance, Votre Excellence a visité la province de la Colombie-Britannique, et a éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous dire que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes ; mais qu'il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé ; et que Votre Excellence a, en conséquence, été obligée de remettre l'espoir qu'Elle avait formé de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin désigné dans l'Acte de 1874.

Nous donnerons toute notre attention à la nouvelle correspondance échangée sur les questions en débat entre le gouvernement de Votre Excellence et la Colombie-Britannique, correspondance qui, comme Votre Excellence nous en informe, nous sera soumise.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que, durant la récente suspension des arrangements avec les Etats-Unis pour l'extradition des criminels, Votre Excellence a pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance pour le Canada de la prompte reprise de ces arrangements, et que Votre Excellence a, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant.

Nous sommes également heureux d'apprendre que, tandis que l'opération du traité est reprise, l'on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que le gouvernement de Votre Excellence ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à l'exercice de la prérogative du pardon, a fait des démarches pour les faire modifier.

Nous examinerons avec une attention particulière les documents relatifs à ce sujet, ainsi qu'à celui de l'extradition, documents qui, comme Votre Excellence nous en informe, doivent nous être communiqués.

Nous voyons avec plaisir, par ce que nous dit Votre Excellence, que les grands travaux publics, en rapport avec la navigation du St-Laurent et les travaux des canaux qui doivent compléter le système, ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir ; que presque tous les travaux du canal Welland et de celui de Lachine ont été donnés par contrats à des conditions avantageuses au pays.

Nous ne sommes pas surpris d'entendre Votre Excellence nous annoncer que l'activité avec laquelle l'on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique ; mais que l'on entretient l'espoir que le pays se referra plus tard de sa dépense.

Nous prendrons en mûre considération la suggestion qu'il pourrait être prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence de voir que le chemin de fer Intercolonial a été ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure l'été dernier, qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre ; que l'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles

anglaises, à Halifax, après la clôture de la navigation du St. Laurent; et de pouvoir dire, que jusqu'à cette heure, les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

C'est avec un sentiment de légitime orgueil que nous entendons Votre Excellence proclamer le fait que l'exposition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'exposition nationale des Etats-Unis, à Philadelphie, a admirablement réussi et a fait connaître au monde que le Canada a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier.

Il nous est aussi agréable d'apprendre, qu'il est à Votre Excellence de pouvoir dire, que la dépense est restée en deçà des calculs.

Nous voyons avec plaisir que Votre Excellence se plaît à reconnaître le fait que le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

Nous sommes également satisfaits d'apprendre que Votre Excellence a pensé qu'il était de l'intérêt du Canada de prendre des arrangements pour faire figurer ses produits à l'exposition qui doit avoir lieu à Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, arrangements qui nécessitent la demande d'un crédit au Parlement.

Nous sommes heureux de recevoir de Votre Excellence l'assurance qu'Elle nous donne en nous apprenant que, notwithstanding la perte de revenu causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées, durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense; mais nous savons bien qu'il faudra encore une grande économie pour y arriver.

Nous partageons le regret qu'éprouve Votre Excellence de ce qu'il n'a encore été fait aucun progrès dans le règlement des réclamations relatives à la pêche, en vertu du traité de Washington, bien que le gouvernement de Votre Excellence ait fait tous ses efforts dans ce but.

Nous remercions Votre Excellence de nous apprendre que vos commissaires ont fait, avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du Nord-Ouest, un nouveau traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'Ouest de celle qui est couverte par le traité No. 4, et que, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, cependant, tout considéré, Votre Excellence a cru devoir le ratifier; que ce traité nous sera soumis, et que Votre Excellence a pris l'engagement de compléter un traité avec les tribus restantes situées à l'est des Montagnes Rocheuses.

Nous pensons avec Votre Excellence que, quoique la dépense qui résulte de ces traités soit sans doute considérable, la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne; et nous sommes heureux de voir que, malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des Etats-Unis et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

Nous prendrons en considération, comme Votre Excellence nous informe que nous serons appelés à le faire, l'opportunité d'apporter à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher à l'avenir, toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent,—en organisant ces compagnies à l'aide de lettres patentes.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir dit que l'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurances sur la vie, a engagé l'attention de votre gouvernement, et nous étudierons mûrement toute mesure ayant en vue l'objet désiré qui pourra nous être présentée.

Votre Excellence ayant bien voulu nous faire savoir qu'il nous sera soumis une mesure pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté, et qu'on nous demandera d'amender et de consolider les lois de douanes,—

qu'il nous soit permis d'assurer à Votre Excellence que nous ne manquerons point de donner à l'une et à l'autre de ces mesures toute l'attention dont nous sommes capables.

Votre Excellence nous ayant de plus informés qu'Elle a cru qu'il convenait de donner un caractère permanent aux travaux géologiques accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil, nous nous empressons de dire que toute mesure dans ce but sera bien accueillie par nous.

Nous examinerons aussi avec un soin attentif les mesures qui, comme nous en informe Votre Excellence, nous seront soumises pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise et d'autres actes, ainsi qu'un bill relatif à la navigation.

Nous apprécions hautement les termes dans lesquels Votre Excellence daigne nous dire qu'Elle place toute confiance dans notre prudence, notre habileté et notre dévouement à l'œuvre de la législation que nous accomplirons, nous l'espérons avec Votre Excellence, de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Après débats.

Sur motion de l'honorable M. *McJelan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 13 Février, 1877.

Les membres-présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reed,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors l'honorable *Lawrence Geoffrey Power*, a été introduit entre les honorables messieurs *Scott* et *Wark*.

L'honorable M. Power a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été alors lu par le greffier.  
Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

## CANADA.



*Dufferin,*

[L.S.]

*Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Lawrence Geoffrey Power*, Ecuier, de notre province de la *Nouvelle-Ecosse*, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, Nous vous commandons, dit *Lawrence Geoffrey Power* que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notredite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notredite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: Témoin, notre très-fidèle et bien aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté de *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges* et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce deuxième jour de février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-sept, et de notre règne la quarantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.  
*Canada.*

L'honorable M. Power a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable *Lawrence Geoffrey Power*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Dickey* — de la compagnie des houillères et du chemin de fer de *Sprin-thill et Parrsborough*.

Par l'honorable M. *Leonard* — de la compagnie du pont du sud du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario*, (à responsabilité limitée,) demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Hope* :

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, offrant les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederic Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clundeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet; Chevalier du très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*, et Chevalier Commandeur du très-honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada*, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous voyons le Parlement réuni de nouveau par Votre Excellence, pour l'expédition des affaires, à l'époque regardée comme la plus convenable aux membres du Parlement.

Nous sommes heureux d'apprendre que, pendant la vacance, Votre Excellence a visité la province de la *Colombie-Britannique*, et a éprouvé beaucoup de satisfaction à faire la connaissance du peuple de cette portion intéressante de la Puissance, de son climat et de ses ressources.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu nous dire que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec la plus extrême vigueur et ont absorbé plus d'argent, l'année dernière, que dans aucune des années précédentes; mais qu'il a été jusqu'ici impossible de compléter la localisation du tracé; et que Votre Excellence a, en conséquence, été obligée de remettre l'espoir qu'Elle avait formé de pouvoir demander des soumissions pour la construction du chemin désigné dans l'Acte de 1874.

Nous donnerons toute notre attention à la nouvelle correspondance échangée sur les questions en débat entre le gouvernement de Votre Excellence et la *Colombie-Britannique*, correspondance qui, comme Votre Excellence nous en informe, nous sera soumise.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que, durant la récente suspension des arrangements avec les *Etats-Unis* pour l'extradition des criminels, Votre Excellence a pris soin de faire représenter au gouvernement de Sa Majesté l'importance pour le *Canada* de la promptre reprise de ces arrangements, et que Votre Excellence a, de plus, attiré son attention sur la convenance d'élargir considérablement le traité existant.

Nous sommes également heureux d'apprendre que, tandis que l'opération du traité est reprise, on négocie une convention plus libérale et plus en harmonie avec les circonstances des deux pays.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que le gouvernement de Votre Excellence, ayant remarqué quelques anomalies dans la commission et les instructions royales données au Gouverneur-Général, particulièrement dans la partie qui a rapport à l'exercice de la prérogative du pardon, a fait des démarches pour les faire modifier.

Nous examinerons avec une attention particulière les documents relatifs à ce sujet, ainsi qu'à celui de l'extradition, documents qui, comme Votre Excellence nous en informe, doivent nous être communiqués.

Nous voyons avec plaisir, par ce que nous dit Votre Excellence, que les grands travaux publics en rapport avec la navigation du *St-Laurent* et les travaux des canaux qui doivent compléter le système ont été poursuivis avec grand succès, durant l'année qui vient de finir ; et que presque tous les travaux du canal *Welland* et de celui de *Lachine* ont été donnés par contrats à des conditions avantageuses au pays.

Nous ne sommes pas surpris d'entendre Votre Excellence nous annoncer que l'activité avec laquelle l'on a poursuivi ces travaux, dans les trois dernières années, a dû nécessairement accroître la dette publique, mais que l'on entretient l'espoir que le pays se refera plus tard de sa dépense.

Nous prendrons en mâre considération la suggestion qu'il pourrait être prudent de ne pas insister sur l'accomplissement immédiat de tous les travaux projetés dans les premières années de la confédération.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence de voir que le chemin de fer Intercolonial a été ouvert au trafic, dans tout son parcours, de bonne heure l'été dernier ; qu'il a donné les résultats que l'on pouvait en attendre ; que l'un des avantages immédiats de l'achèvement du chemin a été la livraison et la réception des malles anglaises, à *Halifax*, après la clôture de la navigation du *St-Laurent* ; et de pouvoir dire que, jusqu'à cette heure, les malles et les passagers ont été transportés sur cette voie sans éprouver d'interruption.

C'est avec un sentiment de légitime orgueil que nous entendons Votre Excellence proclamer le fait que l'expédition des produits manufacturés et des œuvres d'art canadiens, à l'Exposition nationale des *Etats-Unis à Philadelphie*, a admirablement réussi et a fait connaître au monde que le *Canada* a déjà pris, parmi les nations, une place élevée comme pays agricole, manufacturier et minier.

Il nous est aussi agréable d'apprendre, qu'il l'est à Votre Excellence de pouvoir dire, que la dépense est restée en deçà des calculs.

Nous voyons avec plaisir que Votre Excellence se plaît à reconnaître le fait que le succès, dû à l'esprit d'entreprise de notre peuple, a été largement aidé par l'énergie et la sagesse des commissaires qui avaient la charge des arrangements.

Nous sommes également satisfaits d'apprendre que Votre Excellence a pensé qu'il était de l'intérêt du *Canada* de prendre des arrangements pour faire figurer ses produits à l'Exposition qui doit avoir lieu à *Sydney, Nouvelle-Galles du Sud*, arrangements qui nécessitent la demande d'un crédit au Parlement.

Nous sommes heureux de recevoir de Votre Excellence l'assurance qu'Elle nous donne en nous apprenant que, nonobstant la perte de revenu, causée principalement par la diminution dans les importations, les réductions opérées durant l'année courante, ont considérablement aidé à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense ; mais nous savons bien qu'il faudra encore une grande économie pour y arriver.

Nous partageons le regret qu'éprouve Votre Excellence de ce qu'il n'a encore été fait aucun progrès dans le règlement des réclamations relatives à la pêche, en vertu du traité de *Washington*, bien que le gouvernement de Votre Excellence ait fait tous ses efforts dans ce but.

Nous remercions Votre Excellence de nous apprendre que vos commissaires ont fait, avec quelques-unes des tribus indiennes du territoire du *Nord-Ouest*, un nouveau traité, par lequel se trouve éteint leur titre à une portion considérable du territoire situé à l'Ouest de celle qui est souverte par le traité No. 4 ; et que, bien que quelques-uns des dispositifs de ce traité soient quelque peu onéreux et d'un caractère exceptionnel, cependant, tout considéré, Votre Excellence a cru devoir le ratifier ; que ce traité nous sera soumis, et que Votre Excellence a pris l'engagement de négocier un traité avec les tribus restantes situées à l'est des *Montagnes-Rocheuses*.

Nous pensons avec Votre Excellence que, quoique la dépense qui résulte de ces traités soit sans doute considérable, la politique canadienne est néanmoins la moins coûteuse, en fin de compte, si on la compare avec les résultats produits par celle d'autres pays, et c'est avant tout une politique humaine, juste et chrétienne; et nous sommes heureux de voir que, malgré la guerre déplorable qui avait lieu, l'année dernière, entre les tribus indiennes des territoires des *Etats-Unis* et le gouvernement de ce pays, il n'en est résulté aucun trouble avec les tribus canadiennes qui demeurent dans le voisinage immédiat de la scène des hostilités.

Nous prendrons en considération, comme Votre Excellence nous a informés que nous serons appelés à le faire, l'opportunité d'apporter à l'acte des compagnies en commandite des changements propres à empêcher à l'avenir toute législation spéciale pour l'incorporation de diverses espèces de compagnies, y compris celles qui auront pour objet les emprunts et les prêts d'argent, en organisant ces compagnies à l'aide de lettres patentes.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir dit que l'importance de donner plus de garanties aux porteurs de polices d'assurances sur la vie, a engagé l'attention de votre gouvernement; et nous étudierons mûrement toute mesure ayant en vue l'objet désiré qui pourra nous être présentée.

Votre Excellence ayant bien voulu nous faire savoir qu'il nous sera soumis une mesure pour étendre à la navigation des grandes voies d'eau intérieures les droits et les remèdes jusqu'ici limités aux eaux soumises à la juridiction des cours de vice-amirauté, et qu'on nous demandera d'amender et de consolider les lois de douanes, — qu'il nous soit permis d'assurer à Votre Excellence que nous ne manquerons point de donner à l'une et à l'autre de ces mesures toute l'attention dont nous sommes capables.

Votre Excellence nous ayant de plus informés qu'Elle a cru qu'il convenait de donner un caractère permanent aux travaux géologiques accomplis jusqu'ici en vertu d'actes temporaires, et d'en faire une branche distincte du service civil, nous nous empressons de dire que toute mesure dans ce but sera bien accueillie par nous.

Nous examinerons aussi avec un soin attentif les mesures qui, comme nous en informe Votre Excellence, nous seront soumises pour l'amendement de l'acte des poids et mesures, de la loi de l'accise, et d'autres actes, ainsi qu'un bill relatif à la navigation.

Nous apprécions hautement les termes dans lesquels Votre Excellence daigne nous dire qu'Elle place toute confiance dans notre prudence, notre habileté et notre dévouement à l'œuvre de la législation, que nous accomplirons, nous l'espérons avec Votre Excellence, de manière à assurer la prospérité du pays et l'harmonie parmi le peuple.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative;

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé,

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, a proposé

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable président a alors déclaré la Chambre ajournée à jeudi prochain à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Jeudi, 15 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Chinic,</i>			

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Miller*—De la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Par l'honorable M. *Ryan*—De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland* et *Boston*.

Par l'honorable M. *Aikins*—De la compagnie d'assurance mutuelle sur le feu *Beaver* et *Toronto*.

Par l'honorable M. *Simpson*—De *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*, de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*, province d'*Ontario*, épouse de *Charles Edwin Holivell*, de la cité de *Québec*, dans la province de *Québec*, papetier-fournisseur de l'armée.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la banque *Métropolitaine*; demandant qu'il soit passé un acte autorisant la liquidation des affaires de la dite banque, et

De la *Compagnie canadienne de placement la Nationale* (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit fait certains amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Miller*, a proposé :

Qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général, une humble adresse pour prier Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

1o. Copie de tous marchés passés en 1876 pour le transport des malles de Sa Majesté entre *Sydney* et la *Baie aux Vaches*, la grande et la petite *Baie Glacée* et *Bridgeport*, comté du *Cap-Breton*.

2o. Copie des avis portant appel de soumissions avec les titres des journaux où ces avis ont été insérés; et aussi copie de tous autres documents, correspondance, etc., relatifs aux marchés.

3o. Copie de tous autres marchés passés dans les années 1874, 1875 et 1876, pour le transport des malles dans le comté du *Cap-Breton* avec les pièces justificatives des paiements opérés pour ce service.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, un compte-rendu de l'emploi qui a été fait pendant l'année 1876 de toute quantité des rails d'acier achetés en 1874 et 1875.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, a proposé

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement et la compagnie de la *Baie d'Hudson*, relativement à l'acquisition par le gouvernement des terres que possède la compagnie dans la province de *Manitoba*, le district de *Keewatin* et le territoire du *Nord-Ouest*.

Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,

Lundi, 12 février, 1877.

Dans l'affaire de *Martha Jemima Hawkshaw Holliwell*, pétitionnaire demandant un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cent piastres prescrit par la 83e règle de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,

*Greffier du Sénat.*

*Ordonné*, Qu'il soit déposé sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 16 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Cormier,</i>			

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson*—De *Wm. A. Thompson* et autres.

Par l'honorable M. *Pâquet*—De *J. P. Rottot*, président, et autres, de la société de construction de *St. Jacques*, de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Stevens*—De *A. H. Moore* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Simpson*—De *Joseph Harris McClelan*, du township de *Pickering*, dans le comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Campbell*—De la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Par l'honorable M. *Penny*—De *R. Jas. Reekie* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dickey*—De *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, dans le township de *Nottawasaga*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors l'honorable *James D. Lewin* a été introduit entre les honorables messieurs *Scott* et *Wark*.

L'honorable M. *Lewin* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.  
*Ordonné*, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

## CANADA.



*Dufferin*,

[L.S.]

*Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James D. Lewin*, Ecuier, de notre province de la *Nouvelle-Ecosse*, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, Nous vous commandons, dit *James D. Lewin*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu, en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin*, et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce dixième jour de novembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et seize, et de notre règne la quarantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.  
*Canada*.

L'honorable M. *Lewin* a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable *James D. Lewin*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie des houillères et du chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (à responsabilité limitée), demandant un acte pour rectifier certains actes passés par la législature de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et pour d'autres fins.

De la compagnie du pont du Sud du *Canada*, demandant un acte pour prolonger le temps limité pour l'achèvement des travaux de la compagnie et la continuation de tous ses pouvoirs comme corporation, à l'exception de ce qui se rapporte à la construction d'un pont de chemin de fer sur le chenal principal de la rivière *Détroit*.

L'honorable *M. Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à la Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

*Dufferin*,

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat certaine correspondance additionnelle au sujet de la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 16 février, 1877.

( Voir Documents de la Session No. 57.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable *M. Scott*, Secrétaire d'Etat, a présentée à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 10 avril 1876, priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

1o. Copie de tout contrat, acte ou transaction intervenus entre le gouvernement de la Puissance du *Canada* ou quelques-uns de ses membres et le collège *McGill* (*The Royal Institution for the advancement of learning*), concernant un immeuble situé en la cité de *Montréal*, connu sous le nom de palais de cristal, et ci-devant possédé par la chambre des arts et manufactures et ensuite par le conseil des arts et manufactures de la province de *Québec*.

2o. Copie de tout ordre en Conseil passé au sujet de ladite propriété, ainsi que de tout ordre, instruction ou injonction donnés par le ministre de la Justice de la Puissance au sujet du dit immeuble, depuis le premier de janvier 1872.

3o. Copie de tout ordre donné par le gouvernement de la Puissance, par le ministre de la Justice ou par tout membre du Conseil Privé à tout officier ou commandant militaire de la force active du *Canada*, à l'effet de s'emparer de l'édifice du palais de cristal.

4o. Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance du *Canada* ou quelques-uns de ses membres, et toute personne de la cité de *Montréal*, et de tout ordre donné à telle personne lui enjoignant de s'emparer de la dite propriété.

5o. Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Milice de l'ancienne province du *Canada* et la chambre des arts et manufactures du *Bas-Canada*, ainsi qu'avec le dit collège *McGill*, au sujet de l'occupation du dit immeuble par ledit gouvernement.

60. Copie de toute correspondance et de tout ordre en Conseil, et de toute convention intervenue entre le gouvernement de la Puisseance, aussi bien que entre le gouvernement de l'ancienne province du *Canada*, et le collège *McGill* (*The Royal Institution for the advancement of learning*), relativement à l'emprunt du gouvernement par cette dernière d'une somme de \$40,000.00, faisant partie de l'ancien fonds des Indiens, et la remise à cette dite institution de partie de ladite somme et le règlement de la différence en autant que cette transaction est liée avec l'affaire du palais de cristal.

70. De toute correspondance intervenue entre le gouvernement et les parties actuellement en possession du dit immeuble.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session No. 23.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présentée à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 7 mars, 1876, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des sommes dépensées pour le compte du *Canada* par l'agence d'émigration de *Londres*, indiquant toutes les dépenses faites par cette agence depuis le 30 juin au 1er janvier dernier, y compris les salaires, frais de route, loyer et autres déboursés; aussi les sommes employées pour aider l'émigration, avec mention particulière des sommes employées pour l'envoi de travailleurs agricoles affiliés aux unions de travailleurs agricoles; aussi copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et l'agent général à *Londres* ou d'autres fonctionnaires de l'agence, au sujet des changements apportés à l'organisation de cette branche de service.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session No. 29.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présentée à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 13 mars, 1876, priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre, un état indiquant les journaux dans lesquels le gouvernement a fait publier ses annonces pour les années 1872, 1873, 1874 et 1875, dans chacune des provinces, avec le taux de ces annonces, la somme payée à chaque journal et le montant total des paiements.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session No. 30.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un état détaillé de tous les cautionnements enregistrés au bureau du Secrétaire d'Etat du *Canada*, en date du 16 février, 1877.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session No. 31.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre son rapport pour l'année expirée le 31 décembre, 1876.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session No. 9.*)

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, que le temps limité pour la réception de pétitions pour les bills privés soit prolongé au 27 courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Mardi, 13 février, 1877.

*Résolu*—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé les honorables messieurs *Cartwright, Cauchon, Holton*, le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, les honorables messieurs *Mills, Tupper*, et messieurs *Baby, Blanchet, Brouse, Delorme, Fréchette, Higinbotham, Laurier, Masson, Wright (Ottawa)*, et *Young*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte ledit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
*Greffier des Communes.*

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé de nouveau et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Jeudi, 15 février, 1877.

*Résolu*—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, et pour informer Leurs Honneurs, que les membres du comité spécial des impressions, savoir: Messieurs *Bourassa, Bowell, Charlton, Church, Delorme, Desjardins, De Veber, Goudge, Lanthier, Ross (Middlesex)*, *Ross (Prince Edouard)*, *Stephenson, Thompson, (Haldimand)*, *Trou, et Wallace (Norfolk)*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, que le greffier porte ledit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
*Greffier des Communes.*

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 19 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont.</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot</i>
<i>Chânic,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilson.</i>

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*,—De la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Vaudreuil* et *Montréal*.

Par l'honorable M. *Skead*—De la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *McMaster*—De la compagnie de prêt et de placement canadienne britannique (à responsabilité limitée.)

Par l'honorable M. *Dickey*—De *Mary Jane Bates*, du village de *Mitchell*, dans le comté de *Perth*, province d'*Ontario*, femme mariée.

Par l'honorable M. *Stephens*—De la compagnie du chemin de fer International de *St. François* et de *Mégantic*.

Par l'honorable M. *Hope*—De la compagnie d'imprimerie du *Globe*, et de *William Patton* et autres, de la cité d'*Hamilton*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender l'acte de la compagnie du chemin de fer du Nord, 1875,

en autorisant les pétitionnaires à émettre des bons privilégiés de première classe ou des actions-déventures au montant de £600,000 sterling avec intérêt à cinq pour cent, et que l'émission de £400,000 sterling de capital privilégié, autorisé par l'acte ci-dessus cité soit réduite à £150,000 sterling.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston* ; demandant un acte prolongeant le temps limité pour l'achèvement du chemin de fer et pour amender autrement son acte d'incorporation ;

De la compagnie d'assurance mutuelle sur le feu *Beaver et Toronto* ; demandant un acte pour soustraire la compagnie à la disqualification à laquelle elle est assujétie.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,  
Lundi, 19 février, 1877.

Dans l'affaire de *Mary Jane Bates*, pétitionnaire pour un bill de divorce, Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres prescrit par la 83e règle de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,  
Greffier du Sénat

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Saguenay* pour l'année 1876.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque d'*Ottawa*, allant au 31 décembre, 1877.

Aussi une liste des actionnaires de la banque d'échange du *Canada*, en date du 15 février, 1877.

Aussi une liste des actionnaires de la banque maritime de la Puissance du *Canada*, allant au 6 février, 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

( Voir documents de la session Nos. 18 et 19.)

L'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute clause ou article relatif au *Canada*, contenu dans tout traité, convention ou autre règlement international maintenant en vigueur entre le gouvernement de Sa Majesté et une puissance étrangère, et non publié avec les statuts du *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Résolu—Que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Baillargeon, Bourinot, Chapais, Cornwall, Fabre, Ferguson, Haythorne, Miller, Montgomery, Reesor, Ryan, Stevens, Trudel et Wilmot*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de

cette Chambre sont concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, tel que demandé par la Chambre des Communes dans son message de vendredi dernier.

*Ordonné*, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

*Ordonné*, que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Benson, Brown, Bureau, Campbell, Chapais, Clinic, Ferguson, Ferrier, Hamilton (Kingston), Hope, Howlam, Kaulbach, Leonard, Lewin, McClelan, McDonald, McMaster, Macdonald, Macpherson, Montgomery, Paquet, Pelletier, Price, Reesor, Ryan, Simpson, Skead, Smith, Sutherland, Vidal, Wilmot, Wilson* et le moteur, composent un comité des banques, du commerce et des chemins de fer pendant la présente session, auquel seront renvoyés tous les bills sur le sujet.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

*Ordonné*, que les honorables messieurs *Aikins, Armand, Botsford, Brown, Campbell, Carrall, Chaffers, Cormier, Dickey, Dickson, Dumouchel, Girard, Grant, Hamilton, (Inkerman), Leonard, McClelan, McDonald, McLelan, Macfarlane, Macpherson, Miller, Muirhead, Paquet, Pelletier, Penny, Pozer, Read, Ryan, Seymour, Shaw, Skead, Smith, Wilmot, Wilson* et le moteur, composent un comité pour examiner les comptes contingents du Sénat pendant la présente session et en faire rapport.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

*Ordonné*, que les honorables messieurs *Aikins, Allan, Archibald, Armand, Bellerose, Botsford, Bourinot, Cornwall, Dever, Dickson, Ferrier, Flint, Girard, Glasier, Grant, Guécremont, Haviland, Haythorne, Hope, Macfarlane, Miller, Montgomery, Northup, Odell, Paquet, Pelletier, Power, Pozer, Trudel, Vidal* et le moteur, composent un comité des ordres permanents et des bills privés avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

*Résolu*, que les honorables messieurs *Aikins, Bellerose, Bureau, Carrall, Cochrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, McLelan, Macfarlane, Penny, Reesor, Simpson, Wark*, et le moteur, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session, avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité conjoint des deux Chambres des impressions, tel que demandé par la Chambre des Communes dans son message reçu vendredi dernier.

*Ordonné*, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

*Ordonné*, que les honorables messieurs *Aikins, Alexander, Brown, Bureau, Campbell, Dickey, Macpherson, Miller, Pelletier, Penny, Power*, et *Wilmot* composent un comité pour s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autres de son opinion à cette Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 20 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Wilmot*—De *George McKean* et autres.

Par l'honorable M. *McMaster*—De la corporation de la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *William A. Thompson* et autres ; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger de trois années le délai dans lequel doivent être commencé les travaux de la compagnie *Atlantique du Canada*, et pour fixer à six années le délai dans lequel les dits travaux doivent être complétés, et pour faire divers autres changements à l'acte qui incorpore la dite compagnie.

De *R. James Reekie* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie de traverse du *St. Laurent* et du chemin de fer du *Pacifique*."

De *A. H. Moore* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie pour l'exportation du bœuf et du beurre, (à responsabilité limitée)."

De *J. P. Rottot*, président, et autres, de la société de construction *St. Jacques*, de la cité de *Montréal* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *Joseph Harris McClelan*, du township de *Pickering*, dans le comté d'*Ontario*; demandant qu'il soit passé un acte pour transférer au pétitionnaire la propriété et les droits de la compagnie à fonds social du havre et du chemin de *Pickering*.

De la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*; demandant qu'il soit passé un acte pour étendre en faveur de la dite banque les dispositions de la section 56 de l'acte 34 *Victoria*, chap. 5, intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce des banques."

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*, de la cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Charles Edwin Holivell*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*, papetier-fournisseur de l'armée,

L'honorable M. *McDonald* a présenté à la Chambre l'avis suivant demandant un bill de divorce:

#### AVIS.

"Avis est par le présent donné que *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*, de la cité de *Toronto*, comté d'*York*, province d'*Ontario*, femme mariée s'adressera au Parlement du *Canada*, à sa prochaine session, pour obtenir un divorce d'avec *Charles Edwin Holivell*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*, papetier-fournisseur de l'armée, son mari, pour cause d'adultère.

Fait et daté en la cité de *Toronto*, ce 23ème jour de juin, 1876.

MARTHA JEMIMA HAWKSHAW HOLIWELL.

Alors *William Frederick Powell*, de la cité d'*Ottawa*, shérif du comté de *Carleton*, a été appelé à la barre de la Chambre, et après avoir prêté serment, a été interrogé et a répondu comme suit :

Q. Quel est votre nom, le lieu de votre résidence et votre état ?

R. Mon nom est *William Frederick Powell*. Je réside dans la cité d'*Ottawa*, comté de *Carleton*, province d'*Ontario*. Je suis shérif du dit comté.

Q. Connaissez-vous *Charles Edwin Holivell*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*, papetier-fournisseur de l'armée, défendeur contre la pétition de sa femme, *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*, de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario*, qui s'adresse au Parlement pour obtenir un bill de divorce; et depuis quand le connaissez-vous ?

R. Je le connais depuis environ quinze ans.

Q. Regardez la pièce cotée A; dites si vous en avez signifié copie à *Charles Edwin Holivell*, à quel jour et date, en quel lieu et dans quelles circonstances vous avez fait cette signification.

R. J'ai signifié une copie de l'avis coté A, qui m'est représenté, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-seize, au dit *Charles Edwin Holivell*, en la lui remettant et laissant à son lieu d'affaires, dans la cité de *Québec*, province de *Québec*, cette copie du dit avis étant écrite et portant la propre signature en toutes lettres de la dite *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*.

J'ai en même temps dit à *Charles Edwin Holivell* que c'était là un avis de demande en divorce de la part de son épouse *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*, lequel était par moi signifié à la réquisition de sa dite épouse; et lui ayant lu cet avis, je lui ai dit: "Vous êtes l'époux de *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*?"—Il a répondu: "oui," et a ajouté: "Tout ceci ne signifie rien. Je m'y attendais et j'y suis préparé. Oui, je l'ai quitté, et tout le monde dit qu'il y avait longtemps que j'eusse dû le faire: j'aurais dû le quitter dix ans plus tôt. "Je l'ai devancée."

Le dit *William Frederick Powell* a reçu ordre de se retirer.

L'honorable M. *McDonald* a proposé, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

Que la pétition de *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*, de la cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour dissoudre son mariage

avec *Charles Edwin Holiwell*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*, papetier-fournisseur de l'armée, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de ladite *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell* a été lue et reçue.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, dans le township de *Nottawasaga*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*. demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec *Mary Jane Rowed*,

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre un avis et un affidavit.

Les dits avis et affidavits ont été alors lus par le greffier comme suit :

“ D. ”

“ Avis est par le présent donné que je m'adresserai au Parlement du *Canada*, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce d'avec ma femme, *Mary Jane Scott*, (maintenant appelé *Mary Jane Wilson*) parce qu'elle vit en état d'adultère et de bigamie avec un nommé *Edward B. Wilson*.

WALTER SCOTT.

NOTTAWA, 13 avril, 1876.”

COMTÉ D'*Oxford*,  
Province d'*Ontario*. } Je, *Noah P. Hutchison*, du village de *Norwich*, dans le  
A savoir : } comté d'*Oxford*, province d'*Ontario*. jure et dépose :

1. Que le vingt-troisième jour de mai mil huit cent soixante-et-seize, j'ai signifié en propres mains à *Mary Jane Scott* une copie conforme de l'avis ci-annexé, en lui remettant à elle-même la dite copie, à sa résidence, au village de *Norwich*, dans le comté d'*Oxford*.

2. Que lors de la dite signification, la dite *Mary Jane Scott* vivait avec un nommé *Edward B. Wilson*, à sa dite résidence, sous le nom de madame *Wilson*.

3. Que je connais depuis plusieurs années la dite *Mary Jane Scott* ; que lors de la signification que je lui ai faite du dit avis, elle m'a avoué qu'elle est la femme de *Walter Scott*, le demandeur en divorce ; qu'elle l'a laissé depuis plusieurs années ; qu'elle a épousé le dit *Edward B. Wilson*, maintenant regardé par elle comme son mari, et qu'elle porte le nom de madame *Wilson*.

4. Qu'en faisant la dite signification à la dite *Mary Jane Scott*, je lui ai exhibé des numéros de la *Gazette du Canada*, du *Northern Advance* et du *Collingwood Bulletin*, qui contenaient l'avis ci-joint, dont la publication est exigée pour les cas de divorce par les règles du Parlement du Canada. J'ai en même temps donné lecture à la dite *Mary Jane Scott* de chacun des avis insérés aux dits journaux que j'annexe à mon présent affidavit sous les cotes A, B, C.

5. Que l'avis signifié par moi à la dite *Mary Jane Scott*, était écrit et semblable à l'avis coté D ci-annexé.

6. J'ajoute que je connais le dit *Walter Scott* personnellement et que je connais bien sa signature, l'ayant souvent vu écrire, et que la signature *Walter Scott*, sur l'avis ci-annexé et sur la copie signifiée par moi à la dite *Mary Jane Scott*, comme susdit, est celle du dit *Walter Scott*.

Assermenté devant moi, au village de *Norwich*,  
comté d'*Oxford*, ce 23e jour de mai A. D.  
1876.

JAMES BARR,  
Commissaire in B. R. pour le comté d'*Oxford*.

NOAH P. HUTCHISON.

Ordonné—Qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre le rôle du jugement dans la cause *Scott* contre *Wilson*.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

### ONTARIO.

*Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi.

A tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT:—

SAVOIR FAISONS qu'au nombre des plaids communs inscrits sur le rôle, en la Cour du Banc de la Reine pour Ontario, à *Toronto*, devant l'honorable *Robert Alexander Harrison*, juge en chef, et ses collègues les juges de la dite Cour, le vingt-troisième jour de juin de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize, et de notre règne la quarantième, se trouve inscrit sur le second rôle ce qui suit :

### COUR DU BANC DE LA REINE.

Comté d'*York*, }  
A savoir: }

Le 20e jour de novembre A. D. 1875.

*Walter Scott*, par *William Henry Lockhart Gordon*, son procureur, actionne *Edward B. Wilson*, lequel a été cité devant cette Cour sous le nom d'*Edward Wilson*, par la voie d'un writ émis le onzième jour de novembre, l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quinze, pour avoir, le dit défendeur, débauché et connu charnellement l'épouse du demandeur.

Le demandeur réclame, à titre de dommages, deux mille cinq cents dollars.

Le 16e jour de février A. D. 1876.

Le défendeur, par *Robert Charles Smyth*, son procureur, comme premier moyen de défense apposé à la déclaration du demandeur, dit qu'il n'est pas coupable; et, comme seconde défense, allégué par la personne que le demandeur prétend être sa femme, ne l'est ni ne l'a jamais été.

Le 21e jour de février A. D. 1876.

Le demandeur s'en remet à la Cour sur les moyens du défendeur.

Subséquentment, le 22e jour de mars A. D. 1876, ont comparu les dites parties par leurs dits procureurs respectifs, et l'honorable juge en chef *Harrison*, appelé à présider aux assises dans et pour le dit comté et devant qui les moyens des parties ont été plaidés, a envoyé au greffe le jugement dont la teneur suit:—

“ Le 14e jour de mars A. D. 1876, à *Toronto*, comté d'*York*, devant l'honorable *Robert Alexander Harrison*, l'un des juges de Notre Souveraine Dame la Reine, appelé à présider aux assises dans et pour le dit comté, se sont présentées les parties dénommées par leurs dits procureurs respectifs; et, un jury d'hommes du dit comté ayant

été assigné, a comparu et a été assermenté, pour juger la question en débat entre les dites parties, lequel sur les moyens invoqués a prononcé en faveur du demandeur, et a fixé les dommages par lui soufferts à l'occasion de ses griefs, en sus de tous frais de cour, à un dollar. C'est pourquoi il convient que le demandeur recouvre contre le défendeur les dommages ainsi adjugés, et de plus cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante cents pour ses frais de procès taxés par la cour, ce qui fait en tout une somme de cent quatre-vingt-dix-huit dollars soixante cents."

De tout ce que dessus avons ordonné de faire ampliation par les présentes.

En témoignage de quoi nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre dite Cour du Banc de la Reine pour Ontario, à Toronto.

Témoin, l'honorable *Robert Alexander Harrison*, juge-en-chef de notre dite Cour, à Toronto, ce 14e jour de février, 1877, et dans la 40e année de notre règne.

ROBERT J. DALTON,  
G. C. B. R.

Ordonné—Qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé,

Que la pétition de *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, dans le township de *Nottawasaga*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec *Mary Jane Rowed*, soit maintenant lue et reçue.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur la dite motion et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ladite pétition de *Walter Scott* a été alors lue et reçue.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport recommandant la réduction du quorum du dit comité à sept membres.

Sur le rapport de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

20 février, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions ci-après et constaté qu'il a été donné un avis suffisant de chacune d'elles, à savoir, les pétitions :

De la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée), à l'effet d'obtenir certains amendements à son acte d'incorporation ;

De la banque Métropolitaine, à l'effet d'obtenir un acte pour autoriser la liquidation de ses affaires ;

De la compagnie canadienne de placements la Nationale (à responsabilité limitée), à l'effet d'obtenir certains amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie des houillères et du chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (à responsabilité limitée), à l'effet d'obtenir un acte pour confirmer certains actes de la législature de la *Nouvelle-Ecosse* et pour autres objets ; et

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal à Portland et à Boston*, à l'effet d'obtenir un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin et d'autres modifications à son acte d'incorporation.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie dite la *Beaver de Toronto*, à l'effet d'obtenir un acte pour faire cesser l'incapacité dont elle est frappée et a trouvé que l'avis est insuffisant sous le rapport de la durée. Votre comité, toutefois, recommande de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

WILLIAM MILLER,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été ordonné, que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la "compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, *Beaver et Toronto*," tel que recommandé dans le second rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de placement du *Canada la Nationale* (à responsabilité limitée.)

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit:

### DUFFERIN.

#### HONORABLES MESSIEURS DU SÉNAT,

Acceptez mes remerciements pour l'adresse que vous avez présentée. Elle m'assure de votre empressement à accomplir les devoirs de la session.

#### HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 19 février, 1877.

L'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Haviland*, a proposé, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

1o. Le nombre de traversées effectuées, aller et retour, par le steamer *Northern Light*, entre *Georgetown, Ile du Prince-Edouard*, et *Pictou* ou l'*Ile Pictou, Nouvelle-Ecosse* ;

2o. Le nombre de sacs de malle transportés par le dit steamer ;

3o. Le nombre de passagers qu'il a pris à son bord à chacun de ses voyages.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil-Privé.

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, a proposé,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le coût de construction du télégraphe du *Pacifique*; le coût des réparations ou restaurations qu'il a fallu y faire depuis son établissement, et l'écart approximatif exprimé en milles, entre la ligne du télégraphe et le tracé du chemin de fer du *Pacifique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*.

La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 21 Février, 1877.

Les membres présents étaient:

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton</i> ( <i>Kingston</i> ),	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozzer,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Paquet*—De *Moïse Houde* et autres, de la paroisse de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinongé*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Fabre*—De la banque *Jacques-Cartier, Montréal*; et d'*Edward Alexandre Prentice* et autres, du *Canada* et d'*Angleterre*.

Par l'honorable M. *Ryan*—De la compagnie pour la fabrication de locomotives et de machines.

Par l'honorable M. *Scott*—De la compagnie d'expédition et de chemin de fer *Union*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa*, de *Vaudreuil* et de *Montréal*; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour compléter la partie du dit chemin de fer située entre *Hawksbury* Ouest et la cité d'*Ottawa*.

De la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*; demandant qu'il soit passé un acte pour définir les mots "*propriétés isolées*" employés dans la quatrième section de l'acte 37 *Vict.*, chapitre 89.

De la compagnie de prêt et de placement canadienne-britannique (à responsabilité limitée); demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer International de *St. Francois* et *Mégantic*; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation en limitant le montant des bons que la compagnie peut émettre à une somme qui ne devra pas excéder treize mille piastres par mille, avec un intérêt n'excédant pas le taux de sept par cent, et aussi pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "la compagnie du chemin de fer International."

De la compagnie d'imprimerie du *Globe*; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation, en permettant à la compagnie d'établir des succursales, et aussi pour augmenter son fonds capital.

De *William Patton* et autres, de la cité d'*Hamilton*, province d'*Ontario*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "l'association de bienfaisance mutuelle du service civil du Canada."

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, pour l'année 1876.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat ci-dessous du greffier du Sénat:

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,  
Lundi, 19 février, 1877.

Dans l'affaire de *Walter Scott*, pétitionnaire, pour un bill de divorce,  
Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire la somme de deux cents piastres, suivant la prescription de la 83e règle de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,  
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *Mary Jane Bates*, du village de *Mitchell*, dans le comté de *Perth*, province d'*Ontario*, femme mariée, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec *Norman Adna Bates*, L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre l'avis de la demande d'un bill de divorce.

Lequel avis a été alors lu par le greffier comme suit :

[FORMULE GÉNÉRALE D'AFFIDAVIT.]

*In re* BATES.

Je *William Ferguson*, de la cité de *Kingston*, comté de *Frontenac*, jure et dépose

I. Que le quinzième jour d'août mil huit cent soixante et seize j'ai moi-même signifié à *Norma Adna Bates* une copie conforme de l'avis ci-annexé d'une demande de divorce au Parlement, en délivrant la dite copie à lui-même au Pénitencier de *Kingston* où il est détenu.

II. Que pour faire cette signification d'avis j'ai été obligé de faire deux milles.

WILLIAM FERGUSON,  
Shérif, comté de *Frontenac*.

Assermenté devant moi à *Kingston*, dans le comté de *Frontenac* ce 15e jour d'août, 1876.

E. H. DICKSON,  
Commissaire pour recevoir des affidavits in B. C., etc.

Avis est par le présent donné que *Mary Jane Bates* de la ville de *Mitchell*, dans le comté de *Perth*, Province d'*Ontario*, s'adressera au Parlement du *Canada*, à la session qui se tiendra après un intervalle de six mois à compter de la date du présent avis, pour obtenir un bill de divorce d'avec *Norman Adna Bates*, son mari, de *Portsmouth*, dans le comté de *Frontenac*, Province susdite, pour cause de bigamie et d'adultère.

MARY JANE BATES,

Ce 3e jour d'août A. D., mil huit cent soixante-seize, pa

ABRAHAM DENT,  
Son procureur.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé :  
Que la pétition de *Mary Jane Bates*, du village de *Mitchell* dans le comté de *Perth*, province d'*Ontario*, femme mariée, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec *Norman Adna Bates*, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion,  
La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de ladite *Mary Jane Bates* a été alors lue et reçue.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été  
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondée par l'honorable M. *Aikins*, il a été  
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

21 février, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*, de la cité de *Toronto*, comté d'*York*, province d'*Ontario*, demandant un acte à l'effet de dissoudre son mariage d'avec *Charles Edwin Holiwell*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*, papetier-fournisseur de l'armée; comme aussi la pétition de *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, township de *Nottawasaga*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, demandant un acte à l'effet de dissoudre son mariage d'avec *Mary Jane Rowed*; et il a constaté que les prescriptions de la règle 72e de cette Chambre ont été observées dans les deux cas.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,

Président.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, a présenté son premier rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

21 février, 1877.

Le comité chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et des délibérations du Sénat, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le soussigné, son président, en vertu de l'autorisation qu'il a reçue de la Chambre le 11 avril dernier, avant-dernier jour de la session dernière, durant laquelle il était président d'un comité semblable, a pris des mesures pour la publication d'un compte-rendu des débats et délibérations du Sénat pendant cette session, en acceptant l'offre à lui faite pour MM. Andrew Holland et George Clarke Holland, tous les deux de la cité d'Ottawa, sténographes, dans les termes suivants :—

“ Au président du comité des débats du Sénat,

*Honorable Monsieur,*

“ Nous vous offrons et prenons l’engagement d’exécuter le compte-rendu sténo-  
graphique des discours prononcés en anglais et en français au Sénat, pendant la  
prochaine session, et de publier dans l’*Ottawa Daily Citizen* ce compte-rendu qui  
au besoin devra couvrir dix colonnes par jour. Nous donnerons à Messieurs les  
Sénateurs l’occasion de revoir leurs discours, et nous préparerons chaque jour pour  
la presse associée un sommaire des opérations de la séance.

“ Nous fournirons aussi au greffier du Sénat, immédiatement après ou aussitôt  
que possible après la clôture de la session, quatre cent cinquante volumes reliés des  
débats. Un index convenable sera mis à la fin du volume.

“ Nous consacrerons tout notre temps pendant la durée de la session à l’exécu-  
tion du travail que nous offrons d’entreprendre, et que nous nous engageons à faire  
nous-mêmes, à la satisfaction du Sénat.

“ Le prix que nous demandons est de trois mille piastres. Nous nous attendons  
à recevoir cent cinquante piastres par semaine en à-compte, et ne réclamerons la  
balance que contre livraison des volumes reliés au greffier du Sénat.

Nous avons l’honneur d’être, monsieur,

“ Votre etc., etc.,

“ A. ET GEO. C. HOLLAND.

Ottawa, 12 avril, 1876.

Le tout respectueusement soumis,

“ D. L. MACPHERSON,  
Président.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,  
Sur motion de l’honorable M. Macpherson, secondé par l’honorable M. Campbell,  
il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L’honorable M. Dickey a présenté à la Chambre un bill intitulé: “Acte pour  
faire droit à *Walter Scott*.”

Le dit bill a été lu pour la première fois.

L’honorable M. Dickey, secondé par l’honorable M. Alexander, a proposé :

Que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi, le huitième jour de mars prochain,  
et qu’avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les sénateurs soient  
notifiés d’être présents, et que le dit *Walter Scott* soit entendu par son conseil à la  
seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu’il soit signifié copie  
du dit bill à *Mary Jane Rowed* ou *Mary Jane Scott*, (maintenant appelée *Mary Jane  
Wilson*,) sa femme, et qu’avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu’il soit  
produit des preuves suffisantes de l’impossibilité de lui donner cet avis, et qu’il lui  
soit permis en même temps d’être entendu par conseil pour faire valoir les raisons  
qu’elle peut avoir à donner contre le dit bill. Que le dit *Walter Scott* comparaisse  
devant cette Chambre, le huitième jour de mars prochain, afin d’être examiné lors de  
la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s’il y a  
eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère  
que peut avoir commis sa femme, ou s’il y a eu quelque collusion directe ou indirecte  
entre lui et sa femme ou quelque autre personne ou personnes, au sujet du dit bill  
de divorce, ou relativement à aucune action qu’il peut avoir intentée en justice à  
quelque personne pour cause de relations criminelles avec la femme de lui, le dit  
*Walter Scott*.

Et si, au temps de l’adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d’un contrat  
ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant

qu'il le peut faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La motion de concours a été mise sur icelle et elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des estimations en la possession du gouvernement ou de quelque département public, relatives à la construction d'une écluse et autres travaux au Fort François, situé entre le lac à la Pluie et le lac des Bois; et aussi, le rapport de M. Thompson sur l'estimation du coût des améliorations les plus nécessaires à faire sur la rivière à la Pluie.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston,) secondé par l'honorable M. Wark.

La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 22 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable DAVID CHRISTIE, Président.

Les honorables messieurs :

Aikins,	Dever,	Leonard,	Pozer,
Alexander,	Dickey,	Lewin,	Price,
Allan,	Dickson,	McClelan,	Réad,
Archibald,	Dumouchel,	McDonald,	Reesor,
Armand,	Fabre,	McLelin,	Ryan,
Baillargeon,	Ferrier,	McMaster,	Scott,
Bellerose,	Flint,	Macdonald,	Seymour,
Benson,	Girard,	Macfarlane,	Shaw,
Botsford,	Glazier,	Macpherson,	Simpson,
Bourinot,	Grant,	Miller,	Skead,
Bureau,	Guvrémont,	Montgomery,	Stevens,
Campbell,	Hamilton (Kingston),	Northup,	Sutherland,
Carrall,	Hayland,	Odell,	Trudel,
Chaffers,	Haythorne,	Paquet,	Vidal,
Chapuis,	Hope,	Pelletier,	Wark,
Chinic,	Howlan,	Penny,	Wilnot,
Cormier,	Kaulbach,	Power,	Wilson.
Cornwall,			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Penny*—De la compagnie de prêt sur garantie hypothécaire de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dickson*—De la compagnie du pont de la grande île de *Niagara*.

Par l'honorable M. *Ryan*—D'*Andrew Robertson* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Wilmot*—De la compagnie du chemin de fer d'*Albert*, du comté d'*Albert*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *George McKean* et autres ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance maritime mutuelle du *Canada* en changeant le montant requis comme fonds de garantie et pour d'autres fins.

De la corporation de la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à ladite corporation de percevoir certains droits de port.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque Canadienne de Commerce datée du 10 février, 1877.

Et aussi une liste des actionnaires de la banque des Marchands du *Canada* datée du 31 décembre, 1876.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :

( Voir documents de la session No. 18.)

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
22 février, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de *Mary Jane Bates*, du village de *Mitchell*, comté de *Perth*, province d'*Ontario*, femme mariée, qui sollicite un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Norman Adna Bates*, et il a constaté que les prescriptions de la règle 72 de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
Président.

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé : Que le dit bill soit lu une seconde fois, vendredi, le neuvième jour de mars prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les sénateurs

soient convoqués, et que la dite *Mary Jane Bates* soit entendue, par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations dudit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill au dit *Norman Adna Bates*, dénommé audit bill, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut avoir à donner contre ledit bill. Et aussi que la dite *Mary Jane Bates* comparaisse devant cette Chambre, ledit neuvième jour de mars prochain, afin d'être interrogée, lors de la seconde lecture dudit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'état d'adultère dans laquelle elle affirme que son mari a vécu avec *Bertha Prescilla Goodman*, aussi dénommée audit bill, tel qu'il est allégué dans ledit bill, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et son mari ou quelque autre personne ou personnes, au sujet dudit bill de divorce.

Et de plus si, pendant que son dit mari vivait ainsi en adultère avec ladite *Bertha Prescilla Goodman* comme susdit, il s'était, par acte ou autrement, du consentement d'elle-même, ladite *Mary Jane Bates*, séparé d'elle et dispensé par elle, en tant qu'elle le peut faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps dudit adultère, elle co-habitait avec lui comme sa femme.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La motion de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Ledit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
21 février, 1877.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres demande qu'il lui soit permis de présenter son second rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents qui suivent et en recommande l'impression :

*Etat des sommes portées au débit des dépenses imprévues, en vertu d'ordres en Conseil, depuis le 1er juillet, 1876 jusqu'à date. (Pour distribution seulement.)*

*Etat de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vict., ch. 4, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil en pourvoyant à une pension en faveur des personnes qui y sont employées, dans certains cas. (Pour les membres seulement et comme documents de la session.)"*

*Réponse et réponse supplémentaire à une adresse,—Correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, relativement aux casernes des Jésuites, dans la cité de Québec. (Pour documents de la session seulement.)*

*Réponse à une adresse,—Correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec, au sujet d'un échange de la propriété connue sous le nom de "vieux château St. Louis," dans la cité de Québec, contre l'hôpital ou les quartiers-généraux des officiers, sur la rue St. Louis, dans la dite cité. (Documents de la session seulement.)*

*Réponse à un ordre de la Chambre des Communes,—Etat montrant la nature et la valeur de toutes les marchandises manufacturées importées des Etats-Unis au Canada, dans les années 1874, 1875 et 1876, etc.*

Le comité recommande aussi de ne pas imprimer les documents suivants :

*Etats des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts, etc.*

*Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada.*

*Etat de la dépense jusqu'à date au compte de l'exposition de la Nouvelle-Galles, sous l'autorité d'un mandat spécial de Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 décembre, 1876, pour \$25,000.*

*Réponse à une adresse.*—Nombre des causes portées devant la Cour Suprême et nombre des jugemens rendus.

*Etat des cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, en date du 16 février, 1877.*

*Etat du nombre des candidats qui se sont présentés à l'admission au collège militaire de Kingston, combien de chaque province, etc., etc.*

*Réponse à un ordre de la Chambre des Communes.*—Etat des fonds figurant au crédit du Canada dans les banques ou entre les mains d'agents financiers, etc.

*Réponse à un ordre de la Chambre des Communes.*—Dépense de draguage à l'entrée du chenal *Bearté*, dans le lac *St. Clair*, etc.

*Réponse à un ordre de la Chambre des Communes.*—Etat de la dépense faite par le gouvernement du Canada pour la construction d'un embranchement du chemin de fer intercolonial autour de la *Baie de Courtney, St. Jean, N. B.*

*Réponse à un ordre de la Chambre des Communes.*—Copie du contrat récemment passé pour le transport de la malle entre *Wallace* et *Malagash*, dans le comté de *Cumberland*, avec les soumissions y relatives, etc., etc.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,  
*Président du comité.*

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, et en faire rapport pour la présente session, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du quorum dudit comité à onze membres.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holliwell*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé : Que ledit bill soit lu une seconde fois, vendredi, le neuvième jour de mars prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les sénateurs soient convoqués, et que la dite *Martha Jemima Hawkshaw Holliwell* soit entendue par son conseil, à la seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que *Charles Edwin Holliwell* reçoive une copie du dit bill, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut avoir à donner contre le dit bill. Que la dite *Martha Jemima Hawkshaw Holliwell* compareisse devant cette Chambre le dit neuvième jour de mars prochain, afin d'être interrogée lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère que peut avoir commis son mari, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et son mari ou quelque autre personne ou personnes, au sujet du dit bill de divorce.

Et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint, son mari, en vertu d'un contrat ou autrement, du consentement d'elle-même, vivait séparé d'elle, et dispensé par elle,

en tant qu'elle le peut faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, il cohabitait avec elle et la regardait comme sa femme.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Read* a présenté à la Chambre un bill intitulé " Acte pour étendre la loi relativement au port d'armes dangereuses. "

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le temps fixé pour la présentation des bills privés au Sénat soit prolongé au cinquième jour de mars prochain.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, a proposé : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée, de tous ordres en Conseil et contrats passés l'an dernier, au sujet de l'élargissement du canal *St. Pierre*, dans l'*Ile-du Cap-Breton*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement ou quelque membre ou département du gouvernement, au sujet de la nomination de *Joseph Creighton*, l'an dernier, comme officier de port à *Lumenburg, Nouvelle-Ecosse*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé : Qu'un comité de cette Chambre soit nommé qui sera chargé de s'enquérir des causes qui ont amené le retard des malles sur le chemin de fer du Grand-Tronc, pendant la dernière semaine de décembre 1876 et la première semaine de janvier 1877, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre. Que le dit comité se compose des honorables messieurs *Hope, Haythorne, Trudel, McClelan (Hopewell), Wark, Alexander* et du proposant.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*,

La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 23 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Akins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dunouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>

### PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Northup*—De *Charles Cox* et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie d'assurance de marine de *Maitland*.

Par l'honorable *M. Skead*—De *Hugh Mathewson*, président, et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de fer du *Côteau* et de la ligne provinciale, et autres intéressés dans la construction du dit chemin de fer.

Par l'honorable *M. Campbell*—De *John Fiske* et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite *Union du Canada*.

Par l'honorable *M. Carrall*—De l'association d'assurance mutuelle agricole du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *Moise Houde* et autres, de la paroisse de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Mashinogé*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte d'incorporation de "la compagnie du pont de la *Rivière-du-Loup*, comté de *Mashinogé*."

De la banque *Jacques Cartier* ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte d'incorporation de la dite banque en réduisant son fonds capital, et en autorisant la fusion de cette banque avec une ou plusieurs banques, et pour d'autres fins.

D'*Eduard Alexandre Prentice* et autres, du *Canada* et d'*Angleterre* ; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer " la compagnie du câble atlantique *Union*."

De la compagnie canadienne de fabrication de locomotives et de machines ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la compagnie d'*Union* de transport et de chemin de fer ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender la charte de la dite compagnie de manière à donner aux actionnaires, à une assemblée générale, réunie à cet effet, le pouvoir de diminuer son capital versé ou d'en retrancher autant qu'elle le jugera nécessaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de *St. Hyacinthe*, allant au 20 février, 1877.

Aussi,—une liste des actionnaires de la banque consolidée du *Canada*, allant au 8 février, 1877.

Aussi,—une liste des actionnaires de la banque *St. Jean*, en date du 14 février, 1877.

Et aussi—une liste des actionnaires de la banque Commerciale de *Windsor*, allant au 16 janvier, 1877.

*Ordonné*, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :

( Voir documents de la session No. 18.)

L'honorable *M. Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

23 février, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions ci-après et constaté qu'il a été donné un avis suffisant de chacune d'elles, à savoir :

De la compagnie du pont Sud du *Canada*, demandant un acte pour la prolongation du délai dans lequel doivent être achevés les travaux de la compagnie et pour la continuation des pouvoirs de corporation dont elle est revêtue, excepté en ce qui a trait à la construction d'un pont de chemin de fer sur le cours principal de la rivière *Détroit*.

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender l'acte de la compagnie du chemin de fer du Nord, 1875, en autorisant les pétitionnaires à émettre des bons privilégiés de première classe ou des actions-débitures au montant de £600,000 sterling avec intérêt à cinq pour cent, et que l'émission de £400,000 sterling de capital privilégié, autorisée par l'acte ci-dessus cité, soit réduite à £150,000 sterling.

De la compagnie de prêt et de placement canadienne-britannique (à responsabilité limitée), demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer International de *St. Francois* et *Mégantic*, demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation en limitant

le montant des bons que la compagnie peut émettre à une somme qui ne devra pas excéder treize mille piastres par mille, avec un intérêt de pas plus de sept par cent, et aussi pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "la compagnie du chemin de fer International."

De la compagnie d'imprimerie du *Globe*; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation, en permettant à la compagnie d'établir des succursales, et aussi pour augmenter son fonds capital

De *William Patton* et autres, de la cité d'*Hamilton*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "l'association de bienfaisance mutuelle du service civil de la Puissance du Canada."

De *George McKean* et autres, demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance maritime mutuelle du Canada, en changeant le montant fixé comme fonds de garantie de la dite compagnie et pour d'autres objets.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*, demandant qu'il soit passé un acte pour définir les mots "propriétés isolées" employés dans la quatrième section de l'acte 37 *Vict.*, chapitre 89, et a trouvé que l'avis est insuffisant sous le rapport de la durée. Votre comité, toutefois, recommande de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu qu'il pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été Ordonné, que la cinquante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*, tel que recommandé dans le cinquième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 6 avril, 1876, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de la correspondance et des dépêches télégraphiques qui ont été échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de *Québec*; aussi copie de toute autre correspondance et des pétitions, dépêches télégraphiques et communications adressées au gouvernement, au sujet de la grande misère et de la détresse à laquelle se sont trouvés réduits, l'automne dernier, les pêcheurs résidents et trafiquants de la côte nord du fleuve *St. Laurent*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 37.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 7 mars, 1876, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute la correspondance échangée entre les autorités de la ville de *St. Jean, N.-B.* et le gouvernement fédéral, au sujet du tronçon de prolongement dit de "*Courtney Bay*" du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la jeté de délestage et aux terrains nécessaires pour les constructions; — avec aussi un état des sommes déjà dépensées sur ces travaux.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 25.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 21 février, 1876, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes instructions adressées à l'honorable *Alexander Morris*, lieutenant-gouverneur des

*Territoires du Nord-Ouest* ; aussi copie de tous les ordres en Conseil non encore publiés relatifs aux dits territoires, depuis qu'ils ont été organisés ; aussi copie de tous rapports et de toute correspondance officielle entre le lieutenant-gouverneur et le gouvernement fédéral, depuis la nomination du dit lieutenant-gouverneur.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 52.)

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance et tous télégrammes échangés entre la compagnie du câble direct aux *Etats-Unis*, la compagnie de télégraphe anglo-américaine, ainsi que toute autre compagnie de câble sous-marin ou de télégraphe et le gouvernement canadien ; aussi copie de tous ordres en Conseil relatifs à ces compagnies, depuis le vingt-et-unième jour de mars, 1876.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, a proposé : Qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général une humble adresse pour prier Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement Impérial, depuis 1873, au sujet de l'addition de nouveaux sénateurs au nombre des membres du Sénat, ainsi qu'il est prévu par l'article 26 de l'Acte de l'*Amerique Britannique du Nord*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé :

*Qu'il soit résolu* :—Qu'à l'avenir les dépositions entendues dans tout cas de divorce par un comité de cette Chambre, et qu'il ne sera pas nécessaire de déposer devant la Chambre, seront recueillies dans un livre *ad hoc* par le commis greffier du comité, et conservées ainsi en dépôt pour qu'on en puisse prendre communication ; mais ne devront point être annexées au rapport du comité non plus qu'au journal du Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Read*, savoir : " Que cette Chambre nomme un comité chargé de s'enquérir des causes qui ont amené le retard des trains sur le chemin de fer du Grand-Tronc, pendant la dernière semaine de décembre 1876 et la première semaine de janvier 1877, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre. Que le dit comité se compose des honorables messieurs *Hope*, *Haythorne*, *Trudel*, *McClelan* (*Hopewell*), *Wark*, *Alexander* et du proposant."

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à mardi prochain, et qu'elle soit le premier item des ordres du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 26 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Fabre*—De *E. C. Monk*, procureur des héritiers de feu l'honorable *Robert Jones*.

Par l'honorable *M. Trudel*—De la société de construction *Dominion*, de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de prêt sur garantie hypothécaire de *Montréal*; demandant qu'il soit passé un acte pour conférer à la dite compagnie les mêmes pouvoirs de prêt et d'emprunt que ceux déjà accordés par le Parlement à d'autres institutions.

De la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de son entreprise à une période de trois années de la présente date.

De *Andrew Robertson* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " la compagnie de trafic du *Canada*."

De la compagnie du chemin de fer d'Albert, du comté d'Albert, province du *Nouveau-Brunswick*; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la compagnie d'émettre des débentures au montant de six cent mille piastres, et pour d'autres fins.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de *Québec*, allant au 31 décembre, 1876.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session N<sup>o</sup>. 18.*)

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport, pour la présente session, a présenté son second rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
23 février, 1877.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité croit qu'il est nécessaire d'avoir un page de plus pour le service de votre honorable Chambre, et il recommande en conséquence de nommer *Reginald Galway*, page du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,  
*Président.*

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Allan*, a proposé :

Qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général une humble adresse pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre un relevé de toutes les nominations faites dans chaque département du service civil, du 8 novembre, 1873 au 13 juin, 1876, avec indication du nom de chaque personne nommée, du salaire attaché à sa fonction à l'époque de sa nomination, et de son présent salaire.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement de la province du *Nouveau-Brunswick* et le gouvernement fédéral relativement à l'opportunité d'obtenir de la Cour Suprême une expression d'opinion sur la question des pouvoirs des législatures provinciales en ce qui concerne le droit d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance et des contrats, ordres en Conseil et autre papiers, relatifs à l'embranchement de la *Baie Georgienne* du chemin de fer du *Pacifique*, depuis trois ans ; aussi, un état de toutes sommes payées à l'occasion de cet embranchement, pendant cette période, avec indication des services et des personnes à qui les deniers ont été payés,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil-Privé.

L'honorable M. *Shead* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour modifier et étendre l'acte du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
26 février, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la banque *Jacques-Cartier*, demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte d'incorporation de la dite banque en réduisant son fonds capital, et en autorisant la fusion de cette banque avec une ou plusieurs banques, et pour autres objets, et a trouvé suffisant l'avis qui a été donné.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un rapport officiel de la distribution des statuts de la Puissance du *Canada*, 39 *Victoria*, 3e session du 3e Parlement, 1876.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 20. )

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement La Nationale, (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 27 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Allan.</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Fabre*—De *Ferdinand MacCulloch* et autres, de la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Howlan*—De *Mathew Howard* et autres, du comté de *Prince* province de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Charles Cox* et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie d'assurance

maritime de *Maitland*, compagnie incorporée sous un acte de la province de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite compagnie d'opérer dans la Puissance et dans les pays étrangers.

De *Hugh Mathewson*, président, et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de fer du *Côteau* et de la ligne provinciale, et autres intéressés dans la construction du dit chemin de fer; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour la construction et l'achèvement du dit chemin de fer et pour d'autres fins.

De *John Fischen* et autres, actionnaires de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite *Union*; demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "la compagnie d'assurance dite *Union du Canada*," ayant son bureau principal d'affaires dans la cité de *Toronto*, au lieu d'*Hamilton*, et pour d'autres fins.

De l'association d'assurance mutuelle agricole du *Canada*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable M. *Hope* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du *Globe*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, a proposé:

Qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général, une humble adresse pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre, copie de toutes circulaires, dépêches télégraphiques et correspondance relatives à la mise à exécution de l'acte des poids et mesures.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé-

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une copie de la correspondance relative aux troubles qui ont eu lieu sur la ligne du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

( Voir documents de la session No. 55.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Read*, savoir:

Que cette Chambre nomme un comité chargé de s'enquérir des causes qui ont amené le retard des malles sur le chemin de fer du Grand-Tronc, pendant la dernière semaine de décembre 1876 et la première semaine de janvier 1877, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre. Que le dit comité se compose des honorables messieurs *Hope*, *Haythorne*, *Trudel*, *McClelan* (*Hopevell*), *Wark*, *Alexander* et du proposant.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été Ordonné, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à mardi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 28 Février, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Jornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pover,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>	

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues

De *E. C. Monk*, procureur des héritiers de feu l'honorable *Robert Jones*; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger pour cinquante ans les privilèges accordés pour la construction d'un pont à *St. Jean*, sur la rivière *Richelieu*, province de *Québec*.

De la société de construction *Dominion*, de *Montréal*; demandant l'amendement de son acte d'incorporation et la permission de changer son nom en celui de "la compagnie de prêt sur garantie hypothécaire de la cité."

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque du *Nouveau-Brunswick*, allant au 22 février, 1877.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *St. Jean*, allant au 14 février, 1877.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *Ville-Marie*, allant au 15 février, 1877.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de *St. Hyacinthe*, allant au 20 février, 1877.

Aussi, un état des affaires de la compagnie de prêt et d'agence de *Londres et du Canada* (responsabilité limitée), allant au 31 décembre, 1875.

*Ordonné*, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

( Voir documents de la session No. 18.)

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
28 février, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions ci-après mentionnées, et a constaté que l'avis dans chaque cas, a été suffisant, savoir :

De la compagnie du pont de la Grande-Ile de *Niagara*, à l'effet d'obtenir un acte prolongeant de trois ans, à partir de la présente époque, le délai fixé pour l'exécution de son entreprise;

De la compagnie du chemin de fer d'*Albert*, province du *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte pour être autorisé à émettre des débetures jusqu'à concurrence de six cent mille dollars et pour d'autres fins;

De *Charles Cox* et autres, directeurs et actionnaires de la compagnie d'assurance maritime de *Maitland*, compagnie incorporée en vertu d'un acte de la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, à l'effet d'obtenir un acte d'incorporation qui l'autorise à opérer en *Canada* et à l'étranger;

De *Hugh Mathewson* et autres, président, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale, et autres personnes intéressées dans cette entreprise, demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'exécution du chemin, et pour d'autres fins;

De *John Fiske* et autres, actionnaires de la compagnie canadienne d'assurance sur la vie et contre les accidents dite *Union*, demandant un acte pour changer le nom de la société en celui de compagnie canadienne d'assurance *Union*, pour transférer son principal siège d'affaires d'*Hamilton* à *Toronto*, et pour d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
28 février, 1877.

Le comité conjoint des impressions pour les deux Chambres du Parlement a l'honneur de soumettre, comme étant son troisième rapport, le rapport du sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impression, ainsi que le rapport du greffier du

comité, sur les services de l'année dernière, et le bilan des comptes d'impression, tous ci-annexés, qu'il recommande tout respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
*Président.*

## RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ.

27 février, 1877.

Le sous-comité du comité collectif des deux chambres relativement aux impressions du parlement, auquel ont été soumis les comptes d'impressions, avec la feuille de balance et le rapport du greffier, concernant les services de l'année dernière, demande qu'il lui soit permis de faire le rapport qui suit :

Qu'il a examiné avec soin la feuille de balance et trouvé que les sommes portées au débit des services d'impressions, s'accordent avec le certificat de l'auditeur des mandats émis, etc. Des comptes et des pièces justificatives ont été fournis, examinés et trouvés exact par votre comité. Les comptes d'impressions ont été de plus vérifiés par des séries complètes des ouvrages faits, avec le coût détaillé pour chacun de ces ouvrages dont votre comité a examiné un nombre suffisant pour se convaincre de leur exactitude.

Les membres de votre comité ont, par conséquent, signé la feuille de balance, certifiant que la feuille de balance et les comptes ont été examinés par eux et trouvés corrects.

Une communication du distributeur déclarant que, vu l'augmentation de l'ouvrage dans le département, un messenger extra pour la session était nécessaire, a été soumise à votre comité qui, s'étant enquis de la nécessité de cette nomination, recommande respectueusement que la demande soit accordée, et que *Wm. Cairns*, qui remplit ces fonctions temporairement, soit gardé pour la session.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
*Président.*

CHAMBRE DE COMITÉ,

Février, 1877.

*Aux président et membres du comité conjoint des impressions :*

MESSIEURS, — J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint la feuille de balance annuelle pour 1875-76, qui montre que le coût du service des impressions pour la dite année a été de \$59,879.59.

Les comptes détaillés avec les pièces justificatives et la série complète des ouvrages faits sont prêts pour être soumis au comité d'audition.

Les divers services ont été accomplis parfaitement durant la vacance, et les contracteurs ont montré avec succès, je crois, l'intention de faire face aux besoins du Parlement.

Le coût total du compte-rendu officiel des débats de la Chambre des Communes pour la session de 1876 a été de \$11,280.15.

J'ai préparé un estimé de \$70,000 pour le service des impressions du Parlement pour l'année 1876, le même montant que celui voté l'année dernière, et je l'ai transmis au ministre des Finances pour qu'il soit mis devant le Parlement avec les autres estimés de l'année, sujet toute fois à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY, *Greffier,*  
*Département des impressions du Parlement.*

DT. COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT. Feuille de balance annuelle du 1er juillet, 1875 au 30 juin, 1876. Av.

	\$	cts.	Pièces justificatives. No.	\$	cts.
1876.					
1er Juil.					
Balance en mains.....	4,936	73	1		
Valeur du papier en mains de la dernière session.....	2,529	35	2		
Valeur des mandats émis, impressions du Parlement. do rapports des départements..	57,000	00	3		
do	8,732	12			
Montant reçu pour impressions des bills privés.....	506	38			
Par impressions, I. B. Taylor.....					4,832 47
do do.....					2,540 76
Impressions, MacLean et Roger.....					\$37,362 00
Moins retenu com. représentant 20 p. cent					7,402 59
					29,960 08
Vingt pour cent retenu du dernier compte.....			4		2,518 88
Reliure.....			5		5,229 93
Papier d'impressions.....					\$18,763 29
do en mains de la dern. sess.					2,529 35
Valeur totale du papier en mains.....					\$21,292 55
Balance en mains pour la session prochaine					1,938 30
Coût total du papier employé.....			6		19,354 25
Assurance.....			7		95 00
Salaires.....			8		2,750 02
Frais de poste.....			9		1,861 96
Divers.....			10		133 74
Fonds de retraite.....					41 00
Coût total.....					69,118 09
Par valeur du papier en mains.....					1,938 30
Argent en mains.....					2,648 19
					73,704 58

<p>A Balance du papier en mains :—                  289 rames de royal à \$3.65..... \$ 881 45                  919 do de papier-ministre à \$1.15..... 1,056 85  <u>\$1,938 30</u></p>	<p>Coût total, comme ci-dessus..... \$69,118 09</p> <p>REMBOURSEMENTS :—                  Rapports des départements ...\$8,732 12                  Bills privés..... 506 38  <u>\$9,238 50</u></p> <p>Coût total, impressions du Parlement.... \$59,879 59</p> <p>Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait                  comme suit :                  Le Sénat.....\$15,186 86                  La Chambre des Communes..... 44,692 73  <u>\$59,879 59</u></p>
---	---

CHAMBRE DE COMITÉ, Juillet, 1876.

Certifié correct,

JAMES SIMPSON,  
 GEO. W. ROSS,  
 J. C. AIKINS,  
 ALPH. DESJARDINS,  
 J. O. BUREAU,

Sous-Comité.

HENRY HERTNEY, Greffier,  
 Département des impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 23 février courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur la table de cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement Impérial depuis 1873, au sujet de l'addition de nouveaux sénateurs au nombre des membres du Sénat, ainsi qu'il est prévu par l'article 26 de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

## RÉPONSE

A une adresse du SÉNAT, en date du 23 février, 1877, pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement Impérial, depuis 1873, au sujet de l'addition de nouveaux sénateurs au nombre des membres du Sénat, ainsi qu'il est prévu par l'article 26 de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
*Secrétaire d'Etat.*

Département du Secrétaire d'Etat,  
Ottawa, 27 février, 1877.

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,  
26 février, 1877.

MONSIEUR,—Conformément à votre renvoi sur une adresse votée par le Sénat le 23 du courant, et que je retourne sous ce pli, Son Excellence le Gouverneur-Général m'a donné ordre de vous transmettre copie de la correspondance échangée avec le gouvernement impérial "au sujet de l'addition de nouveaux membres au Sénat, prévue par l'article 26 de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

E. G. P. LITTLETON,  
*Secrétaire du Gouverneur-Général.*

A l'honorable  
Secrétaire d'Etat du Canada,  
etc., etc., etc.

*Le comte de Dufferin au comte de Kimberley.*

(Copie--No. 34.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 26 janvier, 1874.

MYLORD,—J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli copie d'un rapport approuvé d'un comité du Conseil Privé, émettant la recommandation que Sa Majesté soit priée d'ordonner l'addition de six membres au corps du Sénat de la Puissance, conformément aux prévisions de l'article 26 de l' "*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* (1867)."

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

DUFFERIN.

Au très-honorable

Comte de *Kimberley*,

etc., etc., etc.

---

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que, aux termes de l'article 26 de l' *Acte de l'Amérique Britannique du Nord* (1867), Sa Majesté, sur la recommandation du Gouverneur-Général, peut "ordonner que trois ou six membres soient ajoutés au "Sénat;"

Et qu'à son avis il est désirable, dans l'intérêt public, qu'il y ait six sénateurs additionnels de nommés, en vertu de cette disposition.

Le soussigné émet, en conséquence, la recommandation que Son Excellence le Gouverneur-Général prie Sa Majesté d'ordonner que six membres soient ajoutés au Sénat, conformément aux prévisions de l' *Acte de l'Amérique Britannique du Nord* (1867) précité.

(Signé,)

A. MACKENZIE.

---

COPIE d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 23 décembre, 1873.

Sur un memorandum, en date du 22 décembre, 1873, de l'honorable M. *Mackenzie* faisant rapport que, aux termes de l'article 26 de l' *Acte de l'Amérique Britannique du Nord* (1867), Sa Majesté, sur la recommandation du Gouverneur-Général, peut "ordonner que trois ou six membres soient ajoutés au Sénat;"

Qu'à son avis il est désirable, dans l'intérêt public, qu'il y ait six membres additionnels de nommés, en vertu de cette disposition;

Qu'il émet, en conséquence, la recommandation que Votre Excellence prie Sa Majesté d'ordonner que six membres soient ajoutés au Sénat, conformément aux prévisions de l' *Acte de l'Amérique Britannique du Nord* précité;

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

W. A. HINSWORTH,

Greffier, Conseil Privé.

*Le comte de Kimberley au comte de Dufferin.*

(Canada—No. 404.)

DOWNING STREET,  
18 février, 1874.

MY LORD,—Je suis chargé d'accuser réception de votre dépêche (No. 34) du 26 janvier, contenant une copie d'un rapport approuvé d'un comité du Conseil Privé, dans lequel est exprimé la recommandation que six membres soient ajoutés au Sénat, conformément à un mémorandum de M. *Mackenzie*, en date du 22 décembre.

2. Après un soigneux examen de la question, qui est d'une grande importance, je suis convaincu que l'intention des auteurs de l'article 26 de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* (1867), en investissant Sa Majesté du pouvoir dont il s'agit, a été de préparer un moyen de mettre le Sénat d'accord avec la Chambre des Communes, au cas d'un conflit sérieux d'opinions entre les deux Chambres.

3. Vous comprendrez facilement qu'il ne peut être conseillé à Sa Majesté de prendre la responsabilité de toucher à la constitution du Sénat, si ce n'est dans le cas où un conflit viendrait à surgir entre les deux Chambres avec un tel caractère de gravité et de persistance que le gouvernement se trouvât dans l'impossibilité de fonctionner sans l'intervention de Sa Majesté—et où il serait démontré que la création limitée de sénateurs, autorisée par l'acte, pût offrir la solution de la difficulté.

4. Cette manière de voir est, je puis en faire la remarque, fortement corroborée par les dispositions du vingt-septième article, qui montrent que l'addition au nombre des sénateurs ne peut être que temporaire, et que le Sénat doit être réduit à son nombre ordinaire aussitôt que possible après qu'a cessé la nécessité ayant donné lieu à l'exercice du pouvoir spécial.

5. Pour toutes ces raisons, je n'estime pas devoir conseiller à Sa Majesté d'ordonner l'addition proposée au nombre des membres du Sénat.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général

Le très-honorable

Comte de *Dufferin*, C.P., C.C.B.

etc., etc., etc.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une correspondance additionnelle du comte de *Carnarvon*, concernant le chemin de fer canadien du Pacifique.

Elle a été alors lue par le greffier et elle est comme suit :

*Le comte de Carnarvon au lieutenant-gouverneur Richards.*

DOWNING STREET, 18 janvier, 1877.

MONSIEUR,—J'ai reçu en son temps votre télégramme m'informant que vos ministres désirent convoquer la législature sans retard et mettre devant la Chambre la décision de Sa Majesté sur la pétition de février, 1876, relative au chemin de fer canadien du Pacifique, et me priant de vous télégraphier la substance de la décision arrêtée.

2. Je vous ai répondu par télégramme le 17 du courant que j'étais sur le point de vous transmettre une dépêche par la malle et j'exprimais l'espoir qu'on n'en viendrait à aucune détermination et qu'on ne prendrait aucune mesure avant la réception de ma dépêche.

3. Je désire maintenant vous faire savoir que le 18 décembre dernier, j'ai adressé au Gouverneur-Général du *Canada*, une dépêche (No. 362), exposant au long les vues du gouvernement de Sa Majesté sur la question du chemin de fer.

4. Lord *Dufferin* m'a informé qu'une copie de cette dépêche vous a été transmise, et je désire qu'elle soit regardée comme adressée tant à la province de la *Columbia-Britannique* en réponse aux représentations du Conseil et de l'Assemblée, qu'au gouvernement de la Confédération.

5. Je suis sûr que votre gouvernement et la législature passeront mûrement les recommandations contenues dans cette dépêche, et qu'ils accepteront l'assurance de ma part qu'après avoir très-soigneusement examiné la question, je demeure convaincu que toute tentative dans les présentes conjonctures pour arriver à une décision définitive, serait inopportune au point de vue de l'intérêt de toutes les parties, et apporterait de nouvelles difficultés au règlement de la question sur ces bases justes et satisfaisantes que le gouvernement de Sa Majesté désire si vivement voir adopter.

6. Comme vous le savez bien, il est contre l'usage que le Secrétaire d'État corresponde directement avec un gouvernement provincial, les règles du service exigeant que toutes ces communications soient adressées au Gouverneur-Général. Toutefois ayant appris que dans le cas actuel, votre gouvernement s'attendait à recevoir une communication directe du gouvernement de Sa Majesté, je vous ai adressé cette dépêche, et j'ai expliqué au Gouverneur-Général, les circonstances qui m'ont porté à agir de la sorte.

J'ai etc.,

(Signé),

CARNARVON.

Au lieutenant-gouverneur RICHARDS.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 1er Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozzer,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Price,</i>	

### PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan—De *Daniel Wilson L.L.D.*, et autres, directeurs de la maison de refuge et d'industrie des petits porteurs de journaux de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Ferdinand MacCulloch* et autres, de la province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie de sûretés canadiennes," (à responsabilité limitée).

De *Mathew Howard* et autres, du comté de *Prince-Edouard* ; demandant la construction d'un embranchement de chemin de fer de la station *O'Leary* au rivage, par *Roger's Corners*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque *Jacques-Cartier*, allant au 1er décembre, 1876.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 18.)

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

28 février, 1877.

Le comité collectif des deux Chambres des impressions du Parlement demande qu'il lui soit permit de présenter, comme son quatrième rapport, ce qui suit :

Le comité a examiné avec soin les documents qui suivent et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

*Réponse à adresse*,—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des *Etats-Unis* au sujet de la prétendue violation du traité de *Washington*.

*Réponse à ordre*,—Copies du contrat de la toiture en fer de la station qui devait être construite à *Halifax*, avec les soumissions y relatives.

*Réponse à ordre*,—Prospectus publié à Londres par l'honorable ministre des Finances relativement au dernier emprunt, etc., etc.

*Réponse à ordre*,—Condammations pour offenses capitales entre le 1<sup>er</sup> juillet, 1867 et le 31 décembre, 1876, donnant les noms des condamnés, la nature du crime et l'action de l'exécutif.

*Réponse à adresse*,—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial au sujet de toute compagnie de navires ou de toute personne, concernant la qualification des chirurgiens à bord des steamers anglais, etc.

*Réponse à ordre*,—Etat indiquant la quantité de vieux rails maintenant disponibles et en la possession du gouvernement, et si ces rails peuvent être employés à aider à la construction de lignes d'embranchement.

*Réponse à ordre*,—Instructions données par le département de l'Intérieur aux inspecteurs, touchant l'acte des poids et mesures, avec les noms et les salaires de ces inspecteurs ou sous-inspecteurs.

*Réponse à adresse*,—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et de l'ancienne province du *Canada* et le gouvernement Impérial, et autres papiers, etc., concernant l'extension de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté dans les eaux intérieures du *Canada*.

Correspondance concernant les troubles sur la ligne du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

*Réponse à ordre*,—Etat de toutes réclamations faites par des individus ou des corporations relativement à la construction du chemin de fer Intercolonial dans les limites de la province de *Québec*, etc., etc.

*Réponse à ordre*,—Papiers et correspondance en rapport avec les paiements faits à *J. F. B. McCready* et autres, dans le comté de *King*, pour de prétendus dommages encourus par suite d'un incendie et pour d'autres causes, sur le chemin de fer Intercolonial.

*Réponse à ordre*,—Soumissions reçues pour la construction de la gare à *Halifax*, correspondance, etc.

*Réponse à ordre*,—Noms des évaluateurs employés sur le chemin de fer Intercolonial, dans les comtés de *Témiscouata* et de *Rimouski*, pour l'achat de terrains et l'évaluation des dommages, etc.

*Réponse à adresse*,—Correspondance entre les autorités de la cité de *St. Jean, N. B.*, et le gouvernement du *Canada*, relativement à la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial autour de la baie de *Courtney, St. Jean, N. B.*, jusqu'au quai de délestage.

*Réponse à adresse*,—Etat des salaires, honoraires et indemnités payés par les commissaires du havre de *Montréal*, à tout employé quelconque de la dite commission du havre.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Contrat entre le gouvernement du *Canada* et le collègue *McGill*, relativement à un immeuble situé dans la cité de *Montréal*, connu sous le nom de "Palais de Cristal," etc., etc.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local de la province de *Québec*, relativement à l'état de détresse, l'autonne dernier, des pêcheries de la côte nord du *St. Laurent*.

*Réponse à adresse*.—Ordres en Conseil et lettres entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement de *Manitoba*, relativement aux secours à donner aux colons, etc.

*Réponse à adresse*.—Correspondance entre le gouvernement du *Canada*, et toutes personnes du *Nouveau-Brunswick*, relativement à la construction de chemin de fer dans cette province.

Rapport du nombre de commissaires pour les octrois aux sauvages dans la *Nouvelle-Ecosse*.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Instructions à l'honorable *Alexander Morris*, lieutenant-gouverneur des territoires du *Nord-Ouest*, et tous rapports et correspondances entre le lieutenant-gouverneur et le gouvernement du *Canada*.

*Réponse à ordre*.—Rapport de M. *Langmuir* sur l'hôpital de marine de *Québec*.

*Réponse à adresse*.—Copies de tous les comptes et bordereaux pour la construction et la réparation en 1875, des quais de la *Malbaie*, etc.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Guvremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :  
Que lorsque la Chambre s'ajournera, vendredi prochain, elle reste ajournée jusqu'à mardi, le treizième jour de mars courant, à huit heures du soir.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, a proposé en amendement :

De retrancher les mots "vendredi prochain" et d'insérer "aujourd'hui," et d'insérer "jeudi, le huitième" à la place de "mardi, le treizième."

L'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé en amendement à l'amendement :

D'insérer les mots "vendredi, le deux du courant," au lieu de "aujourd'hui," et au lieu de "jeudi, le huitième," d'insérer "mardi, le sixième."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

*Aikins,*  
*Alexander,*  
*Archibald,*  
*Baillargeon,*  
*Benson,*  
*Botsford,*  
*Bourinot,*  
*Carrall,*  
*Chapais,*

*Cormier,*  
*Cornwall,*  
*Dever,*  
*Dickey,*  
*Dickson,*  
*Fabre,*  
*Ferguson,*  
*Ferrier,*

*Girard,*  
*Haviland,*  
*Haythorne,*  
*Kaulbach,*  
*Lewin,*  
*Macdonald (Victoria),*  
*Montgomery,*  
*Power,*

*Reesor,*  
*Seymour,*  
*Simpson,*  
*Shead,*  
*Smith,*  
*Stevens,*  
*Sutherland,*  
*Wilnot.—33.*

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McLelan (London'd'y),</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilson.—31</i>
<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Pozer,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant mise sur la motion en amendement, tel qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la question étant mise sur la motion principale, tel qu'amendée, :—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi le deux du courant, elle reste ajournée à mardi le sixième jour de mars courant à huit heures du soir,—elle a été aussi résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé :

Qu'il soit résolu : Que les honorables MM. *Haythorne*, *Aikins*, *Paquet* *McDonald* (*Colombie-Britannique*), *Dumouchel*, *Baillargeon* et le proposant, composent un comité chargé de faire une enquête sur le chauffage et la ventilation de la salle des séances et des salles de comités du Sénat, et de rendre compte des résultats de son enquête.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été,

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 22 février, 1877, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement ou quelque membre ou département du gouvernement, au sujet de la nomination de *Joseph Creighton*, l'an dernier, comme officier du port de *Lunenburg, Nouvelle-Ecosse*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 69. )

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre la loi relativement au port d'armes dangereuses."

Sur motion de l'honorable M. *Reud*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour modifier et étendre l'acte du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 2 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilnot.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Pâquet*—du révérend *Luc Rouleau* et autres, de *Rimouski* province de *Québec*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque Nationale, allant au 17 avril, 1876.

Et aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Iberville*, pour l'année 1876.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session Nos. 18 et 19.*)

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état faisant connaître le nombre des employés des différents départements du service civil et les sommes qui leur étaient payées à titre d'appointements, de salaires ou de gages, aux dates ci-dessous, savoir :

Le 1er janvier 1868.

Le 1er juillet 1870.

Le 1er janvier 1873.

Le 8 novembre 1873.

Le 1er janvier 1877.

Aussi les dépenses faites pour la législation chaque année, depuis l'union des provinces.

Aussi—les noms des employés nommés (excepté ceux nommés à des places vacantes), ainsi que leurs salaires et toutes augmentations de salaire, entre le premier jour de janvier et le huitième jour de novembre, 1873.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du *Globe*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée à mardi prochain, à huit heures du soir.

## Mardi, 6 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Widal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Smith*—De *C. R. Horne* et autres, du comté d'*Essex*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *Daniel Wilson*, L.L.D., et autres, directeurs de la maison de refuge et d'industrie des petits porteurs de journaux de *Toronto*; demandant certaines modifications aux lois criminelles concernant les jeunes délinquants.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque des Township de l'Est, en date du 1er février, 1877.

Aussi,—une liste des actionnaires de la banque de *Pictou*, en date du 14 février, 1877.

Et aussi,—une liste des actionnaires de la banque Impériale du *Canada*, en date du 17 février, 1877.

*Ordonné*, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :

( Voir documents de la session No. 18.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Kamouraska*, pour l'année 1876.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 19.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le quatrième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Wark*, La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 7 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Jornvall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Leonard*—De MM. *Thos. Robertson* et Cie., et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du révérend *Luc Rouleau* et autres, du comté de *Rimouski*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit fait, dans le cours de l'été prochain, une exploration du havre de *Matane*, dans le but de s'assurer des améliorations que l'on devra faire dans le dit port dans les intérêts du commerce et de la navigation.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Beauharnois* pour l'année 1876.

Et aussi, une liste des actionnaires de la banque Métropolitaine, de *Montréal*, allant au 28 février, 1877.

*Ordonné*, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session Nos. 18 et 19.*)

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
7 mars, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions ci-après mentionnées et a constaté que l'avis dans chaque cas a été suffisant, savoir :

De la société de construction de la Puissance (*Dominion*) de *Montréal*; demandant des amendements à son acte d'incorporation et l'autorisation de changer son nom en celui de "compagnie de prêts hypothécaires de la Cité."

De *Wm. A. Thompson* et autres; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger les délais dans lesquels doivent être commencés et terminés les travaux de la compagnie canadienne du télégraphe de l'atlantique, et pour apporter d'autres amendements à l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

De *J. P. Rottot*, président, et autres actionnaires de la société de construction St. Jacques, de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation pour modifier la constitution de la dite compagnie et lui accorder certains pouvoirs.

De *Joseph Harris McClellan*, du township de *Pickering*, comté d'*Ontario*; demandant qu'il soit passé un acte pour conférer la propriété et les droits de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* au pétitionnaire.

De la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel elle est tenue de terminer la partie dudit chemin de fer comprise entre *Hawkesbury Ouest* et la cité d'*Ottawa*.

D'*Edward Alexander Prentice* et autres, du *Canada* et d'*Angleterre*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie du câble Union."

De la compagnie de prêt sur garantie hypothécaire, de *Montréal*; demandant qu'il soit passé un acte pour conférer à la dite compagnie les mêmes pouvoirs de prêt et d'emprunt que ceux déjà accordés par le Parlement à d'autres institutions.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
Président.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 26 février, 1877, pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre un relevé de toutes les nominations faites dans chaque département du service civil, du 8 novembre, 1873 au 13 juin, 1876, avec indication du nom de chaque personne nommée, du salaire attaché à sa fonction à l'époque de sa nomination, et de son présent salaire.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 57.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 15 février, 1877, pour

prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un compte-rendu de l'emploi qui a été fait, pendant l'année 1876, de toute quantité des rails d'acier achetés en 1874 et 1875.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 77.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire-d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 3 avril, 1876, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, un état faisant voir le nombre de tonnes de fret transportées sur les chemins de fer de l'Etat, dans les provinces maritimes, pendant le trimestre expiré le 31 décembre, 1875, indiquant séparément les quantités transportées à des prix spéciaux et les quantités transportées aux prix réguliers du tarif, ainsi que le prix moyen par tonne et par mille pour chaque catégorie.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 78.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 22 février, 1877, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance échangée, de tous ordres en Conseil et contrats passés l'an dernier, au sujet de l'élargissement du canal *St. Pierre* dans l'*Ile du Cap Breton*.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 79.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 26 février, 1877, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement de la province du *Nouveau-Brunswick* et le gouvernement fédéral relativement à l'opportunité d'obtenir de la Cour Suprême une expression d'opinion sur la question des pouvoirs des législatures provinciales en ce qui concerne le droit d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 27.*)

Ajors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 8 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *C. R. Horne* et autres, du comté d'*Essex*, province d'*Ontario*; exposant que le Congrès des *Etats-Unis* a élevé à un dollar et demi par tonne, le droit sur la pierre à bâtir, importée du *Canada* aux *Etats-Unis*; que d'après l'usage du commerce, ces matériaux se vendent à la toise ou à la corde; que le droit mentionné représente trois fois la valeur de la marchandise; que les citoyens américains jouissent du droit d'envoyer cette même marchandise sur les marchés du *Canada*, sans avoir à payer de droits, et demandant le redressement de ce grief.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Bedford*, pour l'année 1876, et un état supplémentaire pour l'année 1875.

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Beauce*, pour l'année 1876.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 18.)

Sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Reesor*, il a été

*Ordonné*, que la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 23 février courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur la table de cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement Impérial depuis 1873, au sujet de l'addition de nouveaux sénateurs au nombre des membres du Sénat, ainsi qu'il est prévu par l'article 26 de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, soit imprimé, pour l'usage des membres, avec le procès-verbal d'aujourd'hui.

L'honorable M. *Botsford* secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le nombre et les noms des personnes qui ont voyagé gratuitement sur le chemin de fer Intercolonial et les embranchements de ce chemin, du 1er janvier, 1876, au 1er mars, 1877, et faisant connaître par l'autorité de qui et pour quelles raisons des passes gratuites ont été données;—aussi, un état détaillé des accidents arrivés à des trains, avec indication de la cause de ces accidents et des pertes causées au revenu pour la réparation des dommages qui en ont résulté, pendant la même période;—aussi, un état des salaires annuels ou mensuels, suivant le cas, et des émoluments ou profits éventuels que reçoivent le surintendant général et tous les autres officiers et employés du dit chemin, y compris les conducteurs de trains, les chefs de gare et les agents pour la vente des billets;—aussi, un état faisant connaître le coût du wagon-palais à l'usage des surintendants, y compris le travail exécuté pour sa confection par des ouvriers à la solde des autorités du chemin de fer; la dépense supplémentaire occasionnée par la circulation de ce wagon-palais; l'usage auquel il a servi, ainsi que le nombre et les noms des personnes qui ont été admises à y prendre place, sans inclure les noms des personnes accompagnant le surintendant général.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Walter Scott*,"

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre le certificat suivant :

SÉNAT,

JEUDI, 8 mars, 1877.

Je certifie par le présent qu'avis, pour la seconde lecture dans l'affaire *Scott*, pour un bill de divorce, a été affiché à la porte du Sénat pendant quatorze jours, conformément à un ordre permanent de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,

*Greffier du Sénat.*

Alors *William Jonas Holden*, du village de *Nottawa*, dans le comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, entrepreneur de constructions, a été appelé à la barre de cette Chambre, et étant assermenté, a été interrogé comme suit :

Q. Veuillez dire vos noms, demeure et profession ?

R. Je me nomme *William Jonas Holden*, je demeure au village de *Nottawa*, dans le comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, et je suis entrepreneur de constructions.

Q. Jetez la vue sur la pièce écrite cotée A qui vous est représentée et qui est un acte pour faire droit à *Walter Scott*, ainsi que sur la pièce cotée B, laquelle est un ordre du Sénat, daté de mercredi, le vingt-et-unième jour de février 1877. Avez-vous signifié copie de ces actes, portant le certificat du greffier du Sénat, à *Mary Jane Scott* ? Quel jour, quel quantième et où avez-vous fait cette signification ?

R. J'ai signifié copies de ces écrits cotés A et B respectivement qui me sont représentés en ce moment, une copie portant le certificat du greffier du Sénat, à la dite *Mary Jane Scott*, le jeudi, premier jour de mars 1877, en la maison où elle vivait avec un nommé *Edward A. Wilson*, dans le village de *Nottawa*, township de *Nottawasaga*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*.

Q. Faites connaître la manière dont vous avez fait signifier les actes A et B à la dite *Mary Jane Scott* ?

R. Je les ai signifiés à la dite *Mary Jane Scott*, personnellement, en les lui remettant en main propre, et lui expliquant l'objet de chaque pièce ; elle me déclara comprendre ce que c'était.

Q. La nommée *Mary Jane Scott*, à qui vous avez signifié copie des pièces cotées A et B respectivement, est-elle *Mary Jane*, femme de *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, township de *Nottawasaga*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, née *Mary Jane Rowed* ?

R. La nommée *Mary Jane Scott* à qui j'ai signifié copie des pièces cotées A et B respectivement, est *Mary Jane*, femme de *Walter Scott*, du village de *Nottawa*, township de *Nottawasaga*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, née *Mary Jane Rowed*, contre laquelle le dit *Walter Scott* demande un divorce.

Le dit *William Jonas Holden* a reçu l'ordre de se retirer.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Alexander* :

Que l'interrogatoire du pétitionnaire à la barre du Sénat, tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties soit pour le présent suspendu, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé de procéder à cet examen.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à *Walter Scott* soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Alexander* :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé des honorables MM. *Aikins*, *Botsford*, *Cornwall*, *Dickson*, *Haythorne*, *Kaulbach*, *Reesor*, *Seymour* et du proposant, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et ait le pouvoir d'envoyer quérir toutes personnes et pièces ; que l'ampliation des procédures jusqu'au jugement final dans la Cour du Banc de la Reine, du *Haut-Canada*, maintenant la province d'*Ontario*, dans la cause de *Scott vs. Wilson*, la dite ampliation présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition dudit *Walter Scott*, soit renvoyée audit comité, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat pour cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et que le dit comité soit autorisé à siéger les samedis et autres jours qui ne seront pas des jours de séance du Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre la loi relativement au port d'armes dangereuses."

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les traitements de certains juges," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la commission géologique et d'histoire naturelle du *Canada*, et le maintien du musée s'y rattachant," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Scott* Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 28 mars, 1876, pour prier Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre un état indiquant le montant de billets de la Puissance qui ont été achetés en or depuis le 1er septembre, 1874, au 31 décembre, 1875, avec indication du nom des banques ou des individus qui ont fait les demandes d'espèces d'or et à qui elles ont été payées.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 80.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 15 février, 1877, priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

1o. Copie de tous marchés passés en 1876 pour le transport des malles de Sa Majesté entre *Sydney* et la *Baie aux Vaches*, la grande et la petite *Baie Glacée* et *Bridgeport*, comté du *Cap Breton*.

2o. Copies des avis portant appel de soumissions, avec les titres des journaux où ces avis ont été insérés; et aussi, copies de tous autres documents, correspondance, etc., relatifs aux marchés.

30. Copie de tous autres marchés passés dans les années 1874, 1875 et 1876, pour le transport des malles dans le comté du *Cap Breton*, avec les pièces justificatives des paiements opérés pour ce service.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 81.)

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
7 mars, 1877.

Le comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement demande qu'il lui soit permis de présenter son cinquième rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et demande qu'ils soient imprimés, savoir :

*Réponse à ordre*.—Etat des montants payés pour impressions par le département des Postes durant les années 1874, 1875 et 1876 respectivement, à des personnes autres que l'imprimeur du Parlement et l'entrepreneur, à *Ottawa*, le dit état devant indiquer la province dans laquelle l'ouvrage a été fait, etc.

*Réponse à ordre*.—Etat des importations et des exportations du bétail pour chaque semestre depuis le 1er mars, 1875 au 1er janvier, 1877.

*Réponse à ordre*.—Correspondance échangée avec *John Baine*, *Angus Morrisson* et *Charles L. Campbell*, relativement à leur destitution comme officiers préposés à la saisie et au débarquement à *Grand Bras d'Or*, etc.

*Réponse à ordre*.—Etat compilé depuis le 1er janvier, 1875 jusqu'au 1er janvier, 1877, et indiquant les quantités de différentes qualités de sucre importées d'*Europe*, des *Antilles Anglaises* et étrangères, ainsi que des *Etats-Unis*, etc.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Correspondance entre le *Canada* et le gouvernement Impérial depuis le mois d'octobre, 1873, jusqu'au 31 décembre, 1874, relativement à la nomination de sénateurs pour le *Canada*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

*Réponse à adresse*.—Pétition de *T. D. Latour* et autres, présentées au gouvernement, concernant M. le juge *Loranger*.

*Réponse à adresse*.—Pétition de *J. B. Brousseau*, écuyer, de la ville de *Sorel*, relativement à M. le juge *Loranger*.

*Réponse à ordre*.—Correspondance avec le maître-général des Postes ou avec son département, au sujet des accusations portées contre le maître de poste de *Bloomsbury*, dans le comté de *Norfolk*.

*Réponse à ordre*.—Correspondance relative au renvoi de M. *Collet* comme maître de poste de *St. Henri*, comté de *Lévis*.

*Réponse à ordre*.—Correspondance concernant le maître de poste à *Grand Bras d'Or*, et la raison pour laquelle *McLeod* n'a pas eu le bureau après avoir été nommé et avoir donné des cautions suffisantes, etc.

*Réponse supplémentaire à ordre*.—Etat de tout le gypse ou plâtre de Paris, importé des *Etats-Unis* au *Canada*, le chiffre du droit et le montant collecté.

*Réponse à ordre*.—Correspondance en la possession du gouvernement, concernant les améliorations du havre à l'embouchure de la rivière de l'île *Partridge*, etc.

*Réponse à ordre*.—Soumissions et contrats pour la construction du havre à *Ingonish*, *Nouvelle-Ecosse*, etc.

*Réponse à ordre*.—Montant d'argent dépensé pour la construction de l'hôpital de marine à *Sydney*, *Cap Breton*, avec le montant des différentes soumissions et les noms des personnes qui les ont faites.

*Réponse à ordre*.—Arrangements faits entre les chemins de fer du gouvernement et la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc pour l'échange de chars et le transport des passagers et du fret.

*Réponse à ordre*.—Dépenses encourues et argent dépensé pour le paiement des ingénieurs et autres, relativement aux explorations de la branche nord de la rivière *Sydenham*, des fourches de *Wallaceburg*, au village de *Wilkesport*, dans l'année 1876.

*Réponse à ordre*.—Correspondance échangée entre le gouvernement ou les commissaires de l'Intercolonial et les intéressés de la paroisse du *Bic*, au sujet du changement de l'emplacement de la station du chemin de fer au dit lieu; aussi, la correspondance échangée entre les intéressés de la paroisse de *St. Octave*, de *Métis* et des paroisses environnantes, et le gouvernement, demandant que la station, à *St. Octave*, soit placée dans un endroit plus convenable.

*Réponse à ordre*.—Rapport de M. *Kingsford* sur les jetées de la *Baie St. Paul*, des *Eboulements* et de la *Malbaie*, en 1876.

Le comité recommande aussi qu'un index de tous les journaux et des papiers de la session depuis 1867, soit préparé, et que les membres du Sénat et de la Chambre des Communes en reçoivent chacun une copie, et que six copies soient déposées dans la bibliothèque.

Le comité recommande aussi qu'après la session actuelle les votes et délibérations de la Chambre des Communes soient préparés et imprimés sous forme de journal, comme les procès-verbaux du Sénat; ce qui serait, il croit, plus expéditif et plus économique.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que ledit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 9 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *Thos. Robertson* et Cie., et autres ; demandant le rejet du changement que l'on propose de faire au tarif en portant l'article : " tubes et tuyaux métalliques," de la liste des articles francs de droits sur celle des articles non-énumérés.

L'honorable *M. Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

9 mars, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de *Ferdinand MacCulloch* et autres, de la province de *Québec*, sollicitant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de sûretés canadiennes (à responsabilité limitée)," et a constaté que l'avis y relatif est insuffisant sous le rapport de la durée ; toutefois, votre comité recommande de suspendre, dans le présent cas, la 51e règle, attendu qu'il pourra, en qualité du comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

*WILLIAM MILLER,*

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *Ferdinand MacCulloch* et autres, de la province de *Québec*, tel que recommandé dans le neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du *Globe*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il désire son concours.

L'honorable M. *Dickey*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Walter Scott*," a présenté son rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ.  
9 mars, 1877.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Walter Scott*," avec instruction d'en faire rapport, en usant de toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et auquel a aussi été renvoyée l'ampliation des procédures jusqu'au jugement final dans la Cour du Banc de la Reine du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans la cause de *Scott vs. Wilson*—la dite ampliation présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *Walter Scott*—a l'honneur de faire rapport comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi du 8 du courant, votre comité a examiné le dit bill, et les allégations contenus dans la préambule ayant été prouvées devant lui, votre comité a résolu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité joint au présent rapport l'ampliation des procédures qui lui avait été renvoyée.

Et conformément à la 78e règle de votre honorable Chambre, votre comité apporte les dépositions faites sous serment par les témoins devant le comité, y compris celle du pétitionnaire, que votre comité a interrogé sous serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui eût pu exister entre les parties en exécution des instructions de votre honorable Chambre à cet effet. A ces dépositions sont jointes les pièces à l'appui, représentées au comité.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,  
*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport et le témoignage soumis soient imprimés, et qu'ils soient pris en considération par la Chambre, en même temps que le bill lundi prochain.

L'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, a proposé :—  
 Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des instructions données à M. *Fleming*, ingénieur-en-chef du chemin de fer du *Pacifique*, au sujet d'une série de questions adressées par le canal du bureau des colonies à des officiers de marine et autres, sur certains ports de la *Colombie-Britannique*, et sur le choix d'un emplacement pour l'établissement du terminus de la ligne du chemin de fer sur la côte du *Pacifique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Odell*, a proposé :—

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre, un état indiquant l'étendue de terre achetée par le gouvernement, sur la *Kaministiquia*, pour la création d'un terminus pour le chemin de fer du *Pacifique*; les noms des personnes de qui le terrain a été acheté, et le prix d'acquisition; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la municipalité de *Shuniah, Prince Arthur's Landing*, au sujet du terminus du dit chemin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé :—

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement et les entrepreneurs de la construction du télégraphe du *Pacifique*, ainsi que copie des contrats passés pour les différentes sections des travaux.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*,"

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre le certificat suivant :

SÉNAT,  
 VENDREDI, 9 mars, 1877.

Je certifie par le présent qu'avis de la seconde lecture dans l'affaire *Bates*, pour un bill de divorce, a été affiché à la porte du Sénat, pendant quatorze jours, conformément à un ordre permanent du Sénat.

ROBERT LEMOINE,  
*Greffier du Sénat.*

Alors, *Robert Bird Bell*, de la cité d'*Ottawa*, huissier, a été appelé à la barre de cette Chambre et, étant assésérenté, a été interrogé comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, demeure et profession ?

R. Je me nomme *Robert Bird Bell*; je demeure en la cité d'*Ottawa*; ma profession est celle d'huissier.

Q. Jetez la vue sur la pièce écrite cotée A qui vous est représentée et qui est un acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*, ainsi que sur la pièce B, laquelle est un ordre

du Sénat, daté de jeudi, le vingt-deuxième jour de février 1877. Avez-vous signifié copie de ces actes, portant le certificat du greffier du Sénat, à *Norman Adna Bates*? Quel jour, quel quantième et où avez-vous fait cette signification?

R. J'ai signifié des actes A et B qui me sont représentés en ce moment, une copie portant le certificat du greffier du Sénat, à *Norman Adna Bates*, au pénitencier provincial, dans le voisinage de la ville de *Kingston*, dans le comté de *Frontenac*, en cette province, mardi, le vingt-septième jour de février dernier.

Q. Faites connaître la manière dont vous avez signifié les actes A et B au dit *Norman Adna Bates*?

R. Je les ai signifiés au dit *Norman Adna Bates* de la manière suivante : je lui ai remis en main propre des copies conformes de ces actes portant copie du certificat du greffier du Sénat, et lui ai exhibé en même temps les originaux des dits actes et certificats.

Q. Avant la signification des pièces écrites dont il s'agit, connaissiez-vous *Norman Adna Bates* y dénommé? Si non, dites comment vous avez eu l'information qui vous avait porté à croire que la personne à laquelle vous avez fait cette signification, était véritablement la personne même désignée par les dites pièces?

R. Je ne connaissais pas *Norman Adna Bates* avant cette signification; mais ayant su qu'il se trouvait comme prisonnier, au pénitencier provincial, à *Kingston*, par suite d'une condamnation pour crime de bigamie, je m'y rendis le vingt-septième jour de février dernier, et ayant demandé au préfet de l'établissement une entrevue avec le prisonnier, *Norman Adna Bates*, pour pouvoir exécuter ma signification, il me fit entrer dans un bureau privé, où il me présenta, en me l'indiquant du doigt, ce prisonnier, comme l'individu que je voulais voir. Je demande alors à celui-ci s'il était *Norman Adna Bates*, et il me répondit que oui; s'il était l'époux de *Mary Jane Bates*, née *Keeler*? et il me répondit pareillement que oui.

Le dit *Robert Bird Bell* a reçu l'ordre de se retirer.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Alexander*

Que l'interrogatoire du pétitionnaire à la barre du Sénat, dans l'affaire en divorce de *Bates*, tant généralement que sur toute conclusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties, soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à ce examen

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé

Que le bill pour faire droit à *Mary Jane Bates* soit maintenant lu une seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Alexander* :—

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Aikins*, *Botsford*, *Cornwall*, *Dickson*, *Kaulbach*, *Reesor*, *Seymour*, *Haythorne* et du proposant, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible et ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces; que les copies certifiées de la dénonciation, de la plainte et des dépositions reçues à l'examen préliminaire du dit *Norman Adna Bates*, devant le magistrat qui a prononcé sur l'accusation de bigamie portée contre le dit *Norman Adna Bates*,—aussi l'ampliation du dossier de la procédure sur la dite accusation, instruite devant son honneur le juge de la Cour du comté d'*Ontario*, et l'ampliation de la sentence d'emprisonnement au pénitencier provincial, prononcée contre le dit *Norman Adna Bates*, les dites ampliations présentées au Sénat lors de la lecture de la pétition de la dite *Mary Jane Bates*, soient renvoyées au dit comité, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat pour cette affaire, aient à comparaître devant le dit comité, et que le dit comité soit autorisé à siéger les samedis et autres jours qui ne seront pas des jours de séance du Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*,"

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre le certificat suivant :

SÉNAT,  
VENDREDI, 9 mars, 1877.

Je certifie par le présent qu'avis pour la seconde lecture dans l'affaire *Holiwell* pour un bill de divorce, a été affiché à la porte du Sénat pendant quatorze jours, conformément à un ordre permanent de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,  
Greffier du Sénat.

Alors, *Charles Langelier*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*, avocat, a été appelé à la barre de la Chambre, et étant assermenté, a été interrogé comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, demeure et profession ?

R. Je me nomme *Charles Langelier*, je demeure à *Québec*, province de *Québec*, et je suis avocat.

Q. Jetez la vue sur la pièce écrite cotée A, qui vous est représentée et qui est un "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*," ainsi que sur la pièce B, laquelle est un ordre du Sénat, en date du jeudi, le vingt-deuxième jour de février, 1877; avez-vous signifié une copie de ces deux actes, revêtue du certificat du greffier du Sénat, à *Charles Edwin Holiwell*? Faites connaître le jour, la date et le lieu de cette signification.

R. J'ai signifié, de l'une et de l'autre des pièces A et B qui me sont représentées en ce moment, une copie portant le certificat du greffier du Sénat, au dit *Charles Edwin Holiwell*, le mercredi, septième jour de mars A. D. 1877, dans la rue, devant son magasin, à *Québec*, province de *Québec*.

Q. Dites comment vous avez exécuté cette signification des pièces A et B au dit *Charles Edwin Holiwell*?

R. J'ai signifié copie de ces pièces (A et B) à *Charles Edwin Holiwell*, personnellement, en la lui remettant en main propre et lui expliquant l'objet de chaque pièce; il m'a déclaré alors comprendre parfaitement ce que c'était.

Q. Le nommé *Charles Edwin Holiwell*, à qui vous avez signifié copie des pièces cotées A et B, est-il le mari de *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*, la pétitionnaire en divorce?

R. Le nommé *Charles Edwin Holiwell* à qui j'ai signifié copie des pièces cotées A et B, est *Charles Edwin Holiwell*, le mari de *Martha Jemima Hawkshaw Holiwell*, la pétitionnaire en divorce.

Le dit *Charles Langelier* a reçu ordre de se retirer.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Alexander*

Que l'interrogatoire du pétitionnaire à la barre du Sénat, tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties, soit pour le présent suspendu, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet examen.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé :—  
Que le dit bill pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holliwell*, soit maintenant la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

Et le dit bill a été lue la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé :—

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Aikins, Allan, Brown, Cornwall, McDonald (Toronto), McMaster, Seymour, Shead* et du proposant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat pour cette affaire, aient à comparaître devant le dit comité, et que le dit comité ait la permission de siéger les samedis et autres jours qui ne sont pas des jours de séance.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du *Canada*."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été *résolue* dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

---

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour étendre les dispositions de la section cinquante-six de l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre cinq, intitulé: *Acte concernant les banques et le commerce de banque*, à la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, seconde par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association de secours mutuels du service civil du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Alexander*  
La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

---

## Lundi, 12 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Chaffers* :—De *R. L. McGinnis*, maire, et autres ; conseillers, de la ville d'*Iberville*, dans la province de *Québec*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de a banque d'*Hamilton*, en date du 15 février, 1877.

Aussi,—une liste des actionnaires de la banque de *Yarmouth*, en date du 27 février, 1877.

Et aussi,—un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Terrebonne*, pour l'année 1876.

*Ordonné*, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session Nos. 18 et 19.*)

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DU COMITÉ,  
12 mars, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions ci-dessous mentionnées, et a trouvé suffisants les avis y relatifs, à savoir :

De *R. Jas. Reekie* et autres, de la cité de *Montréal*, sollicitant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de traverse du *Saint-Laurent* et du chemin de fer du *Pacifique*."

De *A. H. Moore* et autres, de la cité de *Montréal*, à l'effet d'obtenir un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie canadienne pour l'exportation du bœuf et du beurre ;"

De *Moïse Houde* et autres, de la paroisse de la *Rivière-du-Loup*, comté de *Maskinongé*, province de *Québec*, à l'effet d'obtenir un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont de la *Rivière-du-Loup*, comté de *Maskinongé* ; et

De l'association d'assurance mutuelle agricole du *Canada*, sollicitant certains amendements à son acte d'incorporation.

Votre Comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et a trouvé insuffisants, sous le rapport de la durée, les avis qui en ont été donnés, à savoir :

De la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, à l'effet d'obtenir un acte pour étendre les dispositions de l'acte 56 de la 34e *Victoria*, chap. 5, à la dite banque ;

De la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines, à l'effet d'obtenir certains amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie d'Union de transport et de chemin de fer, sollicitant un acte pour amender sa charte à l'effet d'accorder aux actionnaires, réunis en assemblée générale, convoquée pour cet objet, le pouvoir de réduire le capital social versé, dans la mesure qu'ils jugeront à propos ;

D'*Andrew Robertson* et autres, de la cité de *Montréal*, sollicitant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie de trafic du *Canada*.

Toutefois, votre comité recommande la suspension de la 51e règle, dans ces différents cas, vu que les comités auxquels seront renvoyés les bills pourront veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Votre comité a de plus examiné la pétition de *E. C. Monk*, procureurs des héritiers de feu l'honorable *Robert Jones*, à l'effet d'obtenir un acte qui leur accorde le renouvellement pour cinquante ans des privilèges concédés par un acte passé dans la sixième année du règne de *George IV*, chap. 29, pour la construction d'un pont à *Saint-Jean*, sur la rivière *Richelieu*, dans la province de *Québec* ; et il a constaté qu'aucun avis de cette pétition n'a été donné.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
Président.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport aux pétitions de la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*,—de la compagnie pour la fabrication de locomotives et de machines,—de la compagnie d'expédition et de chemin de fer *Union*,—et d'*Andrew Robertson*, et autres, de la cité de *Montréal*, tel que recommandé dans le dixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable *M. Ryan* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre copies des règles et ordres généraux tels qu'ils ont été faits par les juges de la Cour Suprême et de l'Echiquier, depuis la dernière session.

*Ordonné*, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir document-de la session No. 27.*)

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les traitements de certains juges," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la commission géologique et d'histoire naturelle du *Canada*, et le maintien du musée s'y rattachant," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant alors lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," avec ensemble les témoignages pris devant le dit comité,

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, que la considération du dit rapport soit remise à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre la loi relativement au port d'armes dangereuses,

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Cornwall*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association de secours mutuels du service civil du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour étendre les dispositions de la section cinquante-six de l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre cinq, intitulé : *Acte concernant les banques et le commerce de banque*, à la banque de l'Amérique Britannique du Nord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," a présenté son rapport :

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
12 mars, 1877.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," avec instruction d'en faire rapport, en usant de toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et auquel ont aussi été renvoyées les copies certifiées de la dénonciation, de la plainte et des dépositions reçues à l'examen préliminaire du dit *Norman Adna Bates*, devant le magistrat qui a prononcé sur l'accusation de bigamie portée contre le dit *Norman Adna Bates*,—aussi, l'ampliation du dossier de la procédure sur la dite accusation, instruite devant son honneur le juge de la Cour du comté d'*Ontario*, et l'ampliation de la sentence d'emprisonnement au pénitencier provincial, prononcée contre le dit *Norman Adna Bates*, les dites ampliations présentées au Sénat lors de la lecture de la pétition de la dite *Mary Jane Bates*, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Conformément à l'ordre de renvoi du neuf courant et aux instructions qui lui ont été données le même jour, votre comité a examiné le dit bill, les copies certifiées de la dénonciation, de la plainte et des dépositions, ainsi que les ampliations du dossier de la procédure et de la sentence d'emprisonnement ; lesquelles dites pièces sont ci-jointes. Votre comité a interrogé la pétitionnaire sous serment, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui eût pu exister entre elle et le dit *Norman Adna Bates* ; et son témoignage pris par écrit est apporté avec le présent rapport.

Et conformément à la 78e règle de votre honorable Chambre, votre comité a interrogé sous serment tous les témoins qui ont été cités devant lui par la pétitionnaire, et a fait prendre par écrit leurs témoignages qu'il apporte avec toutes les pièces à l'appui représentées devant lui.

Après avoir délibéré sur le dit bill et sur les documents, témoignages et pièces, votre comité a conclu que le préambule du dit bill a été justifié, et qu'il n'a été constaté aucune collusion ou connivence entre les parties pour obtenir la séparation demandée par le dit bill ; votre comité recommande donc à votre honorable Chambre de passer le dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,  
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, a proposé Que le dit rapport, les témoignages et papiers soient imprimés et soient, avec le bill, pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 13 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Sutherland*—De *John Black* et autres, de *Kildonan* et *St. Jean*, et de *S. Pritchard* et autres, de la paroisse de *St. Paul*, tous dans la province de *Manitoba*.

Par l'honorable M. *Dumouchel*—De *Charles A. M. Globensky*, du village de *St. Eustache*, province de *Québec*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Richelieu*, pour l'année 1876.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 19.)

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports et estimations de l'ingénieur chargé de faire une étude sur les travaux à exécuter aux ports ou lieux ci-dessous indiqués, savoir :

*Arisaig, N.-E.*  
*Annapolis, N.-E.*  
*Baxter's Harbor, N.-E.*  
*Bayfield, N.-E.*  
*Beach Point, I. P. E.*  
*Beaver Cove, N.-E.*  
*Bedeque, I. P. E.*  
*Canada Creek, N.-E.*  
*Chipman's Brook, N.-E.*  
*Cape Traverse, I. P. E.*  
*Christmas Island, N.-E.*  
*Cove Head, I. P. E.*  
*Grand Manan, N.-B.*  
*Hopewell, N.-B.*  
*Hallis Harbor, N.-E.*  
*Liverpool, N.-E.*  
*Lingan, N.-E.*

*Lingan Beach, N. E.*  
*Musquodoboit, N. E.*  
*Malpeque, I. P. E.*  
*Montagne River, I. P. E.*  
*Nail Pond à Edmond Bay, I. P. E.*  
*North Sidney, N. E.*  
*Port Gilbert, N. E.*  
*Pubnico, N. E.*  
*Port Hood, N. E.*  
*Richibucto, N. B.*  
*St. Peter's Bay, I. P. E.*  
*Scott's Bay, N. E.*  
*Truro, N. E.*  
*Victoria Harbor, N. E.*  
*West Arichat, N. E.*  
*Walton, N. E.*  
*West Sandy Cove, N. E.*

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du *Canada*,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 3, ligne 37, après Acte " insérez : " Les amendes recouvrées sous l'empire de l'acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas, et aussi sous l'empire de l'acte concernant le mode de juger et punir les jeunes délinquants, seront versées à la caisse du secrétaire-trésorier."

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne."

---

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La question ayant été mise sur l'adoption de la première clause,

Il a été proposé en amendement :

Page 1, ligne 18, retranchez "deux" et insérez : "cinq," et retranchez depuis "ans" jusqu'à "La" dans la 21e.ligne.

Les contents et les non-contents ayant été demandés, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 27.

NON-CONTENTS : 22.

La question ayant été mise sur l'adoption de la seconde clause,

Il a été proposé en amendement :

Page 1, ligne 25, après : "passible" insérez : "de la peine de mort, comme félon, ou"

Page 1, ligne 26, retranchez "deux" et insérez : "sept"

Les contents et les non-contents ayant été demandés, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 22.

NON-CONTENTS : 25.

Et la question étant de nouveau mise sur l'adoption de la seconde clause,

Il a été proposé en amendement :

Page 1, ligne 28, retranchez "deux" et insérez : "cinq"

Les contents et les non-contents ayant été demandés, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 31.

NON-CONTENTS : 15.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le rapport du comité général soit pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'honorable M. *Macpherson* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de constructions poursuivant leurs opérations dans la province d'*Ontario*."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, qu'il soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Ryan* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de trafic du *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la cession de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'Acte des Pénitenciers de 1875," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skaad*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du pont du Sud du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de *St. François et Mégantic* en celui de compagnie du chemin de fer International, et pour d'autres fins s'y rattachant," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Haviland*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et de l'Echiquier," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie d'Union de transport et de chemin de fer à réduire son capital versé," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Haviland*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 14 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Déver,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *R. L. McGinnis*, maire, et autres, conseillers, de la ville d'*Iberville*, dans la province de *Québec*; demandant que la charte conférant à feu l'honorable *Robert Jones*, le privilège de construire un pont sur la rivière *Richelieu*, entre les villes de *St. Jean* et d'*Iberville*, ne soit point renouvelée, et que la municipalité de la ville d'*Iberville* soit autorisée à acquérir le dit pont et à émettre des débentures à cet effet.

L'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, a proposé :—

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état complet des biens et affaires (actif et passif) de la compagnie connue sous le nom de : "*Le Canada, Foncier du Bas-Canada*," incorporée en vertu du chapitre 102 des statuts "*Le Crédit 36 Vict.*, (1873), et notamment :

1. Le montant du capital souscrit;
2. Le montant versé de ce capital;
3. Le montant des lettres de gage en circulation;
4. Le montant placé et garanti par titres hypothécaires;
5. La valeur des immeubles hypothéqués.
6. Le capital en mains à titre de dépôts, et ce depuis que la dite compagnie a commencé ses affaires jusqu'au 1er janvier, 1877 inclusivement.
7. Une liste des noms, prénoms, occupations et résidences des actionnaires; ainsi que le montant des parts souscrites et payées (*bona fide*) par chacun d'eux, déclarant si les dites parts ont été payées comptant, ou par billets, ou d'aucune autre manière.

Le dit état ne devant pas comprendre les créances, dettes, droits, actions, privilèges et hypothèques que le dit "*Crédit Foncier du Bas-Canada*" peut avoir acquis de quelque société ou sociétés de construction établies sous le chapitre 69 des Statuts Refondus du *Bas-Canada* ou résultant de la fusion ou de l'amalgamation entre le dit *Crédit Foncier* et toute compagnie ou compagnies formées en vertu de l'acte en dernier lieu cité.

Un état séparé et distinct, clair et complet, des biens et affaires (actif et passif) de toute telle compagnie ou compagnies, acquis et possédés par le *Crédit Foncier*, devant pareillement être fait, dans la forme et de la manière en premier lieu mentionnés, jusqu'au 1er janvier dernier (1877), inclusivement.

En outre copie des divers états dûment faits et attestés par le dit *Crédit Foncier du Bas-Canada* depuis le commencement de ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier inclusivement, au ministre des Finances, en conformité de son acte d'incorporation et de l'acte qui l'amende.

La question de concours étant lue sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable *M. Howlan*, secondé par l'honorable *M. Haythorne*, a proposé :—

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie du rapport de l'exploration faite par *C. E. Perley*, ingénieur, en vue de travaux d'améliorations à exécuter dans le port de *Cascumpec*, (*Ile du Prince-Edouard*).

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les traitements de certains juges."

---

(En comité.)

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la commission géologique et d'histoire naturelle du Canada, et le maintien du musée s'y rattachant."

---

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les six premières clauses ont été lues et adoptées.

La septième clause ayant été lue, il a été proposé en amendement :

" Page 2, ligne 25, après " *Ottawa* " insérez : " Pourvu qu'une partie suffisante de la collection soit laissée à *Montréal*, et le gouvernement pourra échanger telles parties qu'il jugera à propos des spécimens restants, sans nuire toutefois à l'établissement du musée d'*Ottawa*, avec d'autres collections géologiques et minéralogiques."

Les contents et les non-contents ayant été demandés, le comité s'est divisé :

CONTENTS, 21.

NON-CONTENTS, 24.

Les cinq clauses suivantes ont été agréées sans amendement.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Penny* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *McClellan*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

---

## Jeudi, 15 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président;

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozar,</i>	

### PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Campbell*—De *James Adamson*, premier greffier anglais et greffier des journaux du Sénat; demandant qu'il soit nommé second greffier-assistant.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Wilson*, il a été

Ordonné, que la dite pétition de *James Adamson* soit renvoyée au comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Black* et autres, de *Kildman* et *St. Jean*; et de *S. Pritchard*, de la paroisse de *St. Paul*, tous dans la province de *Manitoba*, demandant l'application à cette province des dispositions de l'acte connu sous le nom de "*Dunkin Act*."

De *Charles A. M. Globensky*, du village de *St. Eustache*, province de *Québec*, actionnaire de la banque *Jacques Cartier*, demandant que le bill intitulé: "Acte concernant la banque *Jacques Cartier*," maintenant soumis au Parlement, ne devienne pas loi à moins qu'il ne soit amendé de manière à ne pas porter atteinte aux droits du dit pétitionnaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Chicoutimi*, pour l'année 1876.

Aussi,—une liste des actionnaires de la banque de *Toronto*, allant au 10 de mars, 1877.

Et aussi,—un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Québec*, pour l'année 1876.

*Ordonné*, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

( Voir documents de la session Nos. 18 et 19.)

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session, a présenté son troisième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
14 mars, 1877.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité croit qu'il est nécessaire d'avoir un page comprenant et parlant le français, pour le service de votre honorable Chambre, et il recommande en conséquence, de nommer *Théophile Roy* page du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,  
*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, et en faire rapport, pour la présente session, a présenté son quatrième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
14 mars, 1877.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, et d'en faire rapport, pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre d'ordonner qu'à l'avenir le traducteur français en chef aura, entre autres devoirs, celui d'assister aux séances de votre honorable Chambre, et de faire, à la table du greffier, les traductions nécessaires au cours des délibérations—mais sans recevoir pour cela, une augmentation d'appointements.

Votre comité a aussi décidé de recommander à votre honorable Chambre, d'accorder à M. *Stephen*, l'assistant-comptable, une augmentation d'appointements de deux cents piastres, à compter du premier janvier dernier.

Le tout respectueusement soumis.

P. SEYMOUR,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Dickey*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawshaw Holliwell*," a présenté son rapport. *Ordonné*, qu'il soit reçu, et  
Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
14 mars, 1877.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawshaw Holliwell*," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Conformément à l'ordre de renvoi du 9 du courant et à l'instruction qui lui a été donnée le même jour, votre comité a examiné le dit bill et interrogé la pétitionnaire, tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui eût pu exister entre elle et le dit *Charles Edwin Holliwell* ; et sa déposition, recueillie par écrit, est apportée avec le présent rapport.

Et, conformément à la 78<sup>e</sup> règle de votre honorable Chambre, votre comité a interrogé sous serment tous les témoins qui ont été cités devant lui par la pétitionnaire, et a fait prendre par écrits leurs dépositions qu'il apporte avec toutes les pièces à l'appui représentées devant lui.

Après avoir délibéré sur les dits bill, dépositions et pièces à l'appui, votre comité est d'avis que le préambule du dit bill a été justifié, et qu'il n'a été constaté aucune collusion ou connivence entre les parties pour obtenir la séparation demandée par le dit bill ; en conséquence votre comité recommande à votre honorable Chambre de passer le dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,  
Président.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé : Que le dit rapport, les témoignages et les papiers soient imprimés et soient pris en considération, avec le bill, par la Chambre, lundi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative, et il a été *Ordonné* en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du *Canada*," et informer cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :

“ Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du télégraphe de l'*Atlantic*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : “ Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la commission géologique et d'histoire naturelle du *Canada*, et le maintien du musée s'y rattachant,”

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Shead*, a proposé, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme suit :

“ Page 2, ligne 25, après “ *Ottawa* ” insérez : “ Et dès qu'aura été effectué le transport d'échantillons suffisants, dans l'opinion du ministre de l'Intérieur, pour former à *Ottawa* un musée faisant connaître la géologie et la minéralogie du *Canada*, et pour répondre aux besoins des échanges, alors tous les échantillons restants seront confiés à la société d'histoire naturelle de *Montréal*, laquelle les disposera dans un ordre convenable pour que le public y ait accès, et, en autant que la collection le permettra, le gouvernement pourra ordonner que des échanges soient faits avec d'autres musées du même genre.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan (Londond'y),</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Buzau,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilson.</i> —31
<i>Campbell,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Northup,</i>	

#### [NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Hope,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>Léonard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Glazier,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Grant,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wilmot.</i> —35.
<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Scott,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Walter Scott*," avec ensemble les témoignages pris devant le dit comité,

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé, que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : Acte pour faire droit à *Walter Scott*," et l'ampliation et les pièces qui lui ont été renvoyés, et lui demander de les remettre à cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative. et il a été

*Ordonné* en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour faire de meilleures dispositions dans la discipline des prisons."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise des débats sur la motion de l'honorable M. *Read*:—

Que cette Chambre nomme un comité chargé de s'enquérir et faire rapport des causes qui ont amené le retard des malles sur le chemin de fer du Grand-Tronc, pendant la dernière semaine de décembre 1876 et la première semaine de janvier 1877, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces. le dit comité devant se composer des honorables messieurs *Hope, Haythorne, Trudel, McClelan, (Hopewell), Wark, Alexander* et du proposant.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," avec ensemble les témoignages pris devant le dit comité, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé,

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes, par l'un des maîtres en chancellerie, pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris par le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," et les papiers qui lui ont été renvoyés, et lui demander de les remettre à cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de transport du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Stevens*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la cession de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des pénitenciers de 1875,

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du pont Sud du *Canada* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Hope*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de *St. Francois* et *Mégantic* en celui de compagnie de chemin de fer International, et pour d'autres fins s'y rattachant, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Haviland*, secondé par l'honorable M. *Stevens*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et de l'Echiquier, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'Union de transport et de chemin de fer à réduire son capital versé, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 16 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau.</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Houlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozzer,</i>	

### PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Arthabaska*, pour l'année 1876.

Et aussi, une liste alphabétique des propriétaires de la banque de l'*Amérique-Britannique du Nord* allant au 1er janvier, 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session Nos. 18 et 19.*)

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour étendre les dispositions de la section cinquante-six de l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre cinq, intitulé : *Acte concernant les banques et le commerce de banque*, à la banque de l'*Amérique-Britannique du Nord*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
16 mars, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la corporation de la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, province d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à percevoir certains droits de port, et a trouvé suffisant l'avis qui a été donné.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
*Président.*

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association mutuelle de bienfaisance du service civil du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 5, retranchez depuis " dans jusqu'à constitués," dans la 6e ligne, et insérez : " quelqu'un des départements du service civil ; le dit bureau sera élu annuellement et sera."

Page 2, ligne 23, retranchez depuis " devront " jusqu'à la fin de la clause, et insérez : " être soumis à la considération des différents bureaux locaux à établir en vertu des règlements de l'association, avant d'être adoptés."

Page 2, ligne 30, retranchez : " la décision, en tel cas, devra être définitive."

Page 3, ligne 15, après " des " insérez : " recettes et déboursés."

Page 3, ligne 16, après " par " insérez : " le président ou vice-président."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agités.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Aikins*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
15 mars, 1877.

Le comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement, demande qu'il lui soit permis de présenter son sixième rapport dont voici la teneur :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

*Réponse à adresse* (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et le gouvernement du *Canada* pour obtenir l'opinion de la Cour Suprême

relativement au pouvoir de la législature provinciale d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Relativement à l'usage qu'on a fait en 1876 d'une partie quelconque des rails d'acier achetés par le gouvernement en 1874 et 1875.

*Réponse à ordre*.—Montants payés relativement à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier, etc., pour le chemin de fer du Pacifique, avec les dates des paiements, etc.

*Réponse à adresse*.—Ordre en Conseil, etc., relativement à la construction des écluses au canal du *Fort Francis* (sous une forme condensée.)

*Rapport du comité spécial* nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, province de *Québec* (pour distribution seulement.)

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés :

*Réponse à ordre*.—Etat montrant les ventes mensuelles de billets de saison ou de commutation à chaque station du chemin de fer Intercolonial, etc.

*Réponse à ordre*.—Montrant toutes les réclamations faites contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages éprouvés par des individus de la part de ce chemin de fer en 1876.

*Réponse à ordre*.—Etat relatif aux accidents qui sont arrivés sur le chemin de fer Intercolonial, dans le comté de *Northumberland*, et au nombre d'animaux qui ont été tués, etc.

*Réponse à ordre*.—Correspondance avec les travailleurs sur la section 8 du chemin de fer Intercolonial relativement au non-paiement de leurs gages pour ouvrage fait sous la direction de *John O'Donnell*, agent de *Duncan McDonald*, entrepreneur.

Copies des règles générales et ordres qui ont été faits par les juges des Cours Suprême et d'Echiquier depuis la dernière session.

*Arrangement* entre les commissaires de l'eau de la cité d'*Ottawa*, et Sa Majesté la Reine *Victoria*, représentée par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, pour fournir de l'eau aux bâtisses publiques.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Etat montrant le coût de la construction du télégraphe du *Pacifique*.

*Réponse supplémentaire à ordre*.—Correspondance relative à l'amélioration du havre à l'embouchure de la rivière de l'île *Partridge*.

*Réponse à adresse*.—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial, relativement à la nomination de sénateurs pour le *Canada*.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Correspondance relative à la nomination, l'année dernière, de *Joseph Creighton*, officier de marine pour le port de *Lunenburg, N.-E.*

*Réponse à ordre*.—Montrant les noms de tous les vétérans qui ont prouvé leur droit à une part de l'octroi de \$50,000 voté l'année dernière, en faveur des miliciens de 1812 et 1815.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Montrant le nombre de tonnes de fret transportées sur le chemin de fer du gouvernement, dans les provinces maritimes, durant le semestre expiré le 31 décembre 1875, etc.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Correspondance, etc., relative à l'élargissement du canal *St. Pierre*, dans l'île du *Cap-Breton*.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Etat montrant le montant des billets du *Canada* rachetés en or, du 1er septembre 1874 au 31 décembre 1875, etc.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Contrat pour le transport des malles de Sa Majesté de *Sydney* à la baie des *Vaches*, aux baies de la *Petite* et de la *Grande Glace*, et à *Bridgeport*, dans le comté du *Cap Breton*, etc.

*Réponse à ordre*.—Donnant les noms de tous les députés adjudants-généraux et majors de brigade de l'état-major de la force de milice volontaire du *Canada*, le 1er janvier 1876, où postés, etc.

*Réponse à ordre*.—Montrant toute somme d'argent payée à *F. J. Bernard*, écuyer, entrepreneur de la ligne du télégraphe dans la *Colombie-Britannique*, depuis le 10 février 1875, etc.

*Réponse à ordre*.—Réponse de l'ingénieur de l'exploration du havre *Eagle*, dans le comté d'*Essex*, pour décider s'il peut servir de havre de refuge.

*Réponse à ordre*.—Correspondance, etc., relativement au contrat pour le transport de la malle entre la jonction de *Scott*, dans le comté de *Beauce*, et la paroisse de *St. Bernard*, dans le comté de *Dorchester*.

*Réponse à adresse*.—Correspondance entre les gouvernements de la *Grande-Bretagne* et du *Canada* et le gouvernement provincial de la *Nouvelle-Ecosse* relativement au grand sceau de la province qui a été apposé sur tous les documents qui le requéraient depuis la confédération.

*Réponse à ordre*.—Correspondance entre *Sarah Graham*, veuve, et le gouvernement, pour de l'aide vu la réduction du salaire et la mort subséquente du défunt *William Graham*, alors messenger de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Reesor*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable *M. Girard*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, a proposé qu'il soit nommé un comité composé des honorables messieurs *Scott*, *Aikins*, *Sutherland*, *Macpherson*, *Simpson*, *Wilmot* et du proposant, pour recueillir des renseignements et faire rapport :

1o. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Keewatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba* pour aller aboutir en point de rencontre le plus rapproché des deux lignes.

2o. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, a proposé, que l'honorable *M. Haythorne* soit ajouté au comité susdit mentionné.

L'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Carrall*, a proposé, en amendement; d'insérez "*Vidal*" après "*Haythorne*."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Vidal*, secondé par l'honorable *M. Flint*, a proposé:—

Qu'il soit résolu qu'un comité spécial composé des honorables MM. *Aikins*, *Ferrier*, *Flint*, *Girard*, *McClelan*, *Hope*, *McLelan*, *Reesor*, *Ryan*, *Sutherland*, *Trudel*, *Wark* et du proposant, soit chargé d'examiner les pétitions de certains habitants de la province de *Manitoba*, sollicitant l'extension de l'acte de tempérance 1864, du *Canada*, à cette province, ainsi que toutes autres pétitions qui ont été ou pourraient être présentées au Sénat, demandant quelque mesure législative pour le règlement ou la prohibition de la vente des boissons enivrantes; et de faire rapport sur l'ensemble de ces pétitions; et qu'à ce comité soit aussi renvoyée la copie transmise au Sénat, en réponse à uné adresse, de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et celui du *Canada*, sur la question des attributions des législatures provinciales relativement au pouvoir d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque Métropolitaine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Résolu*.—Que l'honorable M. *Botsford* soit substitué à l'honorable M. *Allan*, comme membre du comité conjoint des deux Chambres, nommé pour aider à son honneur le Président dans la direction de la bibliothèque du Parlement.

*Ordonné*, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 mars courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état complet des biens et affaires (actif et passif) de la compagnie connue sous le nom de : "*Le Crédit Foncier du Bas-Canada*," incorporée en vertu du chapitre 102 des statuts du *Canada*, 36 *Victoria*, (1873) et notamment :

1. Le montant du capital souscrit ;
2. Le montant versé de ce capital ;
3. Le montant des lettres de gage en circulation ;
4. Le montant placé et garanti par titres hypothécaires ;
5. La valeur des immeubles hypothéqués.
6. Le capital en mains à titre de dépôts, et ce, depuis que la dite compagnie a commencé ses affaires jusqu'au 1er juillet 1877 inclusivement.
7. Une liste des noms, prénoms, occupations et résidences des actionnaires ; ainsi que le montant des parts souscrites et payées (*bona fide*) par chacun d'eux.

Le dit état ne devant pas comprendre les créances, dettes, droits, actions, privilèges et hypothèques que le dit "*Crédit Foncier du Bas-Canada*" peut avoir acquis de quelque société ou sociétés de construction établies sous le chapitre 69 des statuts refondus du *Bas-Canada*, ou résultant de la fusion ou de l'amalgamation entre le dit *Crédit Foncier* et toute compagnie ou compagnies formées en vertu de l'acte en dernier lieu cité.

Un état séparé et distinct, clair et complet, des biens et affaires (actif et passif) de toute telle compagnie ou compagnies, acquis et possédés par le *Crédit Foncier*, devant pareillement être fait, dans la forme et de la manière en premier lieu mentionnés, jusqu'au 1er janvier dernier (1877), inclusivement.

En outre copie des divers états dûment faits et attestés par le dit *Crédit Foncier du Bas-Canada*, depuis le commencement de ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier inclusivement, au ministre des Finances, en conformité de son acte d'incorporation et de l'acte qui l'amende.

*Ordonné*, que le dit état soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 95.)

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que l'honorable M. *Aikins* soit ajouté au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

---

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie pour la fabrication des locomotives et machines," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du télégraphe de l'*Atlantic*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Wark*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

---

## Lundi, 19 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grané,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power</i>	

### PRIÈRES :

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa, Vaudreuil et Montréal*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du pont du Sud du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Hope*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de *St. Francois* et *Mégantic* en celui de compagnie de chemin de fer International, et pour d'autres fins s'y rattachant," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Stevens*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie d'Union de transport et de chemin de fer, à réduire son capital versé," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement la Nationale (à responsabilité limitée), a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 9, après "mots" insérez: ("les deniers déposés") et des mots.

Page 1, ligne 15, après "mots" insérez: ("comme il est dit ci-haut, avec ensemble les dépôts reçus par la compagnie, si elle en a reçus") et par la radiation des mots.

Page 1, ligne 17, retranchez depuis "montant" jusqu'à "et" dans la 18e ligne.

Page 1, ligne 18, retranchez depuis "autres" jusqu'à la fin de la clause, et insérez: "quatre fois le montant du capital versé et non diminué de la dite compagnie."

Sur motion de l'honorable M. *Atkins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

*Ordonné* que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour modifier et étendre l'acte du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 13, retranchez depuis "l'acte" jusqu'à "il" dans la 15e ligne, et insérez : "d'incorporation de la dite compagnie, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du pont du Côteau et de la ligne provinciale, passé en la 35e année du règne de Sa Majesté, ch. 83."

Page 1, ligne 18, après "aboutir" insérez : "Soit à la dite ville de *St. Jean*."

Page 1, lignes 20 et 21, retranchez "près de la ville d'*Alberg*."

Page 1, ligne 22, retranchez : "soit à la ville de *St. Jean*" et insérez : "pour y établir un pont, sauf les dispositions de la 55e section de l'acte des chemins de fer, 1868."

Page 1, ligne 24, retranchez depuis "terme" jusqu'à "à" dans la 26e ligne, et insérez : "de huit ans pour l'achèvement des travaux de la compagnie." A la fin du bill, insérez la clause A.

#### Clause A.

"Nonobstant toute chose contenue dans le dit acte, la dite compagnie ne pourra construire de ponts sur les parties navigables du fleuve *St. Laurent*, mais la dite compagnie pourra, en liaison avec son chemin de fer et dans le but de traverser des marchandises, du fret et des passagers sur le dit fleuve (mais pour nul autre objet) construire, entretenir et employer des bateaux traversiers à vapeur, qui seront affectés au service de passage sur les parties navigables du dit fleuve."

#### Dans le préambule du bill—

Page 1, ligne 2, retranchez "représenté" et insérez : "demandé"

Page 1, ligne 3, retranchez : "qu'elle voudrait" et insérez : "à être autorisée à"

Page 1, ligne 4, après "terminus" insérez : "sud est" et retranchez "sur" et insérez : "à proximité de"

Page 1, ligne 5, retranchez "sur" et insérez : "de"

Page 1, ligne 8, après "*St. Jean*" insérez : "dans le comté de *St. Jean*, dans la province de *Québec*"

#### Dans le titre du bill—

Retranchez "et étendre."

Sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Wark*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*, dite *Union*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Dickey*, secondé par l'honorable *M. Macfarlane*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la banque Jacques-Cartier," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Bourinot, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les mots suivants:

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Vendredi, 16 mars, 1877.

*Résolu*—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, demandant à leurs honneurs qu'il soit permis à l'honorable M. Macpherson, l'un des membres du Sénat, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial nommé par cette Chambre pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission de la compagnie du chemin de fer du Nord et son prolongement, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi pour faire une enquête rigoureuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la Commission.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Le messenger a de nouveau été rappelé et il a été informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

*Résolu*—Que cette Chambre permet à l'honorable M. Macpherson, l'un de ses membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission de la compagnie du chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et pour faire une enquête rigoureuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et son prolongement, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la Commission.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un rapport à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 27 février, 1877, pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre copie de toutes circulaires, dépêches télégraphiques et correspondance relatives à la mise à exécution de l'acte des poids et mesures.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 53.)

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, a proposé,

Qu'il soit résolu : 1o. Que par la 26e clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, Sa Majesté la Reine est investie du pouvoir d'ordonner, en aucun temps, sur la recommandation du Gouverneur-Général, lorsqu'elle le jugera à propos, que trois ou six membres soient ajoutés à cette Chambre, pourvu que les personnes ainsi appelées au Sénat représentent également les trois divisions du *Canada*.

2o. Que dans l'opinion de cette Chambre, l'intention a été que ce pouvoir serait exercé seulement dans le cas de grave éventualité politique, et dans le but de mettre un terme à des désaccords tels, entre le Sénat et l'autre Chambre, que tous les autres moyens eussent été reconnus impuissants à les faire cesser.

3o. Qu'il appert par des pièces présentées à cette Chambre pendant la présente session, que le 23 décembre, 1873, les conseillers de la couronne en ce pays recommandèrent à Son Excellence le Gouverneur-Général de prier Sa Majesté d'ordonner que six membres fussent ajoutés au Sénat, conformément à la clause ci-dessus mentionnée de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

4o. Que par une dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, en date du 18 février 1874, il appert que, aucune raison suffisante n'ayant été donnée pour justifier une intervention en ce qui touche à la constitution de cette Chambre, les conseillers impériaux de Sa Majesté déclinaient de lui recommander d'accueillir la dite demande.

5o. Cette Chambre désire exprimer combien elle apprécie la conduite qu'a tenue le gouvernement de Sa Majesté en refusant de conseiller un acte que ne justifiait aucune raison constitutionnelle, et consigner ici son opinion, à savoir, que toute addition au nombre des sénateurs, prévue par les dispositions de la 26e section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord—à moins d'être absolument nécessaire pour mettre le Sénat d'accord avec la Chambre des Communes, en cas de conflit ayant un caractère réel de gravité et de persistance—comporterait une atteinte à l'indépendance constitutionnelle du Sénat, et tendrait à déprécier son utilité comme partie constituante de la législation.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé en amendement :

" Que tous les mots après, " Que " soient retranchés et que les suivants soient insérés :

" Que depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il a été supporté par une majorité de la Chambre des Communes, mais n'a pas eu l'avantage de posséder la confiance politique de la majorité de cette Chambre, les nominations de Sénateurs ayant été faites pendant plusieurs années auparavant par les adversaires politiques du gouvernement actuel.

" Qu'il appert que le gouvernement a le 23e jour de décembre, 1873, recommandé à Son Excellence de prier Sa Majesté d'exercer le pouvoir que lui attribue la 26e

“ clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en ordonnant que six membres fussent ajoutés à cette Chambre.

“ Qu'il ne convient point de chercher à indiquer dans quels cas et pour quelles fins ce pouvoir doit être exercé.

“ Que cette Chambre ne juge pas devoir prendre sur elle de déclarer que, dans les circonstances dont il s'agit, la recommandation des conseillers de Son Excellence n'était pas justifiable.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—23.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>	

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (London'ry),</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Read,</i>	<i>Wilson,—38.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (London'ry),</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Read,</i>	<i>Wilson.—38.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—23</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,  
La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 20 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon.</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan*—De *John W. Dawson*, L.L.D., principal de l'Université McGill, et *G. R. Grant*, de la cité de *Montréal*, exécuteurs testamentaires de feu Sir *William E. Logan*.

Par l'honorable M. *Aikins*—De Mme. *E. G. Cuthbertson* et autres, femmes chrétiennes, de *Toronto*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Montmagny*, province de *Québec*, pour l'année 1876 ;

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *St. François*, province de *Québec*, pour l'année 1876 ;

Et aussi, un état supplémentaire des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *St. François*, province de *Québec*, pour l'année 1875.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

( Voir documents de la session No. 19. )

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
20 mars, 1877.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son douzième rapport.

Conformément à la 56<sup>e</sup> règle de cette Chambre, votre comité a examiné le bill reçu de la Chambre des Communes, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax (Nouvelle-Ecosse)*, dite *Union*," et trouve qu'avis suffisant en a été donné ; et aussi, le bill reçu de la Chambre des Communes, intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour d'autres fins," et trouve qu'aucun avis n'en a été donné. Votre comité recommande néanmoins, la suspension de la 51<sup>e</sup> règle en ce cas, vu que le comité auquel ce bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
Président.

Et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de *Niagara*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, a proposé,— Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*; dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada* et Vice-Amiral du *Canada*.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada* assemblé en Parlement, Nous avons pris en considération la copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par votre Excellence en Conseil, le 23 décembre 1873, avec la copie d'une dépêche du très-honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 18 février, 1874, y relative, et nous devons informer respectueusement Votre Excellence que nous avons, à la suite de notre délibération, adopté diverses résolutions que nous prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre au très-honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies, pour l'information du gouvernement de Sa Majesté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Londond'y),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flin,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.—35.</i>
<i>Campbell</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Read,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Toronto),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Fabre,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark.—25..</i>
<i>Glazier,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que la dite adresse et les dites résolutions soient grossoyées et présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil-Privé.

*Ordonné*, que la dite adresse soit signée par l'honorable Président.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé,

Que le bill de la dernière session, intitulé : " Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," avec toutes pétitions présentées à cette Chambre pour ou contre ou à l'occasion du dit bill, toute délibération de cette Chambre sur ces pétitions et les rapports du comité spécial auquel avait été renvoyé le dit bill avec les dites pétitions, ainsi que le procès-verbal de la délibération de cette Chambre sur le dit bill ; aussi, tous les documents déposés, les témoignages pris ou produits devant cette Chambre relativement au dit bill, le procès-verbal de l'enquête faite et rapportée par le dit comité, et toutes les pièces à l'appui produites devant le dit comité, soient renvoyés à un comité spécial composé des honorables messieurs *Aikins*, *Leonard*, *Dickey*, *Haythorne*, *Dickson*, *Cornwall*, *Seymour*, *Kaulbach* et du proposant, et que le dit comité ait la permission de siéger les samedis et autres jours qui ne seront pas des jours de séance du Sénat.

Après débats,

La dite motion, avec la permission de la Chambre, a été retirée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association de secours mutuels du service civil du *Canada*," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la cession de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des Pénitenciers de 1875," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé,

Que le dit rapport soit renvoyé de nouveau au comité pour être reconsidéré.

L'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Fabre*, a proposé,

De retrancher tous les mots après " Que " et d'insérer ce qui suit : " l'ordre du jour pour la prise en considération du premier paragraphe du dit quatrième rapport soit remis au sixième jour d'avril prochain."

L'honorable M. *Wilmot* a proposé en amendement à l'amendement secondé par l'honorable M. *McMaster*, " que le second paragraphe du dit rapport soit maintenant adopté."

La question de concours étant mise sur la dite motion la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie (Président),</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Odel,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozzer,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>McLelan (Londond'ry)</i>	<i>Read,</i>	<i>Wilson.—36.</i>

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark.—13</i>
<i>Flint,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement à l'amendement,—

Que les mots suivants soit ajoutés à la fin de la dite motion : " qu'attendu que les " procédés de cette Chambre doivent être traduits, séance tenante, soit en langue " française, soit en langue anglaise, suivant que ces procédés ont originé dans l'une " ou l'autre de ces langues, c'est un des devoirs des greffiers du Sénat, à chaque " séance, de faire la traduction de ces procédés, sans attendre d'être requis de ce faire."

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement à l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la motion en amendement, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre la loi relativement au port d'armes dangereuses,"

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Martha Jenima Hawkshaw Holivell*," avec ensemble les témoignages pris devant le dit comité,

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, a proposé,  
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été sur division  
résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, a proposé,  
Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été sur division,  
résolue dans l'affirmative.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette  
Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Seymour* a proposé,

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en  
chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité  
spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Martha Jemima  
Hawkshaw Holliwell*," et les pièces qui lui ont été soumises et pour demander que les dits  
témoignages et pièces soient remis à cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été, sur division,  
résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en  
comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour établir de  
nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et de l'Echiquier."

---

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et adoptée.

La seconde clause étant lue, il a été proposé de l'amender comme suit :  
Page 1, ligne 10, retranchez depuis " amendée " jusqu'à la fin de la clause et  
insérez " en insérant après le mot " témoin " dans la 5e ligne les mots " en *Canada*,"

Après la 2e clause insérez la Clause A.

Clause A.

III. " Le shérif du comté de *Carleton* sera censé et considéré être ex-officio,  
officier de la Cour Suprême, et remplira les devoirs et les fonctions de shérif auprès de  
la dite Cour."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et  
L'honorable M. *McLelan* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait  
examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec  
divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le sixième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement et,

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque Métropolitaine," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :—

Que cette Chambre nomme un comité chargé de s'enquérir des causes qui ont amené le retard des malles sur le chemin de fer du Grand-Tronc, pendant la dernière semaine de décembre, 1876 et la première semaine de janvier, 1877, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et faire rapport de temps en temps à cette Chambre ; le dit comité devant se composer des honorables messieurs *Hope*, *Haythorne*, *Trudel*, *McClelan*, (*Hopewell*), *Wark*, *Alexander* et du proposant,

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*, dite *Union*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant la banque *Jacques Cartier*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement la Nationale (à responsabilité limitée)," tel qu'amendé par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. *Pelletier*, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre un rapport de la commission canadienne à l'Exhibition Internationale de *Philadelphie*, 1876.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 102.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de traverse du *Saint-Laurent* et du chemin de fer du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du câble atlantique dite Union," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *McClelan*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 21 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque Consolidée du Canada, allant au 8 février, 1877.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 18.)

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie de télégraphe canadienne de l'Atlantique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 13, retranchez "sept" et insérez: "huit."

Page 1, ligne 34, après: "sous-marin" insérez: "et tous les pouvoirs et les droits" "conférés par l'acte cité au préambule du présent acte sont par le présent rétablis et" "continué, sauf en autant qu'ils peuvent être changés par le présent acte."

Page 2, ligne 6, après "sterling" insérez: "et sera."

Page 2, ligne 12, après "souscrit" insérez: "Rien de contenu au présent acte ne" "sera censé abroger aucune des dispositions de l'acte mentionné au préambule du pré-" "sent acte, en ce qui regarde le montant du capital social à souscrire et à verser, avant" "la convocation de la première assemblée des actionnaires."

*Dans le titre au bill.*

Après "pour" insérez: "remettre en vigueur et"

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de placement du *Canada* La Nationale, (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait à la Chambre aussitôt qu'elle voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu maintenant.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 9, après "mots" insérez: ("les deniers déposés") et des mots."

Page 1, ligne 15, après "mots" insérez: ("avec ensemble les dépôts reçus par la compagnie, si elle en a reçus") et par la radiation des mots."

Page 1, ligne 17, retranchez depuis "montant" jusqu'à "et" dans la 18e ligne.

Les dits amendements étant sur une seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été sur *division* séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit:

Page 1, ligne 13, après "exécutoire" insérez: "et par la substitution aux mots" "en dernier lieu retranchés, des mots suivants: "qui sera légal ou qui pourra être" "légalement pris, reçu, retenu ou exigé par des particuliers dans la province d'*Ontario*," "ou par des corporations dans les autres provinces du *Canada*, suivant le lieu dans" "lequel le contrat sera fait ou sera exécutoire."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table du Sénat, copie de toute correspondance qui a pu être échangée sur l'article XX du traité de *Washington*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, a proposé,

qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre:

1o. Copie d'une requête, avec les signatures des requérants, se plaignant de l'injustice faite par la Commission du Havre de *Montréal* ou ses agents, en destituant arbitrairement *Pierre Charbonneau*, *Pierre Côté* et plusieurs autres qui étaient employés aux travaux entrepris dans le fleuve *St. Laurent* par la dite Commission.

2o. Un état des noms, prénoms, professions et résidences, dans chaque cas, des personnes qui ont été appelées à remplacer les anciens employés destitués.

3o. Copie de toute plainte et correspondance relatives aux dits employés destitués, et s'il n'existe point de plainte ou correspondance par écrit, un exposé des raisons qui ont motivé leurs destitutions.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé: "Acte pour amender et étendre le bill du chemin de fer et du pont du *Coteau* et de la ligne provinciale,"

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la procédure et les preuves dans les causes criminelles."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la cession de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des pénitenciers, 1875.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Penny* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé,—

Quels amendements faits par le dit comité, à la première clause du bill, soient agréés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Shead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miiler,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilson.—33.</i>
<i>Dickey,</i>			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Trudel.—23.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>McLelan (London' y)</i>	<i>Power,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les amendements du comité, à la seconde clause du dit bill étant lus de nouveau ont été agréés.

— L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 1, ligne 27, après " ans," insérez : " et avec ou sous la peine du fouet, à la discrétion du juge."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans la négative.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé,

Que le dit rapport du comité général soit adopté et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Alors sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 22 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dunouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gubremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>

### PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Baillargeon*—De la corporation de la chambre de commerce de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *L. W. Dawson*, L.L.D., Principal de l'Université McGill, et *G. R. Grant*, de la cité de *Montréal*, exécuteurs testamentaires de feu *Sir William E. Logan* ; demandant que le musée géologique soit laissé à *Montréal*, ou que toute législation au sujet de son transfert contienne des dispositions pour le remboursement des réclamations de la succession de feu *Sir W. E. Logan*, représentée par les pétitionnaires.

De *Mme. E. G. Cuthbertson* et autres, femmes chrétiennes, de *Toronto*, province d'*Ontario* ; demandant que le crime de séduction soit sévèrement puni.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en

faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez "annuelles."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concours étant mise sur le dit amendement, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*, dite l'*Union*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 22, retranchez "trente-huitième" et insérez : "première session d'icelle tenue en la première."

Page 1, ligne 23, retranchez "soixante-dix-neuf" et insérez : "trois."

#### *Dans le préambule du bill.*

Page 1, ligne 6, retranchez "trente-huitième" et insérez : "première session d'icelle tenue en la première."

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la banque *Métropolitaine*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant la banque *Jacques-Cartier*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 23, après "suit" insérez clause A.

#### Clause A.

"L'entreprise de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston* est par le présent acte déclarée être d'intérêt général pour le *Canada*."

Page 1, ligne dernière, après "Compagnie" insérez clauses B, C et D.

#### Clause B.

"Le chemin de fer dont le présent acte autorise l'établissement et exécution, est et sera réputé être une voie ferrée à construire en vertu d'un acte spécial passé par le Parlement du *Canada*; et la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston* sera réputée être une compagnie incorporée pour la construction de ce chemin, selon le véritable sens et intention de l'Acte des chemins de fer, 1868."

#### Clause C.

"A dater de la passation du présent acte, la première et la seconde partie de l'Acte des chemins de fer, 1868, s'appliqueront à toute la ligne du chemin de fer de la dite compagnie, quel que soit le nom sous lequel elle sera connue, et à tous ses embranchements, ainsi qu'à la compagnie telle qu'incorporée et fusionnée pour la construction de ce chemin, aussi pleinement et efficacement, à toutes fins et intentions, qu'elles sont applicables à tout chemin de fer construit ou à construire en vertu de quelque

“ acte passé par le Parlement du *Canada*, et à toute compagnie incorporée par un tel acte pour la construction d'un chemin de fer ; et aucune disposition de l'Acte des chemins de fer de *Québec*, 1869, ne s'appliquera à la dite ligne de chemin de fer ni à aucune partie de cette ligne, non plus qu'à la dite compagnie.”

*Clause D.*

“ Depuis et après la passation du présent acte, l'acte passé par la législature de la province de *Québec*, dans la 32e année du règne de Sa Majesté, chapitre 59, intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Missisquoi*,” et l'acte passé par la même législature, dans la 35e année du règne de Sa Majesté, chapitre 25, intitulé : “ Acte pour amender l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de jonction de *Missisquoi*,” et le chapitre 29, intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*,” et l'acte passé par la même législature, dans la 36e année du règne de Sa Majesté, chapitre 46, intitulé : “ Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*,” et l'acte passé par la même législature dans la 37e année du règne de Sa Majesté, chapitre 24, intitulé : “ Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Missisquoi*, et aussi pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*, et pour autoriser la fusion des dites compagnies et pour d'autres fins,” seront censés et considérés être des actes spéciaux, selon le véritable sens et intention de l'acte des chemins de fer, 1868 ; et la partie première du dit acte, en tant qu'elle pourra s'appliquer à l'entreprise et sauf en ce qui pourrait être expressément modifié ou excepté par les dits actes spéciaux ou quelqu'un d'eux, sera incorporée avec les dits actes spéciaux, en formera partie, et sera interprétée comme en formant partie intégrante et aucune partie de l'Acte des chemins de fer de *Québec*, 1869, ne sera incorporée avec les dits actes spéciaux ou aucun d'eux, n'en formera partie ou ne sera interprétée comme en faisant partie intégrante.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte relatif aux sociétés de construction permanentes opérant dans la province d'*Ontario*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 12, retranchez depuis “ suit ” jusqu'à la fin du bill, et insérez :

“ 1. Le montant total des fonds déposés entre les mains de toute société de ce genre recevant de l'argent en dépôt, joint au montant des débentures émises par elle et non payées, pourra éгалer, mais ne devra à aucune époque excéder le double du montant de ses actions intactes, capitalisées, fixes et permanentes, non susceptibles d'être retirées ; et pour ce qui concerne toute telle société ne recevant pas de fonds en dépôt, le montant total des débentures émises par elle et non payées, pourra éгалer, mais ne devra à aucune époque excéder le quadruple du montant de ses actions intactes, capitalisées, fixes et permanentes, non susceptibles d'être retirées ; pourvu que le montant des fonds possédés en dépôt par toute société n'excède point celui de son capital versé et intact, et que la somme totale de ses engagements n'excède non plus, à aucune époque, le montant du principal impayé sur les hypothèques possédées à la

“ même époque par cette société; et pourvu aussi que, dans l'évaluation des engagements de la société, la somme totale des deniers dans sa caisse ou en dépôt à son crédit dans toute banque incorporée, soit déduite du montant des dits engagements; et que dans l'évaluation de ses actions intactes, capitalisées, fixes et permanentes, tous prêts et avances faits par elle à ses actionnaires sur la garantie de leurs actions, soient déduits du montant des dites actions.

“ 2. Dans le cas où le bureau de directeurs d'une telle société, ayant émis des débentures en vertu du dit acte, avant la passation du présent acte, voudrait émettre en vertu de ce dernier, des débentures qu'il n'eût pu légalement émettre en l'absence de ses dispositions, ce bureau devra déposer, à tout lieu où les débentures seront payables, un exemplaire du présent acte et un avis imprimé adressé aux porteurs de ces débentures, les prévenant que le bureau a l'intention de profiter des dispositions du présent acte, et là-dessus tout porteur de débentures aura le droit de demander en tout temps dans les six mois qui suivront le jour du dépôt de cet avis, et de recevoir à l'expiration des six mois qui suivront la date de cette demande, sur présentation de ses débentures et coupons, le paiement du montant des dites débentures, avec intérêt jusqu'au jour du paiement, la dite demande devant être faite par écrit et remise, et la présentation au paiement des débentures et coupons devant être faite, dans chaque cas, au lieu où les débentures sont payables.

“ 3. Le droit d'avoir des débentures en circulation jusqu'à quatre fois le montant de son capital sera acquis à toute telle société le jour auquel il aura été déposé à chaque lieu où des débentures de la société seront payables (avec une copie du présent acte et l'avis imprimé ci-dessus mentionné), une copie certifiée d'un règlement, règle ou statut de la société portant qu'elle ne recevra point d'argent en dépôt, et une copie d'une lettre du ministre des Finances ou de son député, accusant réception de tel règlement, règle ou statut, et auquel un avis à cet effet aura été publié dans la *Gazette du Canada*.

“ 4. Est par le présent acte amendé la dix-neuvième section de l'acte susdit, par l'addition, immédiatement après le mot “ versement, ” des chiffres et mots suivants, savoir :

“ 80. Le taux d'intérêt sous lequel chacun des hypothèques possédées par la société a été évaluée dans la constatation du montant du principal impayé sur ces hypothèques.

“ 90. La mention si la société a des “ dépôts ” ou non.”

*Dans le préambule du bill.*

Page 1, ligne 3, retranchez depuis “ cinquante ” jusqu'à “ A, ” ligne 10, et insérez, “ telle qu'elle est applicable d'après la douzième section de ce même acte, il est entre autres choses, statué qu'il sera loisible à toute société permanente de construction opérant dans la province d'*Ontario*, et ayant un capital versé d'au moins deux cent mille piastres en actions fixes et permanentes, non susceptibles d'être retirées, de recevoir des dépôts de deniers jusqu'à concurrence du montant de son capital versé; et qu'il sera pareillement loisible au bureau des directeurs de toute telle société d'émettre des débentures de la société, pourvu toutefois entre autres conditions, que le montant total des dépôts de deniers reçus par elle, joint au montant des débentures émises et non payées, n'excède en aucun temps le montant de ses actions capitalisées, fixes et permanentes, non susceptibles d'être retirées, de plus du tiers du montant total des dites actions capitalisées; et attendu qu'il est opportun que cette faculté ainsi limitée, en ce qui concerne les sociétés recevant des fonds en dépôt, soit étendue, et qu'elle le soit davantage, en ce qui concerne celles qui n'en reçoivent pas en dépôt.”

*Dans le titre du bill.*

Retranchez “ relatif aux ” et insérez : “ pour établir de nouvelles dispositions concernant l'administration des.”

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Vidal*, du comité spécial chargé d'examiner les pétitions de certains habitants de la province de *Manitoba*, sollicitant l'extension de l'Acte de tempérance, 1864, du *Canada*, à cette province, ainsi que toutes autres pétitions qui ont été ou pourraient être présentées au Sénat, demandant quelque mesure législative pour le règlement ou la prohibition de la vente des boissons enivrantes, et de faire rapport sur l'ensemble de ces pétitions, et auquel aussi sera renvoyé la copie transmise au Sénat, en réponse à une adresse, de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et celui du *Canada* sur la question des attributions des législatures provinciales, relativement au pouvoir d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à cinq membres.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Pozzer*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Vidal*, du comité spécial chargé d'examiner les pétitions de certains habitants de la province de *Manitoba*, sollicitant l'extension de l'Acte de tempérance, 1864, du *Canada*, à cette province, ainsi que toutes autres pétitions qui ont été ou pourraient être présentées au Sénat, demandant quelque mesure législative pour le règlement ou la prohibition de la vente des boissons enivrantes; et de faire rapport sur l'ensemble de ces pétitions; et qu'à ce comité soit aussi renvoyée la copie transmise au Sénat, en réponse à une adresse de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et celui du *Canada*, sur la question des attributions des législatures provinciales relativement au pouvoir d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes, a présenté son second rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
22 mars, 1877.

Le comité spécial chargé "d'examiner les pétitions de certains habitants de la province de *Manitoba*, sollicitant l'extension de l'Acte de tempérance, 1864, du *Canada*, à cette province, ainsi que toutes autres pétitions qui ont été ou pourraient être présentées au Sénat, demandant quelque mesure législative pour le règlement ou la prohibition de la vente des boissons enivrantes; et de faire rapport sur l'ensemble de ces pétitions; et auquel ont été aussi renvoyée la copie transmise au Sénat, en réponse à une adresse, de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Nouveau-Brunswick* et celui du *Canada*, sur la question des attributions des législatures provinciales relativement au pouvoir d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes," a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité, en obéissance à l'ordre de renvoi du 16 mars courant, a examiné les pétitions de certains habitants de la province de *Manitoba*, demandant l'extension à cette province des dispositions de l'Acte de tempérance du *Canada*, 1864.

Votre comité est d'opinion que la demande des dites pétitions devrait être accordée et que le gouvernement devrait être prié d'introduire, pendant la présente session, une mesure qui accorderait à la dite province l'extension des dispositions de l'Acte de tempérance du *Canada*, 1864.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,  
*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le temps fixé pour recevoir les rapports des bills privés soit prolongé à lundi, le second jour d'avril prochain.

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de la correspondance relative à la destitution de *John Harvey*, maître de glissoires, à *Arnprior*.

Après débats,

La dite motion, avec la permission de la Chambre, a été retirée.

L'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, a proposé, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre, copie de toute correspondance, tant par télégrammes que par lettres, échangée entre le directeur des explorations géologiques et le ministre de l'Intérieur, depuis le 1er avril, 1875, relativement à la translation du personnel et du musée de *Montréal à Ottawa*; et copie de la pétition de *J. W. Dawson* et *G. R. Grant*, exécuteurs et administrateurs de la succession de feu Sir *Wm. Logan*, présentée sur ce sujet à Son Excellence le Gouverneur-Général.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, a proposé, Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité.

*Ordonné*, que la considération de la dite motion soit remise à lundi prochain, et qu'elle soit alors le premier item des ordres de ce jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons communes deviennent temporairement peu sûres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des chemins de fer, 1868," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour étendre l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique aux provinces de la *Colombie-Britannique* et de l'*Ile du Prince-Edouard*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'imprimerie du *Globe*," et pour informer cette Chambre qu'il a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12, après "*Canada*" insérez "ou ailleurs."

Page 1, ligne 13, retranchez "directeurs" et insérez "actionnaires."

Et les dits amendements étant lus une seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de placement la Nationale (*à responsabilité limitée*), a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : Acte concernant la cession de l'asile de *Rockwood*, à la province d'*Ontario*, et pour amender l'acte des Pénitenciers de 1875," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise des débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Read*,—

Que cette Chambre nomme un comité chargé de s'enquérir des causes qui ont amené le retard des malles sur le chemin de fer du Grand-Tronc, pendant la dernière semaine de décembre 1876, et la première semaine de janvier 1877, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre ; le dit comité devant se composer des honorables messieurs *Hope*, *Haythorne*, *Trudel*, *McClelan* (*Hopewell*), *Wark*, *Alexander* et du proposant,

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné*, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publique."

(*En comité.*)

Titre a été lu et remis.

Préambule a été lu et remis.

Les deux premières clauses lues et adoptées.

La troisième clause étant lue, il a été proposé en amendement:

Page 1, ligne 35, après "employé" insérez: "lorsqu'il y sera autorisé par le conducteur ou l'officier supérieur ayant la charge."

La quatrième clause a été lue et agréée.

La cinquième clause étant lue, il a été proposé en amendement:

Page 2, ligne dernière, après "bateau" insérez:

*Clause A.*

"Et toute personne agissant en qualité de conducteur ou capitaine d'un train ou bateau à vapeur dans une partie quelconque du *Canada*, qui permettra le jeu, contrairement au présent acte et qui ne l'empêchera pas aussitôt qu'il en aura connaissance, sera passible d'une amende de vingt piastres au moins soit sur sa propre confession ou sur preuve faite devant un juge de paix."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Bureau* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole d'*Ottawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*), il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de traverse du *St. Laurent* et du chemin de fer du *Pacifique*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du câble Atlantique Union," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Paquet*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne de télégraphe de l'Atlantique."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du bill intitulé : " Acte pour amender et étendre le bill du pont et du chemin de fer du Coteau à la ligne provinciale," tel qu'amendé par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et

Les dits amendements étant lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 23 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Dever,</i>			

### PRIÈRES :

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de trafic du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 10, après "*Joseph*" insérez : "*Gibb*," et après "*Edward*" insérez : "*C*."

Page 1, ligne 11, retranchez "*John*" et insérez : "*James R.*"

Page 2, ligne 1, retranchez "vingt" et insérez : "cinquante."

Page 2, ligne 11, retranchez "ci-après mentionnées."

Page 2, ligne 19, après "*Joseph*" insérez : "*Gibb*."

Page 2, ligne 20, après "*Edward*" insérez : "*C*."

Page 2, ligne 20, retranchez "*John*" et insérez : "*James R.*"

Page 2, ligne 29, après "compagnie" insérez : "clauses A et B."

### Clause A.

"Le bureau ou siège principal des affaires de la compagnie sera dans la cité de *Montréal*."

*Clause B.*

“ La compagnie sera déchuë de ses droits de corporation, si l'assemblée générale pour l'élection des directeurs n'est pas tenue dans les trois ans qui suivront la passation du présent acte.”

*Dans le préambule du bill.*

Page 1, ligne 1, après “ *Joseph* ” insérez : “ *Gibb*.”

Page 1, ligne 2, après “ *Edward* ” insérez : “ *C*,” et retranchez “ *John* ” et insérez : “ *James R.*”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant la compagnie pour la fabrication de locomotives et machines, ” a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Girard*, du comité spécial chargé de recueillir des renseignements sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacific*, à partir de *Keewatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba*, pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes; sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation; et aussi, sur les chances de rapport que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et d'en faire rapport à cette Chambre,—a présenté son premier rapport demandant la permission de siéger le samedi et les jours où il n'y aura pas de séance.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, mercredi prochain, elle reste ajournée jusqu'à mardi, le troisième jour d'avril prochain, à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte d'in-

corporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements fait par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*, dite l'*Union*," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : " Acte concernant les sociétés de construction permanentes opérant dans la province d'*Ontario*,"

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons communes deviennent temporairement peu sûres," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des chemins de fer, 1868," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique aux provinces de la *Colombie-Britannique* et de l'*Ile du Prince-Edouard*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs,"  
 Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,  
 La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 26 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	

PRÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De la corporation de la chambre de commerce de *Québec*; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans le tarif relativement au charbon.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état général des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Gaspé*, pour l'année 1876.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 19 ).

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque d'*Hochelaga*, en date du 2 de janvier, 1877.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 18*).

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole d'Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de traverse du *Saint-Laurent* et du chemin de fer du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 27—Retranchez "J" et insérez : "Joseph."

Page 1, ligne 35—Retranchez depuis "pouvoirs" jusqu'à "inhérents," ligne 37.

Page 2, ligne 8—Retranchez "J. R." et insérez : "Joseph Rosaire."

Page 2, ligne 18—Retranchez depuis "plans," où ce mot se rencontre la première fois, jusqu'à "et" dans la ligne 19, et insérez : "acquérir la propriété et se servir de " plans et travaux d'exploration actuellement faits."

Page 2, ligne 27—Après "compagnie" insérez : "mais la majorité de ses directeurs devra, à toute époque, se composer de personnes qui résideront en *Canada*, et " seront sujettes de Sa Majesté soit de naissance soit par naturalisation."

Page 2, ligne 35—Retranchez "ou" et insérez "et."

Page 2, ligne 36—Après "*Montréal*" insérez : "en langue anglaise et un journal " publié dans la dite cité en langue française."

Page 3, ligne 24—Après "demandés" insérez : "et échus à l'époque de cette " élection."

Page 3, ligne 39—Retranchez "et personnels."

Page 4, ligne 3—Retranchez depuis "n'excède" jusqu'à "la," ligne 5, et insérez : "à aucune époque le montant souscrit jusqu'à cette même époque et sur lequel il " aura été payé au moins dix pour cent."

Page 6, ligne 18—Après "effet" insérez : "sauf l'observation des dispositions de " la section douze de cet acte."

Page 6, ligne 37—Après "vigueur" insérez : "sinon, cet acte et la charte par icelui conférée deviendront et seront nuls et de nul effet."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que les honorables messieurs *Dickey* et *Stevens* soient ajoutés au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et de l'Echiquier."

Aussi, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne."

Et aussi, le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association de secours mutuels du service civil du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

L'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Chinic*, a proposé,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état complet des biens et affaires (actif et passif) de la "Compagnie d'assurance agricole du *Canada*," incorporée par l'Acte du *Canada*, 35 *Victoria*, chapitre 104 (1872), dans la forme suivante, et dûment assermenté en conformité de l'Acte du *Canada*, 38 *Victoria*, chapitre 20 (1875), savoir : Une liste des actionnaires avec le montant souscrit, le montant payé sur le fonds social, et le domicile de chaque actionnaire.

*Les propriétés ou l'actif de la compagnie, spécifiant :*

1. La valeur (aussi exacte qu'il sera possible) des biens-fonds possédés par la compagnie.

2. Le montant de l'argent en caisse et déposé dans les banques au crédit de la compagnie, spécifiant dans quelles banques il est déposé, avec les montants séparément.

3. Le montant de l'argent entre les mains des agents.

4. Le montant des prêts garantis par des bons et morts-gages constituant une première ou seconde hypothèque sur biens-fonds, dans des listes séparées.

5. Le montant des prêts sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé dans l'espace d'un an avant la préparation de l'état, avec une liste de ces prêts.

6. Les montants dus à la compagnie pour lesquels des jugements ont été obtenus.

7. Le montant des actions canadiennes possédées par la compagnie, et de toutes autres actions possédées par la compagnie, spécifiant en détail le montant, le nombre des actions, et la valeur vénale et au pair de chaque espèce d'actions possédées par la compagnie d'une manière absolue.

8. Le montant des actions possédées comme garantie collatérale pour des prêts, avec le montant prêté sur chaque espèce d'actions, et leur valeur au pair et vénale.

9. Le montant des répartitions sur les actions et les billets de prime, payées et non-payées.

10. Le montant de l'intérêt dû et non-payé; aussi le montant de l'intérêt accumulé et non-payé.

11. Le montant des billets de prime disponibles sur lesquels des polices sont émises, avec le montant versé sur ces billets; aussi les billets recevables gardés par la compagnie et considérés comme bons, les montants de chaque classe séparément, et les montants sur chaque classe de billets en souffrance.

12. Le montant de tout autre propriété de la compagnie, avec des détails sur cette propriété.

*Les obligations de la compagnie, spécifiant :*

1. Le montant des pertes dues et non encore payées.

2. Le montant des pertes établies, mais non dues.

3. Le montant des pertes encourues durant l'année, y compris celles pour lesquelles il y a des réclamations non encore établies, et de celles dont il a été fait rapport à la compagnie et sur lesquelles aucune action n'a été prise; les montants de chaque classe séparément, en reportant les totaux en une seule somme.

4. Montant des réclamations pour pertes dont le paiement est contesté par la compagnie, en distinguant celles qui sont en litige.

5. Montant des dividendes déclarés et dus, et restant non-payés.
6. Montant des dividendes déclarés, mais non encore dus.
7. Montant des deniers empruntés et pour remboursement desquels garantie a été donnée, faisant connaître chaque emprunt séparément, et l'intérêt payé sur cet emprunt.
8. Le montant des primes contre le feu non-réalisées.
9. Montant des primes sur la navigation intérieure non-réalisées.
10. Montant reçu pour des primes maritimes (océaniques) non-réalisées.
11. Montant de toutes autres réclamations contre la compagnie, avec un état détaillé de ces réclamations.
12. Montant collectif de toutes les pertes, réclamations et obligations quelconques non-payées, excepté le capital social.

*Revenus de la compagnie, spécifiant :*

1. Montant des primes reçues en argent, moins les ré-assurances.
2. Montant des billets reçus pour primes, moins les ré-assurances.
3. Montant de l'intérêt reçu en argent.
4. Montant des revenus provenant de toutes autres sources.

*Dépenses de la compagnie, spécifiant :*

1. Montant payé pour pertes survenues avant le premier jour de janvier dernier, déduisant la valeur des effets sauvés, lesquelles pertes étaient, dans le dernier état, portées à \$

Montant payé pour pertes survenues pendant l'année, déduisant la valeur des effets sauvés.

Total du montant réellement payé pendant l'année pour pertes dans chaque branche, en colonnes séparées.

2. Montant et taux de dividendes payés pendant l'année.
3. Montant des dépenses payées pendant l'année, y compris les commissions et honoraires aux agents et officiers de la compagnie.
4. Montant de tous les autres paiements et dépenses avec détails.

*Divers.*

1. Montant total des risques pris durant l'année, primitifs ou renouvelés, dans chaque branche des opérations de la compagnie séparément; déduisant le montant des ré-assurances effectuées sur ces risques dans chaque branche séparément.

2. Et le montant des risques en vigueur à la fin de l'année dans chaque branche des opérations de la compagnie, déduisant les ré-assurances, et indiquant au bas, dans des colonnes séparées, le montant net des risques alors en vigueur.

Les dits états devront comprendre chaque année séparément depuis que la dite compagnie est en opération jusqu'à la dernière date (faire mention de l'année et du mois) à laquelle la dite compagnie est tenue de faire son bilan, en conformité de l'Acte de 1875 en dernier lieu mentionné.

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Wilmot, a proposé,

Qu'il soit résolu que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité.

Après débats, il a été

*Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à ce soir.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial sur les pétitions reçues de la province de *Manitoba*, demandant l'extension à cette province de l'Acte de tempérance de 1864,

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements fait par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'Ontario,"

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMuster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons communes deviennent temporairement peu sûres."

---

(*En comité.*)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des chemins de fer, 1868."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Alexander* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour étendre l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique aux provinces de la *Colombie-Britannique* et de l'*Ile du Prince-Edouard*,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
LUNDI, 26 mars, 1877.

*Résolu*,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, demandant à leurs honneurs qu'il soit permis aux honorables MM. *Sutherland* et *Girard*, membres du Sénat, de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent d'immigration et de colonisation.

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

L\*

Le messenger a été de nouveau rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

*Résolu*,—Que cette Chambre permet aux honorables MM. Sutherland et Girard, deux de ses membres, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial permanent d'immigration et de colonisation de la Chambre des Communes, tel que demandé par cette Chambre dans son message reçu aujourd'hui, s'ils le jugent à propos.

*Ordonné*, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. Scott a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

A sept heures et demie la Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. Read:—

Qu'il soit *Résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada*, un tarif de réciprocité.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Trudel, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 27 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpharlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>		

### PRÈRES :

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1.—Retranchez la première clause et insérez : "1. Le montant total des fonds déposés entre les mains de toute telle société de ce genre, joint au montant des dépenses émises par elles et non payées, pourra éгалer, mais ne devra à aucune époque excéder le double du montant de ses actions capitalisées, fixes, et permanentes, non susceptibles d'être retirées, et intactes; pourvu que le montant des fonds possédés en dépôt par toute telle société n'excède point celui de son capital versé et intact, et que la somme totale de ses engagements n'excède non plus, à aucune époque, le montant du principal impayé sur les hypothèques possédées à la même époque par cette société; et pourvu aussi que, dans l'évaluation des engagements de la société, la somme totale des deniers dans sa caisse ou en dépôt à son crédit dans toute banque incorporée, soit déduite du montant des dits engagements; et que dans l'évaluation de ses actions capitalisées, fixes, permanentes, et intactes, tous prêts et

“ avances faits par elle à ses actionnaires, sur la garantie de leurs actions, soient déduits du montant des dites actions.”

Page 2, ligne 2—Retranchez depuis “ débentures ” jusqu’à “ voudrait,” dans la troisième ligne.

Page 2, ligne 4—Retranchez “ ci-dessus”, et après “ accordé” insérez : “ par le présent acte”;

Page 2, ligne dernière—Après “ payables ” insérez les clauses A et B.

*Clause A.*

“ Est par le présent acte amendée, la dix-neuvième section de l’acte susdit, par l’addition, immédiatement après le mot “ versement,” du chiffre et des mots suivants, savoir :

“ 80. Le taux ou les taux d’intérêt sous lesquels les hypothèques possédées par la société ont été évaluées dans la constatation du montant du principal impayé sur ces hypothèques.”

*Clause B.*

Le mot “ société ” dans le présent acte comprend et signifie aussi compagnie.

*Dans le préambule du bill.*

Page 1, ligne 1—Retranchez depuis “ Attendu ” jusqu’à A, dans la 10<sup>e</sup> ligne, et insérez : “ Que par la sixième section de l’acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté la Reine *Victoria*, chapitre cinquante, telle qu’elle est applicable d’après la douzième section de ce même acte, il est, entre autres choses, statué qu’il sera loisible à toute société permanente de construction opérant dans la province d’*Ontario*, et ayant un capital versé d’au moins deux cent mille piastres en actions fixes et permanentes, non susceptibles d’être retirées, de recevoir des dépôts de deniers; et qu’il sera pareillement loisible au bureau des directeurs de toute telle société d’émettre des débentures de la société, pourvu, toutefois, entre autres conditions, que le montant total des dépôts de deniers reçus par elle, joint au montant des débentures émises et non payées, n’excède en aucun temps le montant de ses actions capitalisées, fixes et permanentes, non susceptibles d’être retirées, de plus du tiers du montant total des dites actions capitalisées; et attendu qu’il est opportun que cette faculté ainsi limitée soit étendue.”

*Dans le titre du bill.*

Retranchez “ relatif aux ” et insérez : “ pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l’administration des ”.

Sur motion de l’honorable M. *Macpherson*, secondé par l’honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L’honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du câble *Atlantique Union*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 13—Après “ *Hamilton* ” insérez : “ (*Inkerman*).”

Page 1, ligne 21—Après “ *Atlantique* ” insérez : “ ou de la Côte du Golfe *St. Laurent*.”

Page 1, ligne 22—Après “*Ecosse*” insérez : “ou,” et après “*Brunswick*” retranchez : “le *Golfe St. Laurent*.”

Page 2, ligne 27—Retranchez tous les mots depuis “profits” jusqu’au premier “de,” ligne 28.

Page 2, ligne 29—Après “télégraphe” insérez : “ou câble.”

Page 2, ligne 29—Retranchez tous les mots depuis “nord” jusqu’à “Le,” ligne 31, et insérez : “ne possédant point de privilèges spéciaux ou exclusifs concédés par quelque’état ou gouvernement.”

Page 2, ligne 34 —Retranchez “central.”

Page 2, ligne dernière—Après “montant” insérez : “d’au moins cent livres “sterling.””

Page 3, ligne 2—A “corporation” substituez : “compagnie.”

Page 3, ligne 6—Après “*Hamilton*” insérez : “(*Inkerman*).”

Page 3, ligne 8—Retranchez “de” et insérez : “No. 8.”

Page 3, ligne 19—Retranchez “central.”

Page 3, ligne 39—Après “*Montréal*” retranchez : “ou” et insérez : “à.”

Page 3, ligne 40—A “ou” substituez : “et,” et après “*Londres*” insérez : “ainsi que dans le lieu où l’assemblée devra se tenir, au cas où elle ne serait pas tenue dans l’une de ces trois cités.”

Page 3, ligne 41—Retranchez depuis “générale” jusqu’au premier “soit,” ligne 42.

Page 3, ligne 44—Retranchez “central.”

Page 4, ligne 47—Après “monétaire” insérez : “et si son nom n’a pas été dûment inscrit sur les livres d’actions de la compagnie, au moins trois mois de calendrier avant la tenue de l’assemblée générale.”

Page 5, ligne 1—Retranchez “central.”

Page 5, ligne 2—Après “directeurs” insérez : “et pour la transaction des affaires “généralement.””

Page 5, ligne 6—Retranchez tous les mots depuis “acte” jusqu’à “Le,” ligne 9.

Page 5, ligne 10—Après “locaux” insérez : “honoraires.”

Page 5, ligne 13—Après “étranger” insérez : “pourvu toutefois que ces directeurs locaux honoraires soient des actionnaires de la compagnie dûment inscrits sur ses livres.”

Page 5, ligne 14—Retranchez “que l’un” et insérez : “qu’un,” et après “plusieurs” ajoutez “membres du bureau.”

Page 5, ligne 18—Retranchez “central.”

Page 5, ligne 30—Retranchez “régulièrement,” et insérez : “de trente jours.”

Page 6, ligne 13—Retranchez “central.”

Page 6, ligne 51—A “trois” substituez “deux,” et à “six” substituez “quatre.”

#### *Dans le préambule du bill.*

Page 1, ligne 2—Après “*Hamilton*” ajoutez “(*Inkerman*).”

Page 1, ligne 4—Retranchez “de” et insérez : “No. 8.”

Sur motion de l’honorable M. *Trudel*, secondé par l’honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain, et que dans l’intervalle le bill et les amendements proposés soient imprimés pour l’usage des membres.

La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la prise en considération des amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé : “Acte pour incorporer la compagnie de traverse du *Saint-Laurent* et du chemin de fer du *Pacifique*,” et

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d’eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Aikins*, secondé par l’honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre, une réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 mars courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état complet des biens et affaires (actif et passif) de la compagnie connu sous le nom de : "*Le Crédit Foncier du Bas-Canada*," incorporée en vertu du chapitre 102 des Statuts du *Canada*, 36 *Victoria*, (1873), et notamment :

1. Le montant du capital souscrit ;
2. Le montant versé de ce capital ;
3. Le montant des lettres de gage en circulation ;
4. Le montant placé et garanti par titres hypothécaires ;
5. La valeur des immeubles hypothéqués.
6. Le capital en main à titre de dépôts, et ce depuis que la dite compagnie a commencé ses affaires jusqu'au 1er juillet, 1877 inclusivement.
7. Une liste des noms, prénoms, occupations et résidences des actionnaires ; ainsi que le montant des parts souscrites et payées (*bonâ fide*) par chacun d'eux, déclarant si les dites parts ont été payées comptant, ou par billets, ou d'aucune autre manière.

Le dit état ne devant pas comprendre les créances, dettes, droits, actions, privilèges et hypothèques que le dit "*Crédit Foncier du Bas-Canada*" peut avoir acquis de quelque société ou sociétés de construction établies sous le chapitre 69 des Statuts Refondus du *Bas-Canada* ou résultant de la fusion ou de l'amalgamation entre le dit *Crédit Foncier* et toute compagnie ou compagnies formées en vertu de l'acte en dernier lieu cité.

Un état séparé et distinct, clair et complet, des biens et affaires (actif et passif) de toute telle compagnie ou compagnies, acquis et possédés par le *Crédit Foncier*, devant pareillement être fait, dans la forme et de la manière en premier lieu mentionnées, jusqu'au 1er janvier dernier (1877), inclusivement.

En outre, copie des divers états dûment faits et attestés par le dit *Crédit Foncier du Bas-Canada* depuis le commencement de ses opérations jusqu'au 1er janvier dernier inclusivement, au ministre des Finances, en conformité de son acte d'incorporation et de l'acte qui l'amende.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 95.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre, copie des contrats passés pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*, avec ensemble les états des sommes dépensées pour sa construction.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 57.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 23 février, 1877 ; pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance et tous télégrammes échangés entre la compagnie du câble direct aux *Etats-Unis*, ainsi que toute autre compagnie de câble sous-marin ou de télégraphe et le gouvernement canadien ; aussi copie de tous ordres en Conseil relatifs à ces compagnies, depuis le vingt-et-unième jour de mars, 1876.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 113.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial sur les pétitions reçues de la province de *Manitoba*, demandant l'extension à cette province de l'Acte de tempérance de 1864,

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit retiré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour étendre l'acte relatif aux marques "de commerce et aux dessins de fabrique aux provinces de la *Colombie-Britannique* "et de l'*Ile du Prince-Edouard*."

---

(*En comité.*)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Read :—

*Qu'il soit Résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada*, un tarif de réciprocité.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour d'autres fins," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Ferrier, La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 28 Mars, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable DAVID CHRISTIE, Président;

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewis,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé: " Acte à l'effet d'amender l'acte concernant l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'*Ontario*," et

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

La Chambre conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie du Câble *Atlantique Union*," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été.

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Odell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs,"

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*, dite l'*Union*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 février, 1876, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de toutes instructions adressées à l'honorable *Alexander Morris*, lieutenant-gouverneur des *Territoires du Nord-Ouest*; aussi copie de tous les ordres en Conseil non encore publiés relatifs aux dits Territoires, depuis qu'ils ont été organisés; aussi copie de tous rapports et de toute correspondance officielle entre le lieutenant-gouverneur et le gouvernement fédéral, depuis la nomination du dit lieutenant-gouverneur.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 121*).

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 9 mars, 1877, pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre, un état indiquant l'étendue de terre achetée par le gouvernement, sur la *Kaministiquia*, pour la création d'un terminus pour le chemin de fer du *Pacifique*; les noms des personnes de qui le terrain a été acheté, et le prix d'acquisition; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la municipalité de *Shuniah, Prince Arthur's Landing*, au sujet du terminus du dit chemin.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 57*).

L'honorable M. Aikins, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son septième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
27 mars, 1877.

Le comité collectif des deux Chambres des impressions du Parlement demande qu'il lui soit permis de présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

*Réponse à adresse*.—Correspondance entre le gouvernement Impérial et le gouvernement canadien, concernant l'exercice du pouvoir de désavouer les actes provinciaux (*dans les documents de la session seulement*).

*Enquête* du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice dans le district de *Richelieu*, province de *Québec* (*dans l'appendice du journal seulement*.)

*Ordre de la Chambre*.—Etat montrant le revenu payé par chaque province de la Puissance, le montant qui a été dépensé au compte de la Puissance durant les cinq dernières années, etc.

*Réponse à adresse*.—Correspondance entre les gouvernements du *Canada*, des *Etats-Unis*, et de la *Grande-Bretagne*, concernant la navigation des canaux et rivières américaines, etc., (*condensé*.)

*Ordre de la Chambre*.—Quantité et valeur du charbon importé en *Canada* durant les six mois expirés le 31 décembre, 1876.

*Réponse à adresse*.—Correspondance au sujet des droits imposés sur les batiments canadiens vendus en *France*, etc.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

*Ordre de la Chambre*.—Correspondances et télégrammes relatifs à la propriété sur le chemin de *Marsh*, dans le comté de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*, qu'on prétend avoir été endommagée par le feu des locomotives sur le chemin de fer Intercolonial.

*Ordre de la Chambre*.—Correspondance qui a été échangée entre l'officier ayant charge des chemins de fer du gouvernement, ou tout autre officier ayant charge du chemin de fer Intercolonial, et la compagnie de manufacture de fer de *Phoenixville* ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie de l'Etat de *Pensylvanie*, relativement à des offres pour couvertures de fer, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Rapport faisant connaître les différents tarifs en force depuis le 1er décembre, 1875, pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Rapport au sujet de l'arrangement fait entre le gouvernement et la compagnie des wagons-palais dit *Pullman*, en conformité duquel les wagons de cette compagnie circulent sur le chemin de fer Intercolonial, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Etat donnant un aperçu complet de toutes les offres ou soumissions faites, depuis le 30 juin, 1875 jusqu'au 31 décembre, 1876, à tout officier autorisé du chemin de fer Intercolonial, pour chacun des articles suivants : roues, essieux, ressorts, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Correspondance relative à la distribution des terres des Métis dans la province de *Manitoba*.

*Ordre de la Chambre*.—Etat concernant les terres cédées par le gouvernement du *Canada* au gouvernement de *Manitoba* pour des chemins.

*Ordre de la Chambre*.—Concernant la destruction par force de la digue de la Puissance sur le lac *Devil*, comté de *Addington*, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Contrat avec le gouvernement pour l'exécution des travaux à la citadelle de *Québec*, en 1874 et 1875, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Etat des taux spéciaux du fret sur les chemins de fer de la *Nouvelle-Ecosse* ou du *Nouveau-Brunswick*.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Correspondance concernant l'acte des poids et mesures.

*Copies du contrat* fait pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*, avec état des sommes dépensées, conformément aux dispositions de l'acte 37 *Victoria*, chapitre 14, section 19.

*Ordre de la Chambre*.—Correspondance au sujet de la construction du havre de *Ingonish*.

*Réponse à adresse*.—Concernant les soumissions pour le service postal de 1876, sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, entre les ports sur le lac *Huron* et la *Baie Georgienne*, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Etat des billets de la Puissance de un et deux dollars payables à *Victoria*, et adressés par le gouvernement à l'assistant-receveur-général pour la *Colombie-Britannique*.

*Ordre de la Chambre*.—Coût de la construction d'un phare au havre de refuge de *Rondeau*, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Etat supplémentaire, correspondance entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie de *Nicolas Rioux*, dans le comté de *Rimouski*, relativement à la taxe qu'ils paient aux seigneurs.

*Rapport annuel* montrant la moyenne des hommes de la police fédérale durant chaque mois de l'année.

*Ordre de la Chambre*.—Instructions adressées par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers, relativement à l'époque à laquelle le droit additionnel sur le malt devait être mis en force.

*Ordre de la Chambre*.—Correspondance entre le gouvernement et les Sauvages de *Tobique*, concernant la nomination d'un agent résident.

*Réponse à adresse*.—Documents ou correspondance relativement au moyen de mettre le *Canada* dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger sous les dispositions de l'union postale faite à *Berne*, le 6 octobre, 1874.

*Ordre de la Chambre*.—Rapport montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer, jusqu'au 31 janvier dernier.

*Réponse à adresse*.—Correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement Impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande; des instructions données à *M. William Smith*, député du ministre de la Marine et des Pêcheries, lors de sa mission récente en *Angleterre*, etc.

*Réponse à adresse*.—Rapport relatif aux démarches faites par le gouvernement concernant l'établissement d'une ligne de communication à vapeur, durant l'hiver, entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme.

*Ordre de la Chambre*.—Correspondance relative au creusage et améliorations de la *Barre du Fer à Cheval*, à l'entrée de la rivière *Miramichi*.

*Ordre de la Chambre*.—Rapports et plan du brise-lames d'*Arichat* ouest, dans le comté de *Richmond, N.-E.*

*Réponse à adresse*.—Relative à la pêche de l'éperlan, dans le havre de *Bathurst*, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Rapport de l'administration du pilotage du *Cap Breton*, donnant les noms de tous les pilotes et le montant payé à chacun.

*Ordre de la Chambre*.—Rapport du maître de havre du port de *Little Glace Bay, N.-E.*, pour l'année expirée le 31 décembre, 1876, donnant le montant de droits perçus, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Etat montrant l'étendue et la nature des améliorations faites au havre de *Toronto*, durant l'année dernière.

*Ordre de la Chambre*.—Correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de *Carleton*, relativement à un pont sur le déversoir à la *Grande Ile*.

*Ordre de la Chambre*.—Correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la *Culbute*, au sujet de la pétition de *Elizabeth Sullivan*, du township de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, demandant une indemnité pour dommages, etc.

*Ordre de la Chambre*.—Rapports et plans faits par les ingénieurs sous la direction du gouvernement du *Canada*, relativement au havre de *Port Hood*, dans le comté d'*Inverness*.

*Ordre de la Chambre*.—Correspondance entre le gouvernement et le conseil du comté de *Carleton*, relativement à un pont sur la rivière *Rideau*, au village de *Wellington*.

*Ordre de la Chambre*.—Rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs chargés des Travaux Publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière *St. Jean, N.-B.*

---

*Réponse à adresse*.—Copies des ordres en Conseil et correspondance depuis la dernière session, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, relativement au personnel judiciaire du district de Montréal.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Read :

*Qu'il soit Résolu*.—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada*, un tarif de réciprocité.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Flint, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto*, contre l'incendie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Flint, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Que la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, relativement au terminus du chemin de fer du *Pacifique*, sur le *Kaministiquia*, et la correspondance entre le gouvernement et la municipalité de *Shuniah*, sur ce sujet, soit imprimée pour l'usage des membres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Ferrier, La Chambre s'est ajournée à mardi, le troisième jour d'avril prochain, à huit heures du soir.

---

## Mardi, 3 Mai, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shëad,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guëvremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *St. François* pour l'année 1876.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 19.*)

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bourinot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques," et pour informer cette Chambre qu'elle a fait divers amendements aux amendements du Sénat au dit bill, auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

*Dans le bill.*

Comme conséquence des amendements faits,—

Page 1, ligne 14—Retranchez "A" et insérez " et du devoir de," et après " capitaine " insérez : " ou officier supérieur en charge, ou de tout."

*Dans les amendements.*

Page 1, ligne 14—Retranchez " toute la section A " et insérez : " Et tout conducteur, capitaine ou officier supérieur en charge qui manquera d'accomplir quel qu'un des devoirs à lui imposé par la troisième section, sera passible, sur conviction du fait devant un juge de paix, d'une amende de vingt piastres au moins, et cent piastres au plus."

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de traverse du *Saint-Laurent* et du chemin de fer du *Pacifique*."

Et aussi—le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie canadienne du télégraphe de l'*Atlantique*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé aux amendements faits par le Sénat à ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les péages dans le havre de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement britannique canadienne, (à responsabilité limitée,)" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrat," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de *Truro* à *Pictou* du chemin de fer Intercolonial à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de *New-Glasgow* au détroit de *Canso*, et établira un passage d'eau convenable sur le détroit," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée,)" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Dever*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les limites de la province de *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Walter Scott*."

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*," et pour informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ces bills sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 4 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Cornwall</i>	<i>Howlan</i>	<i>Power</i>
<i>Alexander</i>	<i>Dever</i>	<i>Kaulbach</i>	<i>Pözer</i>
<i>Archibald</i>	<i>Dickey</i>	<i>Leonard</i>	<i>Read</i>
<i>Armand</i>	<i>Dickson</i>	<i>Lewin</i>	<i>Reesor</i>
<i>Baillargeon</i>	<i>Dumouchel</i>	<i>McClélan</i>	<i>Ryan</i>
<i>Bellerose</i>	<i>Fabre</i>	<i>McDonald</i>	<i>Scott</i>
<i>Benson</i>	<i>Ferguson</i>	<i>McLelan</i>	<i>Seymour</i>
<i>Botsford</i>	<i>Flint</i>	<i>McMaster</i>	<i>Shaw</i>
<i>Bourinot</i>	<i>Girard</i>	<i>Macfarlane</i>	<i>Skead</i>
<i>Bureau</i>	<i>Glazier</i>	<i>Macpherson</i>	<i>Smith</i>
<i>Campbell</i>	<i>Grant</i>	<i>Miller</i>	<i>Stevens</i>
<i>Carrall</i>	<i>Guvremont</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chaffers</i>	<i>Hamilton (Kingston)</i>	<i>Odell</i>	<i>Trudel</i>
<i>Chapais</i>	<i>Haviland</i>	<i>Péquet</i>	<i>Vidal</i>
<i>Chinic</i>	<i>Haythorne</i>	<i>Pelletier</i>	<i>Wark</i>
<i>Cochrane</i>	<i>Hope</i>	<i>Penny</i>	<i>Wilmot</i>
<i>Cormier</i>			

PRIÈRES :

M\*

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 3, à la fin du bill, insérez les clauses A, B, C.

*Clause A.*

"Les assemblées générales auront lieu une fois par année, à telle époque et en tel endroit que la dite corporation pourra déterminer aux assemblées annuelles; mais si les membres de la dite corporation manquaient ou négligeaient, à quelqu'une des assemblées annuelles, de fixer l'époque et le lieu de l'assemblée annuelle alors prochaine, le bureau de directeurs ou le comité de régie fixera cette époque et ce lieu, et le secrétaire de la corporation devra, au moins trente jours avant cette assemblée annuelle, en notifier le secrétaire de chaque grange de division."

*Clause B.*

"Toutes contributions dues à la corporation en vertu de quelque statut, pourront être recouvrées dans toute cour de juridiction compétente; mais tout membre pourra se retirer de l'association en tout temps, sur paiement de toutes les contributions dues par lui à la corporation, y compris sa contribution pour l'année alors courante, après quoi il n'aura aucun droit ou réclamation d'aucune sorte contre la corporation."

*Clause C.*

"La corporation devra en tout temps, lorsqu'elle en sera requise par le Gouverneur en conseil, soumettre pour la période indiquée un état de toutes ses propriétés, mobilières ou immobilières, et de toutes ses recettes et dépenses pour telle période, et accompagné de tels autres renseignements relatifs à son administration, qu'il sera en son pouvoir de fournir."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Glazier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne dernière—Après "Cédule" insérez :

	\$	cts
" Blé, par boisseau.....		1
" Seigle, " .....		1
" Orge, " .....		1
" Graine de lin, par boisseau.....		1
" Fèves, " .....	1	
" Pois, " .....	1	
" Avoine, " .....	1	
" Graine de mil, " .....	2	
" Graine de trèfle, " .....	3	
" Blé d'Inde, " .....	1	
" Pommes de terre et autres racines, par boisseau. ....		1
" Oignons, par boisseau.....	1	
" " par baril .....	3	
" Pommes, par boisseau.....		1
" " par baril.....	2	
" Prunes et pêches, par boisseau.....		1
" Atocas, par baril.....	10	
" Farine de blé, par baril .....	2	
" " d'avoine, par baril.....	2	
" " de blé d'Inde, par baril.....	1	
" Lard, par baril.....	5	
" Porc salé et jambon, par 100 lbs.....		1
" " par tonne.....	30	
" Bœuf, par baril.....	4	
" Poisson—Truites et poissons blancs, par baril.....	2	
" Hareng (du lac Huron), " .....	1	
" " (d'eau salée), " .....	2	
" Saumon (d'eau salée) " .....	2	
" Morue, par 100 lbs.....	2	
" " (en boîtes), par 100 lbs.....	3	
" Chaux et plâtre de Paris, par baril.....	2	
" Plâtre pour engrais, " .....	1	
" Potasse, " .....	5	
" Perlasse, " .....	5	
" Sel importé en barils ou sacs, par baril ou sac.....	2	
" " exporté, " " .....	25	
" " par tonne.....	5	
" Melasse, par baril.....	10	
" Whisky, " .....	20	
" Bière, ale ou porter, par baril.....	12	
" " " " par demi-baril.....	7	
" " " " par quart de baril.....	5	
" " " " (en bouteilles), par baril.....	20	
" Eau-de-vie, par baril.....	40	
" " par keg ou demi-baril.....	20	
" " (en bouteilles et en caisses), par douzaine.....	10	
" Gin ou rhum, par baril.....	40	
" " par keg ou demi-baril .....	20	
" " par douzaine de bouteilles (en caisse).....	10	
" Vin, par baril.....	30	
" Esprits-de-vin ou alcools, par baril.....	60	
" Vinaigres, par baril.....	5	
" Huile à peinture, bouillie ou crue, par baril .....	20	
" Pétrole, par baril.....	5	

	\$ cts.
" Autres huiles, par baril.....	25
" Vernis, par gallon.....	1
" Térébenthine, par baril.....	25
" Sucre, par quintal.....	1
" " par baril.....	1
" Chevaux, par tête.....	20
" Bêtes bovines, par tête.....	10
" Porcs, moutons et veaux.....	2
" Bois carré ou en grume, par 100 pieds mesure courante.....	5
" Bois scié, par 100 pieds.....	10
" Bardeau par paquet.....	1
" Lattes par 1,000 pieds.....	2
" Charbon de toutes sortes, par tonneau.....	10
" Fer en gueuse ou ferrailles.....	12½
" Fer et acier en barres ou forgés, par tonneau.....	20
" Clous et fiches, par tonneau.....	20
" Articles de ferronnerie.....	30
" Câbles-chaînes en fonte.....	25
" Meules de moulin, par tonneau.....	12
" Peintures.....	40
" Produits de pepinières.....	30
" Marchandises.....	50
" Faïence par panier ou boucaut.....	10
" Machines à battre (chaque machine).....	1 00
" Moissonneuses et faucheuses.....	50
" Râteaux à cheval.....	20
" Harnais, (par chaque harnais complet).....	10
" Rouleaux, chaque.....	10
" Hache-pailles, ".....	10
" Coupe-racines, ".....	10
" Charrues, ".....	10
" Wagons doubles, ".....	25
" Wagons simples ou buggies, chaque.....	25
" Vanneuses, ".....	12
" Saindoux ou beurre par tinette ou keg.....	2
" Œufs par baril ou boîte.....	4
" Briques par 1,000.....	10
" Briques à nettoyer (par boîte).....	01
" Meubles, par tonneau.....	50
" Houblon, par 100 lbs.....	10
" Fromage, ".....	3
" Laine, ".....	5
" Peaux vertes, grandes et petites, par 100 lbs.....	3
" Peaux séchées ".....	5
" Foin, par tonne.....	10
" Cuirs, ".....	50
" Billots à douves, par corde.....	5
" Douves, par 1000.....	6
" Billots à bardeau, par corde.....	5
" Ecorce, par corde.....	5
" Bois de chauffage, par corde.....	2½
" Perches de cèdre par 100.....	5
" Traversés de cèdre ".....	10
" Pierre des champs, des lacs ou petites pierres de carrière, par corde.....	15
" Grès de carrière, par tonne.....	15

	\$ cts.
“ Marbre, par tonne.....	25
“ Tous autres articles non-énumérés, par tonne.....	40
“ Pour trains de bois, par 1000 pieds, mesure linéaire.....	50
“ Embarcations et batiments de toutes espèces—	
“ Au-dessous de 50 tonneaux.....	50
“ de 50 à 150 tonneaux .....	1 00
“ de 150 tonneaux et plus .....	1 50
“ Steamers et propulseurs faisant escales régulières, auront à payer \$3.00 par mois par saison de navigation.....	3 00

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

*Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé :

Qu'il soit *résolu* :—Que c'est l'opinion de cette Chambre que l'honorable ministre des finances doit veiller à la due exécution des lois du pays en tout ce qui regarde les rapports annuels, semi-annuels ou mensuels que les institutions monétaires ou autres de cette Puissance, telles que les banques, les compagnies d'assurances, les compagnies de Crédit Foncier peuvent être tenues de lui présenter, et qu'il doit sévir, suivant les exigences de ces mêmes lois contre toutes les compagnies qui négligent ou refusent de remplir toutes leurs obligations à ce sujet.

Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé :

Qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour changer le nom de la *corporation d'assurance contre le feu et maritime dite Empire*, en celui de *corporation d'assurance de l'Empire Britannique* et que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le septième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement.

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé : “ Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques,” et

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

---

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits à ses amendements au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée)" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les limites de la province de *Manitoba*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read*:

*Qu'il soit résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Hope*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

---

## Jeudi, 5 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer.</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon.</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chnic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Páquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les péages dans le havre de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Pelletier*, secondé par l'honorable *M. Montgomery*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Dickey*, secondé par l'honorable *M. Alexander*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Marfarlane*, secondé par l'honorable *M. McLelan*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement britannique canadienne, (à responsabilité limitée) " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrat,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de *Truro* à *Pictou* du chemin de fer Intercolonial à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de *New Glasgow* au détroit de *Canso*, et établira un passage d'eau convenable sur le détroit,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*,"

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Levin*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération l'amendement fait par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville," et

Le dit amendement étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

*Ordonné*, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs. "

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Macpherson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Portland et Boston*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 14 mars, 1877; pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie du rapport de l'exploration faite par *C. E. Perley*, ingénieur, en vue de travaux d'améliorations à exécuter dans le port de *Cascumpec, Ile du Prince-Edouard*.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 139.)

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 mars, 1877; priant Son Excellence de faire déposer sur la table du Sénat, copie de toute correspondance qui a pu être échangée sur l'article XX du traité de *Washington*.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 14.)

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 22 mars, 1877, pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre copie de toute correspondance, tant par télégrammes que par lettres, échangée entre le directeur des explorations géologiques et le ministre de l'Intérieur, depuis le 1<sup>er</sup> avril, 1875, relativement à la translation du personnel et du musée de *Montréal* à *Ottawa*; et copie de la pétition de *J. W. Dawson* et *G. R. Grant*, exécuteurs et administrateurs de la succession de feu Sir *Wm. Logan*, présentée sur ce sujet à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 140.)

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 26 mars, 1877, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état complet des biens et affaires (actif et passif) de la "compagnie d'assurance agricole du Canada," incorporée par l'Acte du Canada, 35 Victoria, chapitre 104 (1872), dans la forme suivante, et dûment assermenté, en conformité de l'Acte du Canada, 38 Victoria chapitre 20 (1875), savoir : Une liste des actionnaires avec le montant souscrit, le montant payé sur le fonds social, et le domicile de chaque actionnaire.

*Les propriétés ou l'actif de la compagnie, spécifiant :*

1. La valeur (aussi exacte qu'il sera possible) des biens-fonds possédés par la compagnie.
2. Le montant de l'argent en caisse et déposé dans les banques au crédit de la compagnie, spécifiant dans quelles banques il est déposé, avec les montants séparément.
3. Le montant de l'argent entre les mains des agents.
4. Le montant des prêts garantis par des bons et morts-gages constituant une première ou seconde hypothèque sur biens fonds dans des listes séparées.
5. Le montant des prêts sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé dans l'espace d'un an ou avant la préparation de l'état, avec une liste de ces prêts.
6. Les montants dûs à la compagnie pour lesquels des jugements ont été obtenus.
7. Le montant des actions canadiennes possédées par la compagnie, et de toutes autres actions possédées par la compagnie, spécifiant en détail le montant, le nombre des actions, et la valeur vénale et au pair de chaque espèce d'actions possédées par la compagnie d'une manière absolue.
8. Le montant des actions possédées comme garantie collatérale pour des prêts, avec le montant prêté sur chaque espèce d'actions, et leur valeur au pair et vénale.
9. Le montant des répartitions sur les actions et les billets de prime, payées et non-payées.
10. Le montant de l'intérêt dû et non-payé; aussi le montant de l'intérêt accumulé et non-payé.
11. Le montant des billets de prime disponibles sur lesquels des polices sont émises, avec le montant versé sur ces billets; aussi les billets recevables gardés par la compagnie et considérés comme bons, les montants de chaque classe séparément, et les montants sur chaque classe de billets en souffrance.
12. Le montant de toute autre propriété de la compagnie, avec des détails sur cette propriété.

*Les obligations de la compagnie, spécifiant :*

1. Le montant des pertes dues et non encore payées.
2. Le montant des pertes établies, mais non dues.
3. Le montant des pertes encourues durant l'année, y compris celles pour lesquelles il y a des réclamations non encore établies, et de celles dont il a été fait rapport à la compagnie et sur lesquelles aucune action n'a été prise; les montants de chaque classe séparément, en reportant les totaux en une seule somme.
4. Montant des réclamations pour pertes dont le paiement est contesté par la compagnie, en distinguant celles qui sont en litige.
5. Montant des dividendes déclarés et dus, et restant non-payés.
6. Montant des dividendes déclarés, mais non encore dus.
7. Montant des deniers empruntés et pour remboursement desquels garantie a été donnée, faisant connaître chaque emprunt séparément, et l'intérêt payé sur cet emprunt.

8. Le montant des primes contre le feu non-réalisées.
9. Montant des primes sur la navigation intérieure non-réalisées.
10. Montant reçu pour des primes maritimes (océaniques) non-réalisées.
11. Montant de toutes autres réclamations contre la compagnie, avec un état détaillé de ces réclamations.
12. Montant collectif de toutes les pertes, réclamations et obligations quelconques non-payées, excepté le capital social.

*Revenus de la compagnie, spécifiant :*

1. Montant des primes reçues en argent, moins les ré-assurances.
2. Montant des billets reçus pour primes, moins les ré-assurances.
3. Montant de l'intérêt reçu en argent.
4. Montant des revenus provenant de toutes autres sources.

*Dépenses de la compagnie, spécifiant :*

1. Montant payé pour pertes survenues avant le premier jour de janvier dernier déduisant la valeur des effets sauvés, lesquelles pertes étaient, dans le dernier état portées à \$

Montant payé pour pertes survenues pendant l'année, déduisant la valeur des effets sauvés.

Total du montant réellement payé pendant l'année pour pertes dans chaque branche, en colonnes séparées.

2. Montant et taux de dividendes payées pendant l'année.
3. Montant des dépenses payées pendant l'année, y compris les commissions et honoraires aux agents et officiers de la compagnie.
4. Montant de tous les autres paiements et dépenses, avec détails.

*Divers.*

1. Montant total des risques pris durant l'année, primitifs ou renouvelés, dans chaque branche des opérations de la compagnie séparément; déduisant le montant des ré-assurances effectuées sur ces risques dans chaque branche séparément.

2. Et le montant des risques en vigueur à la fin de l'année dans chaque branche des opérations de la compagnie, déduisant les ré-assurances, et indiquant au bas, dans des colonnes séparées, le montant net des risques alors en vigueur.

Les dits états devront comprendre chaque année séparément depuis que la dite compagnie est en opération jusqu'à la dernière date (faire mention de l'année et du mois) à laquelle la dite compagnie est tenu de faire son bilan, en conformité de l'Acte de 1875 en dernier lieu mentionné.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 12.)

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: " Acte concernant les limites de la province de Manitoba."

---

(En comité).

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bureau a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, qu'il soit permis au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, de siéger le samedi.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :

Qu'il soit résolu,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été Ordonné, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 6 Avril 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse de Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 9 mars, 1877, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement et les entrepreneurs de la construction du télégraphe du *Pacifique*, ainsi que copie des contrats passés pour les différentes sections des travaux.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 57.)

L'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. Penny, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre par la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer un état fournissant les données ci-dessous indiquées sur le mouvement du fret et des voyageurs par la voie du pont Victoria, pendant les années 1875 et 1876 :

MOUVEMENT DU FRET ET DES VOYAGEURS PAR LA VOIE  
DU PONT VICTORIA, 1876.

	Nombre de chars à fret.	Nombre de tonnes de fret.	Moyenne du taux par char.	Recettes totales pour fret.	Nombre de chars à passagers.	Nombre total des passagers.	Taux moyen par passager.	Recettes totales pour passagers.	Nombre total de chars à fret et chars à passa- gers.
Grand Tronc.....									
Vermont Central.....									
Sud Est.....									
Montréal et Portland									
Autres compagnies...									
Totaux.....									

Et aussi le coût de construction du pont Victoria, ainsi que les frais d'entretien de ce pont pour l'année 1876.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier paragraphe du quatrième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, pour la présente session, et en faire rapport, savoir :

“ Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre d'ordonner qu'à l'avenir le traducteur français en chef aura, entre autres devoirs, celui d'assister aux séances de votre honorable Chambre, et de faire, à la table du greffier, les traductions nécessaires au cours des délibérations—mais sans recevoir pour cela, aucune augmentation d'appointements.”

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte concernant les péages dans le havre de Montréal.”

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis ;  
 Le préambule a été lu et remis ;  
 La première clause a été lue et agréée ;  
 La seconde clause a été lue et agréée ;  
 La troisième clause ayant été lue, il a été proposé qu'elle soit agréée ;  
 Objection ayant été faite à la dite motion, et les contents et les non-contents ayant été demandés, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 21

NON-CONTENTS : 34

L'amendement suivant a été ensuite proposé comme conséquence du premier :  
 Page 1, ligne 45—Retranchez depuis "attachées" jusqu'à "Les" dans la première ligne de la page 2.  
 Le dit amendement a été agréé.  
 Le préambule a été lu de nouveau et agréé.  
 Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et  
 L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient reçus.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre  
 lundi prochain

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :  
 "Acte pour amender l'acte des *Territoires du Nord-Ouest, 1875*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été  
*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :  
 "Acte pour amender l'acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a  
 été  
*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :  
 "Acte pour pourvoir à l'emploi en dehors des murs des prisons communes des prisonniers qui y sont incarcérés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été  
*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte du bureau des postes, 1875," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte qui l'amende," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer "La compagnie du pont de la Rivière du Loup, dans le comté de *Maskinongé*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pâquet*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la "Société de construction de la Puissance" sous le nom de Compagnie de prêts hypothécaires de la Puissance," et pour d'autres fins, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active lorsqu'elle est appelée, en certains cas, à prêter main-forte à l'autorité civile," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Grange Fédérale des patrons de l'industrie agricole du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition des violations de contrat,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de *Truro* à *Pictou* du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de *New-Glasgow* au détroit de *Canso*, et établira un passage d'eau convenable sur le détroit," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le temps limité pour recevoir des rapports de comité sur des bills privés soit prolongé à vendredi, le treizième jour d'avril courant.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que permission soit accordée au comité des ordres permanents et des bills privés de siéger le samedi.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Trudel* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :

*Qu'il soit résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

---

## Lundi, 9 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président;

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Priece,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>			

### PRIÈRES :

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de houille et de chemin de fer de *Springhill* et *Parrsborough* (à responsabilité limitée)" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois maintenant.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 34, retranchez depuis "fer" jusqu'à "Rien," dans la page 2, ligne 10.

Page 2, ligne 18, après "compagnie" insérez : " Ni ne portera aucunement atteinte au droit que les propriétaires des terrains qui sont actuellement ou qui seront par la suite pris ou occupés par la dite compagnie, auraient une indemnité pour cette appropriation ou cet usage."

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer " La compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 15, après "suivantes" insérez : "l'honorable" et retranchez, "T" et insérez : "*Tilloch*."

Page 1, ligne 17, retranchez "S. C." et insérez : "*Samuel Casey*," et retranchez "A. R." et insérez : "*Arthur Robinson*."

Page 1, ligne 18, retranchez "A" et insérez "*Archibald*."

Page 1, lignes 28 et 29, retranchez : "par des particuliers dans les mêmes circonstances" et insérez : "reçu, retenu ou exigé par des particuliers dans la province d'*Ontario* ou par des corporations dans les autres provinces, suivant le lieu où le contrat sera fait ou sera exécutoire."

Page 1, ligne 38, après "conditions" insérez : "(sauf toutefois les dispositions ci-dessus au sujet de l'intérêt)."

Page 2, ligne 27, retranchez : "le montant nominal" et insérez : "quatre-vingt pour cent."

Page 2, ligne 28, après "compagnie" insérez : "sur lequel il devra d'abord avoir été payé vingt pour cent."

A la fin du bill, insérez les clauses A, B, C, D, E.

#### Clause A.

"Il sera loisible à la compagnie d'unir, fusionner et consolider ses capitaux, propriétés, affaires et privilèges avec les capitaux, propriétés, affaires et privilèges de toute compagnie ou société incorporée ou créée pour faire des opérations de même nature, et toutes autres opérations s'y rattachant, ou avec toute compagnie ou société de construction, d'épargnes ou de prêt déjà incorporée ou qui pourra l'être à l'avenir, ou d'acheter et acquérir les biens et effets de toute telle compagnie ou société, et d'exécuter avec elle tous contrats et arrangements nécessaires pour opérer telle union, fusion, consolidation, achat ou acquisition.

#### Clause B.

"Les directeurs de la compagnie, et ceux de toute telle autre compagnie ou société, pourront exécuter une commune convention sous les sceaux de corporation des dites corporations, en vue de l'union, fusion ou consolidation des dites corporations, ou en vue de l'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de toute telle autre compagnie ou société, en prescrivant les termes et conditions et le mode d'après lequel elle sera mise à effet, le nom de la nouvelle corporation, le nombre et les noms de ses directeurs et autres officiers, et quelles seront ses premiers directeurs et officier, la manière de convertir le fonds social de chacune des corporations en celui de la nouvelle corporation, ainsi que tous autres détails qu'ils croiront nécessaires pour parfaire la nouvelle organisation, et l'union, la fusion et la consolidation des corporations, et leur administration subséquente, ou

les conditions et le mode de paiement pour les biens et effets de toute telle autre compagnie ou société achetés ou acquis par la compagnie.

*Clause C.*

“ Cette convention sera soumise aux actionnaires de chacune de ces corporations, à une assemblée tenue séparément dans le but de la prendre en considération. Avis des temps et lieu de ces assemblées et de leur objet sera donné par circulaire écrite ou imprimée, adressée à chacun des actionnaires de ces corporations, à sa dernière adresse postale ou domicile connu, ainsi que par avis général inséré dans un journal publié au siège principal d'affaires de ces corporations, une fois par semaine, pendant deux semaines consécutives. A ces assemblées des actionnaires la dite convention sera prise en considération, et son adoption ou son rejet aura lieu au moyen de la votation au scrutin, chaque action donnant au porteur droit à un vote, et ce vote sera donné personnellement ou par procureur; et si les deux tiers des votes de tous les actionnaires de ces corporations sont favorables à l'adoption de la convention, alors le fait en sera certifié sur la dite convention par le secrétaire de chacune des corporations sous leurs sceaux de corporation; et si la convention est ainsi adoptée aux assemblées respectives des actionnaires de chacune des corporations, la convention ainsi adoptée et les certificats y inscrits seront déposés au bureau du Secrétaire d'Etat pour la Puissance du *Canada*; et cette convention sera dès lors réputée être la convention et l'acte d'union, de fusion et de consolidation des dites corporations ou la convention et l'acte d'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de telle compagnie qui les aura vendus, suivant le cas; et toute copie de la convention ainsi déposée et des certificats y inscrits, certifiée par qui de droit, fera foi de l'existence de la nouvelle corporation.

*Clause D.*

“ Après avoir fait et parfait la dite convention et l'acte de fusion tel que prescrit par la section immédiatement précédente, et après dépôt de la convention tel qu'indiqué dans la même section, les diverses corporations, parties à la convention, seront réputées fusionnées et ne former qu'une seule et même corporation sous le nom désigné dans la convention; elles auront un sceau commun et posséderont tous les droits, privilèges et immunités attachés à chacune des corporations ainsi fusionnées.

*Clause E.*

“ Après que l'acte de fusion aura été pleinement exécuté, comme il est dit ci-haut, toutes les propriétés immobilières, mobilières et mixtes, et tous les droits et intérêts s'y rattachant, toutes actions, hypothèques ou autres sûretés, souscriptions et autres créances quelconques, et autres choses en action appartenant à ces corporations, ou à l'une ou à l'autre d'entre elles, seront réputées transférées à la nouvelle corporation sans qu'il soit besoin d'autre acte ou titre; pourvu, cependant, que tous les droits des créanciers et tous les privilèges sur les propriétés de l'une ou l'autre des corporations, ne seront pas diminués par telle fusion, et que toutes les dettes et obligations de l'une ou l'autre des corporations passeront dès lors à la nouvelle corporation et pourront être recouvrées d'elle dans la même mesure que si ces dettes ou obligations eussent été contractées par elle. Et pourvu aussi que nulle action ou poursuite, en loi ou en équité, intentée par ou contre les corporations ainsi fusionnées ou l'une ou l'autre d'elles ne sera périmée ou modifiée par telle fusion; mais en vue de telle action ou poursuite, la corporation pourra être réputée encore en existence, ou bien la nouvelle corporation pourra y être substituée dans telle action ou poursuite.”

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des

chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour incorporer la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu. et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 17, retranchez depuis, "substituée" jusqu'à "Toute," dans la 20e ligne, et insérez : "ou d'escompte qui sera légal ou qui pourra être légalement pris, reçu, retenu ou exigé par des particuliers dans la Province d'*Ontario*, ou par des corporations dans les autres provinces, suivant le lieu où le contrat sera fait ou sera exécutoire."

Page 1, ligne 28, retranchez "le montant du capital souscrit" et insérez : "quatre-vingt pour cent du capital souscrit de la dite compagnie."

Page 2, ligne 24, après "compagnie" insérez : "à toutes heures raisonnables."  
A la fin du bill, insérez les clauses A, B, C, D, E.

*Clause A.*

"Il sera loisible à la compagnie d'unir, fusionner et consolider ses capitaux propriétés, affaires et privilèges avec les capitaux, propriétés, affaires et privilèges de toute compagnie ou société incorporée ou créée pour faire des opérations de même nature, et toutes autres opérations s'y rattachant, ou avec toute compagnie ou société de construction, d'épargnes ou de prêt déjà incorporée ou qui pourra l'être à l'avenir, ou d'acheter et acquérir les biens et effets de toute telle compagnie ou société, et d'exécuter avec elle tous contrats et arrangements nécessaires pour opérer telle union, fusion, consolidation."

*Clause B.*

"Les directeurs de la compagnie, et ceux de toute telle autre compagnie ou société, pourront exécuter une commune convention sous les sceaux de corporation des dites corporations en vue de l'union, fusion ou consolidation des dites corporations ou en vue de l'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de toute telle autre compagnie ou société, en prescrivant les termes et conditions et le mode d'après lequel elle sera mise à effet, le nom de la nouvelle corporation, le nombre et les noms de ses directeurs et autres officiers, et quels seront ses premiers directeurs et officiers, la manière de convertir le fonds social de chacune des corporations en celui de la nouvelle corporation, ainsi que tous autres détails qu'ils croiront nécessaires pour parfaire la nouvelle organisation, et l'union, la fusion et la consolidation des corporations, et leur administration subséquente, ou les conditions et le mode de paiement pour les biens et effets de toute telle autre compagnie ou société achetée ou acquis par la compagnie."

*Clause C.*

"Cette convention sera soumise aux actionnaires de chacune de ces corporations, à une assemblée tenue séparément dans le but de la prendre en considération. Avis des temps et lieu de ces assemblées et de leur objet sera donné par circulaire écrite ou imprimée, adressée à chacun des actionnaires de ces corporations, à sa dernière adresse postale ou domicile connu, ainsi que par avis général inséré dans un journal publié au siège principal des affaires de ces corporations, une fois par semaine, pendant deux semaines consécutives. A ces assemblées des actionnaires la dite convention sera prise en considération, et son adoption ou son rejet aura lieu au moyen de la votation au scrutin, chaque action donnant au porteur droit à un vote, et ce vote sera donné personnellement ou par procureur ; et si les deux tiers des votes de tous les actionnaires de ces corporations sont favorables à l'adoption de la convention, alors le fait en sera certifié sur la dite convention, par le secrétaire de chacune des corporations sous leurs sceaux de corporation ; et si la convention est ainsi adoptée aux assemblées respectives des actionnaires de chacune des corpora-

“ tions, la convention ainsi adoptée et les certificats y inscrits seront déposés au bureau du Secrétaire d'Etat pour la Puissance du *Canada*; et cette convention sera dès lors réputée être la convention et l'acte d'union, de fusion et de consolidation des dite corporation, ou la convention et l'acte d'achat et acquisition par la compagnie des biens et effets de telle compagnie qui les aura vendus suivant le cas; et toute copie de la convention ainsi déposée et des certificats y inscrits, certifiée par qui de droit, fera foi de l'existence de la nouvelle corporation.”

*Clause D.*

“ Après avoir fait et parfait la dite convention et l'acte de fusion tel que prescrit par la section immédiatement précédente, et après dépôt de la convention tel qu'indiqué dans la même section, les diverses corporations, parties à la convention, seront réputées fusionnées et ne former qu'une seule et même corporation sous le nom désigné dans la convention; elles auront un sceau commun et posséderont tous les droits, privilèges et immunités attachés à chacune des corporations ainsi fusionnées.”

*Clause E.*

“ Après que l'acte de fusion aura été pleinement exécuté, comme il est dit ci-haut, toutes les propriétés immobilières, mobilières et mixtes, et tous les droits et intérêts s'y rattachant, toutes actions hypothèques ou autres sûretés, souscriptions et autres créances quelconques, et autres choses, en action appartenant à ces corporations, ou à l'une ou à l'autre d'entre elles, seront réputées transférées à la nouvelle corporation sans qu'il soit besoin d'autre acte ou titre; pourvu, cependant, que tous les droits des créanciers et tous les privilèges sur les propriétés de l'une ou l'autre des corporations, ne seront pas diminués par telle fusion, et que toutes les dettes et obligations de l'une ou l'autre des corporations passeront dès lors à la nouvelle corporation et pourront être recouvrées d'elles dans la même mesure que si ces dettes ou obligations eussent été contractées par elle. Et pourvu aussi que nulle action ou poursuite, en loi ou en équité, intentée par ou contre les corporations ainsi fusionnées ou l'une ou l'autre d'elles, ne sera périmée ou modifiée par telle fusion; mais en vue de telle action ou poursuite, la corporation pourra être réputée encore en existence, ou bien la nouvelle corporation pourra y être substitué dans telle action ou poursuite.”

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Dever*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, et en faire rapport, pour la présente session, a présenté son cinquième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
6 avril, 1877.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session, a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande que les promotions et nominations suivantes soient faites par votre honorable Chambre dans le personnel de ses serviteurs, à savoir :

Que *James Dogherty*, préposé à la garde du vestiaire, soit aussi nommé aide-portier, mais sans aucune augmentation de salaire;

Qu'*André Gravelle*, qui sert votre honorable Chambre comme menuisier depuis la première session, soit placé sur la liste des employés permanents avec le titre de menuisier du Sénat, mais sans aucun changement de salaire ni de service ;

Que *Thomas Davis* et *Joseph Larose*, tous les deux employés jusqu'ici pendant la session comme messagers temporaires, soient nommés messagers sessionnels.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto*, contre l'incendie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 20, retranchez depuis " susdites " jusqu'à " sous," ligne 22.

Page 2, ligne 25, retranchez " six " et insérez " dix."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *D. B. Chisholm* et autres, de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario*, directeurs provisoires de la compagnie d'assurance contre le feu et maritime dite *Empire*, demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite " compagnie d'assurance contre le feu et maritime dite *Empire*," et que le délai fixé pour que la dite compagnie obtienne du ministre des finances la licence requise par la section 5 de l'acte 38 *Victoria* chapitre 20, soit prolongé de deux années ; et que de plus la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle s'oppose à un bill ayant pour objet la dite mesure.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant appelés ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

#### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie</i> (Président),	<i>Lewin,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McDonald</i> ( <i>Toronto</i> ),	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald</i> ( <i>Victoria</i> ),	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal.</i> —33.
<i>Chinic,</i>			

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Botsford,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>McLelan (London'd'y)</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Trudel.—20.</i>

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable M. *Reesor* a présenté à la Chambre la dite pétition de *D. B. Chisholm* et autres, de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario* susdite.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le rapport, dans les journaux de la dernière session, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Robert Campbell* " et auquel a aussi été renvoyée la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, avec instruction de s'enquérir de la vérité des allégations essentielles de la dite pétition, et dans le cas où les dites allégations seraient trouvées fondées, avec instruction de faire rapport de tels amendements au dit bill qui assureront au pétitionnaire et à la defenderesse respectivement les droits et privilèges qui leur seraient accordés en vertu d'un décret de séparation judiciaire en Angleterre, soit lu et pris en considération.

Alors sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que le rapport du dit comité spécial et les clauses proposées par le conseil pour remplacer celles qui se trouvent dans le bill, soient renvoyés à un comité général mardi prochain.

L'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o. Copie de toutes lettres et de toute correspondance qui ont pu être échangées entre le gouvernement de la Puissance du *Canada* et la commission du havre de *Montréal*, relativement au refus, par la dite commission du havre, de laisser passer sur les quais du port de *Montréal*, ou sur tout terrain que la dite commission prétend être soumis à sa juridiction, les engins, locomotives et wagons destinés au chemin de fer de *Québec*, *Montréal*, *Ottawa* et *Occidental*, depuis le 1er juin, 1876 jusqu'au 1er septembre de la même année;

2o. Copie de toutes instructions ou de tous ordres qui ont pu être donnés à la dite commission du havre de *Montréal*, par le gouvernement de la Puissance du *Canada*, au sujet du transport des engins, locomotives ou wagons du dit chemin de fer sur les dits quais de *Montréal*, ou sur toute partie du havre de *Montréal*, sur laquelle la dite commission prétend avoir juridiction—pendant la même période;

3o. Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance du *Canada* et celui de la province de *Québec*, sur le même sujet, durant la même période ;

4o. Copie de toutes résolutions, lettres, réclamations, requêtes ou autres documents qui ont pu être adressés au gouvernement de la Puissance du *Canada* par des citoyens ou des échevins de la cité de *Montréal*, sur le même sujet, durant la dite période.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'admission du poisson et de l'huile de poisson inspectés dans *Terreneuve*, sur les marchés du *Canada*, sans autre inspection," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les appels des convictions prononcées ou des ordres décernés par les juges de paix," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer "La société de construction *St. Jacques*" comme société de construction permanente, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour autoriser la ville de *Kincardine*, dans le comté de *Bruce*, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
LUNDI, 9 AVRIL, 1877

*Résolu*,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, demandant à leurs Honneurs de permettre à l'honorable M. *Frank Smith*, l'un de leurs membres, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission

sur le chemin de fer du Nord, relativement à l'application d'argent payable au gouvernement, et aussi pour faire une enquête rigoureuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et du chemin de fer d'Extension du Nord, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la commission.

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
*Greffier des Communes.*

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé de nouveau et informé que le Sénat enverra une réponse par son messenger.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Résolu*.—Que permission soit accordée à l'honorable *Frank Smith*, un des membres de cette Chambre, de comparaître et de donner son témoignage devant le comité spécial nommé par la Chambre des Communes pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission sur le chemin de fer du Nord relativement à l'application de l'argent payée au gouvernement et aussi de faire une enquête rigoureuse sur les comptes du chemin de fer du Nord et du chemin de fer d'extension du Nord, de manière à compléter l'enquête commencée et laissée inachevée par la commission, tel que demandé par les Communes dans leur message, reçu aujourd'hui, s'il le juge à propos.

*Ordonné*, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*,"

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill intitulé: "Acte concernant les péages dans le havre de *Montréal*,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition des violations de contrat,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des *Territoires du Nord-Ouest*, 1875," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender

l'acte concernant le revenu de l'intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour pouvoir à l'emploi en dehors des murs des prisons communes des prisonniers qui y sont incarcérés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes, 1875," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du Pont de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinongé*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Paquet*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la " Société de construction de la Puissance " sous le nom de " Compagnie de prêts hypothécaires de la Puissance et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active lorsqu'elle est appelée en certains cas à prêter main forte à l'autorité civile," est lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 13 mars, 1877, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les rapports et estimations de l'ingénieur chargé de faire une étude sur les travaux à exécuter aux ports ou lieux ci-dessous indiqués, savoir :

*Arisaiq, N.-E.*  
*Annapolis, N.-E.*  
*Baxter's Harbor, N.-E.*  
*Bayfield, N.-E.*  
*Beach Point, I.P.E.*  
*Beaver Cove, N.-E.*  
*Bedeque, I.P.E.*  
*Canada Creek, N.E.*  
*Chipman's Brook, N.E.*  
*Cap Traverse, I.P.E.*  
*Christmas Island, N.-E.*  
*Cove Head, I.P.E.*  
*Grand Manan, N.B.*  
*Hopewell, N.-B.*  
*Hall's Harbor, N.-E.*  
*Liverpool, N.E.*  
*Lingan, N.E.*

*Lingan Beach, N.E.*  
*Musquodoboit, N.E.*  
*Malpeque, I.P.E.*  
*Montague River, I.P.E.*  
*Nail Pond, à Egmond Bay, I.P.E.*  
*North Sydney, N.-E.*  
*Port Gilbert, N.E.*  
*Pubnico, N.-E.*  
*Port Hood, N.E.*  
*Richibucto, N.B.*  
*St. Peter's Bay, I.P.E.*  
*Scott's Bay, N.E.*  
*Truro, N.E.*  
*Victoria Harbor, N.E.*  
*West Arichat, N.E.*  
*Walton, N.E.*  
*West Sandy Cove, N.-E.*

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 145. )

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur motion de l'honorable M. Read :

*Qu'il soit résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été Ordonné, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à jeudi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Archibald, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 10 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévemont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutheland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>			

### PRIÈRES :

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé,

Que le changement au procès-verbal du Sénat, relativement à la compagnie d'assurance contre le feu et maritime dite Empire, soit renvoyé aux honorables messieurs *Scott*, *Campbell*, *Aikins*, *Dickey*, *Penny* et au proposant, pour qu'ils fassent rapport sur le dit changement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, et en faire rapport pour la présente session, a présenté son sixième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
10 avril, 1877.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session, a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité a examiné les comptes du greffier avec le Sénat depuis le 1er janvier au 31 décembre, 1876.

La balance en mains à la première date mentionnée était de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix piastres et quarante-neuf centins (\$2,490.49). Et il appert qu'il a reçu, pour le compte du Sénat, pendant l'année, de différentes sources, une somme additionnelle de cent trente-trois mille, sept cent soixante-huit piastres et trente-deux centins (\$133,768.32), faisant un total de cent trente-six mille deux cent cinquante huit piastres, quatre-vingt-un centins, (\$136,258.81), dont il devait rendre compte.

Le greffier a présenté à la satisfaction de votre comité, des pièces justificatives pour la dépense de cent trente deux mille sept cent dix-neuf piastres, soixante-treize centins, (\$132,719.73); et lui a aussi fait voir qu'il avait payé au Receveur-Général, le trentième jour de juin dernier, la somme de un mille deux cent soixante-sept piastres, vingt-huit centins, (\$1,267.28); de sorte qu'il y avait une balance entre les mains du greffier, le 31 décembre, 1876, de deux mille deux cent soixante-onze piastres, quatre-vingt centins, (\$2,271.80).

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR.  
*Président.*

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,  
Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Miller*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre, copie de tous procès-verbaux du Conseil Privé du *Canada* et de tous procès-verbaux du Conseil Exécutif de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et de toutes dépêches échangées entre le très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies et le Gouverneur-Général, et entre le lieutenant-gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse* ou le secrétaire-provincial de cette province et le secrétaire d'Etat, depuis le 25 mai, 1868 jusqu'à aujourd'hui, au sujet de la question relative au nouveau grand sceau assigné par Sa Majesté à la province de la *Nouvelle-Ecosse*; et aussi, copie des ordres royaux donnés à cet égard.

Après débats,

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

L'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables messieurs *Bellerose*, *Chaffers*, *Chapais*, *Ferrier*, *Paquet*, *Penny* et du proposant, pour s'enquérir des causes des destitutions de *Pierre Côté*, de *Pierre Charbonneau* et autres, par les commissaires du havre de *Montréal* ou par leurs employés, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et de faire rapport de temps à autre, et d'interroger des témoins sous serment, vù qu'il est désirable d'avoir recours à cette procédure.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'honorable M. *Pelletier*, ministre de l'agriculture, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse de Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 mars, 1877, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o. Copie d'une requête, avec les signatures des requérants, se plaignant de l'injustice faite par la commission du havre de *Montréal* ou ses agents, en destituant arbitrairement *Pierre Charbonneau*, *Pierre Côté* et plusieurs autres qui étaient employés aux travaux entrepris dans le fleuve *St. Laurent* par la dite commission.

20. Un état des noms, prénoms, professions et résidences, dans chaque cas, des personnes qui ont été appelées à remplacer les anciens employés destitués.

30. Copie de toute plainte et correspondance relatives aux dits employés destitués, et s'il n'existe point de plainte ou correspondance par écrit, un exposé des raisons qui ont motivé leurs destitutions.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 147.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*," et pour en changer le nom en celui de "Compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour modifier et étendre l'acte du chemin de fer et du pont du *Côteau* et de la ligne provinciale," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du câble *Atlantique Union*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier paragraphe du quatrième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, et en faire rapport, pour la présente session, savoir :

"Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre d'ordonner qu'à l'avenir le traducteur français en chef aura, entre autres devoirs, celui d'assister aux séances de votre honorable Chambre, et de faire, à la table du greffier, les traductions nécessaires au cours des délibérations—mais sans recevoir pour cela, aucune augmentation d'appointements."

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de *Truro* à *Pictou* du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de *New Glasgow* au détroit de *Canso* et établira un passage d'eau convenable sur le détroit."

---

(*En comité.*)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Girard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte qui l'amende,"

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé: "Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert,"

Sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été *Ordonné*, que les amendements et le bill soient renvoyés de nouveau au dit comité des banques, du commerce et des chemins de fer, pour être reconsidérés.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: acte pour incorporer la compagnie de placements de Londres et d'Ontario" (à responsabilité limitée), et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Miller, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Miller, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport, pour la présente session,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés, au bill intitulé : " Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'admission du poisson et de l'huile de poisson inspectés dans *Terreneuve* sur les marchés du *Canada* sans autre inspection,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les appels des convictions prononcées ou des ordres décernés par les juges de paix," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Reesor* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de construction *St. Jacques* comme une société de construction permanente, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été.

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le rapport du comité spécial, présenté au Sénat le 8 avril, 1876, sur le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," avec les clauses que le conseil de la partie défenderesse propose de substituer à celles du bill, et présentées par le comité avec son rapport,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item sur les ordres du jour.

La Chambre conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité général au bill intitulé : "Acte concernant les péages dans le havre de *Montréal*," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'emploi en dehors des murs des prisons communes des prisonniers qui y sont incarcérés."

---

(En comité.)

---

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active lorsqu'elle est appelée en certains cas à prêter main-forte à l'autorité civile,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 11 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Bellerose*—Du conseil de la Chambre de Commerce de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *D. B. Chisholm* et autres, de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario*, directeurs provisoires de la corporation d'assurance maritime contre le feu dite *Empire*; demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite corporation d'assurance maritime contre le feu dite *Empire*, et que le temps fixé pour que la dite corporation obtienne du ministre des finances la licence requise par la section 5 de l'acte 38 *Victoria*, chapitre 20, soit prolongé de deux années.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé : " Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 16, après " Compagnie " insérez : " ou d'autres personnes."

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

*Qu'il soit résolu* :—1o. Dans le cas où, sous l'autorité de lois actuellement en vigueur, ou qui pourront être passées à l'avenir dans quelque une des provinces du *Canada*, les électeurs d'une municipalité ou paroisse auraient par règlement prohibé ou prohiberaient l'émission de licences pour la vente en détail des boissons enivrantes dans les limites territoriales de cette municipalité ou paroisse—il est, dans l'opinion de cette Chambre, désirable et opportun que cette décision soit soutenue et qu'il soit donné à tel règlement plus ample effet, par une loi prohibant l'émission de licences pour la fabrication des boissons enivrantes, et s'appliquant dans les limites de telle municipalité ou paroisse, sous l'autorité du gouvernement fédéral.

2o. Dans le cas où la législature d'une province passerait une loi pour prohiber la vente en détail des boissons enivrantes, ou l'émission de licences pour telle vente, dans ses limites territoriales—il est, dans l'opinion de cette Chambre, désirable et opportun que cette législation soit soutenue et aidée par une loi du Parlement Fédéral, prohibant la fabrication et l'importation des boissons enivrantes dans les limites territoriales de cette province, sous la réserve des règlements et conditions qui pourront être établis par la législature de telle province, relativement à l'usage de ces boissons dans les arts industriels et en médecine.

3o. Le Parlement Fédéral, ayant indubitablement le droit de légiférer sur cette matière dans la mesure que comportent les résolutions précédentes, et cette législation n'emportant d'ailleurs aucune question de juridiction qu'il soit nécessaire de soumettre à la décision de la Cour Suprême—il est, dans l'opinion de cette Chambre, désirable et opportun de passer un acte pour prohiber la fabrication et l'importation de boissons enivrantes dans les cas spécifiés dans les précédentes résolutions.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

#### CONTENTS :

#### Les honorables messieurs

*Aikins*,  
*Armand*.  
*Benson*,  
*Bourinot*,  
*Bureau*,  
*Thapais*,  
*Christie* (Président),

*Cormier*,  
*Dumouchel*,  
*Ferrier*,  
*Flint*,  
*Guévremont*,  
*Howlan*,

*McClelan* (*Hopewell*), *Read*,  
*McDonald* (*Toronto*), *Shaw*,  
*McLelan* (*London* & *y*), *Skead*,  
*McMaster*, *Stevens*,  
*Macdonald* (*Victoria*), *Trudel*,  
*Muirhead*, *Vidal*.—25.

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Baillargeon</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Wilmot.—36.</i>

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de sûretés canadiennes (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
MARDI, 10 avril, 1877.

*Résolu*.—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Sa Majesté priant Sa Majesté de vouloir gracieusement inviter le Parlement du Royaume-Uni à passer une loi qui fasse cesser en Canada l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du Royaume-Uni, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Sa Majesté, de suspendre, par un ordre en conseil, l'opération du dit acte en Canada, en autant qu'il s'agit de tout Etat étranger avec lequel une convention d'extradition peut avoir été conclue,— et pour prier leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre dans la passation de cette adresse.

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

(Certifié),

ALFRED PATRICK,  
Greffier des Communes

Et il s'est retiré.

L'adresse à Sa Majesté a été alors lue par le greffier comme suit

*A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.*

TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ,

Nous, très-fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, réunis en Parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher Votre Majesté pour lui représenter :

Que le Parlement du *Canada* est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir des dispositions législatives pour l'extradition des criminels réfugiés au *Canada*;

Que le Parlement et le gouvernement du *Canada* sont revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour remplir les obligations du *Canada*, comme partie intégrante de l'*Empire Britannique*, envers les Etats étrangers, ressortant des traités conclus entre l'*Empire* et les Etats étrangers;

Que plusieurs conventions d'extradition ont été conclues entre Sa Majesté la Reine et des Etats étrangers, et que d'autres conventions peuvent être conclues de temps à autre;

Qu'il est opportun de pourvoir par une loi canadienne à l'exécution en ce qui concerne le *Canada* de tous les dites conventions;

Qu'un bill a été passé par les deux Chambres du Parlement du *Canada* et attend maintenant la sanction de Votre Majesté, et qu'il pourroit à l'exécution, en ce qui concerne le *Canada*, de ces conventions, aussitôt que l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du *Royaume-Uni*, aura cessé ou aura été suspendue au *Canada*;

Que par le dit acte du Parlement du *Royaume-Uni*, certaines dispositions sont établies pour l'extradition des criminels fugitifs, et par la dix-septième section il est décrété que l'Acte, lorsqu'il sera appliqué par un ordre en conseil, à moins qu'il ne soit pourvu autrement par tel ordre en conseil, s'étendra aux diverses possessions de la même manière que si dans l'acte les possessions anglaises étaient substituées à l'*Angleterre*, suivant que le cas peut le requérir, avec certaines modifications, et par la dix-huitième section il est décrété, que si par aucune loi ou ordonnance faite avant ou après la passation de cet acte par la législature d'aucune des possessions britanniques, il est pourvu à la mise à effet dans telles possessions de l'extradition de criminels fugitifs qui se trouvent ou sont présumés être dans telles possessions. Votre Majesté peut, par un ordre en Conseil, appliquer l'acte dans le cas d'aucun Etat étranger ou par aucun ordre subséquent, ou suspendre l'opération, dans telles possessions britanniques, de cet acte, ou d'aucune partie d'icelui, en autant qu'il se rapporte à tel Etat étranger, et aussi longtemps que telle loi ou ordonnance continue d'y être en force, et pas plus longtemps; ou ordonner que telle loi ou ordonnance, ou aucune partie d'icelle, aura effet dans telles possessions britanniques, avec ou sans modifications ou altérations, comme si elle faisait partie de l'acte,

Que les dispositions du dit acte de 1870 ne conviennent pas au *Canada*;

Que lorsque le dit bill qui attend maintenant la sanction de Votre Majesté deviendra loi, il sera opportun que le dit acte de 1870 ne s'applique pas au *Canada*;

Nous supplions donc humblement Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement de requérir telle législation du Parlement du *Royaume-Uni* qui fera cesser dans le *Canada* l'opération du dit acte du Parlement du *Royaume-Uni*, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Votre Majesté de suspendre, par un ordre en Conseil, l'opération en *Canada* du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,  
Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Mardi, le 10 avril, 1877.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit prise en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Pelletier*, ministre d'agriculture, a présenté à la Chambre une réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 21 mars, 1877, priant Son Excellence de faire déposer sur la table de cette Chambre :

1o. Copie d'une requête, avec les signatures des requérants, se plaignant de l'injustice faite par la commission du havre de *Montréal* ou ses agents, en destituant arbitrairement *Pierre Charbonneau*, *Pierre Côté* et plusieurs autres, qui étaient employés aux travaux entrepris dans le fleuve *St. Laurent* par la dite commission.

2o. Un état des noms, prénoms, professions et résidences, dans chaque cas, des personnes qui ont été appelées à remplacer les anciens employés destitués.

3o. Copie de toute plainte et correspondance relatives aux dits employés destitués, et s'il n'existe point de plainte ou correspondance par écrit, un exposé des raisons qui ont motivé leurs destitutions.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 147.*)

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, que la dite réponse supplémentaire soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir des causes des destitutions de *Pierre Côté*, de *Pierre Charbonneau* et autres, par les commissaires du havre de *Montréal* ou par leurs employés.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, a proposé :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie du rapport de M. *Michaud*, ingénieur civil, sur les opérations de dragage à exécuter pour l'enlèvement de la barre à l'embouchure de la rivière *Kaministiquia*, et des bancs qui se rencontrent dans cette rivière, jusqu'au *Fort William*; aussi, copie de toutes les soumissions qui ont été reçues pour l'exécution de ces travaux; et aussi, copie du contrat qui doit être donné de ces travaux.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, a proposé :—

Que le comité chargé de recueillir des renseignements et faire rapport : 1o. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Keewatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba* pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes; 2o. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir à envoyer quérir personnes et pièces,—soit autorisé d'examiner toutes les questions se rattachant à l'achat de la propriété à *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*, d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, d'examiner les témoins sous serment et d'en faire rapport pendant cette session avec toute la diligence convenable.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le rapport du comité spécial présenté au Sénat, le 8 avril, 1876, sur le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," avec les clauses proposées par le conseil, pour remplacer celles qui se trouvent dans le bill et présentées par le comité avec son rapport,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier item sur les ordres du jour, ayant priorité sur les motions.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrats de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition des violations de contrat,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des Territoires du *Nord-Ouest*, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour en changer le nom en celui de compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte qui l'amende,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'admission du poisson et de l'huile de poisson inspectés dans *Terreneuve*, sur les marchés du *Canada*, sans autre inspection,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les appels des convictions prononcées ou des ordres décernés par les juges de paix."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Benson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour faire de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active, lorsqu'elle est appelée en certains cas à venir en aide à l'autorité civile."

---

(En comité.)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Read* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *McClelan*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 12 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClélan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	

### PRIÈRES :

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le rapport du comité spécial présenté au Sénat le 8 avril, 1876, sur le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," avec les clauses proposées par le conseil pour remplacer celles du bill, et présentées par le comité avec son rapport,

L'honorable *M. Reesor*, secondé par l'honorable *M. Wilmot*, a proposé,

Que la Chambre soit mise en comité général sur le dit rapport.

L'honorable *M. Campbell* a proposé en amendement, secondé par l'honorable *M. Scott*,

Que la Chambre ne soit pas mise maintenant en comité général sur le dit bill, mais qu'elle soit mise en comité général sur ce sujet d'hui en six mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

### CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>McLelan (Londond'ry)</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McClélan (Hopewell),</i>	<i>Pelletier,</i>	

## NON-CONTENTS :

## The Honorable Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot.—31.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Muirhead,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot.—31.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Muirhead,</i>	

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>McLelan (Londond'y),</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Hingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,—31.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McClellan (Hopewell),</i>	<i>Pelletier,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :

*Qu'il soit résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *États-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité,

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé : "Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'Albert,"

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de sûretés canadiennes (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération de l'adresse de la Chambre des Communes à Sa Majesté, concernant l'extradition des criminels fugitifs,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte qui l'amende," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames, du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement la Nationale (à responsabilité limitée)," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat."

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 11, retranchez depuis "au" jusqu'à "ou" où ce mot se rencontre la deuxième fois dans la douzième ligne et insérez "et des mots"

Page 1, ligne 15, retranchez depuis "mots" jusqu'à "Est" dans la 20e ligne et insérez "dans les mêmes circonstances"

Dans la clause de l'acte, après le mot "convenus" insérez ce qui suit:

"Et il sera aussi loisible à la dite compagnie de recevoir un versement annuel sur tout prêt, sous forme de fonds d'amortissement pour l'extinction graduelle de ce prêt, à telles conditions et de la manière que les règlements de la compagnie détermineront, pourvu toujours qu'il ne puisse être stipulé, pris, réservé ou exigé pour des arrérages de principal ou d'intérêt aucune amende ou peine pécuniaire qui aurait l'effet de faire excéder par rapport aux arrérages le taux d'intérêt ou d'es-compte convenu pour le prêt; et la dite compagnie pourra aussi"

Page 1, ligne 31, retranchez depuis "sept" jusqu'à la fin du bill.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 13, retranchez depuis "Canada" jusqu'à la fin du bill, et insérez ce qui suit comme clauses A, B et C.

#### *Clause A.*

"Les directeurs de la compagnie pourront en tout temps faire un règlement à l'effet de réduire le capital social de la compagnie à toute somme qu'ils jugeront à propos et suffisante pour permettre l'exécution de l'entreprise de la compagnie; pourvu que le capital social de la compagnie de prêt ne soit jamais réduit au-dessous du chiffre de cent mille piastres;

"2. Ce règlement devra déclarer le nombre et la valeur des actions du capital ainsi réduit, et la répartition ou la règle ou les règles en vertu desquelles elle sera faite."

#### *Clause B.*

"Mais nul règlement passé à l'effet de réduire le capital social de la compagnie ne sera exécutoire ou n'aura aucune vigueur quelconque, avant qu'il ait été sanctionné par un vote de pas moins des deux tiers en valeur de tous les actionnaires de la compagnie, donné à une assemblée générale de la compagnie dûment convoquée pour le prendre en considération.

"2. La responsabilité des actionnaires envers les personnes qui, à l'époque de la réduction du capital social, seront créancières de la compagnie, restera la même que si le capital n'eût pas été réduit."

## Clause C.

“Après que le règlement aura été ainsi sanctionné, avis en sera immédiatement donné par le secrétaire ou autre officier de la compagnie, dans la *Gazette du Canada*, et dans un journal ou des journaux publiés à ou près l'endroit ou les endroits où la compagnie poursuit ses opérations, énonçant que les actionnaires de la compagnie ont sanctionné un règlement en vertu duquel le capital social de la compagnie a été réduit, et le montant de la réduction, et du capital social tel que réduit; et sur ce, à compter de la date de cet avis, le capital social de la compagnie sera et restera réduit au chiffre, et de la manière, et sujet aux conditions énoncées dans tel règlement.”

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: “Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 13 Avril 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *McDonald*—De *Thos. Beament* et autres, de la cité d'*Ottawa*, porteurs de polices d'assurance dans des compagnies étrangères d'assurance sur la vie.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil de la Chambre de Commerce de Québec; demandant que le bill concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction soit amendé en certains points.

L'honorable M. *Aikins* du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son huitième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
11 Avril, 1877.

Le comité conjoint des deux Chambres des impressions du Parlement, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son huitième rapport.

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande *qu'ils soient imprimés, savoir* :

*Réponse à adresse* (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs pour la construction du télégraphe du Pacifique, et copies des contrats pour les différentes sections d'icelui. (*Condensé*).

*Réponse à adresse*,—Copies de tous les papiers relatifs à l'octroi de la section 15 du chemin de fer canadien du Pacifique, et copies des annonces et noms des soumissionnaires, etc. (*Condensé*)

*Réponse à ordre*,—Soumissions reçues pour la construction de la section No. 15 du chemin de fer canadien du Pacifique, avec instructions à l'ingénieur en charge, etc.

*Réponse à adresse* (Sénat),—Etat montrant la quantité de terre achetée pour des fins de chemin de fer par le gouvernement sur la *Kaministiquia* pour un terminus du chemin de fer canadien du Pacifique.

*Réponse à adresse*,—Etat relatif à la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer canadien du Pacifique sous contrat, par l'honorable A. B. *Foster*, et aux services pour lesquels la somme de \$109,000.50 lui a été payée, avec plans y annexés.

*Réponse à ordre*,—Montrant la nature générale et la valeur de toutes les marchandises manufacturées importées au *Canada* des *Etats-Unis*, dans les années 1874, 1875 et 1876, etc.

*Réponse à adresse*,—Relativement aux travaux du havre de *Goderich*, en 1874.

*Réponse à ordre*,—Dépôts du gouvernement dans les différentes banques de la Puissance, le premier jour de chaque mois depuis le 1er janvier, 1876 au 1er janvier 1877, etc. (*Condensé*).

*Réponse à adresse* (Sénat),—Correspondance entre la compagnie de la ligne du câble direct des *Etats-Unis* et le gouvernement, etc., depuis le 21 mars 1876.

*Réponse à adresse* (Sénat),—Correspondance relative au transfert du personnel et du musée de l'exploration géologique de *Montréal* à *Ottawa*, etc.

*Réponse à adresse*,—Correspondance entre le gouvernement et M. T. C. *Dupont*, relativement à son inspection des diverses stations de douane entre *Victoria* et *Kootenay*, en 1876.

*Réponse à adresse* (Sénat),—Instructions à l'honorable *Alex. Morris*, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. (*Documents de la session seulement*).

Le comité recommande aussi que les documents suivants *ne soient pas imprimés, savoir :*

*Réponse à adresse* (Sénat),—Correspondance au sujet de l'article XX du Traité de Washington.

*Réponse à ordre*,—Etat indiquant le nombre de machines à vapeur importées dans le Canada, le pays d'où elles ont été importées, etc.

*Réponse à adresse*,—Correspondance relative à la nomination de M. James McAllister au poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, etc.

*Réponse à ordre*,—Etat de tous les accidents arrivés sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet dernier, et coût des indemnités, etc.

*Réponse à adresse* (Sénat),—Etat de tous les montants dépensés au compte du Canada, dans le département de l'immigration à Londres, Angleterre, etc.

*Réponse à ordre*,—Montant de droits de quaiage payés par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de Montréal en 1875-6.

*Réponse à ordre*,—Rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité d'élargir le havre de la Baie Aspy, Victoria, de manière à permettre l'entrée des batiments d'un certain tonnage.

*Réponse à ordre*,—Nombre des bureaux de poste et de douane possédés par la Puissance, et nom des villes où ils sont situés.

*Réponse à adresse*,—Correspondance relative au bassin de radoub à Esquimalt, depuis juillet 1874.

*Réponse à ordre*,—Correspondance relative à la perte d'un sac de malle, entre Truro et Halifax, le ou vers le 14 décembre dernier, etc.

*Réponse à ordre*,—Copie de la commission nommant John Mowat officier des pêcheries, dans le comté de Ristigouche, N.-B., etc.

*Réponse à ordre*,—Nombre des personnes qui ont obtenu des licences pour tendre des pêches en fascines et des rêts à enclos en eau profonde.

*Réponse à ordre*,—Copies des pétitions concernant l'établissement d'un bureau de poste à Notre-Dame de Grâce, près de Montréal, et un autre à Ste. Cunégonde, dans le comté d'Hochelaga, etc.

*Réponse à adresse*,—Correspondance relative à la nomination de M. G. Norris comme collecteur de douane à Kootenay, C.-B..

*Réponse à ordre*,—Correspondance relative à la saisie du schooner "Napier," à Ingonish, en 1872, pour contrebande.

*Réponse à ordre*,—Copies de toute correspondance concernant la mise à la retraite de W. Warren, écr., ci-devant percepteur des douanes au port de Whitby, Ont., etc.

*Réponse à ordre*,—Indiquant le titre du gouvernement relativement au terrain et autre propriété faisant partie de l'établissement de pisciculture à New-Castle, etc.

*Réponse à ordre*,—Copies des baux de droit de pêche dans les eaux du Nouveau-Brunswick, où la marée ne se fait pas sentir.

*Réponse à ordre*,—Instructions données et à qui, concernant la division de la propriété de l'ordonnance, à Québec, désignée sous le nom de "Cove Field," etc.

*Réponse à ordre*,—Nombre d'alambics illicites saisis par les officiers du Revenu de la Puissance en 1873-74 et 75.

*Réponse à adresse* (Sénat), et ordre de la Chambre des Communes,—Exploration et rapport concernant l'amélioration du havre de Cascumpec, (I.P.E.), faits par E. Perley, écr.

*Réponse à ordre*,—Quantité et prix des terrains achetés pour la construction et l'entretien de la division de Kingston et Ottawa du canal Rideau, etc.

*Réponse à ordre*,—Etat des dépenses encourues par le département des Postes pour le transport des malles en bas de Québec pendant tout le temps que les trains du Grand-Tronc ont été arrêtés par la neige durant l'hiver de 1876, etc.

*Réponse à ordre*,—Divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, etc.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Rapports et estimations de l'ingénieur relativement aux travaux qu'on se propose de faire à *Arisaig*, *Annapolis*, havre de *Baxter*, *N.-E.*, etc.

*Rapport supplémentaire*.—Argent dépensé pour construire un hôpital de marine à *Sydney*, *Cap-Breton*.

*Réponse à adresse*.—Correspondance entre le gouvernement et *F. J. Bernard*, écrivain, entrepreneur des lignes télégraphiques de la *Colombie-Britannique*.

*Réponse à ordre*.—Montants transportés, par ordre en conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 des actes de la dernière session.

Le tout respectueusement soumis

JOHN SIMPSON,  
Par J. C. A.

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de la *Rivière-du-Loup*, dans le comté de *Maskinongé*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 12, retranchez depuis " fin " jusqu'à la fin de la clause et insérez : " tout ce qui, dans le dit acte amendé, a trait exclusivement au pont-levis est par le " présent abrogé.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le temps limité pour recevoir des rapports du comité des ordres permanents et des bills privés, et du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, soit prolongé à jeudi prochain, le dix-neuf courant.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1876.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 19 ).

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-sept *Victoria*, chapitre cinquante, concernant les sociétés permanentes de construction dans *Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Alexander* a proposé,

Qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général une humble adresse pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur la table de cette Chambre :

1o. Copie de toute correspondance et de tout document relatifs à la destitution d'*Omer Allard*, ci-devant employé à la perception des douanes de Sa Majesté, à *Montréal*, comme surintendant des employés douaniers connus sous le nom de *Tide Waiters* et *Lockers* ;

2o. Copie de toute accusation et plainte portée contre tout officier de la douane de *Montréal*, depuis le 1er septembre 1875 jusqu'à ce jour, et se rapportant de quelque manière à la destitution d'*Omer Allard*.

3o. Copie de toute dénonciation et de toute enquête et examen préliminaire, qui ont eu lieu devant les magistrats de police de *Montréal* au sujet de ces mêmes plaintes ;

4o. Copie de tout rapport fait au gouvernement à ce sujet, soit par les dits magistrats de police, soit par le percepteur des douanes de *Montréal* ;

5o. Copie de tout ordre en Conseil passé par le gouvernement et de tout ordre donné par le gouvernement à ce sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre certains actes concernant les droits de douane."

---

(En comité).

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Aikins* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition des violations de contrat,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des *Territoires du Nord-Ouest*, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement La Nationale (à responsabilité limitée)," et

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Qu'après le mot "deposited" dans la page 1, ligne 9 de la version anglaise, les mots "the word either," soient insérés comme conséquence de l'amendement précédent.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé aux amendements faits au dernier bill mentionné avec un amendement résultant de ses amendements auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération de l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines," et

Le dit amendement étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit agréé.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :

*Qu'il soit résolu*.—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité,

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Hope*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération de l'amendement proposé par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : "Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer d'*Albert*,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu."

---

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les six premières clauses ont été lues et agréés.

La clause suivante a été ajoutée à la fin du bill comme clause A.

---



---

*Clause A.*

“Aucune disposition du présent acte ne sera censée toucher au droit que possèdent les militaires, marins ou volontaires, au service de Sa Majesté, constables ou agents de police, de porter des pistolets chargés, pendant le service ou dans l'exercice de leurs fonctions.”

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dever* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.

*Ordonné*, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Et le dit amendement étant lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération de l'adresse de la Chambre des Communes à Sa Majesté la Reine, concernant l'extradition des criminels fugitifs,

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé

De concourir avec la Chambre des Communes, en remplissant le blanc par les mots “le Sénat et”

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé la dite adresse en remplissant le blanc par les mots “le Sénat et.”

*Ordonné*, que l'honorable Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint Michel* et *Saint George*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté le Sénat du *Canada*,  
 assemblé, en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre  
 Excellence pour la prier respectueusement de vouloir bien transmettre notre adresse

conjointe à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir gracieusement inviter le Parlement du *Royaume-Uni* à passer une loi qui fasse cesser en *Canada* l'opération de l'Acte d'extradition de 1870 du Parlement du *Royaume-Uni*, et qu'en même temps il plaise gracieusement à Sa Majesté, suspendre par un ordre en Conseil l'opération du dit acte en *Canada*, en autant qu'il s'agit de tout Etat étranger avec lequel une convention d'extradition peut avoir été conclue, de la manière que Votre Excellence trouvera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que la dite adresse soit grossoyée, et signée par son honneur le Président de la part de cette Chambre.

*Ordonné*, que la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général soit envoyée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour demander son concours.

Alors sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

## Lundi, 16 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon.</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

L'honorable M. *Macpherson* a appelé l'attention de la Chambre sur les dépenses publiques du pays, surtout sur celles qui sont particulièrement soumises au contrôle de l'administration, et a demandé au gouvernement comment il se propose de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite interpellation soit remise à demain, et qu'elle soit le premier item des ordres du jour ayant priorité sur les motions.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Price*—De MM. *Ross* et Cie., et autres propriétaires de bateaux à vapeur, de la cité de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *Thomas Beament* et autres, de la cité d'*Ottawa*, porteurs de polices d'assurance dans des compagnies étrangères d'assurance sur la vie, demandant que la lecture du bill " pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance," soit remise à une époque éloignée ou que le dit bill soit amendé de manière à soustraire de son action toutes les compagnies étrangères d'assurance sur la vie, opérant d'après le principe mutuel et sous l'empire des lois existantes.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Joliette*, pour l'année 1876.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 19.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie," et informer cette Chambre qu'elle a agréé l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le mesurage des batiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Janada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Samedi, 14 avril, 1877.

*Résolu*,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements faits au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (responsabilité limitée)," à l'exception des amendements faits à la troisième clause du dit bill, pour la raison qu'ils ne concordent pas avec les dispositions du bill passé durant la présente session, intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes."

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK  
Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

L'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, a proposé :

Que le message de la Chambre des Communes, refusant d'agréer l'amendement du Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer "La compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)" soit pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Samedi, 14 Avril, 1877.

*Résolu*,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements faits au bill No. 20, intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée)," à l'exception de l'amendement fait à la seconde clause du dit bill, pour la raison que le dit amendement ne concorde pas avec les dispositions du bill passé par cette Chambre durant la présente session, intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes."

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

L'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, a proposé :

Que le message de la Chambre des Communes, refusant d'agréer l'amendement du Sénat au bill intitulé : Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée)" soit pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de pilotage de 1875," auquel elle demande le concours de cette Chambre

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*," et pour en changer le nom en celui de "Compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 24, retranchez "membre" et insérez : "actionnaire."

Page 1, lignes 25 et 26, retranchez "ce membre" et insérez : "cet actionnaire."

Pages 1, lignes 32 et 33, retranchez "n'excédant pas dix pour cent par année."

Page 1, ligne 33, retranchez "le membre" et insérez : "l'actionnaire."

*Dans le préambule du bill :*

Page 1, ligne 5, retranchez depuis "considérant" jusqu'à "que" dans la 7ème ligne, et insérez : "qu'une pétition a été présentée pour demander".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Pelletier*, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre une réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 21 mars, 1877, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

10. Copie d'une requête avec les signatures des requérants, se plaignant de l'injustice faite par la Commission du Havre de *Montréal* ou ses agents, en destituant arbitrairement *Pierre Charbonneau*, *Pierre Côté* et plusieurs autres qui étaient employés aux travaux entrepris dans le fleuve *St. Laurent* par la dite Commission.

20. Un état des noms, prénoms, professions et résidences, dans chaque cas, des personnes qui ont été appelées à remplacer les anciens employés destitués.

30. Copie de toute plainte et correspondance relatives aux dits employés destitués, et s'il n'existe point de plainte ou correspondance par écrit, un exposé des raisons qui ont motivé leurs destitutions.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 107.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes, 1875," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier paragraphe du quatrième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, et en faire rapport, pour la présente session, savoir :

“ Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre d'ordonner qu'à l'avenir le traducteur français en chef aura, entre autres devoirs, celui d'assister aux séances de votre honorable Chambre, et de faire, à la table du greffier, les traductions nécessaires au cours des délibérations—mais sans recevoir pour cela, aucune augmentation d'appointements.”

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames, du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance,”

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte qui l'amende,”

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du huitième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'amender l'acte 37 *Victoria*, chapitre 50, concernant les sociétés permanentes de construction, poursuivant leurs opérations dans *Ontario*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre copies des papiers concernant le grand sceau de la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

*Ordonné*, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes concernant les droits de douanes."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les neuf premières clauses ont été lues et agréées.

Il a été alors proposé :

Page 4, ligne 24, après " acte " insérez la clause A.

Clause A.

" Tous effets importés en Canada, soit par mer, par terre, par voie de cabotage, ou par voie de navigation intérieure, qu'ils soient imposables ou non, devront être apportés dans un port d'entrée ayant un bureau de douane légalement établi ; et de tous effets ou marchandises exportés par mer, par terre ou par voie de navigation intérieure, il devra être fait rapport à la douane la plus proche ; ou s'ils sont exportés d'un lieu n'ayant pas de douane, il en devra être fait rapport, dans les vingt-quatre heures du jour de cette exportation, à la douane la plus proche, conformément aux règlements que le Gouverneur en Conseil pourra établir de temps à autre.

Les cent seize clauses suivantes ont été lues et agréées :

La cent vingt-quatrième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 53, ligne 42, après " canadiennes " insérez : " et pour accorder le drawback du montant entier ou de partie des droits payés sur tels articles qui auront été employés dans des manufactures canadiennes."

Page 53, ligne 43, retranchez : " ainsi mentionnés dans " et insérez : " transférés sur la liste des articles francs de droits par."

Les dix-huit clauses suivantes ont été lues et agréées.

Les annexes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Aikins a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et ils ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel et pour pourvoir à la punition des violations de contrat," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des territoires du *Nord-Ouest*, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération de l'amendement proposé par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer dans son second rapport, sur le bill intitulé : " Acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin de fer *Albert*," et

Le dit amendement étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Alors sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 17 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

*Aikins,*  
*Alexander,*  
*Archibald,*  
*Armand,*  
*Baillargeon,*  
*Bellerose,*  
*Botsford,*  
*Bourinot,*  
*Bureau,*  
*Campbell,*  
*Carrall,*  
*Chaffers,*  
*Chapais,*  
*Chimic,*  
*Cormier,*  
*Cornwall,*

*Dever,*  
*Dickey,*  
*Dickson,*  
*Dumouchel,*  
*Fabre,*  
*Ferguson,*  
*Ferrier,*  
*Flint,*  
*Givard,*  
*Glazier,*  
*Grant,*  
*Guévremont,*  
*Hamilton (Kingston),*  
*Haviland,*  
*Haythorne,*  
*Hope,*

*Kaulbach,*  
*Leonard,*  
*Mr. Donald,*  
*Mr. Lelan,*  
*Mr. Master,*  
*Macdonald,*  
*Macfarlane,*  
*Macpherson,*  
*Miller,*  
*Montgomery,*  
*Muirhead,*  
*Odell,*  
*Pâquet,*  
*Pelletier,*  
*Penny,*  
*Power,*

*Pozer,*  
*Price,*  
*Read,*  
*Reesor,*  
*Ryan,*  
*Scott,*  
*Seymour,*  
*Shaw,*  
*Skead,*  
*Stevens,*  
*Sutherland,*  
*Trudel,*  
*Vidal,*  
*Wark,*  
*Wilmot.*

PRÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Guvremont*—De *J. B. Thompson*, président, et autres, membres de la Chambre de Commerce de *Lévis*.

L'honorable M. *Miller*, du comité spécial auquel a été renvoyé la question relative au changement introduit dans le procès-verbal du Sénat, à la motion de l'honorable M. *Reesor* qui proposait la suspension des 49e et 51e règles de cette Chambre, en tant qu'elles ont rapport à la pétition de la compagnie d'assurance maritime contre le feu dite Empire, demandant l'autorisation de changer son nom social,—a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
14 avril 1877.

Le comité auquel a été renvoyé la question relative au changement introduit dans le procès-verbal du Sénat, à la motion de l'honorable M. *Reesor* qui proposait la suspension des 49e et 51e règles de cette Chambre, en tant qu'elles ont rapport à la pétition de la compagnie d'assurance maritime dite Empire, demandant l'autorisation de changer son nom social,—ayant fait une enquête sur le dit sujet, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Qu'il paraît d'après le témoignage de M. *Adamson*, le greffier du journal, que le dit avis de motion lui a été envoyé pour être inséré au journal de cette Chambre tel qu'il a paru au procès-verbal de vendredi, le 6 avril courant, quoique la motion, telle que passée par le Sénat, ne suspendait que la 49e règle,—la dernière partie, se rapportant à la 51e règle, avait été biffée par le proposant. Que cette erreur a eu lieu parce que la motion, telle qu'amendée, n'a pas été remise par écrit, au président ni au greffier du Sénat.

M. *Adamson* dit, de plus, que la pétition à laquelle la motion de M. *Reesor* fait allusion, lui a été envoyée avec la motion, et que sans s'être mis en communication avec qui que ce soit, il a changé la dite motion, et l'a mise telle qu'elle est dans le procès-verbal de lundi, le 9 courant, et qu'en ce faisant, il pensait rendre plus correct et plus clair l'objet et le but de la motion.

Il a été prouvé, à la satisfaction du comité, que le changement au procès-verbal dont on se plaint, a été fait de la manière susdite et sans mauvaise intention de la part de qui que ce soit ; néanmoins, votre comité croit qu'il est de son devoir de dire que le greffier du journal s'est mépris sur ses devoirs en agissant comme il l'a fait, et espère qu'il n'arrivera plus d'irrégularités de cette nature.

Le tout respectueusement soumis.

W. MILLER,  
Président.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 24, après " considérant " insérez : " qu'on allègue."

Page 2, lignes 10, après " plus " insérez : " par la dite pétition."

Page 2, ligne 19, retranchez depuis " qu'il " jusqu'à " d'accéder," et insérez " est expédient."

Page 2, ligne 20, retranchez depuis "demande" jusqu'à "A ces causes," ligne 24, et insérez "telle que ci-desus énoncée."

Page 2, ligne 33, après "ratifié" insérez: "en tant qu'il s'agit des dits péages et havre."

Page 2, ligne 36, retranchez depuis le premier "et" jusqu'à "Le", ligne 36, et insérez "translatif des dits péages et havre."

Page 3, ligne 6, retranchez depuis "acte" jusqu'à "la", ligne 35, et insérez "Dans le cas où la dite compagnie du havre de *Pickering* (à responsabilité limitée) achèterait du dit *Joseph Harris McClellan* les dits havre, chemin et péages, avec leurs dépendances."

*Dans l'annexe.*

Page 4, ligne 30, retranchez depuis "*Pickering*" jusqu'à "ses," ligne 33 et insérez "ou de"

Page 4, ligne 44, à "ou" substituez "et."

Page 5, ligne 37, retranchez "*John*" et insérez "*J.*"

Page 5, ligne 39, retranchez "*John*" et insérez "*J.*"

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Glazier*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Girard*, du comité spécial chargé de recueillir des renseignements et faire rapport: 1o. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Keewatin*, en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba*, pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes; 2o. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces,—le dit comité ayant aussi été autorisé d'examiner toutes les questions se rattachant à l'achat de la propriété à *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*, d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, d'examiner les témoins sous serment et d'en faire rapport pendant cette session avec toute la diligence convenable,—a présenté son second rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

Mardi, 17 avril 1877.

Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements et faire rapport: 1o. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Keewatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba*, pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes; 2o. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces,—le dit comité ayant aussi été autorisé d'examiner toutes les questions se rattachant à l'achat de la propriété à *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*, d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, d'examiner les témoins sous serment et d'en faire rapport pendant cette session avec toute la diligence convenable,—a l'honneur de présenter son second rapport comme suit:

Que votre comité soit autorisé de faire imprimer le témoignage tel que pris jusqu'à présent.

Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 17 février, 1876, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre les documents et la correspondance échangés entre le gouvernement du Canada et l'inspecteur des douanes de la province de la Nouvelle-Ecosse, et tout officier de douane du comté de Lunenburg, dans la dite province, ou tous autres officiers du gouvernement, relativement à la violation de la loi qui règle le chargement sur le pont des navires, avec les instructions, s'il en existe, données par le gouvernement à ses officiers, sur la mise à exécution de la dite loi.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 164.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 4 avril, 1876, pour prier Son Excellence de faire transmettre à cette Chambre un état de toutes les sommes payées à-compte du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, à venir au 1er janvier, 1876, et aussi un état des recettes de ce chemin jusqu'à la même date.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

( Voir documents de la session No. 165.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 20 février, 1877, pour prier Son Excellence de faire transmettre à cette Chambre un état indiquant : 1o. Le nombre de traversées effectuées, aller et retour, par le steamer *Northern Light*, entre *Georgetown, Ile du Prince-Edouard*, et *Pictou* ou *l'Ile Pictou, Nouvelle-Ecosse* ; 2o. Le nombre de sacs de malle transportés par le dit steamer ; 3o. Le nombre de passagers qu'il a pris à son bord à chacun de ses voyages.

*Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

( Voir documents de la session No. 98.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Lundi, 16 avril, 1877.

*Résolu* :—Qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre concourt dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, la priant respectueusement de vouloir bien transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, à l'effet de lui demander qu'il plaise, gracieusement à Sa Majesté, d'inviter le Parlement du *Royaume-Uni*, à passer une loi qui fera cesser dans le *Canada* l'opération de l'acte d'extradition de 1870 du Parlement du *Royaume-Uni*, et qu'en même temps, il plaise gracieusement à Sa Majesté de suspendre, par un ordre en conseil, l'opération du dit acte, en autant qu'il se rapporte à aucun Etat étranger avec lequel il peut exister un traité d'extradition, en la manière que Son Excellence croira convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône; en remplissant le blanc par les mots " et les Communes."

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

*Ordonné*, que la dite adresse collective à Sa Majesté, et aussi l'adresse collective à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient présentées à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, avec un amendement au texte anglais seulement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 9, après "sailor" insérez "or."

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit agréé.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement à son amendement au bill, en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement la Nationale (à responsabilité limitée)," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé l'amendement, résultant de l'amendement, fait à la version anglaise du dit bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement des frais de route des juges des cours de district ou de comté dans la province de la *Colombie-Britannique*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant les péages dans le havre de *Montréal*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la province d'*Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer "la Compagnie du pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de *Maskinongé*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*," et pour en changer le nom en celui de "compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," a été lu, tel qu'amendé, la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise des débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Read* :

*Qu'il soit Résolu*, que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain, et qu'il soit le premier item des ordres de ce jour, et qu'il ait priorité sur les avis de motions.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant le mesurage des batiments à vapeur, enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte du Pilotage de 1875."

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes, refusant d'agréer l'amendement du Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer " La compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée),"

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes, refusant d'agréer l'amendement du Sénat au bill intitulé : Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de placements de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée),"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier paragraphe du quatrième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session, savoir :

" Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre d'ordonner " qu'à l'avenir le traducteur français en chef aura, entre autres devoirs, celui d'assister aux séances de votre honorable Chambre, et de faire, à la table du greffier, les traductions nécessaires au cours des délibérations—mais sans recevoir pour cela, aucune augmentation d'appointements."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit remis à demain, et qu'il soit le premier item des ordres du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries."

---

(*En comité.*)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Odell* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte qui l'amende,"  
 Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill intitulé : "Acte pour amender et refondre certains actes concernant les droits de douane,"  
 Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition des violations de contrat."

---

(En comité).

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et  
 L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des *Territoires du Nord-Ouest*, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,  
 La Chambre s'est ajournée.

## Mercredi, 18 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président;

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Prie,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

### PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Du conseil municipal du township de *Chatham*, dans la province d'*Ontario*; demandant la construction d'un canal près de l'embouchure du chenal *Ecarté*, venant aboutir dans le lac *St. Claire*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *MM. Ross et Cie.*, et autres, propriétaires de bateaux à vapeur, de la cité de *Québec*; demandant que le bill maintenant devant le Parlement, intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*," et "l'Acte concernant le Pilotage, de 1873," ne deviennent pas loi.

L'honorable *M. Guévremont*, secondé par l'honorable *M. Bellerose*, a proposé :

Que le rapport, supplémentaire présenté le 16 avril courant à cette honorable Chambre, par l'honorable ministre de l'Agriculture, en réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 21 mars, 1877, soit renvoyé au comité nommé par cette Chambre, le 10 avril courant, et chargé de s'enquérir des causes des destitutions de *Pierre Côté*, de *Pierre Charbonneau* et autres, par les commissaires.

du havre de *Montréal* ou par leurs employés, et que le dit comité soit autorisé à s'enquérir de toutes les plaintes, accusations, etc., portées contre la dite commission du havre de *Montréal* et formulées dans les divers documents qui ont déjà été présentés à cette Chambre, en tant qu'elles ont rapport au cas de *Pierre Côté*, *Pierre Charbonneau* et autres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le rapport du comité spécial, présenté au Sénat le 8 avril 1876, sur le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," avec les clauses que le conseil de la partie défenderesse propose de substituer à celles du bill, et qui sont rapportées par le comité, soit renvoyé à un comité général présentement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas renvoyé maintenant à un comité général, mais qu'il soit renvoyé à tel comité d'hui en trois mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal.—28.</i>

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wilmot.—34.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Grant,</i>		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative.

CONTENTS : 34.

NON-CONTENTS : 28.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit rapport du comité spécial, présenté au Sénat le 8 avril, 1876, sur le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," avec les clauses que le conseil de la partie défenderesse propose de substituer à celles du bill, et rapportées par le comité.

(*En comité*).

Le rapport du comité spécial présenté au Sénat le 8 avril 1876, a été alors lu comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
8 avril, 1876.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," et auquel a été renvoyée de nouveau la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, ainsi que les témoignages annexés au premier rapport du dit comité, avec instruction de s'enquérir de la vérité des allégations essentielles de la dite pétition, et dans le cas où les dites allégations seraient trouvées fondées, avec instruction de faire rapport de tels amendements au dit bill qui assureront au dit *Robert Campbell* et à la dite *Eliza Maria Campbell* respectivement les droits et privilèges qui leur seraient accordés en vertu d'un décret de séparation judiciaire en *Angleterre*—a, en conformité de l'ordre de renvoi du 5 du courant, pris en considération la dite pétition et délibéré de nouveau sur la preuve, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité est d'avis que les allégations essentielles de la dite pétition sont fondées, d'après la preuve. Le conseil de la pétitionnaire a soumis à votre comité certaines clauses qu'il propose de substituer à celles du bill, avec certaines additions au préambule. Vu la période avancée de la session et le peu de temps qui reste pour délibérer avec maturité sur les dites clauses, qui créeraient un précédent nouveau en matière de législation, votre comité recommande que la prise en considération desdits amendements soit remise jusqu'à la prochaine session, et qu'ils puissent alors être débattus, si votre honorable Chambre le juge à propos, lorsque le dit bill sera mis à nouveau en délibération.

Et votre comité soumet avec le présent rapport le projet des dites clauses et amendements.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY  
*Président.*

Page 2, ligne 27, retranchez depuis : "suit" jusqu'à la fin du bill, et insérez les clauses A, B, C, D, E, F, G, H, I et J.

*Clause A.*

1. A compter du jour auquel commencera la mise à exécution du présent acte, la dite *Eliza Maria Campbell*, sera et demeurera séparée de corps du dit *Robert Campbell*, son mari.

*Clause B.*

2. La séparation autorisée et déterminée par le présent, aura la même force et les mêmes conséquences qu'une séparation judiciaire en *Angleterre*, en vertu d'un décret de séparation judiciaire prononcé par le tribunal compétent, à l'époque du commencement de la mise à exécution du présent acte.

## Clause C.

3. Le dit *Robert Campbell* paiera annuellement à sa dite épouse, pour fournir à ses besoins et à son entretien la somme de \$ pendant la durée de leur séparation, en douze paiements égaux, à faire le premier jour de chaque mois.

## Clause D.

4. La dite *Eliza Maria Campbell* pourra après que le présent acte aura commencé d'être mis à exécution, avoir la garde et l'entretien de deux des enfants nés du dit mariage, savoir d'*Edith Holmes Campbell* et *Francis William Campbell*, pendant la durée de sa séparation comme susdit.

## Clause E.

5. Le dit *Robert Campbell* paiera annuellement à sa femme, la dite *Eliza Maria Campbell* la somme de \$ pour l'entretien et l'éducation des dits enfants tant qu'ils resteront sous sa garde pendant la durée de la séparation comme susdit. La dite somme de \$ sera payée en douze paiements égaux à faire le premier jour de chaque mois, sauf toutefois la réduction qui pourrait être faite sur l'ordre d'un juge d'une des Cours Supérieures, si le dit *Robert Campbell* établissait que l'un des dits enfants ou les deux, sont morts.

## Clause F.

6. La dite *Maria Eliza Campbell* pourra en tout temps à l'avenir s'adresser à un juge d'une des Cours Supérieures d'*Ontario* pour obtenir, et ce juge est par le présent autorisé à faire droit à cette demande, une ordonnance ou sommation requérant le dit *Robert Campbell* de faire valoir pour quoi il ne devrait point avoir à payer à la dite *Maria Eliza Campbell* une somme supplémentaire pour fournir à ses besoins et à son entretien ; et si le dit juge trouve que la somme de \$ n'est pas égale au tiers du revenu annuel du dit *Robert Campbell*, il pourra condamner le dit *Robert Campbell* à payer à sa femme, *Maria Eliza Campbell* par paiements mensuels comme susdit, telle somme supplémentaire qui porte la dite somme de \$ au tiers du revenu annuel de toute source du dit *Robert Campbell*.

## Clause G.

7. Si le dit *Robert Campbell* néglige ou refuse, pendant un espace de dix jours après l'échéance, de faire ou faire faire entre les mains de la dite *Eliza Maria Campbell* ou de son fondé de pouvoir dûment constitué, quelqu'un des dits paiements ou quelque paiement supplémentaire que le juge aura ordonné de faire, comme susdit, il sera pour ce fait réputé coupable de mépris envers le tribunal.

## Clause H.

8. Le dit *Robert Campbell* et la dite *Maria Eliza Campbell* pourront convenir que moyennant une certaine somme à elle une fois payée, ou moyennant la cession à elle faite de certains biens pour son usage séparé et exclusif, le dit *Robert Campbell* sera libéré du paiement des termes mensuels susdits et de chacun d'eux ; mais aucune telle convention n'aura de valeur ou d'effet avant d'avoir été approuvée par un juge de l'une des Cours Supérieures d'*Ontario*, après qu'il aura oui les parties, et cette approbation sera inscrite au dos de l'acte contenant la convention.

## Clause I.

9. En attendant qu'une convention comme celle ci-dessus ait été faite et approuvée comme susdit, le présent acte pourra être enregistré à tout bureau

d'enregistrement en *Ontario*, et cet enregistrement aura la même valeur et le même effet que l'enregistrement d'un ordre ou décret de la Cour de Chancellerie, sous l'empire de la quatrième section de l'acte de la ci-devant province du *Canada*, intitulé : " Acte pour amender le statut réfondu relatif à la Cour de Chancellerie," passé dans la 17e année du règne de Sa Majesté.

*Clause J.*

10. Advenant le cas où la dite *Maria Eliza Campbell* et le dit *Robert Campbell* se reconcilieraient et cohabiteraient ensemble de nouveau comme mari et femme, le présent acte n'aurait dès lors d'application ou d'effets autres ni plus étendus que n'en aurait un décret de séparation judiciaire en *Angleterre*, dans les mêmes circonstances.

*Dans le préambule.*

Page 2, ligne 23, retranchez depuis "légitimes" jusqu'à "à ces causes," dans la ligne 2, et insérez :

Et attendu que la dite *Maria Eliza Campbell*, a par sa pétition humblement représenté que le sixième jour d'avril, A. D. 1873, elle a été légalement mariée, en la demeure de son père, à *Whitby*, au dit *Robert Campbell*; que le 25 août, A. D. 1873, environ quatre mois avant la naissance du quatrième et dernier enfant issu du dit mariage, le dit *Robert Campbell*, sans cause suffisante, l'a perfidement quittée, lui a ôté leurs trois enfants et a depuis lors vécu et tenu les dits enfants à part d'elle; que le 24 septembre A. D. 1873, le dit *Robert Campbell*, en usant de force et de violence et avec l'aide de deux constables, mais sans avoir de mandat, l'a mise hors de chez lui, et depuis a toujours refusé de l'y recevoir ou de recevoir leur dernier enfant; qu'il a refusé de l'entretenir ainsi que leur enfant, ou de leur fournir ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état; qu'à plusieurs reprises il l'a accusée d'adultère et a tâché de prouver qu'elle était coupable; qu'elle n'est pas coupable d'adultère; qu'il a demandé par pétition au Parlement la dissolution de son mariage avec elle; que le dit *Robert Campbell* l'a traitée avec cruauté, insultée et outragée; qu'il n'y a aucune probabilité de réconciliation entre eux; qu'elle, la pétitionnaire, désire obtenir divorce à *mensâ et thoro*; qu'il n'existe en *Ontario* aucune cour qui puisse décréter un divorce de cette nature; qu'elle est sans revenus pour fournir à ses besoins ou à ceux de son enfant ou de ses enfants; que la cour de chancellerie d'*Ontario* l'ayant déboutée de sa demande en pension alimentaire, elle est sans moyens pécuniaires pour obtenir une révision de ce jugement, et qu'elle désire avoir le soin et la garde de son plus jeune enfant et de sa fille unique; et que la dite *Eliza Maria Campbell* demande que le dit bill ne soit pas adopté sans des amendements qui en fassent un acte portant séparation entre elle et le dit *Robert Campbell*, tout comme le ferait en *Angleterre* un décret de "séparation judiciaire," et aussi obligeant le dit *Robert Campbell* de lui faire une provision suffisante pour son entretien et l'entretien de ses enfants auprès d'elle, et remettant au soin et à la garde de la pétitionnaire au moins ses deux plus jeunes enfants;

Et attendu que les témoignages produits par le dit *Robert Campbell* n'ont pas prouvé que sa femme, la dite *Eliza Maria Campbell*, ait jamais commis l'adultère avec le dit *George Gordon* ni avec aucun autre;

Et attendu que les témoignages produits tant par le pétitionnaire que par la défenderesse, ont prouvé que le dit *Robert Campbell* a traité sa femme, la dite *Eliza Maria Campbell* avec cruauté, qu'il l'a quittée le 25e jour d'août A. D. 1873; que depuis cette époque, il n'a plus vécu ou cohabité avec elle; qu'il n'a fait aucune provision pour son entretien non plus que pour la subsistance de leur plus jeune enfant;

Et attendu qu'il convient de faire droit à la demande en séparation de table et de lit, qui fait l'objet de la pétition de la dite *Eliza Maria Campbell*.

*Dans le titre du bill.*

Après " *Campbell*" insérez " et *Eliza Maria Campbell*."

La clause A a été alors lue comme suit :

*Clause A.*

“ 1. A compter du jour auquel commencera la mise à exécution du présent acte, la dite *Eliza Maria Campbell*, sera et demeurera séparée de corps du dit *Robert Campbell*, son mari.”

La question de concours étant mise sur la dite clause elle a été agréée sur division.

La clause B a été alors lue comme suit :

*Clause B.*

“ 2. La séparation autorisée et déterminée par le présent, aura la même force et les mêmes conséquences qu’une séparation judiciaire en *Angleterre*, en vertu d’un décret de séparation judiciaire prononcé par le tribunal compétent, à l’époque du commencement de la mise à exécution du présent acte.”

Il a été alors proposé que la dite clause soit amendée de manière à se lire comme suit :—

*Clause B.*

“ 2. La séparation autorisée et déterminée par le présent, aura, sauf ce qui est prévu ci-après, la même force et les mêmes conséquences qu’une séparation judiciaire en *Angleterre*, en vertu d’un décret de séparation judiciaire prononcé par le tribunal compétent, à l’époque du commencement de la mise à exécution du présent acte.”

La question de concours étant mise sur la dite clause elle a été agréée sur division.

La clause C a été alors lue comme suit :

*Clause C.*

“ 3. Le dit *Robert Campbell* paiera annuellement à sa dite épouse, pour fournir à ses besoins et à son entretien la somme de \$ pendant la durée de leur séparation en douze paiements égaux, à faire le premier jour de chaque mois.”

Il a été alors proposé que la dite clause C soit amendée de manière à se lire comme suit :

*Clause C.*

“ 3. Le dit *Robert Campbell* paiera annuellement à sa dite épouse, pour fournir à ses besoins et à son entretien la somme de \$600, pendant la durée de leur séparation, en deux paiements égaux semi-annuels, à faire le premier jour de mai et le premier jour de novembre chaque année.”

Objection ayant été faite à la dite motion, il a été proposé en amendement à l’amendement :

“ Que ce comité est d’opinion qu’il n’y a devant lui aucune preuve qui puisse le justifier de recommander l’insertion d’aucune somme déterminée pour remplir le blanc de la clause C.”

Objection ayant été faite à la dite motion.

Les contents et les non-contents ont été demandés, le comité s’est divisé et la dite motion en amendement à l’amendement a été résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la dite clause C, telle qu’amendée, elle a été agréée sur division.

La clause D a été alors lue comme suit :

*Clause D.*

“ 4. La dite *Eliza Maria Campbell* pourra après que le présent acte aura com-  
“ mencé d’être mis à exécution, avoir la garde et l’entretien de deux des enfants nés  
“ du dit mariage, savoir d’*Edith Holmes Campbell* et *Francis William Campbell*, pendant  
“ la durée de sa séparation comme susdit.”

Il a été alors proposé que la dite clause soit amendée de manière à se lire comme-  
suit :

*Clause D.*

“ La dite *Eliza Maria Campbell* pourra, après que le présent acte aura commencé-  
“ d’être mis à exécution, avoir la garde et l’entretien d’un des enfants nés du dit  
“ mariage, savoir *Francis William Campbell*, pendant la durée de sa séparation comme-  
“ susdit.”

Et la question de concours étant mise sur la dite clause D, telle qu’amendée, elle-  
a été agréée sur *division*.

La clause E a été alors lue comme suit :

*Clause E.*

“ Le dit *Robert Campbell* paiera annuellement à sa femme, la dite *Eliza Maria*  
“ *Campbell* la somme de \$            pour l’entretien et l’éducation des dits enfants tant  
“ qu’ils resteront sous sa garde pendant la durée de la séparation comme susdit. La  
“ dite somme de \$            sera payée en douze paiements égaux à faire le premier jour  
“ de chaque mois, sauf toutefois la réduction qui pourrait être faite sur l’ordre d’un  
“ juge d’une des Cours Supérieures, si le dit *Robert Campbell* établissait que l’un des  
“ dits enfants, ou les deux sont morts.”

Il a été alors proposé que la dite clause soit amendée de manière à se lire comme-  
suit :

*Clause E.*

“ Le dit *Robert Campbell* paiera annuellement à sa femme, la dite *Eliza Maria*  
“ *Campbell*, la somme de \$200 pour l’entretien et l’éducation du dit enfant, tant qu’il  
“ restera sous sa garde, pendant la durée de la séparation comme susdit. La dite  
“ somme de \$200 sera payée semi-annuellement par sommes égales de \$100, le pre-  
“ mier jour de mai et le premier jour de novembre chaque année, durant la minorité  
“ du dit enfant.”

Et la question de concours étant mise sur la dite clause E, telle qu’amendée, elle-  
a été agréée sur *division*.

La clause F a été alors lue comme suit :

*Clause F.*

“ 6. La dite *Eliza Maria Campbell* pourra en tout temps à l’avenir s’adresser à  
“ un juge d’une des Cours Supérieures d’*Ontario* pour obtenir, et ce juge est par le  
“ présent autorisé à faire droit à cette demande, une ordonnance ou sommation  
“ requérant le dit *Robert Campbell* de faire valoir pourquoi il ne devrait point avoir à  
“ payer à la dite *Eliza Maria Campbell* une somme supplémentaire pour fournir à ses  
“ besoins et à son entretien; et si le dit juge trouve que la somme de \$            n’est  
“ pas égale au tiers du revenu annuel du dit *Robert Campbell*, il pourra condamner le  
“ dit *Robert Campbell* à payer à sa femme, *Eliza Maria Campbell*, par paiements men-  
“ suels comme susdit, telle somme supplémentaire qui porte la dite somme de \$             
“ au tiers du revenu annuel de toute source du dit *Robert Campbell*.”

Il a été alors proposé que la dite clause soit amendée de manière à se lire comme suit :

*Clause F.*

“ 6. La dite *Eliza Maria Campbell* pourra en tout temps à l'avenir s'adresser à un juge d'une des Cours Supérieures d'*Ontario* pour obtenir, et ce juge est par le présent autorisé à faire droit à cette demande, une ordonnance ou sommation requérant le dit *Robert Campbell* de faire valoir pourquoi il ne devrait point avoir à payer à la dite *Eliza Maria Campbell* une somme supplémentaire pour fournir à ses besoins et à son entretien ; et si le dit juge trouve que la somme de \$600 n'est pas égale au tiers du revenu annuel du dit *Robert Campbell*, il pourra condamner le dit *Robert Campbell* à payer à sa femme, *Eliza Maria Campbell*, semi-annuellement comme susdit, telle somme supplémentaire qui avec la dite somme de \$600 égale le tiers du revenu annuel de toute source du dit *Robert Campbell*.”

Et la question de concours étant mise sur la dite clause F, telle qu'amendée, elle a été agréée sur division.

La clause G a été alors lue comme suit :

*Clause G.*

“ 7. Si le dit *Robert Campbell* néglige ou refuse, pendant un espace de dix jours après l'échéance, de faire ou faire faire entre les mains de la dite *Eliza Maria Campbell* ou de son fondé de pouvoir dûment constitué, quelqu'un des dits paiements ou quelque paiement supplémentaire que le juge aura ordonné de faire, comme susdit, il sera pour ce fait réputé coupable de mépris envers le tribunal.”

Objection ayant été faite à la dite clause, elle a été agréée sur division.

La clause H été alors lue comme suit :

*Clause H.*

“ 8. Le dit *Robert Campbell* et la dite *Maria Eliza Campbell* pourront convenir que moyennant une certaine somme à elle une fois payée, ou moyennant la cession à elle faite de certains biens pour son usage séparé et exclusif, le dit *Robert Campbell* sera libéré du paiement des termes mensuels susdits et de chacun d'eux ; mais aucune telle convention n'aura de valeur ou d'effet avant d'avoir été approuvée par un juge de l'une des Cours Supérieures d'*Ontario*, après qu'il aura oui les parties, et cette approbation sera inscrite au dos de l'acte contenant la convention.”

Il a été alors proposé que la dite clause soit amendée de manière à se lire comme suit :

*Clause H.*

“ Le dit *Robert Campbell* et la dite *Eliza Maria Campbell* pourront convenir que moyennant une certaine somme à elle une fois payée, ou moyennant la cession à elle faite de certains biens pour son usage séparé et exclusif, le dit *Robert Campbell* sera libéré du paiement des termes semi-annuels susdits et de chacun d'eux ; mais aucune telle convention n'aura de valeur ou d'effet avant d'avoir été approuvée par un juge de l'une des Cours Supérieures d'*Ontario*, après qu'il aura oui les parties, et cette approbation sera inscrite au dos de l'acte contenant la convention.”

Et la question de concours étant mise sur la dite clause H, telle qu'amendée, elle a été agréée sur division.

Les clauses I et J ont été alors lues comme suit :

*Clause I.*

“ 9. En attendant qu'une convention comme celle ci-dessus ait été faite et approuvée comme susdit, le présent acte pourra être enregistré à tout bureau d'enregistrement en *Ontario*, et cet enregistrement aura la même valeur et le même effet que l'enregistrement d'un ordre ou décret de la Cour de Chancellerie, sous l'empire de la quatrième section de l'acte de la ci-devant province du *Canada*, intitulé : “ Acte pour amender le statut refondu relatif à la Cour de Chancellerie, ” passé dans la 17e année du règne de Sa Majesté.”

*Clause J.*

“ 10. Avenant le cas où la dite *Maria Eliza Campbell* et le dit *Robert Campbell* se reconcilieraient et cohabiteraient ensemble de nouveau comme mari et femme, le présent acte n'aurait dès lors d'application ou d'effets autres ni plus étendus que n'en aurait un décret de séparation judiciaire en *Angleterre*, dans les mêmes circonstances.”

La question de concours ayant été mise sur chacune des dites clauses, elles ont été séparément agréées.

Le préambule, tel qu'amendé, a été alors lu comme suit :

*Dans le préambule.*

Page 2, ligne 23, retranchez depuis “ légitimes ” jusqu'à “ à ces causes, ” dans la ligne 25, et insérez :

“ Et attendu que la dite *Maria Eliza Campbell*, a par sa pétition humblement représenté que le sixième jour d'avril, A. D. 1863, elle a été légalement mariée, en la demeure de son père, à *Whitby*, au dit *Robert Campbell*; que le 25 août, A. D. 1873, environ quatre mois avant la naissance du quatrième et dernier enfant issu du dit mariage, le dit *Robert Campbell*, sans cause suffisante, l'a perfidement quittée, lui a ôté leurs trois enfants et a depuis lors vécu et tenu les dits enfants à part d'elle; que le 24 septembre A. D. 1873, le dit *Robert Campbell*, en usant de force et de violence et avec l'aide de deux constables, mais sans avoir de mandat, l'a mise hors de chez lui, et depuis a toujours refusé de l'y recevoir ou de recevoir leur dernier enfant; qu'il a refusé de l'entretenir ainsi que leur enfant, ou de leur fournir ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état; qu'à plusieurs reprises il l'a accusée d'adultère et a tâché de prouver qu'elle était coupable; qu'elle n'est pas coupable d'adultère; qu'il a demandé par pétition au Parlement la dissolution de son mariage avec elle; que le dit *Robert Campbell* l'a traitée avec cruauté, insultée et outragée; qu'il n'y a aucune probabilité de réconciliation entre eux; qu'elle, la pétitionnaire, désire obtenir divorce *a mensd et thoro*; qu'il n'existe en *Ontario* aucune cour qui puisse décréter un divorce de cette nature; qu'elle est sans revenus pour fournir à ses besoins ou à ceux de son enfant ou de ses enfants; que la cour de chancellerie d'*Ontario* l'ayant déboutée de sa demande en pension alimentaire, elle est sans moyens pécuniaires pour obtenir une révision de ce jugement, et qu'elle désire avoir le soin et la garde de son plus jeune enfant et de sa fille unique; et que la dite *Eliza Maria Campbell*, demande que le dit bill ne soit pas adopté sans des amendements qui en fassent un acte portant séparation entre elle et le dit *Robert Campbell*, tout comme le ferait en *Angleterre* un décret de “ séparation judiciaire, ” et aussi obligeant le dit *Robert Campbell* de lui faire une provision suffisante pour son entretien et l'entretien de ses enfants auprès d'elle, et remettant au soin et à la garde de la pétitionnaire au moins ses deux plus jeunes enfants;

“ Et attendu que les témoignages produits par le dit *Robert Campbell* n'ont pas prouvé que sa femme, la dite *Eliza Maria Campbell*, ait jamais commis l'adultère avec le dit *George Gordon* ni avec aucun autre;

“ Et attendu que les témoignages produits tant par le pétitionnaire que par la défenderesse, ont prouvé que le dit *Robert Campbell* a traité sa femme, la dite *Eliza Maria Campbell* avec cruauté, qu'il l'a quittée le 25e jour d'août A. D. 1873; que, depuis cette époque, il n'a plus vécu ou cohabité avec elle; qu'il n'a fait aucune provision pour son entretien non plus que pour la subsistance de leur plus jeune enfant;

“ Et attendu qu'il convient de faire droit à la demande en séparation de table et de lit, qui fait l'objet de la pétition de la dite *Eliza Maria Campbell*.”

La question de concours ayant été mise sur icelui il a été agréé.

Le titre, tel qu'amendé, savoir: après “*Campbell*” insérez: “et *Eliza Maria Campbell*” a été agréé sur division.

Il a été alors proposé que le Président quitte le fauteuil et fasse rapport du dit bill avec divers amendements.

Objection ayant été faite à la dite motion, elle a été agréée sur division.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Miller* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiner le dit rapport et le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain, et que pendant ce temps, le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: “Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration de sociétés de construction dans la province de *Québec*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: “Acte pour amender l'“Acte concernant le Revenu de l'Intérieur,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier paragraphe du quatrième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session, savoir:

“Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre d'ordonner qu'à l'avenir le traducteur français en chef aura, entre autres devoirs, celui d'assister aux séances de votre honorable Chambre, et de faire, à la table du greffier, les traductions nécessaires au cours des délibérations—mais sans recevoir pour cela aucune augmentation d'appointements,”

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit remis à demain, et qu'il soit le premier item des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés, au bill intitulé: "Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*,"

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain et qu'en attendant, le bill avec les amendements proposés soit imprimé pour l'usage des membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement des frais de route des juges des cours de district ou de comté dans la province de la *Colombie-Britannique*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour établir une Cour de Jurisdiction Maritime dans la province d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant l'incorporation de compagnies par actions constitués par lettres patentes,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour réprimer les paris et la vente de poules,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le mesurage des batiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du Pilotage, 1875,"

L'honorable M. *Pelletier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Scott*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Stevens*, a proposé que cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a alors déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi.

## Jeudi, 19 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévemont,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Reesor*—De *H. B. Forbes* et autres; de *W. Hewitt* et autres, et de *Jas. W. Sloane* et autres, tous de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario*, porteurs de polices d'assurance dans des compagnies étrangères d'assurance.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *J. B. Thompson*, président, et autres, membres de la Chambre de Commerce de *Lévis* ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement, intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*, ainsi que " l'Acte concernant le pilotage de 1873," ne deviennent pas loi.

Sur motion de l'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le temps fixé pour recevoir des rapports du comité des ordres permanents et des bills privés, et du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, soit prolongé à mardi prochain, le 24 du couant.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier paragraphe du quatrième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session savoir :

" Votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre d'ordonner " qu'à l'avenir le traducteur français en chef aura, entre autres devoirs, celui d'assister " aux séances de votre honorable Chambre, et de faire, à la table du greffier, les " traductions nécessaires au cours des délibérations—mais sans recevoir pour cela " aucune augmentation d'appointements,"

L'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Scott*, a proposé, Que le dit premier paragraphe soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance,"

L'honorable *M. Scott* a proposé, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors l'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, a proposé, Que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable *M. Dickey*, secondé par l'honorable *M. Miller*, a proposé, en amendement,

Que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

#### Les honorables messieurs

*Aikins,*  
*Alexander,*  
*Archibald,*  
*Benson,*  
*Bourinot,*  
*Carrall,*  
*Chapais,*

*Cochrane,*  
*Dickey,*  
*Dunouchel,*  
*Flint,*  
*Girard,*  
*Glazier,*  
*Haviland,*

*Haythorne,*  
*Kaulbach,*  
*McDonald (Toronto),*  
*Macdonald (Victoria),*  
*Ryan,*  
*Macfarlane,*  
*Miller,*  
*Montgomery,*

*Muirhead,*  
*Read,*  
*Reesor,*  
*Macdonald (Victoria),*  
*Ryan,*  
*Shaw,*  
*Skead,*  
*Vidal.—28.*

## NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Christie (Président),</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozzer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.—32.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été  
*Ordonné* en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte de Faillite de 1875 et l'acte qui l'amende."

---

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les premières vingt-et-une clauses ont été lues et agréées.

La vingt-deuxième clause a été lue et agréée, avec les amendements suivants :

Page 5, ligne 23, après "pu" insérez "convenablement."

Page 5, ligne 28, après "pu" insérez "convenablement."

La vingt-troisième clause a été lue et agréée.

*Ordonné*, que le bill soit amendé comme suit :

Page 5, ligne 38, après "finale" insérez clause A.

Clause A.

La section cent trois est amendée par la radiation des mots "trois semaines" dans la seconde ligne, et par l'insertion des mots "dix jours."

Les quinze dernières clauses ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Alexander* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient maintenant reçus,

Et les dits amendements étant lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements faits dans le comité général au bill intitulé: "Acte pour amender et refondre certains actes concernant les droits de douane," et

Les dits amendements étant de nouveau lu par le greffier,

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé,  
Que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. *Miller* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Dickey*,

Que les dits amendements ne soient pas maintenant adoptés, mais que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité pour être amendé par la radiation des mots : "serment ou affirmation" dans le 6e paragraphe de la 14e clause, et la substitution des mots "déclaration solennelle."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead.</i> —10.
<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Garard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i> —39.
<i>Christie (Président),</i>	<i>Gacremont,</i>	<i>Penny,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte des territoires du Nord-Ouest, 1875."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La seconde clause a été lue et agréée, avec l'amendement suivant :

Page 1, ligne 27 retranchez "cinq" et insérez "six."

Les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième clauses ont été lues et agréées.

La neuvième clause a été lue et agréée, avec l'amendement suivant :

Page 6, ligne 44, après "*Canada*" insérez :

"10. L'acte passé dans la 39e année du règne de Sa Majesté, chapitre 22, intitulé : "Acte pour amender les actes y mentionnés au sujet de l'importation ou fabrication des matières enivrantes dans les territoires du *Nord-Ouest*," est par le présent abrogé."

La dixième clause a été lue et agréée, avec les amendements suivants :

Page 6, ligne dernière, après "ou" insérez la clause A.

*Clause A.*

"Toute personne pourra faire usage soit de la langue anglaise, soit de la langue française, dans les débats du dit conseil, et ces deux langues seront usitées pour la rédaction des pièces d'archives et des journaux du dit conseil, et les ordonnances du dit conseil seront imprimées dans ces deux langues, qui seront aussi employées dans les procédures des Cours."

La onzième clause a été lue et agréée, avec les amendements suivants :

Page 7, ligne 2, après "acte" insérez "ou du présent acte."

Page 7 ligne 6, après "procès" insérez "et à l'égard des sentences d'emprisonnement."

Page 7, ligne 7, après "*Kéwatin*" insérez :

"2. Le juge en chef ou tout juge de la Cour du Banc de la Reine de la province de *Manitoba*, aura les mêmes pouvoir et autorité, pour entendre et juger des offenses, dans le district de *Kéwatin*, que ceux qui possèdent, sous l'empire du dit acte ou du présent, un magistrat stipendiaire, ou deux magistrats stipendiaires, ou un magistrat stipendiaire et deux juges de paix, dans les territoires du *Nord-Ouest*; et les dispositions du présent acte relatives aux procès seront applicables, pour autant qu'elles pourront l'être, aux procès devant le dit juge en chef ou juge dans le district de *Kéwatin*; pourvu, toutefois, que le juge en chef ou juge ne procède à aucun tel procès qu'autant qu'il en aura été requis par le Gouverneur en Conseil."

Les douzième et treizième clauses ont été lues et agréées.

Le préambule a été de nouveau lu et agréé.

Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haviland* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes, refusant d'agréer l'amendement du Sénat au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer "La compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée),"

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes, refusant d'agréer l'amendement du Sénat au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de placements de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée),"

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Robert Campbell*," tel qu'amendé par le comité général, l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, a proposé, Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé, en amendement à la motion principale :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à la Cour Suprême, pour qu'elle l'examine et exprime son avis dans un rapport, et que les honorables M.M. *Campbell*, *Scott*, *Dickey* et le proposant, composent un comité chargé de rédiger l'ordre de renvoi qui énoncera les points et questions à soumettre, et d'en faire rapport à cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Mitler,</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal.—16.</i>

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Christie, (Président),</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark.—25</i>
<i>Cornier,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise alors sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

*Dissentiment :*

10. Parce que le bill n'a pas été précédé, comme l'exige le règlement du Sénat, d'un avis et d'une pétition d'Eliza Maria Campbell pour laquelle le bill a été finalement passé.

20. Par ce que le bill tel que passé renverse toutes les dispositions du bill primitif et accorde une séparation *a mensâ et thoro*, à la demande de la femme, quand le premier bill avait pour objet un divorce *a vinculo*, à l'instance du mari.

30. Parce que la disposition de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui confère au Parlement le pouvoir de statuer sur les questions de mariage et de divorce, ne lui donne pas le pouvoir de statuer sur les questions de simple séparation *a mensâ et thoro*.

40. Parce que les questions de pension alimentaire et les questions relatives à la garde des enfants décidées par ce bill peuvent être dans ce cas-ci entendues et jugées dans les provinces du Canada.

50. Parce que dans le cas actuel la question de la pension alimentaire a déjà été tranchée par une cour compétente dans la province du domicile des parties, et que cette décision ne devrait pas être rejetée par un acte du Parlement.

60. Parce que le dit bill a trait à des matières qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, sont exclusivement du ressort des législatures provinciales.

70. Parce que même en admettant la compétence du Parlement à l'égard des matières qui font l'objet de ce bill, le mode de procéder a été inusité et contraire aux règles et précédents en ce qu'aucun bill n'a été renvoyé au Comité Général, mais qu'il n'a été renvoyé qu'un simple rapport d'un comité spécial de la dernière session lequel ne recommandait pas même à la Chambre le bill maintenant passé, mais se bornait à annexer à son rapport la proposition de certaines clauses présentées par le conseil—et aussi en ce que le bill passé n'a jamais subi les première et deuxième lectures, et parant ne pourrait être admis à la troisième lecture.

A. Campbell,  
J. Skead,  
E. Chinic,  
\*J. O. Bureau,  
C. A. P. Pelletier,  
Alex. Macfarlane,  
†Jos. H. Bellerose,  
J. F. Armand,  
††Ed. Goff Penny,  
\*\*F. X. A. Trudel,

R. W. Scott,  
\*\*\*J. C. Chapais,  
T. Ryan,  
J. B. Guéremont,  
L. G. Power,  
C. H. Pozer,  
A. Vidal,  
H. A. N. Kaulbach,  
L. Dumouchel,

Fondent leur dissentiment—

\*Sur la raison donnée dans le 5<sup>e</sup> paragraphe.

†Sur les raisons données dans le 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> paragraphe.

††Sur toutes les raisons ci-dessus mentionnées.

\*\*Sur les raisons mentionnées dans le 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> paragraphe.

\*\*\*Sur les raisons ci-dessus, excepté la deuxième.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, La Chambre s'est ajournée.

## Vendredi, 20 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pover,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>		

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil municipal du township de *Chatham*, dans la province d'*Ontario*, demandant la construction d'un canal près de l'embouchure du chenal *Ecarté*, venant aboutir dans le lac *St. Clair*.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable *M. Read* :

*Qu'il soit résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité,

Sur motion de l'honorable *M. Wark*, secondé par l'honorable *M. Flint*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain, et qu'il soit le premier item des ordres du jour, et qu'il ait priorité sur les avis de motions.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte de faillite de 1875 et l'acte qui l'amende,” a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : "Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*," et

Les dits amendements étant alors lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été *Ordonné*, que le titre du dit bill soit amendé de manière à se lire comme suit :

"Acte pour incorporer la compagnie du havre de *Pickering* (à responsabilité limitée), et pour l'autoriser à prélever des droits de port."

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage de bois de construction."

---

(En comité.)

---

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilmot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement des frais de route des juges des cours de district ou de comté dans la province de la *Colombie-Britannique*,"

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé,

Que le dit ordre soit rayé, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour établir une Cour de Juridiction maritime dans la province d'Ontario."

---

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les premières sept clauses ont été lues et agréées.

La huitième clause a été lue et agréée, avec l'amendement suivant :

Page 3, ligne 11, retranchez depuis "*Canada*" jusqu'à "A," ligne 13, et insérez: "ou aux deux Chambres du Parlement, par une résolution passée dans les trente jours après que ces règlements et ordres auront été soumis au Parlement, de suspendre l'opération de tout règlement ou ordre promulgué en vertu du présent acte; après quoi ce règlement ou ordre cessera d'avoir force ou effet, jusqu'à la fin de la session alors prochaine du Parlement."

Les quatorze dernières clauses ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Bureau a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.

*Ordonné*, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Et le dit amendement étant lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes."

---

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les premières dix-sept clauses ont été lues et agréées.

Il a été proposé en amendement :

Page 5, ligne 35, après "primitives" insérez la clause A.

*Clause A.*

" Aussitôt après l'émission des dites lettres patentes, il sera du devoir de la compagnie de déposer au bureau du protonotaire ou du greffier de toute Cour de pro-

“ mière instance, dans la circonscription de laquelle est situé le bureau ou l'un des bureaux d'affaires de la dite compagnie, une déclaration indiquant :

1o. Le nom de la compagnie ;  
 2o. La date des lettres patentes lui conférant l'existence légale ;  
 3o. L'époque de la publication dans la *Gazette du Canada* des avis, suivant les formules A, B, C.

4o. Le lieu du siège principal de la compagnie ;  
 5o. Le nom de son président et de son secrétaire et de tout officier à qui, d'après la loi et les dites lettres patentes, doivent être signifiées les sommations ou procédures judiciaires, de manière à assigner régulièrement la dite compagnie ou à la mettre en demeure de remplir quelqu'une de ses obligations.

A défaut de déposer ainsi la dite déclaration dans le délai d'un mois de son entrée en opération, la dite compagnie encourra une amende de cent piastres, recouvrable par toute partie plaignante à son profit.”

Objection ayant été faite à la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

Les soixante-quinze clauses suivantes ont été lues et agréées.

La 93e clause a été lue et agréée avec l'amendement suivant :

Page 24, ligne 22, après “ paragraphe ” insérez :

“ 6. Pourvu toujours que dans le cas où une compagnie maintenant incorporée se prévaudrait des dispositions du présent acte dans le but d'augmenter ses pouvoirs d'emprunter de l'argent par débentures, rien de contenu au présent ne sera censé porter aucunement atteinte ou préjudice au droit des porteurs de débentures émises par elle.”

Les 94e, 95e et 96e clauses ont été lues et agréées.

La 97e clause a été lue et agréée avec l'amendement suivant :

Page 24, ligne 44, après “ particuliers ” insérez “ ou, dans la province de Québec, par des compagnies incorporées.”

Les clauses suivantes et dernières ont été lues et agréées.

Les formules ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Miller* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : “ Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules.”

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause ayant été lue, il a été proposé de l'agréer,

Objection ayant été faite à la dite motion,

Il a été proposé en amendement que la dite clause soit amendée de manière à se lire comme suit :

“ 1. Si quelque personne emploie ou permet sciemment que quelque partie d'un local sous son contrôle soit employée dans le but de vendre quelque poule, ou—

" 2. Garde, expose, ou emploie, ou permet sciemment de garder, exposer, ou employer dans aucune partie d'un local sous son contrôle, quelque invention ou appareil destiné à inscrire, enregistrer ou vendre une poule, ou—

" 3. Devient le gardien ou dépositaire de quelques deniers, effets ou choses de valeur déposés comme enjeux, pariés ou engagés, dans une poule,

" 4. Inscrit ou enregistre, ou vend quelque poule,—

" Sur le résultat (a) de quelque élection politique ou municipale, ou (b) de quelque course, ou (c) de quelque contestation ou lutte d'habileté ou de résistance à la fatigue entre hommes ou bêtes.—

" Cette personne est coupable de délit et passible d'incarcération dans toute prison commune pour tout terme de moins d'une année, avec ou sans travail forcé, et d'une amende n'excédant pas mille piastres."

Objection ayant été faite à la dite motion, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 17.

NON-CONTENTS : 21.

La dite première clause ayant été lue de nouveau a été agréée.

La seconde clause a été agréée avec les amendements suivants :

Page 1, ligne 26, après " acte " insérez : " n'entrera en vigueur que du premier jour de mai, mil huit cent soixante et dix-huit, et "

Page 1, ligne 31, après " légale " insérez : " ni aux paris entre particuliers."

La troisième clause a été lue et agréée.

Ordonné que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 1, ligne dernière, après " acte " insérez clause A.

#### Clause A.

" La seconde section de l'acte 32-33 Viet. ch. 32, intitulé : " Acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas," est par le présent amendée par l'addition après les mots " lieux de débauche," au sixième paragraphe, de ce qui suit : " 7. D'avoir commis un délit d'après l'acte passé dans la 40e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Benson a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus la seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle reste ajournée à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, La Chambre est ajournée,

## Samedi, 21 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon.</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont.</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trude',</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer.</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

### PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *H. R. Forbes* et autres; de *W. Hewitt* et autres, et de *Jas. W. Sloane* et autres, tous de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario*, porteurs de polices d'assurance de compagnies étrangères d'assurance sur la vie, demandant que le bill pour amender et consolider certains actes relatifs à l'assurance soit lu à une époque éloignée ou amendé de manière à exempter de son opération toutes les compagnies étrangères d'assurance sur la vie, opérant d'après le principe mutuel et sous l'empire des lois existantes.

L'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Reesor*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie du rapport de l'ingénieur qui recommande que *Fort William* soit choisi pour être le terminus du chemin de fer du *Pacifique*.

Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le mesurage des batiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*."

---

(*En comité.*)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du pilotage de 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur,"

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Pelletier*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Alors, conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

(En comité.)

---

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Benson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance."

---

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les vingt premières clauses ont été lues et agréées.

Il a été proposé d'amender la vingt-troisième clause comme suit :

Page 12, ligne 45, retranchez " dix " et insérez " quatre."

Objection étant faite au dit amendement, le comité s'est divisé :

CONTENTS : 17.

NON-CONTENTS : 24.

La clause a été alors agréée.

Les cédules ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et  
L'honorable M. *Wilmot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé,

Que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
Vendredi, 20 avril, 1877.

*Résolu*.—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements faits au bill No. 59, intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour en changer le nom en celui de Compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," à l'exception du troisième amendement, savoir : Page 1, lignes 32 et 33, retranchez : " n'excédant pas dix pour cent par " année " ; pour la raison que des pouvoirs plus étendus accordés par le dit amendement pourraient donner lieu aux abus les plus graves.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le message de la Chambre des Communes reçu ce jour refusant d'agréer le troisième amendement fait par le Sénat au bill envoyé de la Chambre des Communes, intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour en changer le nom en celui de Compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," soit pris en considération par cette Chambre lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*.  
La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 23 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster.</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sked,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pricz,</i>	

PRIÈRES :

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable *M. Read* :

*Qu'il soit résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité,

Sur motion de l'honorable *M. Wark*, secondé par l'honorable *M. Flint*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, qu'il soit le premier item des ordres du jour, et qu'il ait priorité sur les avis de motions.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'assurance,"

L'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, a proposé,

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

L'honorable *M. Dickey*, secondé par l'honorable *M. Haviland*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit amendé en retranchant le mot "dix," dans la ligne quatre, à la fin de la vingt-deuxième section, et en insérant le mot "quatre" à sa place.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant nommés ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Botsjord,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Vidal.—15.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Montgomery,</i>	

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Power,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Price,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>	<i>Wilmot.—41.</i>
<i>Chinic,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale,

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Price*, a proposé,

Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui on six mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés ils ont été pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Price,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal.—13.</i>
<i>Flint,</i>			

## NON-CONTENTS :

## Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsjord,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Power,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>	<i>Wilmot.—43.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Reesor,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements faits dans le comité général au bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes," et

Le dit bill étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé,

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé,

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, a proposé,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 4, ligne 19, après "supplémentaires" insérez "ou à la suite d'une fusion."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant mise sur la troisième lecture du dit bill, tel qu'amendé,

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, a proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois présentement, mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 24, ligne 8, retranchez "le montant" et insérez "quatre-vingt pour cent."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Christie</i> (Président),	<i>Guyvremont</i> ,	<i>Powcr</i> ,
<i>Arnaud</i> ,	<i>Dickey</i> ,	<i>Hawiland</i> ,	<i>Simpson</i> ,
<i>Bellerose</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>McDonald</i> (Toronto),	<i>Stevens</i> ,
<i>Benson</i> ,	<i>Ferguson</i> ,	<i>Miller</i> ,	<i>Trudel</i> ,
<i>Botsford</i> ,	<i>Flint</i> ,	<i>Muirhead</i> ,	<i>Wilmot</i> .—22.
<i>Chapais</i> ,	<i>Girard</i> ,		

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Burcan</i> ,	<i>Huythorne</i> ,	<i>Piquet</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Campbell</i> ,	<i>Hope</i> ,	<i>Pelletier</i> ,	<i>Scott</i> ,
<i>Chaffers</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Penny</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Cornier</i> ,	<i>McMaster</i> ,	<i>Pozze</i> ,	<i>Skedd</i> ,
<i>Fabre</i> ,	<i>Macpherson</i> ,	<i>Read</i> ,	<i>Sutherland</i> ,
<i>Grant</i> ,	<i>Montgomery</i> ,	<i>Reesor</i> ,	<i>Wark</i> .—25.
<i>Hamilton</i> (Kingston),			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Ordonné, que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 24, ligne 15, après " le " insérez " double du "

Page 24, ligne 16, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " mais " ligne 17.

La question étant mise de nouveau sur la troisième lecture du dit bill, tel qu'amendé,

L'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Ferguson*, a proposé en amendement, que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 24, ligne 44, après " circonstances " insérez : " mais dans aucun cas le taux d'intérêt ne devra excéder huit pour cent."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Read,</i>	<i>Wilmot —13.</i>
<i>Chaffers,</i>			

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.—32.</i>

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la troisième lecture du bill, tel qu'amendé,

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, a proposé en amendement,

Que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 27, ligne 43, après " passé " insérez clause A.

#### Clause A.

" L'avis de l'émission de lettres patentes ou de lettres patentes supplémentaires que le Secrétaire d'Etat doit, d'après les dispositions du présent acte, insérer dans la *Gazette du Canada*, sera, immédiatement après cette insertion, publié quatre fois par la compagnie concernée, dans un journal au moins du comté, de la cité ou du lieu où sera établi le bureau principal ou l'agence principale de la compagnie."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise de nouveau sur la troisième lecture du dit bill,

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, a proposé en amendement, que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 27, ligne 43, après clause A insérez clause B.

*Clause B.*

“ Toute corporation ou institution incorporée hors des limites du *Canada*, qui a été ou pourra être autorisée, en vertu des dispositions de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, chapitre 49, à prêter et à placer de l'argent en *Canada*, devra, par l'intermédiaire de son agent ou de ses gérants en *Canada*, transmettre au ministre des Finances des états de toutes les affaires transigées par elle en *Canada*, aux mêmes époques et de la même manière que si la dite corporation ou institution eût été incorporée en vertu des dispositions du présent acte.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant mise sur la troisième lecture du dit bill, tel qu'amendé,

L'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, a proposé en amendement.

Que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 5, ligne 35, après “ primitives ” insérez la clause C.

*Clause C*

“ Aussitôt après l'émission des dites lettres patentes, il sera du devoir de la compagnie de déposer au bureau du protonotaire ou du greffier de toute Cour de première instance, dans la circonscription de laquelle est situé le bureau ou l'un des bureaux d'affaires de la dite compagnie, une déclaration indiquant :

“ 10. Le nom de la compagnie ;

“ 20. La date des lettres patentes lui conférant l'existence légale ;

“ 30. L'époque de la publication dans la *Gazette du Canada* des avis, suivant les formules A, B, C.

“ 40. Le lieu du siège principal de la compagnie ;

“ 50. Le nom de son président et de son secrétaire, et de tout officier à qui, d'après la loi et les dites lettres patentes, doivent être signifiées les sommations ou procédures judiciaires, de manière à assigner régulièrement la dite compagnie ou à la mettre en demeure de remplir quelq'une de ses obligations.

“ A défaut de déposer ainsi la dite déclaration dans le délai d'un mois de son entrée en opération, la dite compagnie encourra une amende de cent piastres, recouvrable par toute partie plaignante à son profit.”

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été :

Ordonné, que la suite des débats sur la dite motion en amendement soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée.

## Mardi, 24 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wilmot.</i>

### PRÏÈRES :

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
23 avril, 1877.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son septième rapport :

Comme il a plu à votre honorable Chambre, sur la recommandation de votre comité, d'appeler à la table du greffier, M. *Boucher*, traducteur français en chef, votre comité recommande que cet officier soit promu au rang d'assistant-greffier, sans pour cela cesser d'être traducteur français en chef, sans cesser de remplir les fonctions qu'il a eu à remplir jusqu'ici, et sans augmentation d'appointements.

Et afin de rendre en même temps justice à M. *Adamson*, le premier commis anglais, qui est plus ancien en fonctions que M. *Boucher*, votre comité recommande que cet officier soit promu au même rang, en conservant son titre de priorité, sans pour cela cesser d'être greffier des journaux anglais, sans cesser de remplir les fonctions qu'il a eu à remplir jusqu'ici, et sans augmentation d'appointements.

Dans la liste du personnel attaché au service de votre honorable Chambre, M. *Adamson* aura le titre de second assistant-greffier, et M. *Boucher* celui de troisième assistant-greffier.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,  
Président.

Et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,  
Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a  
été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Aikins*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Com-  
munes des impressions du Parlement, a présenté son neuvième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit:

· CHAMBRE DE COMITÉ,  
20 avril, 1877.

Le comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement  
demande qu'il lui soit permis de présenter son neuvième rapport, qui est comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande *qu'ils*  
*soient imprimés, savoir :*

*Réponse et réponse supplémentaire à adresse*,—Concernant le grand sceau de la  
province de la *Nouvelle-Ecosse* qui a été apposé sur les documents le requérant.

*Réponse à adresse*,—Correspondance échangée entre le gouvernement et le  
Grand-Tronc au sujet des arrangements pris avec ce dernier pour permettre aux  
chairs de l'Intercolonial de circuler sur la section de ce chemin de fer, entre la *Rivière-*  
*du-Loup*, et la *Pointe-Lévis*. (*Dans les documents de la session seulement.*)

*Réponse à adresse*,—Nom des officiers du gouvernement dans l'Île du *Prince-*  
*Edouard*, etc.

*Réponse à adresse*,—Sommes d'argent reçues par le département de la Justice  
sous forme de frais ou d'arrérages provenant de la vente par autorité de terres de  
l'Ordonnance.

*Réponse à ordre*,—Lettres, etc., entre *Robert Moffat*, de *Dalhousie N.-B.*, et le  
gouvernement du Canada ou aucun de ses membres ou officiers, relativement au  
transport de cargaisons de rails et autres matériaux de chemins de fer des bâtiments  
" *Colonist*," " *Bessie Parker*" et " *Stabstadt*," qui sont arrivés au port de *Dalhousie*.

*Premier rapport* du comité permanent des Comptes Publics. (*Dans les journaux*  
*seulement.*)

*Second rapport* du comité des Comptes Publics. (*Rapport à publier dans les*  
*journaux seulement sans les documents et pièces justificatives l'accompagnant.*)

Le comité recommande que les documents suivants *ne soient pas imprimés*, savoir :

*Réponse à ordre*,—Contrats pour le transport des malles entre *Wallace*, dans le  
comté de *Northumberland*, et la station de *Grenville*, sur le chemin de fer Intercolo-  
nial, etc.

*Réponse à ordre*,—Employés résidant sur le chemin de fer Intercolonial, dans le  
comté de *Northumberland*, avec les dates de leur nomination, etc.

*Listes d'actionnaires* des différentes banques du *Canada*, conformément à l'Acte  
34 *Victoria*, chapitre 5, section 12.

*Réponse à adresse* (du Sénat),—Journaux dans lesquels des annonces ont été pu-  
bliées par le gouvernement, en 1872-73-74 et 75.

*Réponse à ordre*,—Etats mensuels du malt sorti des entrepôts, chaque mois, depuis  
le 1er juillet 1876 au 28 février 1877.

*Réponse à adresse* (du Sénat),—Nombre de passages faits par le " *Northern Light*"  
entre *Georgetown, I.P.E.*, et *Pictou, N.-E.*

*Réponse à ordre*,—Contrat avec M. *Sewell*, pour construire le " *Northern Light*,"  
avec rapport de l'inspecteur, etc.

*Réponse à ordre*,—Correspondance concernant l'aide du gouvernement fédéral  
pour construire le chemin de fer du lac *St. Jean*.

*Réponse à adresse*,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, concernant la nomination d'un juge de la Cour de comté pour le district de *New-Westminster*, à la place de *Arthur T. Bushby*, décédé.

*Réponse à adresse*,—Communications du premier Conseil des Territoires du Nord-Ouest, relativement à la conservation des buffles.

*Réponse à ordre*,—Rapports relativement à l'exploration du havre de *Parry Sound*, par *M. Michaud, I. C.*, et autres, en 1876.

*Réponse à ordre*,—Etat montrant la quantité de terres à bois dans le comté de *Marquette*, et le nombre de licences pour couper du bois de corde ou de construction dans ce comté, etc.

*Réponse à adresse*,—Etat montrant le nombre d'accidents causés à des personnes par les pièces centrales d'évitement sur les chemins de fer (*Railway Frogs*), les endroits où ces accidents sont arrivés et les particularités y relatives, pendant les cinq années expirées le 31 décembre dernier.

*Réponse à adresse*,—Correspondance entre les gouvernements fédéral et local en 1876, concernant le règlement de la question des terres des Sauvages dans la Colombie-Britannique.

*Réponse à ordre*,—Correspondance relative à la défalcation de l'ex-collecteur des douanes, *Wm. Kindston*, au port de *Baddeck*.

*Réponse à ordre*,—Correspondance relative à la destitution de *Wm. Colwell*, employé du département des douanes de *St. Jean. N.B.* etc.

*Réponse à adresse*,—Correspondance entre le gouvernement Impérial et le gouvernement Canadien relativement à l'abolition des droits de phares sur les batiments canadiens.

*Réponse à ordre*,—Papiers se rapportant à l'abolition des pêches dans les rapides du *Richelieu*, en face du village du canton *Chambly*, etc.

*Réponse à adresse*,—Contrats en 1876, relativement à l'élargissement du canal *St. Pierre*.

*Réponse à adresse*,—Instructions données par *M. Kingsford* relativement aux réparations des brise-lames de l'*Islet, Rivière Ouelle*, etc.

*Réponse à ordre*,—Pétitions, etc., des habitants du comté de *Northumberland*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheries du côté est de la pointe *Escuménac*.

*Réponse à adresse* (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement et l'inspecteur des douanes pour la province de la *Nouvelle-Ecosse*, relativement à la violation de la loi des chargements sur pont.

*Réponse à adresse* (Sénat),—Déboursés faits au compte du chemin de fer, *Ile du Prince-Edouard*, jusqu'à janvier 1876.

*Réponse à adresse* (Sénat),—Etat relativement à la propriété et aux affaires de la compagnie d'assurance agricole du Canada.

*Réponse à adresse*,—Ordre en Conseil approuvant un règlement des commissaires du havre de *Montréal*, relativement au tarif du pilotage.

*Réponse à ordre*,—Rapport relatif aux journaux et feuilles périodiques qui ont payé les frais de port, etc.

*Réponse à ordre*,—Correspondance relative au transport de la malle entre *Campbelltown* et *Paspébiac*, etc.

Rapport de la Commission Canadienne relativement à l'exposition Internationale de *Philadelphie*, 1876. (*Non ré-imprimé pour les documents de la session*).

*Réponse à adresse* (Sénat),—Pétition se plaignant de l'injustice faite par la commission du havre de *Montréal*, relativement à la destitution arbitraire de *P. Charbonneau, P. Côté*, et autres, etc.

Rapport du comité spécial de la dernière session, relativement aux intérêts agricoles de la Puissance.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable *M. Macpherson*, du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et des délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre, a présenté son second rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
24 avril, 1877.

Le comité chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et des délibérations du Sénat, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a pris en considération une lettre des sténographes, soumettant un état indiquant de quelle quantité le travail exécuté par eux pendant la présente session a excédé le travail analogue de la dernière session, sur lequel était basée leur soumission, et demandant qu'il leur soit accordé une indemnité raisonnable pour ce surcroît d'ouvrage. Votre comité a reçu aussi des mêmes parties des soumissions portant l'offre de faire un compte-rendu sténographique des débats du Sénat durant la prochaine session dans la même forme que cette année, qui est celle adoptée par la Chambre des Communes, et votre comité a décidé de recommander à votre honorable Chambre que la soumission qui accompagne ce rapport soit acceptée, et que le président de votre comité soit autorisé à allouer aux sténographes à l'expiration de la présente session telle somme additionnelle, de \$750 au plus, qu'il jugera raisonnable, à titre de compensation pour leur surcroît de travail.

Le tout respectueusement soumis.

D. A. MACPHERSON,  
*Président.*

*Au président du comité spécial du compte-rendu des débats :*

HONORABLE MONSIEUR,—Nous offrons et prenons l'engagement d'exécuter le compte-rendu sténographique des discours prononcés en anglais et en français au Sénat, pendant la prochaine session, et de le publier dans la forme du Hansard aux conditions suivantes, savoir :

1o. L'édition sera de 1200 exemplaires, dont 700 seront distribués en feuilles au fur et à mesure de l'impression pendant la session, et les 500 exemplaires restants seront reliés en volumes, et livrés au greffier du Sénat, aussitôt que possible après la clôture de la session.

2o. Le caractère, le papier et la reliure seront semblables à ceux du Hansard de la Chambre des Communes pour la session de 1876, et les volumes seront pourvus d'un in lex convenable.

3o. Nous fournirons à messieurs les sénateurs l'occasion de revoir leurs discours avant de les publier, s'ils le désirent.

4o. Nous préparerons chaque jour pour la presse associée un sommaire des débats et des opérations de la séance.

5o. Nous consacrerons tout notre temps pendant la durée de la session à l'exécution du travail que nous offrons d'entreprendre, et que nous nous engageons à faire nous-mêmes, à la satisfaction du Sénat.

6o. Nous exécuterons tout ce service moyennant la somme de quatre mille piastres, à moins que le volume n'excède cinq cents pages, auquel cas nous devons recevoir \$3.25 par chaque page additionnelle, et nous nous engageons à faire une déduction correspondante par page, pour chaque page en moins de 500 jusqu'à 300.

70. Nous devons recevoir deux cents piastres par semaine durant la session, et la balance contre livraison des 500 volumes reliés au greffier du Sénat.

80. Si le Sénat fournissait le papier, la valeur en serait déduite du montant ci-dessus.

90. Les 700 exemplaires à distribuer durant la session seront délivrés à tout employé du Sénat, désigné pour les recevoir.

Nous avons l'honneur d'être, etc., etc.

A. ET GEO. C. HOLLAND.

OTTAWA, 20 avril, 1877.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :

*Qu'il soit résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif d'équité,

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item des ordres du jour, et qu'il ait priorité sur les avis de motions.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte du pilotage de 1875."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

*Ordonné*, que le bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 8, après "suit" insérez les clauses A et B.

*Clause A.*

"La section soixante et quinze de l'acte du pilotage, 1873, est par le présent amendée par la radiation des mots: "deux lumières (dans le présent acte appelées "lumières de pilote), l'une au-dessus de l'autre, la lumière supérieure blanche et l'autre rouge," et par la substitution, au lieu et place, des mots suivants: "une lumière blanche (dans le présent acte appelée lumière de pilote)," et par la radiation des mots: "les lumières de pilote" partout où ils se rencontrent ailleurs dans la dite section, et la substitution au lieu et place des mots: "la lumière de pilote."

*Clause B.*

"Les sections 78 et 79 du dit acte sont par le présent amendées par la radiation des mots: "des lumières" et par la substitution des mots: "une lumière", dans chacune d'elles."

La première clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 9, après "acte" insérez "de 1875."

Il a été proposé que la dite clause soit de nouveau amendée comme suit :  
 “ Page 1, ligne 20, retranchez depuis “ pilotage ” jusqu’à “ Nul ” dans la 30e ligne.  
 Objection ayant été faite à la dite motion, le comité s’est divisé :

CONTENTS : 10.

NON-CONTENTS : 30

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Il a été alors proposé que la dite clause soit de nouveau amendée comme suit :

Page 1, ligne 29, après “ seront ” insérez “ pourvu toujours que tout bâtiment à  
 “ vapeur possédé en entier ou pour la plus grande partie en *Canada* soit exempt des  
 “ droits de pilotage dans les ports d’*Halifax* et de *Pictou* ainsi que dans la circon-  
 “ cription de pilotage de *Sydney*.”

Objection ayant été faite à la dite motion, le comité s’est divisé-

CONTENTS : 9.

NON-CONTENTS : 24

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La dite clause a été alors agréée avec le nouvel amendement qui suit :

Page 1, ligne 22, après “ *Sydney* ” insérez “ de *Miramichi*.”

La seconde clause a été lue et agréée avec l’amendement suivant :

Page 1, ligne 30, après “ navire ” insérez “ sujet aux droits de pilotage.”

La troisième clause a été lue et agréée sans amendement.

Le préambule a été lu de nouveau et amendé comme suit :

Page 1, ligne 1, après “ amender ” insérez : “ l’acte du pilotage de 1873, et aussi ”

Page 1, ligne 5, après “ pilotage ” insérez : “ et sous d’autres rapports.”

Le titre a été amendé comme suit :

Retranchez “ l’acte du pilotage de 1875 ” et insérez “ les actes du pilotage de-  
 1873 et de 1875.”

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et  
 L’honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu’il avait  
 examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport avec divers amende-  
 ments.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendement étant lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Pelletier*, secondé par l’honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :  
 “ Acte concernant les Grands Sceaux des Provinces du *Canada* autres qu’*Ontario* et  
*Québec*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Scott*, secondé par l’honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :  
 “ Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l’administration et à  
 l’amélioration du havre de *Québec*, ainsi que l’acte concernant le Pilotage de 1873,”  
 auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte de faillite de 1875 et l'acte qui l'amende," —et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la province d'Ontario"—et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé l'amendement fait par le Sénat, au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de transport du *Canada*," et informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 24. retranchez "et mettre en activité tous chemins de fer" et remplacez les par le mot "tous."

L'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé,

Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre d'hui en six mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Avec la permission de la Chambre,

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que la cinquante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que tous les honoraires payés soient remis au pétitionnaire.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 8 mars 1877, pour prier Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant le nombre et les noms des personnes qui ont voyagé gratuitement sur le chemin de fer Intercolonial et les embranchements de ce chemin, du 1er janvier 1876, au 1er mars 1877, et faisant connaître par l'autorité de qui et pour quelles raisons des passes gratuites ont été données ;—aussi, un état détaillé des accidents arrivés à des trains, avec indication de la cause de ces accidents et des pertes causées au Revenu pour la réparation des dommages qui en ont résulté, pendant la même période ;—aussi, un état des salaires annuels ou mensuels, suivant le cas, et des émoluments ou profits éventuels que reçoivent le surintendant général et tous les autres officiers et employés du dit chemin, y compris les conducteurs de trains, les chefs de gare et les agents pour la vente des billets ;—aussi, un état faisant connaître le coût du wagon-palais à l'usage des surintendants, y compris le travail exécuté pour sa confection par des ouvriers à la solde des autorités du chemin de fer ; la dépense supplémentaire occasionnée par la circulation de ce wagon-palais ; l'usage auquel il a servi, ainsi que le nombre et les noms des personnes qui ont été admises à y prendre place, sans inclure les noms des personnes accompagnant le surintendant général.

*Ordonné*, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 25.)

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Trudel*, en amendement à la motion de l'honorable M. *Scott*, que le

bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes," tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement, savoir :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois présentement, mais qu'il soit amendé de nouveau comme suit :

Page 5, ligne 35, après " primitives " insérez la clause C :

*Clause C.*

" Aussitôt après l'émission des dites lettres patentes, il sera du devoir de la compagnie de déposer au bureau du protonotaire ou du greffier de toute Cour de première instance, dans la circonscription de laquelle est situé le siège d'affaires de la compagnie ou un de ses bureaux, une déclaration indiquant :

" 1o. Le nom de la compagnie ;

" 2o. La date des lettres patentes lui conférant l'existence légale ;

" 3o. L'époque de la publication dans la *Gazette du Canada* des avis, suivant les formules A, B, C.

" 4o. Le lieu du siège principal de la compagnie ;

" 5o. Le nom de son président et de son secrétaire, et de tout officier à qui d'après la loi et les dites lettres patentes, doivent être signifiées les sommations ou procédures judiciaires, de manière à assigner régulièrement la dite compagnie ou à la mettre en demeure de remplir quelque-une de ses obligations.

" A défaut de déposer ainsi la dite déclaration dans le délai d'un mois de son entrée en opération, la dite compagnie encourra une amende de cent piastres, recouvrable par toute partie plaignante à son profit."

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale savoir : que le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constituées par lettres patentes," tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement,

Elle a été résolue dans l'affirmative et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant les amendements faits par le Sénat au bill envoyé de la Chambre des Communes, intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour en changer le nom en celui de " compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," à l'exception du troisième amendement qu'elle refuse d'agréer.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

*Résolu*,—Que cette Chambre n'insiste pas sur son troisième amendement au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du *Canada*, et pour en changer le nom en celui de " compagnie d'assurance dite l'Union du *Canada*," que les Communes refusent d'agréer.

*Ordonné*, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes, agréant les amendements faits par le Sénat au bill envoyé par la Chambre des Communes, intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer

“ La Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée),” à l’exception du sixième et du septième qu’elle refuse d’agréer,  
 Sur motion de l’honorable M. *McMaster*, secondé par l’honorable M. *Penny*, il a été

*Résolu*,—Que cette Chambre n’insiste pas sur le sixième amendement, au bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte incorporant la Compagnie de Placement Britannique, Canadienne (responsabilité limitée),” que la Chambre des Communes refuse d’agréer, mais insiste sur le septième pour la raison suivante :

Que l’objet du septième amendement, est de rendre ce bill conforme à l’acte général de cette session concernant les compagnies par actions.

*Ordonné*, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l’un des maîtres en chancellerie.

L’ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes, agréant les amendements faits par le Sénat, au bill envoyé de la Chambre des Communes, intitulé : “ Acte pour amender l’acte intitulé : Acte pour incorporer la compagnie de Placements de *Londres* et d’*Ontario* (à responsabilité limitée),” à l’exception du deuxième amendement qu’elle refuse d’agréer,

Sur motion de l’honorable M. *Campbell*, secondé par l’honorable M. *Bourinot*, il a été

*Résolu*,—Que cette Chambre n’insiste pas sur son deuxième amendement au bill intitulé : “ Acte pour amender l’Acte intitulé : Acte pour incorporer la compagnie de Placements de *Londres* et d’*Ontario* (à responsabilité limitée),” que la Chambre des Communes refuse d’agréer.

*Ordonné*, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes, par l’un des maîtres en Chancellerie.

Alors, sur motion de l’honorable M. *Wark*, secondé par l’honorable M. *Bureau*, La Chambre s’est ajournée.

## Mercredi, 25 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L’honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

*Aikins,*  
*Alexander,*  
*Archibald,*  
*Armand,*  
*Baillargeon,*  
*Bellerose,*  
*Benson,*  
*Botsford,*  
*Bourinot,*  
*Bureau,*  
*Campbell,*  
*Carrall,*  
*Chaffers,*  
*Chapais,*  
*Chinic,*

*Cochrane,*  
*Cormier,*  
*Dickey,*  
*Dickson,*  
*Dumouchel,*  
*Fabre,*  
*Ferguson,*  
*Ferrier,*  
*Flint,*  
*Girard,*  
*Grant,*  
*Guévremont,*  
*Hamilton (Kingston),*  
*Haviland,*  
*Haythorne,*

*Hope,*  
*Kaulbach,*  
*Leonard,*  
*McDonald,*  
*McMaster,*  
*Macpherson,*  
*Miller,*  
*Montgomery,*  
*Muirhead,*  
*Paquet,*  
*Pelletier,*  
*Penny,*  
*Power,*  
*Pozor,*

*Read,*  
*Reesor,*  
*Ryan,*  
*Scott,*  
*Seymour,*  
*Shaw,*  
*Simpson,*  
*Skead,*  
*Stevens,*  
*Sutherland*  
*Trudel,*  
*Vidal,*  
*Wark,*  
*Wilmot.*

PRIÈRES :

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de construction *St. Jacques* comme société de construction permanente, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 6, après "société" insérez "qui sont conformes à la loi."

Page 3, ligne 4, après "susdit" insérez "le tout en conformité des dispositions de la première section du présent acte."

Page 4, ligne 27, retranchez depuis "permanents" jusqu'à la fin du bill.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte trente-sept *Victoria*, chapitre cinquante, concernant les sociétés permanentes de construction dans *Ontario*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 35, après "susdit" insérez clause A.

#### Clause A.

"Le changement de nom d'une société sous les dispositions du présent acte ne portera en rien atteinte aux droits ou obligations de cette société, et toutes procédures dures pourront être continuées ou commencées par ou contre cette société sous son nouveau nom comme elles auraient pu l'être par ou contre elle sous son premier nom."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer "La

compagnie de suretés canadiennes (à responsabilité limitée),” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 13, après “doutes” insérez “raisonnables.”

Page 3, ligne 17, après “faits” insérez “avec le nombre des actions qui appartenaient auparavant à la partie au nom de laquelle ces actions sont inscrites sur les livres de la compagnie.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d’eux ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l’honorable M. *Ryan*, secondé par l’honorable M. *Aikins*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L’honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: “Acte pour incorporer la Société de construction de la Puissance, sous le nom de Compagnie de prêts hypothécaires de la Puissance, et pour d’autres fins,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 25, après “Puissance” insérez “et sera assujétie à tous les engagements que cette société a maintenant.”

Page 1, ligne 32, retranchez “ou” et insérez “et.”

Page 1, ligne 35, retranchez “et y seront investis” et insérez: “qui en sera investie et sera tenue, pour la totalité des dettes et obligations de la société.”

Page 1, ligne 37, à “mais” substituez “et.”

Page 2, ligne 11, après “contraires” insérez “à la loi.”

Page 2, ligne 20, à “mai” substituez “juin.”

Page 2, ligne 42, à “mai” substituez “juin.”

Page 3, ligne 9, après “société” insérez “ainsi qu’il est dit ci-dessus.”

Page 3, ligne 12, après “société” insérez “conformément à la loi.”

Page 4, ligne 33, après “règlements” insérez “qui ne seront pas contraires à la loi ni incompatibles avec les dispositions du présent acte.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d’eux ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l’honorable M. *Bellerose*, secondé par l’honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu’amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé, Que lorsque la Chambre s'ajournera elle reste ajournée à ce soir, à 8 heures, et que la séance de ce soir soit une séance distincte, et que demain et chaque jour de séance subséquent, il y ait deux séances distinctes de cette Chambre, l'une de trois à six heures p. m., à moins que la Chambre s'ajourne plus tôt, et l'autre à sept heures et demi p.m.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le temps fixé pour recevoir les rapports du comité des ordres permanents et des bills privés, et du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, soit prolongé jusqu'à vendredi prochain, le 27 du courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement. Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour conférer les propriétés et pouvoirs de la compagnie par actions du havre et du chemin de *Pickering* à *Joseph Harris McClellan*," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read*:

*Qu'il soit résolu*.—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Hope*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre, et qu'il soit le premier item des ordres du jour, et qu'il ait priorité sur les avis de motions.

Alors sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, La Chambre s'est ajournée.

A huit heures du soir la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>	

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du pilotage de 1875," tel qu'amendé,

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et des délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre,

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Miller*,

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du neuvième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les grands-sceaux des provinces du Canada, autres qu'*Ontario* et *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du navire de *Québec*, ainsi que l'Acte concernant le pilotage de 1873,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :

*Qu'il soit résolu*.—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item des ordres du jour, et qu'il ait priorité sur les avis de motions.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Alexander*,

La Chambre s'est ajournée.

## Jeudi, 26 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i> <i>Alexander,</i> <i>Archibald,</i> <i>Armand,</i> <i>Baillargeon,</i> <i>Bellerose,</i> <i>Botsford,</i> <i>Bourinot,</i> <i>Bureau,</i> <i>Campbell,</i> <i>Carrall,</i> <i>Chaffers,</i> <i>Chapais,</i> <i>Chinic,</i>	<i>Cormier,</i> <i>Dickey,</i> <i>Dickson,</i> <i>Dumouchel,</i> <i>Fabre,</i> <i>Ferguson,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Flint,</i> <i>Girard,</i> <i>Guévremont,</i> <i>Hamilton (Kingston),</i> <i>Haviland,</i> <i>Haythorne,</i> <i>Hope,</i>	<i>Kaulbach,</i> <i>Leonard,</i> <i>McDonald (Toronto),</i> <i>McMaster,</i> <i>Macpherson,</i> <i>Miller,</i> <i>Montgomery,</i> <i>Muirhead,</i> <i>Pâquet,</i> <i>Pelletier,</i> <i>Penny,</i> <i>Power,</i> <i>Pozer,</i>	<i>Read,</i> <i>Reesor,</i> <i>Ryan,</i> <i>Scott,</i> <i>Shaw,</i> <i>Simpson,</i> <i>Skead,</i> <i>Stevens,</i> <i>Sutherland,</i> <i>Trudel,</i> <i>Vidal,</i> <i>Wark,</i> <i>Wilmot.</i>
--	--	---	---

### PRIÈRES :

L'honorable M. *Campbell*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 14. }  
 Page 2, ligne 24. }  
 Page 2, ligne 27. } Après " livres " insérez : " sterling."  
 Page 2, ligne 31. }  
 Page 2, ligne 46. }

Page 5, lignes 45 et 49, après " livres " insérez : " sterling."

Page 6, lignes 1 et 2, retranchez : " présents ou représentés " et insérez : " présents en personne ou représentés par fondés de procuration."

*Dans le préambule.*

Page 1, ligne 5, après " livres " insérez " sterling."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Campbell*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez "foncières" et insérez "immobilières."

Page 1, ligne 16, retranchez "hypothécaires" et insérez "immobilières."

Page 4, ligne 18, retranchez "foncières" et insérez "immobilières."

Page 4, ligne 31, retranchez depuis "dans" jusqu'à "la" dans la 33e ligne et insérez "l'Acte d'hypothèque ou l'acte de transport d'hypothèque à frirre relativement à la dite propriété immobilière."

Page 4, ligne 37, retranchez "tels biens-fonds" et insérez "telles propriétés immobilières."

Page 4, ligne 40, retranchez depuis "ou" où ce mot se rencontre la première fois, jusqu'à "pour," dans la 41e ligne, et insérez "qu'elle pourra acquérir comme propriétés hypothéquées en sa faveur."

Page 5, ligne 6, retranchez "mortgages en équité" et insérez "garantie."

Page 5, ligne 7, retranchez "tous titres, actes, documents" et insérez "toutes".

Page 8, ligne 22, après "immobilières" insérez "et" et retranchez "et mixtes"

Page 9, ligne 13, retranchez "foncières" et insérez "immobilières."

Page 9, ligne 15, après "versements" insérez "So. Le montant possédé à titre de dépôts."

Page 10, ligne 23, après "soixante dix-huit" insérez "s'il agit d'une société qui existe dans une cité ou une ville incorporée, et à compter du premier jour de juillet mil huit cent-soixante et dix-neuf, s'il s'agit d'une société qui existe ailleurs que dans une cité ou une ville incorporée."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Reesor*, du comité spécial chargé de faire une enquête sur le chauffage et la ventilation de la salle des séances et des salles de comités du Sénat, a présenté son premier rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
26 Avril, 1877.

Le comité du Sénat chargé de faire une enquête sur le chauffage et la ventilation de la salle des séances et des salles de comités du Sénat, a l'honneur de présenter son premier rapport :

Après s'être soigneusement enquis des choses, votre comité est d'opinion que l'insuffisance de la ventilation et le mauvais air qui pénètre dans la salle des séances et les chambres de comité ont plutôt pour cause les émanations impures produites par les grandes cuisines et les cabinets dans le sous sol de l'édifice, que des émanations venant du conduit d'air froid, bien que le comité n'approuve aucunement le mode de ventiler un édifice au moyen d'un passage souterrain.

Votre comité a aussi constaté que les moyens qu'offrent les ventilateurs ou les tuyaux échauffés d'aération ne sont pas suffisants pour chasser le mauvais air, et que dans quelques salles de comités, il n'existe aucun moyen commode de ventilation directe, ou de contrôle de la chaleur.

En conséquence, votre comité recommande que les appareils actuels de chauffage et de ventilation soient améliorés de manière à en rendre le fonctionnement efficace, plutôt que de changer tout le système actuel de ventilation, avant d'en avoir fait une épreuve décisive. Dans ce but, votre comité recommande :

1o. Que les tuyaux pour l'échappement de l'air impur soient améliorés de manière à suffire en tout temps ;

2o. Que des moyens de ventilation soient pratiqués dans les fenêtres des chambres de comité et des bureaux qui n'en sont pas encore fournies.

3o. Que l'on donne aux effluves des cuisines dans le sous sol, une issue qui les empêche de se répandre dans les autres parties de l'édifice.

4o. Que l'on introduise dans l'appareil calorifère, les améliorations nécessaires pour pouvoir régler la chaleur dans les chambres de comité.

5o. Qu'une cheminée d'aérage soit appliquée à l'égoût.

Votre comité pense qu'au moyen de ces améliorations et avec un peu plus de soin et d'attention de la part de ceux qui sont chargés du service, on obtiendrait un changement sensible pour le mieux.

Le tout respectueusement soumis.

DAVID REESOR,  
*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Aikins*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son dixième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,  
25 avril, 1877.

Le comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement présente, comme son dixième rapport, ce qui suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

*Réponse* (en partie) à l'ordre de la Chambre du 21 février dernier relativement aux divisions intérieures et extérieures du service civil par départements, etc. (Disposé en forme de tableaux et condensé.)

*Réponse à ordre*, montrant la quantité de rails enlevés des chemins de fer du gouvernement, et les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés.

*Réponse à ordre*.—Noms des vétérans qui ont prouvé leur droit de partager dans l'octroi des \$50,000 votés à la dernière session en faveur des miliciens de 1812-15.

*Réponse à ordre*.—Valeur du bétail importé dans et exporté de chaque province, entre le 1er janvier 1875 et le 1er janvier 1877, et valeur des viandes importées et exportées.

*Rapport* du comité permanent de l'immigration et de la colonisation, avec une carte géographique (édition de 15,000).

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

*Réponse à adresse*.—Rapports que la compagnie d'assurance Royale Canadienne peut avoir faits conformément à la 36 *Victoria*, chapitre 99, section 16, etc.

*Réponse et réponse supplémentaire à adresse*.—État des propriétés et du passif et de l'actif de la compagnie "le Crédit Foncier du *Bas-Canada*."

*Réponse à ordre*.—Argent payé par le steamer "*Chambly*" et le steamer "*Cultivateur*," à l'écluse de *St. Ours*, sur la rivière *Chambly*, durant la saison de 1875.

*Réponse à ordre*.—Sommes payées pour services et dépenses légales dans l'*Île du Prince-Edouard*, du 1er janvier, 1874 jusqu'à présent.

*Réponse à ordre*.—Correspondance relative à l'approvisionnement de charbon et d'eau pour le sifflet à vapeur du *Cap d'Or*, etc.

*Réponse à ordre*.—Noms et date de nomination des maîtres de havre à *Sorel*, *St. Jean*, *Trois-Rivières* et *Lachine*, dans la province de *Québec*, avec état des honoraires perçus par eux.

*Réponse à ordre*.—Soumissions reçues pour le contrat No. 15 du chemin de fer canadien du *Pacifique*, etc. (Dans son huitième rapport le comité a recommandé que ce rapport fut imprimé, mais après un nouvel examen, il est d'opinion qu'il ne doit pas l'être).

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Girard*, du comité chargé de recueillir des renseignements et faire rapport : 1o. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Kewatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba* pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes ; 2o. Sur le coût de construction de chaque de ces lignes ; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport pécuniaire que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces,—et autorisé d'examiner toutes les questions se rattachant à l'achat de terrain à *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*, d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, d'examiner les témoins sous serment et d'en faire rapport

pendant cette session avec toute la diligence convenable, a présenté son troisième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
26 Avril, 1877.

Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements et faire rapport : 1o Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Kéwatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba*, pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes ; 2o. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes ; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport pécuniaire que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a consacré beaucoup de temps et d'attention à l'étude de la question qui lui a été soumise par l'ordre de renvoi. Il a interrogé de nombreux témoins, pour la plupart ingénieurs et arpenteurs. Au nombre des premiers, se trouvait l'ingénieur en chef du gouvernement, *M. Sandford Fleming*.

Votre comité a l'honneur d'apporter ci-joints les témoignages recueillis.

1o. En ce qui regarde la ligne entre *Kéwatin* et *Selkirk*, votre comité expose que les travaux, étant donnés à l'entreprise et exécutés déjà en partie sur certains points, et la dépense faite s'élevant à la somme de \$260,000, il ne croit devoir recommander aucun changement.

2o. Quant à la différence de longueur entre le tracé de *Kéwatin* à *Caerlaverock*, point d'arrivée qui peut être regardé comme commun à ce tracé et à la route plus méridionale qui serait, à ce que l'on suppose, préférable, parce qu'elle serait plus courte, plus facile à construire et qu'elle traverserait un pays plus fertile et plus colonisable, votre comité expose que la longueur exacte de la ligne tracée est connue (elle est de 619 milles) mais que la longueur de la ligne proposée ne peut être évaluée que par un mesurage rectiligne sur les cartes et que si l'on adopte une estimation faite sur cette base, sans tenir compte des courbes, il se trouvera que la longueur des deux lignes est presque égale. Un état soumis à votre comité porte la longueur du tracé de *Selkirk* à *Caerlaverock*, au coude nord de la *Saskatchewan* à 505 milles, et celle de la ligne proposée à 503 milles. D'après un autre état, la différence de longueur en faveur de la route méridionale est de 11 milles.

3o. Il est impossible de rien préciser au sujet du coût de la construction respective des deux lignes, d'autant que la ligne méridionale proposée n'a pas été tracée. Il n'a été fait au sud du chemin de voitures le long de la petite *Saskatchewan* aucune exploration technique. A cause des indices défavorables qui se présentaient dans cette localité, on a cru devoir adopter le tracé actuel. Votre comité a néanmoins recueilli beaucoup de renseignements qui le portent à croire qu'il est possible de trouver une route favorable passant à travers un bon pays, exempt de plusieurs des difficultés qui ont décidé l'ingénieur en chef d'abandonner l'idée de chercher une route praticable au sud du lac *Manitoba*.

A l'égard de la qualité des terres dans le voisinage des deux lignes respectives, au point de vue de la colonisation, votre comité ne peut exprimer qu'une opinion générale. Qu'il y ait une vaste étendue de terres colonisées et colonisables d'une fertilité qui ne saurait être surpassée dans la province de *Manitoba*, c'est là un fait connu de tout le monde. Les meilleures de ces terres seraient traversées par la ligne proposée, mais au-delà et à l'ouest des districts peuplés et argentés, le sol offre une grande variété de terrains.

Sur le tracé actuel, on arrive à quelques endroits fertiles au-delà de *Selkirk*, et on rencontre des étendues fertiles considérables dans le voisinage des rives nord-

ouest du lac *Manitoba*, autour du lac *Dauphin* et dans la vallée de la rivière du *Cygne*. Il croît aussi des bois très-utiles entre *Selkirk* et *Northcote*, tandis que plus à l'ouest la ligne traverse une grande région propre à la colonisation.

50. Votre comité fait remarquer que l'ingénieur en chef reste d'opinion que le tracé actuel est, à tout prendre, le meilleur qu'on puisse choisir. Sans mettre en question l'exactitude de cette opinion, mais en présence du fait qu'une route méridionale traverserait une contrée fertile, habitée par des colons prospères qui contribueraient beaucoup au succès de l'exploitation de la ligne, et dont on ne doit pas perdre de vue l'intérêt, en tant qu'il est compatible avec celui du public ; en présence aussi du fait que la dite route pourrait peut-être coûter moins cher que le tracé actuel, votre comité émet l'avis qu'il soit fait, dans le courant de l'été prochain, une exploration technique de la route méridionale, en traversant la petite *Saskatchewan* à la distance de dix à quinze milles au sud du chemin de voitures en se dirigeant de là vers l'ouest et le nord-ouest jusqu'à un point sur l'*Assiniboine*, situé au-dessus du confluent de la rivière qu'*Appelle*, de là vers le nord-ouest par les *Touchwood Hills* jusqu'au coude de la *Saskatchewan* nord, à *Caerlaverock*, sur le tracé actuel.

Votre comité croit devoir, pour toutes ces raisons, exprimer l'avis ci-dessus, qui est conforme au désir de la population de *Manitoba*, d'autant que l'ingénieur en chef a déclaré que cette exploration pourrait être exécutée par deux troupes d'ingénieurs dans le cours d'une seule saison, moyennant une dépense modérée.

Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,  
*Président.*

(*Pour témoignages, etc., voir Appendice No. 1.*)

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

*Qu'il soit Résolu*,—Qu'aucune réponse n'ayant été faite à l'adresse du Sénat, adoptée le 8 mars, et portant demande de renseignements relatifs au chemin de fer Intercolonial, cette Chambre a été privée de l'occasion d'exercer un de ses privilèges inhérents, celui de s'enquérir de la manière dont l'un des travaux publics de la Puissance est administré.

Après débat,

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*, ainsi que l'Acte concernant le Pilotage de 1873,"

L'honorable M. *Pelletier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Scott*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,  
MERCREDI, 25 avril, 1877.

*Résolu*,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet du septième amendement fait par leurs

Honneurs au bill No. 29, intitulé : “ Acte pour amender l’acte pour incorporer la compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), ” et qu’elle a adopté le dit septième amendement.

*Ordonné*, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,  
*Greffier des Communes.*

Et il s’est retiré.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant les compagnies par actions constitués par lettre patentes.”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer “ la société de construction *St. Jacques* ” comme société de construction permanente, et pour d’autres fins.”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules.

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte trente-sept *Victoria*, chapitre cinquante, concernant les sociétés permanentes de construction dans *Ontario*.”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de sûretés canadiennes (à responsabilité limitée).”

Et aussi, le bill intitulé : “ Acte pour amender et refondre les actes concernant les droits de douane, ” et pour informer cette Chambre qu’elle a agréé aux amendements faits par le Sénat à ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte à l’effet d’amender l’acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l’administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d’*Ontario*, ” et pour informer cette Chambre qu’elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 20, après “ suit ” insérez clause A.

*Clause A.*

“ Nonobstant ce qui est porté par la douzième section du dit acte, toute société “ ayant un capital versé, fixe et permanent de cent mille piastres, non susceptible “ d’être retiré, pourra exercer les pouvoirs conférés par la sixième section du dit acte, “ et l’expression “ société ” employée dans le dit acte et le présent acte, sera inter- “ prétée comme s’étendant à toute société qu’a en vue la présente section.”

Page 1, ligne 38. Retranchez depuis “ actions ” jusqu’à “ Est ” dans la page 2, ligne 13, et insérez : “ pourvu toujours, que dans le cas où une compagnie maintenant “ incorporée profiterait des dispositions du présent acte relativement au plus ample “ pouvoir d’emprunter sur débentures, rien de contenu au présent acte ne sera censé “ porter en quoi que ce soit, atteinte ou préjudice au droit des porteurs de débentures “ émises par la dite compagnie.

*Dans le préambule.*

Page 1, ligne 18, après “ étendue ” insérez : “ et que les sociétés ayant un capital “ versé, fixe et permanent, non susceptible d’être retiré, de cent mille piastres, soient “ revêtues des pouvoirs conférés par la sixième section du dit acte.”

Sur motion de l’honorable M. *Macpherson*, secondé par l’honorable M. *Campbell*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'*Ontario* et *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-et-un *Victoria*, chapitre cinq, intitulé : " Acte concernant la perception et l'administration du Revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :

*Qu'il soit Résolu*,—Que cette Chambre est d'opinion que les intérêts actuels et futurs de nos industries manufacturières et agricoles réclament l'adoption d'une politique nationale tendant, soit à obtenir la réciprocité commerciale avec les *Etats-Unis*, soit à établir en *Canada* un tarif de réciprocité.

Après de nouveaux débats,

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Wark*, a proposé,

Que cette Chambre s'ajourne maintenant et reste ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 27 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général, lui annonçant l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger le Parlement de la Puissance, samedi le 28 courant, à trois heures de l'après-midi.

L'honorable M. *Guévremont*, du comité spécial chargé de s'enquérir des causes des destitutions de *Pierre Côté*, de *Pierre Charbonneau* et autres, par les commissaires du havre de *Montréal* ou par leurs employés, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et de faire rapport de temps à autre, et d'interroger des témoins sous serment, et autorisé à s'enquérir de tous les plaintes, accusations, etc., portées contre la dite commission du havre de *Montréal* et formulées dans les divers documents qui ont déjà été présentés à cette Chambre, en tant qu'elles ont rapport au cas de *Pierre Côté*, *Pierre Charbonneau* et autres, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
27 avril, 1877.

Le comité spécial chargé de s'enquérir des causes des destitutions de *Pierre Côté*, de *Pierre Charbonneau* et autres, par les commissaires du havre de *Montréal*, ou par leurs employés, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et de faire rapport de temps à autre, et d'interroger des témoins sous serment, et autorisé à s'enquérir de toutes les plaintes, accusations, etc., portées contre la dite commission du havre de *Montréal*, et formulées dans les divers documents qui ont déjà été présentés à cette

Chambre, en tant qu'elles ont rapport au cas de *Pierre Côté, Pierre Charbonneau* et autres, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son rapport :

Conformément aux ordres de renvoi de votre honorable Chambre du 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> jours d'avril courant, votre comité a examiné sous serment, plusieurs des témoins cités devant lui par les pétitionnaires et par les commissaires du havre de *Montréal*. Les témoignages des dits témoins ont été pris par écrit et sont ci-annexés avec les pièces produites devant votre comité.

La session étant sur le point de se terminer et le temps nécessaire pour compléter l'enquête commencée étant insuffisant, votre comité a cru devoir suspendre l'examen des témoins pour la présente session. Votre comité recommande que le rapport, les témoignages et les pièces produites devant le comité soient imprimés pour l'usage des membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. B. GUÉVREMONT,  
*Président.*

(*Pour témoignages et documents, voir appendice No. 2.*)

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, il a été

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Girard*, du comité chargé de recueillir des renseignements et faire rapport: 1<sup>o</sup>. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Kéwatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba* pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes; 2<sup>o</sup>. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport pécuniaire que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces,—et autorisé d'examiner toutes les questions se rattachant à l'achat de terrain à *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*, d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, d'examiner les témoins sous serment et d'en faire rapport pendant cette session avec toute la diligence convenable,—a présenté son premier rapport sur le sujet mentionné dans la dernière partie de ce dit ordre de renvoi.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
27 avril, 1877.

Le comité spécial chargé de recueillir des renseignements et faire rapport: 1<sup>o</sup>. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Kéwatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba* pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes; 2<sup>o</sup>. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport pécuniaire que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces,—et autorisé d'examiner toutes les questions se rattachant à l'achat de terrain à *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*, d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, d'examiner les témoins sous serment et d'en faire rapport pendant cette session avec toute la diligence convenable, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport sur le sujet de la dernière partie de l'ordre de renvoi :

Votre comité a recueilli quelques renseignements, mais la session est maintenant trop avancée pour qu'il puisse continuer son enquête, et il recommande que les pro-

cédures ultérieures soient remises à la prochaine session, pour être alors reprises, conformément aux instructions de votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,  
Président.

(Pour témoignages, voir appendice No 1.)

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Haviland, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Dickey, a proposé :

Que la somme payée au greffier de cette Chambre pendant la dernière session du Parlement, lors de la présentation de la pétition de Robert Campbell, demandant un acte pour la dissolution de son mariage avec Eliza Maria Byrne, soit remboursée au pétitionnaire, pourvu que tous les frais aient été payés.

La question de concours étant mise sur la dite motion la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Scott.—18.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Christie (Président),</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wilmot.—27.</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Read,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une liste de ceux des employés du pénitencier de St. Vincent de Paul, qui ont résignés ou dont les services n'ont plus été requis pendant les derniers dix-huit mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membre du Conseil Privé.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du premier rapport du comité spécial chargé de faire une enquête sur le chauffage et la ventilation de la salle des séances et des salles de comité du Sénat.

Et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du dixième rapport du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité chargé de recueillir des renseignements et faire rapport; 1o. Sur la différence de longueur qu'il y aurait entre la ligne du chemin de fer du *Pacifique*, à partir de *Kéwatin* en allant vers l'ouest, et une ligne plus méridionale passant par *Winnipeg* et au sud du lac *Manitoba* pour aller aboutir au point de rencontre le plus rapproché des deux lignes; 2o. Sur le coût de construction de chacune de ces lignes; sur la qualité des terres le long de ces deux lignes au point de vue de la colonisation, et aussi sur les chances de rapport pécuniaire que présenteraient ces deux lignes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces,—et autorisé d'examiner toutes les questions se rattachant à l'achat de terrain à *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*, d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, d'examiner les témoins sous serment et d'en faire rapport pendant cette session avec toute la diligence convenable,

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Haviland*, a proposé, Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et il a été *Ordonné* en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'inspection du pétrole," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la création du gouvernement contre la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les poids et mesures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu le seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la "société de construction de la Puissance" sous le nom de Compagnie de prêts hypothécaires de la Puissance, et pour d'autres fins," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un Message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender et refondre certains actes concernant les droits de douane et d'accise," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que l'Acte concernant le Pilotage de 1873."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

La seconde clause a été lue et agréée avec l'amendement suivant :

Page 1, ligne 35, après "tonneaux" insérez "et tout ce qui dans la dite section " du dit acte se trouve contenu dans les mots suivants :"

" Sur les effets, denrées et marchandises de toute espèce, y compris le bois en grume et le bois scié et articles en bois de toute espèce importés dans le ou exportés du port de *Québec*, par voie de mer, de ou à tout lieu en dehors de la province de *Québec*, un taux d'un dixième d'un pour cent sur une valeur telle que constatée par la facture," est par le présent abrogé, et la disposition suivante y est substituée :

" Sur les effets, denrées et marchandises, y compris le bois en grume et le bois scié, et articles en bois de toute espèce, importés dans le ou exportés du port de *Québec*, par voie de mer, de ou à tout lieu en dehors de la province de *Québec*, et sur tous tels effets, denrées et marchandises, importés dans le ou exportés du dit port de *Québec* des ou aux *Etats-Unis*, ou importés en transit de tout autre pays par les *Etats-Unis*, soit par voie de mer ou autrement, un taux d'un dixième d'un pour cent sur la valeur, telle que constatée par la facture."

La troisième clause a été lue et agréée.

La quatrième clause a été lue et agréée.

La cinquième clause étant lue, il a été proposé qu'elle soit agréée.

Objection étant faite à la dite motion et la question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans la négative.

La cinquième clause lue et agréée avec l'amendement suivant :

Page 2, ligne 18, après "l'avenir" insérez " et qui devra recevoir l'approbation du gouverneur en conseil."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

*Ordonné*, que les amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, à sa prochaine séance.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec,"

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics,"

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Pelletier*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, a proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en trois mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

#### CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wilmot.—31.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Read,</i>	

#### NON-CONTENTS :

##### Les honorables messieurs

<i>Brown,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Sutherland.</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark.—16.</i>

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant mise sur la question principale, tel qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été.

*Ordonné* en conséquence.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé

Que lorsque cette Chambre s'ajournera à sa prochaine séance elle reste ajournée à demain à dix heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,  
La Chambre s'est ajournée.

A sept heures et demie, la Chambre s'est réunie, et

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon.</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chaffers,</i>			

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé

Que les sténographes qui ont été employés à prendre les témoignages entendus devant le comité chargé de faire une enquête sur le tracé de la ligne du chemin de fer du Pacifique pendant cette session, soient payés pour leurs services sur le certificat du président du comité, au prix alloué par la Chambre des Communes pour ce genre de service.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement,"

L'honorable M. *Scott*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Pelletier*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été sur division résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Alors la Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

(*En comité.*)

---

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender et refondre certains actes concernant les droits de Douane et d'Accise,"

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Pelletier*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'inspection du pétrole."

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les trois premières clauses ont été lues et agréées.

La quatrième clause a été amendée comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez "ne sera pas" et insérez : "sera," et après "étampé" insérez : "en conséquence."

La cinquième clause a été lue et agréée.

La sixième clause a été amendée comme suit :

Page 1, ligne 32, après "inspecté" insérez : "ainsi que du mot 'explosif,' s'il a été trouvé tel."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements étant lus la seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement tel qu'amendé.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant la créance du gouvernement contre la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé

Que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

(*En comité.*)

---

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait

examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les poids et mesures,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Alors, la Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

---

(En Comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

*Ordonné* que le bill soit amendé comme suit :

Page 3, ligne 36	} Rerancez " en gros."
Page 3, ligne 43	
Page 4, ligne 8	
Page 4, ligne 18	

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McDonald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre conformément à l'ordre a procédé à la prise en considération des amendements faits dans le comité général au bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que l'Acte concernant le pilotage de 1873," et

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*."

---

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les quatre premières clauses ont été lues et agréées.

La cinquième clause a été lue et agréée avec les amendements suivants :

Page 1, ligne 30, après " particuliers " insérez : " les ventes, l'enregistrement des transports et l'annulation des ventes seront aussi sujets aux dispositions de l'acte des terres publiques de 1860, 23 *Vict.* ch. 2."

" 3. Pourvu toujours que lorsqu'une ou plusieurs personnes, seront en possession de quelques portions de ces terres, du consentement de la Couronne, si des améliorations ont été faites sur ces terres, ces améliorations seront payées d'après une estimation équitable, avant que la terre ne soit mise à l'enchère publique ; ou la Couronne pourra, par vente privée, vendre la portion ou les portions de terres ainsi possédées à la personne ou aux personnes en possession, sans avoir recours à l'enchère publique.

La sixième clause a été lue et agréée.

L'annexe a été lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

---

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Trudel*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec.”

Aussi le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte du pilotage de 1875.”

Aussi le bill intitulé : “ Acte pour amender l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875.”

Aussi le bill intitulé : “ Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada,” et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits à ces bills sans amendement,

Alors sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Wark*

La Chambre s'est ajournée à demain à dix heures du matin.

## Samedi, 28 Avril, 1877.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Read,</i>	

PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : “ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales, expirant respectivement le 30e jour de juin, 1877, et le 30 juin, 1878, et pour d'autres objets liés au service public,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

*Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que l'Acte concernant le Pilotage de 1873."

Aussi, le bill intitulé: "Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec."

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'inspection du pétrole."

Et aussi, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les poids et mesures," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Read* a proposé :

Qu'il soit enjoint au greffier de payer le compte de *John Sadlier*, pour de l'ouvrage qu'il a fait sous la direction du comité chargé de surveiller la ventilation et le chauffage du Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné* en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été lu par le greffier, et il est comme suit :

### DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies relative à la Commission des Frontières de l'Amérique du Nord, avec le procès verbal des délibérations qui ont eu lieu à une assemblée des Commissaires tenue le 29 de mai dernier.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Ottawa, 28 avril, 1877.

DOWNING STREET,  
1er septembre, 1876.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-jointe, que j'ai reçue du "Foreign Office," d'un rapport rédigé par le major *Cameron*, R.A., donnant un compte-rendu détaillé du travail accompli par la Commission de la Frontière Nord-Américaine,—avec aussi un document qui a été présenté au Parlement, et qui contient le procès-verbal des délibérations des Commissaires à leur réunion tenue le 29 mai dernier.

Les Commissaires anglais et américains ont signé conjointement les 1 feuille, titre cartes indiquées à la marge; elles sont déposées à la bibliothèque du 1 feuille, index "Foreign Office," avec les séries séparées des cartes anglaises et américaines. 24 cartes de détail.

J'ai prié le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères de faire dresser des copies des cartes communes par des personnes compétentes, afin que ces copies puissent être déposées aux archives du *Canada*, et j'ai à ajouter qu'elles vous seront dûment transmises aussitôt que complétées.

J'ai, etc.,  
(Signé),

CARNARVON.

A l'administrateur du gouvernement  
du *Canada*.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederic Temple*, Comte de *Dufferin* Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le comté de *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté de *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. Georges* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône,

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :

Acte pour amender l'acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature.

Acte pour amender l'acte concernant les traitements de certains juges.

Acte pour établir des dispositions pour améliorer la discipline des prisons.

Acte pour établir de meilleures dispositions concernant la Commission Géologique et d'Histoire Naturelle du Canada, et le maintien du musée s'y rattachant.

Acte pour étendre à la province de l'Île du Prince-Edouard certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces du Canada.

Acte pour étendre les dispositions de la section cinquante-six de l'acte trente-quatre *Victoria*, chapitre cinq, intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Acte pour autoriser la Compagnie d'Union de Transport et de Chemin de Fer à réduire son capital versé.

Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du Canada.

Acte pour changer le nom de la compagnie du chemin de fer International de *St. François* et *Mégantic* en celui de Compagnie du chemin de fer International, et pour d'autres fins s'y rattachant.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie d'imprimerie du " *Globe*."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'*Ottawa*, *Vaudreuil* et *Montréal*.

Acte concernant la cession de l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*, et pour amender l' " Acte des Pénitenciers de 1875."

Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime Mutuelle du Canada.

Acte concernant la Banque *Jacques-Cartier*.

Acte pour autoriser et faciliter la liquidation de la Banque Métropolitaine.

Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande Île de *Niagara*.

Acte concernant la procédure et la preuve dans les causes criminelles.

Acte pour amender l'Acte concernant les offenses contre la personne.

Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des Cours Suprême et de l'Echiquier.

Acte pour incorporer l'Association de Secours Mutuels du Service Civil du Canada.

Acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance Royale Canadienne à réduire son capital social, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa.

Acte pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers dans les localités où les prisons communes deviennent temporairement peu sûres.

Acte pour amender "l'Acte des chemins de fer, 1868."

Acte pour étendre l'acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique aux provinces de la Colombie-Britannique et de l'Île du Prince-Edouard.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, dite l'Union.

Acte pour amender l'acte pour supprimer les maisons de jeu.

Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte incorporant la Compagnie Canadienne du Télégraphe de l'Atlantique.

Acte pour incorporer la Compagnie de Traverse du Saint-Laurent et du Chemin de fer du Pacifique.

Acte pour prévenir les jeux sur certaines voies de transport publiques.

Acte concernant les limites de la Province de Manitoba.

Acte pour établir des dispositions pour l'extradition des criminels fugitifs.

Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

Acte pour incorporer la Grange Fédérale des Protecteurs de l'Industrie Agricole du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie du Câble Atlantique Union.

Acte pour autoriser la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville.

Acte pour amender l'Acte de chemin de fer et du pont du Coteau et de la ligne provinciale.

Acte pour dissiper des doutes touchant le droit de vote des actionnaires de certaines banques.

Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie de Houille et de chemin de fer de Springhill et Parrsborough (à responsabilité limitée.)

Acte pour amender "l'Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Acte pour autoriser le transfert de l'embranchement de Truro à Pictou du chemin de fer Intercolonial, à la personne ou compagnie qui construira un chemin de fer de New-Glasgow au Détroit de Canso, et établira un passage d'eau convenable sur le détroit.

Acte pour pourvoir à l'emploi, en dehors des murs des prisons communes, des prisonniers qui y sont incarcérés.

Acte portant de nouvelles dispositions pour le paiement de la milice active lorsqu'elle est appelée, en certains cas, à prêter main-forte à l'autorité civile.

Acte pour amender la loi concernant les appels des convictions prononcées ou des ordres décernés par les Juges de Paix.

Acte pour amender l'Acte concernant la Compagnie Canadienne pour la fabrication des locomotives et machines.

Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Castor et de Toronto contre l'Incendie.

Acte pour amender l'acte pour incorporer "La Compagnie du Pont de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé."

Acte concernant les péages dans le havre de Montréal.

Acte à l'effet d'amender l'Acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement La Nationale (à responsabilité limitée).

Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu.

Acte pour abroger certaines lois déclarant criminelles les violations de contrat de louage de service personnel, et pour pourvoir à la punition de certaines violations de contrat.

Acte pour transférer l'administration de certains havres, quais et brise-lames du département des Travaux Publics au département de la Marine et des Pêcheries.

Acte pour amender l'acte du Bureau des Postes, 1875.

Acte pour amender l'acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction.

Acte pour pourvoir au paiement des frais de route des juges des cours de district ou de comté dans la province de la Colombie-Britannique.

Acte concernant le mesurage des bâtiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant Province du Canada.

Acte pour amender " l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur."

Acte pour amender et refondre certains actes concernant l'Assurance.

Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre les Accidents dite l'Union du Canada, et pour en changer le nom en celui de " Compagnie d'Assurance dite l'Union du Canada."

Acte concernant les Grands Sceaux des Provinces du Canada autres qu'Ontario et Québec.

Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de Placements de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée)."

Acte pour incorporer la Compagnie du Havre de Pickering, (à responsabilité limitée), et l'autoriser à percevoir des péages.

Acte pour établir une Cour de Juridiction Maritime dans la Province d'Ontario.

Acte pour amender l'Acte de Faillite de 1875 et l'acte qui l'amende.

Acte pour amender l'acte trente-sept Victoria, chapitre cinquante, concernant les sociétés permanentes de construction dans Ontario.

Acte pour incorporer " la Société de Construction St. Jacques " comme société de construction permanente, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer " La Compagnie de Sûretés Canadiennes (à responsabilité limitée)."

Acte à l'effet d'amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'Ontario.

Acte pour amender l'acte pour incorporer " la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)."

Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes.

Acte pour réprimer les paris et les ventes de poules.

Acte pour amender la loi concernant les Compagnies par actions constituées par lettres patentes.

Acte pour amender certains actes concernant les droits de douane et d'accise.

Acte concernant la créance du gouvernement contre la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Acte concernant l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Acte pour incorporer la " Société de Construction de la Puissance " sous le nom de " Compagnie de Prêts Hypothécaires de la Puissance."

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Acte pour amender " l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875."

Acte pour amender l'Acte du Pilotage de 1875.

Acte décrétant de nouvelles dispositions pour l'établissement et l'administration des sociétés de construction dans la province de Québec.

Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de Québec, ainsi que " l'Acte concernant le Pilotage de 1873."

Acte concernant certaines terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Acte pour pourvoir à l'inspection du Pétrole.

Acte pour amender l'Acte concernant les Poids et Mesures.

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier comme suit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills.”

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionné comme suit :

Acte pour faire droit à *Mary Jane Bates*.

Acte pour faire droit à *Walter Scott*.

Acte pour faire droit à *Martha Jemima Hawkshaw Holivell*.

Sur ce le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a dit :

Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ces bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

“ QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de subvenir aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé : “ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1877, et le trentième jour de juin 1878, et pour d'autres objets liés au service public,” que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a dit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Alors Son Excellence le Gouverneur-Général a bien voulu prononcer le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous déchargeant de vos devoirs parlementaires, je désire vous remercier de la diligence avec laquelle vous les avez accomplis.

Parmi les nombreuses mesures que vous avez passées, il s'en trouve plusieurs d'une importance publique considérable.

Les dispositifs supérieurs que l'on vient d'adopter pour l'incorporation des sociétés en commandite contribueront mieux, je le pense, à l'établissement de ces sociétés que ne saurait le faire une législation spéciale et exceptionnelle.

La loi sur les compagnies d'assurance ajoutera aux garanties qu'offrent actuellement les assureurs canadiens.

Le changement fait à l'impôt sur le pétrole confèrera un grand bienfait à la masse de la population.

Les immenses intérêts de la navigation de nos grandes mers intérieures seront favorisés par l'application au commerce de ces eaux, de droits et de remèdes dont l'utilité est depuis longtemps établie par l'expérience.

---

La loi qui a pour objet l'extradition des criminels fugitifs permettra au Canada de remplir efficacement sa part des engagements de l'Empire en cette matière importante.

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Je vous remercie au nom de Sa Majesté pour les subsides que vous avez votés avec tant d'empressement.

Je verrai à ce qu'ils soient économiquement dépensés.

*Honorables Messieurs et Messieurs :*

Les commissaires qui devaient être nommés en vertu du traité de Washington, l'ayant enfin été, la Commission s'organisera prochainement à Halifax.

J'ai pris des mesures pour y assurer la présentation complète du cas du Canada. J'espère que les négociations réaliseront toutes nos espérances.

Il ne me reste plus qu'à exprimer la ferme espérance qu'en revoyant vos foyers respectifs, vous puissiez y trouver les signes d'une prospérité croissante.

Alors l'honorable président du Sénat, a dit :

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à jeudi le septième jour de juin prochain, pour être ici tenu, en ce parlement est en conséquence prorogé à jeudi le septième jour de juin prochain.

---

# INDEX

DU

## ONZIEME VOLUME.

40 VICTORIA, 1877.

**A**CTIONNAIRES des banques: *Voir Banques.* Droit de vote des —: *Voir Bills, No. 1.*  
ADAMSON, James: Greffier des journaux anglais, Sénat: Pétition demandant qu'il soit nommé second greffier assistant renvoyée au comité des contingents, 113. Rapport du comité, 275. Rapport adopté, 276. (*Voir comité, 15.*)

ADRESSES:—

A Son Excellence,

- (1.) En réponse au discours du trône, *Voir Gouv. Gén.* Réponse, 50.
- (2.) Pour copie de tous marchés passés dans les années 1874, 1875 et 1876 pour le transport des malles dans le comté du Cap-Breton, avec les pièces justificatives des paiements opérés pour ce service; copie des avis portant appel de soumissions, titres des journaux où ces avis ont été insérés; avec copie de tous autres documents, etc., relatifs aux marchés 36. Réponse, 92. Non-imprimée, 122
- (3.) Pour un compte-rendu de l'emploi fait pendant l'année 1876 des rails d'acier achetés en 1874 et 1875, 36. Réponse, 87-8. Réponse imprimée, 122.
- (4.) Pour copie de toute clause ou article relatif au Canada, contenu dans tout traité, convention ou autre règlement maintenant en vigueur entre le gouvernement de Sa Majesté et une puissance étrangère, 43.
- (5.) Pour un état indiquant le nombre de traversées effectuées, aller et retour, par le steamer *Northern Light*, entre Georgetown et Pictou, le nombre de sacs de malle transportés, le nombre des passagers à chacun de ses voyages, 50. Réponse, 239. Non-imprimée, 276.
- (6.) Pour un état indiquant le coût de construction du télégraphe du Pacifique; le coût des réparations et l'écart approximatif, entre la ligne du télégraphe et le tracé du chemin de fer du Pacifique, 51. Réponse, 87. Non-imprimée, 122. Imprimée, 224.
- (7.) Pour copie des estimations relatives à la construction d'une écluse et autres travaux au Fort Francis, etc., 56.
- (8.) Pour copie de toute correspondance échangée, de tous ordres en Conseil et contrats passés l'an dernier, au sujet de l'élargissement du canal St. Pierre, l'Île du Cap-Breton, 60. Réponse, 88. Non-imprimée, 122.

---

*ADRESSES—Suite.*

- (9.) Pour copie de la correspondance échangée, au sujet de la nomination de Joseph Creighton, l'an dernier, comme officier du port de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, 60. Réponse, 82. Non-imprimé, 122.
- (10.) Pour correspondance et télégrammes concernant les câbles sous-marins, 64. Réponse, 168. Imprimée, 224.
- (11.) Pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement Impérial, depuis 1873, au sujet de l'addition de nouveaux sénateurs au Sénat, 64. Réponse, 75. Impression de la réponse ordonnée, 89-90.
- (12.) Pour un relevé de toutes les nominations faites dans chaque département du service civil, du 8 novembre, 1873 au 13 juin 1876, avec indication du nom de chaque personne nommée, du salaire attaché à sa fonction à l'époque de sa nomination, et de son présent salaire, 66. Réponse, 87.
- (13.) Pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral relativement au droit d'accorder ou de refuser des licences pour la vente des boissons enivrantes, 66. Réponse, 88. Imprimée, 121.
- (14.) Pour copie de toute correspondance et des contrats, ordres en Conseil et autres papiers, relatifs à l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique, depuis trois ans, etc., 67.
- (15.) Pour copie de toutes circulaires, dépêches télégraphiques et correspondance relatives à la mise à exécution de l'acte des poids et mesures, 69. Réponses, 130, 187. Non imprimées, 173.
- (16.) Pour un état des nouvelles nominations dans le service civil ainsi que les augmentations, 83.
- (17.) Pour un état indiquant le nombre et les noms des personnes qui ont voyagé gratuitement sur le chemin de fer Intercolonial et les embranchements de ce chemin, du 1er janvier, 1876 au 1er mars, 1877,—aussi, un état détaillé des accidents arrivés à des trains,—aussi, un état des salaires annuels ou mensuels, et des émoluments ou profits éventuels que reçoivent le surintendant général et tous les autres officiers et employés du dit chemin,—aussi, un état faisant connaître le coût du wagon-palais à l'usage des surintendants, 90. Réponse, 281.
- (18.) Pour copie des instructions données à M. Fleming, ingénieur-en-chef du chemin de fer du Pacifique, au sujet de certains ports de la Colombie-Britannique, et sur le choix d'un emplacement pour l'établissement du terminus de la ligne du chemin de fer sur la côte du Pacifique, etc., 97.
- (19.) Pour un état indiquant l'étendue de terre achetée par le gouvernement, sur la Kaministiquia, pour un terminus pour le chemin de fer du Pacifique; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et la municipalité de Prince Arthur's Landing, au sujet du terminus du dit chemin, 97. Réponse, 172. Impression de la réponse ordonnée, 175.

## ADRESSES—Suite

- (20.) Pour la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement et les entrepreneurs de la construction du télégraphe du Pacifique, ainsi que copie des contrats passés pour les différentes sections des travaux, 97. Réponse, 191.
- (21.) Pour les rapports et estimations de l'ingénieur chargé de faire une étude sur les travaux à exécuter aux ports ou lieux ci-dessous indiqués, savoir; Arisaig, N.-E.; Annapolis, N.-E.; Baxter's Harbor, N.-E.; Bayfield, N.-E.; Beach Point, I. P. E.; Beaver Cove, N.-E.; Bedeque, I. P. E.; Canada Creek, N.-E.; Chipman's Brook, N.-E.; Cap Traverse, I. P. E.; Christmas Island, N.-E.; Cove Head, I. P. E.; Grand Manan, N.-B.; Hopewell, N.-B.; Hallis Harbor, N.-E.; Liverpool, N.-E.; Lingan, N.-E.; Lingan Beach, N.-E.; Musquodoboit, N.-E.; Malpeque, I. P. E.; Montagne River, I. P. E.; Nail Pond à Egmond Bay, I. P. E.; North Sidney, N.-E.; Port Gilbert, N.-E.; Pubnico, N.-E.; Port Hood, N.-E.; Richibucto, N.-B.; St. Peter's Bay, I. P. E.; Scott's Bay, N.-E.; Truro, N.-E.; Victoria Harbor, N.-E., West Arichat, N.-E., Walton, N.-E., West Sandy Cove, N.-E., 107. Réponse, 204. Non-imprimée, 225.
- (22.) Pour un état complet des biens et affaires (actif et passif) de la compagnie connue sous le nom de: "Le Crédit Foncier du Bas-Canada," incorporée en vertu du chapitre 102 des statuts du Canada, 36 Vict., (1873,) etc., 111. Réponse, 124. Réponse supplémentaire, 168.
- (23.) Pour copie du rapport de l'exploration faite par C. E. Perley, ingénieur, en vue de travaux d'améliorations à exécuter dans le port de Cascumpeq, (Ile du Prince-Edouard), 111. Réponse, 187. Non-imprimée, 225.
- (24.) Pour transmettre au Secrétaire d'Etat pour les colonies l'adresse au sujet de la nomination de nouveaux sénateurs, 134. Grossoyée et présentée à Son Excellence, 135.
- (25.) Pour copie de toute correspondance qui a pu être échangée sur l'article XX du traité de Washington, 141. Réponse, 187.
- (26.) Pour copie d'une requête, avec les signatures des requérants se plaignant de l'injustice faite par la Commission du Havre de Montréal ou ses agents, en destituant arbitrairement Pierre Charbonneau, Pierre Côté et plusieurs autres qui étaient employés aux travaux entrepris dans le fleuve St. Laurent par la dite Commission, etc., 142. Réponse, 207. Réponse supplémentaire, 216-233. (Voir comité No. 14.)
- (27.) Pour copie de la correspondance au sujet de la démission de John Harvey, maître des glissoires à Arnprior, 151. Motion retirée, 151.
- (28.) Pour copie de toute correspondance, tant par télégrammes que par lettres, échangée entre le directeur des explorations géologiques et le ministre de l'Intérieur, depuis le 1er avril 1875, relativement à la translation du personnel et du musée de Montréal à Ottawa; et copie de la pétition de J. W. Dawson et G. R. Grant, exécuteurs et administrateurs de la succession de feu Sir Wm. Mogan, présentée sur ce sujet à Son Excellence le Gouverneur-Général, 151. Réponse, 187. Imprimée, 224.

ADRESSES—*Suite.*

- (29.) Pour un état complet des biens et affaires, (actif et passif) de la "Compagnie d'Assurance Agricole du Canada," incorporée par l'acte du Canada, 35 Victoria, chapitre 104 (1872), 160. Réponse, 188. Non-imprimée, 277.
- (30.) Pour un état fournissant des données sur le mouvement du fret et des voyageurs par la voie du pont Victoria, pendant les années 1875 et 1876; et aussi, le coût de construction du pont Victoria, ainsi que les frais d'entretien de ce pont pour l'année 1876, 191.
- (31.) Pour correspondance au sujet du refus par la commission du havre de Montréal de laisser passer sur les quais de Montréal les locomotives et wagons du chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental, 201.
- (32.) Pour correspondance, papiers, etc., relatif au nouveau grand scean assigné à la N.-E. par Sa Majesté, 207.
- (33.) Pour le rapport de M. Michaud sur les opérations de draguages à exécuter dans la rivière Kaministiquia, etc., 216.
- (34.) Pour tous les papiers relatifs à la destitution d'Omer Allard, employé de la douane à Montréal, 227.
- (35.) Pour une liste des employés du pénitencier de St. Vincent de Paul qui ont résigné ou qui ont été renvoyés pendant les dernier dix-huit mois, 299

*A Sa Majesté*

- (36.) Demandant la suspension de l'acte d'extradition de 1870. (*Voir Extradition.*)

AGRICOLE,—Association d'assurance mutuelle du Canada. *Voir Assurances, No. 6.*

AGRICOLE,—Assurance agricole d'Ottawa. *Voir Assurances, No. 2.*

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX; Motions d'—Division 81, 156, 266, 303.

ALLARD, OMER,—Adresse au sujet de la destitution d'—: 227. *Voir Adresse 34.*

ALBERT,—Compagnie du chemin de fer d'—: *Voir Chemins de fer.*

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD,—Banque de l'—: *Voir banques.*

ANGLETERRE,—Pétition d'Edward Alexandre Prentice et autres, du Canada et d'Angleterre; demandant un acte pour incorporer "la compagnie du câble dite Union. *Voir compagnies, No. 9.*

ANGLO-AMÉRICAINNE,—Câble Atlantique. *Voir adresse, No. 10.*

ANNAPOLIS, N.-E.—Rapports et estimations du coût des travaux au port d'—: 107. Réponse, 204.

APPELS des convictions prononcées par les juges de paix. *Voir Bills, No. 2.*

ARICHAT-OUEST, N. E.—Rapports et estimations des travaux à—: Adresse, 107. Réponse, 204.

ARISAIG, N.-E.—Rapports et estimations du coût des travaux au port d'—: 107. Réponse, 204.

ARMES DANGEREUSES,—Port d'— : *Voir Bills, No. 73.*

ARMES À FEU,—Usage abusif. *Voir Bills, No. 3.*

ARNPRIOR, ONT. :—Motion pour la correspondance relative à la destitution de John Harvey, 151. Motion retirée, 151.

ARTHABASKA, DISTRICT D'— : Etat des baptêmes, mariages et sépultures, année, 120.

ASSOCIATION de secours mutuels du service du Canada. Pétition demandant un acte d'incorporation, 52. Rapportée du comité, 63. *Voir Bills, No. 81.*

ASSOCIATION d'assurance mutuelle agricole du Canada. *Voir Assurances, No. 6.*

ASSURANCES :—

Amendement et refonte des actes concernant l'assurance. *Voir Bills, No. 5.* Pétition demandant qu'il ne soit pas passé, 231, 267.

1.—Mutuelle contre le feu Beaver et Toronto. Pétition demandant un acte pour soustraire la compagnie à la disqualification à laquelle elle est assujétie, 43. Rapportée du comité, 50. 51e règle suspendue, 50. *Voir Bills, No. 9.*

2.—Agricole d'Ottawa; Pétition demandant un acte pour définir les mots "propriétés isolées" employés dans la quatrième section de l'acte 37 Vict, chapitre 89, 52. Rapporté du comité, 63. 51e règle suspendue, 63. *Voir Bills, No. 6.*

3.—Maritime mutuelle du Canada. Pétition demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte d'incorporation, 57. Rapportée du comité, 63. *Voir Bills, No. 8.*

4.—De marine de Maitland, incorporée sous un acte la Nouvelle-Ecosse dite Union : pétition demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite compagnie d'opérer dans la Puissance et dans les pays étrangers 68. Rapportée 71. *Voir Bills, No. 7.*

5.—Sur la vie et contre les accidents dite Union ; demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "la compagnie d'assurance dite Union du Canada," 69. Rapportée, 71. *Voir Bills, No. 11.*

6.—Association mutuelle agricole du Canada ; pétition demandant un acte d'incorporation, 69. Rapportée du comité, 103.

Agricole du Canada, adresse demandant un état complet des affaires de la compagnie, 160. Réponse, 188.

ATLANTIQUE, CIE. DE TÉLÉGRAPHE—du Canada. Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation. *Voir Compagnies, No. 5.*

**B**AIE GEORGIENNE, correspondance au sujet de l'embranchement de chemin de fer de la. *Voir Adresse 14.*

BANQUES :—

*Voir comités, No. 3.,*

Acte concernant les banques et le commerce de banque. Pétition demandant l'amendement de l'acte, 46. *Voir Bills, No. 12.*

**BANQUES—Suite***Liste des actionnaires :*

Ville-Marie, 22.  
 d'Ottawa, 43.  
 d'Echange du Canada, 43.  
 Maritime de la Puissance du Canada, 43.  
 Canadienne de Commerce, 57.  
 des Marchands du Canada, 57.  
 de St. Hyacinthe, 62.  
 Consolidée du Canada, 62, 140.  
 de St. Jean, 62.  
 Commerciale de Windsor, 62.  
 de Québec, 66.  
 du Nouveau-Brunswick, 70.  
 de St. Jean, 70.  
 Ville-Marie, 70.  
 St. Hyacinthe, 70.  
 Jacques Cartier, 79.  
 Nationale, 83.  
 des Townships de l'Est, 85.  
 de Pictou, 85.  
 Impériale du Canada, 85.  
 Métropolitaine, 87.  
 de Hamilton, 102.  
 de Toronto, 114.  
 de l'Amérique Britannique du Nord, 120.  
 de Hochelaga, 159.  
 de Yarmouth, 102.

*Pétition des banques :*

Métropolitaine, demandant qu'il soit passé un acte autorisant la liquidation des affaires de la dite banque, 35. Rapportée, 49. *Voir Bills, No. 14.*

de l'Amérique Britannique du Nord, demandant l'amendement de la section 56 de l'Acte 34 Victoria, chap. 5, intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banques," 46. Rapportée du comité des bills privés, 103; 51e règle suspendue, 103. *Voir Bills, No. 12.*

Jacques Cartier, pétition demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la dite banque, 62. Rapportée 67. *Voir Bills, No. 13.* Pétition contre la passation du dit bill, 113.

**BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Rapport pour l'année 1876.**

Arthabaska, 120.  
 Beauce, 89.  
 Beauharnois, 86.  
 Bedford, 89.  
 Chicoutimi, 114.  
 Gaspé, 158.  
 Iberville, 83.  
 Joliette, 231.  
 Montmagny, 133.  
 Kamouraska, 85.  
 Richélieu, 107.  
 Rimouski, 21.

BAPTÊMES, ETC.—*Suite.*

Québec, 114.  
 Saguenay, 43.  
 St. François, 133, 176.  
 St. Hyacinthe, 226.  
 Terrebonne, 102.

*Etat supplémentaire.*

St. François, 1875, 133.

BATEAUX À VAPEUR :—Inspection. *Voir Bills, No. 15.*

BATES, MARY JANE. Pétitionnaire pour un bill de divorce. Certificat du greffier au sujet du paiement de l'honoraire, 43. Avis de la demande d'un bill de divorce, 53. Pétition lue et reçue, 53. Pétition rapportée du comité, 57. Copie du bill envoyé à son mari, 57-8. Procédés à la 2e lecture du bill, 27. Pour suite *Voir bill No. 36.*

BATIMENTS À VAPEUR :—Mesurage. *Voir Bills, No. 16.*

BAXTER'S HARBOR, N. E. :—Rapport et estimations du coût des travaux à, —107, 204.

BAYFIELD, N. E. :—Rapport et estimations du coût des travaux à, 107, 204.

BEACH POINT, I. P. E. :—Rapport et estimations du coût des travaux à, 107, 204.

BEAUCE :—Etat des baptêmes, sépultures et mariages, année 1876, 89.

BEAUHARNOIS :—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, année 1876, 86.

BEAVER COVE, N. E. :—Rapports et estimations du coût des travaux à 107. Réponse, 204.

BEAVER et Toronto :—Compagnie d'assurance. *Voir Assurances, No. 1.*

BEDQUE, I. P. E. :—Rapports et estimations du coût des travaux à. *Adresse No. 21.*

BEDFORD, district de :—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, année 1876. Etat supplémentaire de l'année 1875, 89.

## BIBLIOTHÈQUE du Parlement.

*Voir Comités, No. 2.*  
 Rapport annuel du bibliothécaire, 19.

## BILLS :—

Bill lu *pro formâ*, 19.

Temps limité pour recevoir les pétitions des bills privés prolongé, 40.

Temps limité pour présenter des bills privés au Sénat prolongé, 60.

Temps limité pour présenter des rapports sur des bills privés, prolongé, 151, 194, 226, 256, 286.

BILLS.—*Suite.*

- 1—*Actionnaires de Banques—Pour dissiper des doutes sur le droit de vote :*  
Présenté par l'honorable M. Scott et lu 1<sup>re</sup> fois, 164. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité général, 171. Rapporté, lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 176-7. Passé par les Communes, 202. S. R. 311.
- 2—*Appels des convictions prononcées par les Juges de Paix—Amendement :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 202. Lu la 2<sup>e</sup> fois, en comité général et rapporté, permission de siéger de nouveau, 210. En comité rapporté du comité, lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 218. S. R., 311.
- 3—*Armes à feu—Usage abusif :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 214. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité général, 221. En comité, 228. Rapporté du comité avec un amendement, lu 3<sup>e</sup> fois, passé avec amendement et renvoyé aux Communes, 229. Amendement agréé par les Communes avec un amendement au texte anglais, et amendement agréé par le Sénat, 240. S. R., 312.
- 4—*Asile de Rockwood—Session :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 109. 2<sup>e</sup> lecture remise, 118, 119. Lu 2<sup>e</sup> fois, renvoyé à un comité général, 135. Rapporté du comité, 143. Lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 152. S.R., 310.
- 5—*Assurance—Amendement de certains actes :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 223. 2<sup>e</sup> lecture remise, 234, 242. Lu 2<sup>e</sup> fois, motion pour renvoyer le bill au comité des banques négativée, 256. Renvoyé à un comité général, 257. En comité, 268. Rapporté du comité, 269. Amendement proposé et rejeté sur division, 270. Rejet du bill négativé, 271. Lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 272. S. R., 312.
- 6—*Assurance Agricole d'Ottawa—Pour amender la charte :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 139. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des banques, 153. Rapporté, lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 159. S. R., 311.
- 7—*Assurance Maritime d'Halifax dite Union—Incorporation :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 128. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des banques, 138. Rapporté du comité avec amendements, 146. Amendements agréés, lu 3<sup>e</sup> fois et renvoyé aux Communes, 157. Amendements agréés par les Communes, 172. S. R., 311.
- 8—*Assurance Maritime Mutuelle du Canada—Amendements :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 129. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des banques, 139. Rapporté du comité, lu 3<sup>e</sup> fois et passé, 146. S. R., 310.
- 9—*Assurance Mutuelle du Castor et de Toronto :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 175. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des bills privés, 177. Rapporté avec amendements, 200. Amendements agréés, 210. Lu 3<sup>e</sup> fois et renvoyé aux Communes, 217. Amendements agréés par les Communes, 231. S. R., 311.
- 10—*Assurance Royale Canadienne—Pour réduire le capital social :*  
Reçu et lu 1<sup>re</sup> fois, 129. Lu 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité des banques, 139. Rapporté avec un amendement, 145. Lu 3<sup>e</sup> fois et renvoyé aux Communes, 146. Amendement agréé par les Communes, 170. S. R., 311.

BILLS—*Suite.*11—*Assurance sur la vie dite l'Union—Changement de nom :*

Reçu et lu 1re fois, 208. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 217.  
Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, 233.  
Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 241. Message des Communes  
agréant les amendements à l'exception d'un, 269, Considération du  
message, le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 282. S. R., 312.

12—*Banque de l'Amérique Britannique du Nord—Extension de l'acte des banques :*

Reçu et lu 1re fois, 101. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 105.  
Rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 120. S. R., 310.

13—*Banque Jacques-Cartier :*

Reçu et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 139.  
Rapporté, lu 3e fois et passé, 147. S. R., 310.

14—*Banque Métropolitaine :*

Reçu et lu 1re fois, 124. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 138.  
Rapporté, lu 3e fois et passé, 146-7. S. R., 310.

15—*Bateaux à vapeur—Inspection :*

Reçu et lu 1re fois, 178. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 184.  
Comité général remis, 187. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé,  
194. S. R., 311.

16—*Bâtiments à vapeur—Mesurage :*

Reçu et lu 1re fois, 231. 2e lecture remise, 241. Lu 2e fois et renvoyé à  
un comité général, 254. En comité, 267. Rapporté, lu 3e fois et passé,  
268. S. R., 312.

17—*Bois de construction—Mesurage :*

Reçu et lu 1re fois, 240. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 254.  
En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 263. S. R., 312.

18—*Bureau de Poste, 1875—Amendement :*

Reçu et lu 1re fois, 193. Lu 2e fois, 204. 3e lecture remise, 208, 217,  
220. Lu 3e fois et passé, 233. S. R., 312.

19—*Câble Atlantique Union—Acte d'incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 140. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 154.  
Rapporté avec amendements, 166. Impression ordonnée, 167. Amen-  
dements agréés, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 171. Amen-  
dements agréés par les Communes, 208. S. R., 311.

20—*Causes Criminelles—Procédure et preuve :*

Reçu et lu 1re fois, 101. 2e lecture, remise, 125. Lu 2e fois et renvoyé à  
un comité général, 135. En comité, 142. Lu 3e fois et passé, 143. S. R.,  
310.

21—*Chemins de fer—Pour amender l'Acte de 1860 :*

Reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 157.  
En comité, lu 3e fois et passé, 163. S. R., 311.

BILLS—*Suite.*22—*Chemin de fer d'Albert—Nouveaux pouvoirs :*

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 185. Rapporté du comité avec divers amendements, 195. Renvoyé de nouveau au comité des banques, 209. Rapporté du comité avec un amendement, 213. Considérations des amendements remise, 221, 228. Amendement agréé, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 236.

23—*Chemin de fer Intercolonial—Transfert de l'embranchement de Truro et Pictou :*

Reçu et lu 1re fois, 178. 2e lecture remise, 186. Lu 2e fois, et renvoyé à un comité général, 194. En comité, 208. Rapporté, lu 3e fois et passé, 209. S. R., 311.

24—*Chemin de fer International de St. Francois et de Mégantic :*

Reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 119. Rapporté, lu la 3e fois et passé, 127. S. R., 310.

25—*Chemin de fer Montréal, Portland et Boston :*

Reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 125. Rapporté du comité avec amendements, 147. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 156-7. Amendements agréés par les Communes, 187. S. R., 311.

26—*Chemin de fer du Nord du Canada :*

Reçu et lu 1re fois, quarante-deuxième règle suspendue et lu 2e fois, et 2e fois, et renvoyé au comité des banques, 286, rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, 289. Lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 290. Amendements agréés par les Communes, 308. S. R., 312.

27—*Chemin de fer du Nord du Canada—Créance du gouvernement :*

Reçu et lu 1re fois, 300. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 305. E., comité, rapporté du comité, 305-6. Lu 3e fois et passé, 306. S. R., 312.

28—*Chemin de fer Ottawa—Vaudreuil et Montréal :*

Reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 119. Rapporté, 126. 3e lecture remise, 142. Lu 3e fois et passé, 152. S. R. 310.

29—*Chemin de fer et Pont du Coteau et de la ligne provinciale—Amendement :*

Présenté par l'honorable M. Skead et lu la 1re fois, 67. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 82. Rapporté avec divers amendements, 127. Prise en considération des amendements remise, 142. Amendements agréés, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 154. Passé par les Communes, 208. S. R., 311.

30—*Commission géologique et d'histoire naturelle du Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 92. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 104. En comité et rapporté sans amendement, 112. Amendement proposé et rejeté sur division, 116. Lu 3e fois sur division et passé, 117. S. R., 310.

31—*Compagnies par actions constituées par lettres patentes—Amendement :*

Reçu et lu 1re fois, 214. 2e lecture remise, 227. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 241. Comité général remis, 254. En comité et amendé, 264. Rapporté, 265. Amendements agréés, 272. Amendé de nouveau,

BILLS—*Suite.*

nouvel amendement rejeté sur division, 272. Autre amendement rejeté sur division, et amendé de nouveau, 273. Autre amendement, débats remis, 274. Amendement proposé et rejeté, 282. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 282. Passé par les Communes, 295. S. R., 311.

32—*Contrats de louage de service personnel—Violation et punition :*

Reçu et lu 1re fois, 178. 2e lecture remise, 186, 193, 203, 217, 227. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 235. En comité, lu 3e fois et passé, 243. S. R., 312.

33—*Cour de Juridiction Maritime :*

Reçu et lu 1re fois, 240. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 254. En comité, rapporté avec un amendement, amendement agréé, lu 9e fois, passé et renvoyé aux Communes, 264. Amendement agréé par les Communes, 281. S. R., 312.

34—*Cours Suprême et de l'Echiquier—Nouvelles dispositions :*

Reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 119. En comité, amendé, 137. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 138. Amendements agréés pour les Communes, 160. S. R., 310.

35—*Criminels fugitifs—Extradition :*

Reçu et lu 1re fois, 130. 2e lecture remise, 142, 154, 158, 163, 169, 172. Lu 2e fois et renvoyé au comité général, 183. En comité, 186. Rapporté, lu 3e fois et passé, 187. S. R., 311.

36—*Divorce—Bates :*

Présenté par l'honorable M. Dickey et lu 1re fois, 57. Lu 2e fois, sur division et renvoyé à un comité spécial, 97-8. Rapporté du comité et pièces y relatives présentées, 105. Impression des témoignages ordonnée, 106. Lu 3e fois sur division et renvoyé aux Communes, 118. Passé par les Communes, 179. Réservé, 313.

37—*Divorce—Campbell :*

Rapport du comité spécial et clauses proposées par Conseil pour remplacer celles des bills primitifs renvoyés à un comité général, 201. Comité général remis, 211, 217. Motion pour rejeter le bill négative sur division, 219. Motion pour mettre la Chambre en comité général négative sur division, 220. Nouvelle motion de renvoi passé sur division, 245. En comité et amendé, 246 à 253. Amendements agréés sur division, motion pour renvoyer le bill à la Cour Suprême négative 260. Lu 3e fois, protestation, bill renvoyé aux Communes, 261.

38—*Divorce—Hollivell :*

Présenté par l'honorable M. Dickey et lu 1re fois, 59. Lu 2e fois sur division et renvoyé à un comité spécial, 99, 100. Rapporté du comité et pièces y relatives présentées, 115. Impression des témoignages ordonnée, 115. Prise en considération du rapport, 136-7. Lu 3e fois sur division et renvoyé aux Communes, 137. Passé par les Communes, 187. Réservé, 313.

BILLS—*Suite.*39—*Divorce—Scott :*

Présenté par l'honorable M. Dickey et lu 1re fois, 55. Lu 2e fois, témoin examiné à la barre, renvoyé sur division à un comité spécial, 90-1. Rapporté du comité et pièces y relatives présentées, 96. Impression des témoignages ordonnée, 96. Considération du rapport remise, 104. Rapport adopté, lu 3e fois sur division et renvoyé aux Communes, 117. Passé par les Communes, 179. Réservé, 313.

40—*Douane—Amendement et refonte de certains actes :*

Reçu et lu 1re fois, 202. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 217. En comité, rapporté du comité et permission de siéger de nouveau, 227. En comité, rapporté du comité avec divers amendements, 235. Considération des amendements remise, 243. Amendements agréés sur division, lu 3e fois, passé avec divers amendements et renvoyé aux Communes, 257-8. Amendements agréés par les Communes, 295. S. R., 312.

41—*Douane et Accise—Amendement et refonte :*

Reçu et lu 1re fois, 301. Lu 2e fois, 42e règle suspendue, rapporté, lu 3e fois et passé, 304. S. R., 312.

42—*Faillite—Amendement de l'Acte de 1875 :*

Reçu et lu 1re fois, 193. 2e lecture remise, 209, 217. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 221. Comité général remis, 234, 243. En comité, rapporté du comité avec divers amendements, et amendements agréés, 257. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 262. Amendements agréés par les Communes, 281. S. R., 312.

43—*Grands sceaux des provinces du Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 280. Lu 2e fois, quarante-deuxième règle suspendue, lu 3e fois et passé, 287-8. S. R., 312.

44—*Grange fédérale des protecteurs de l'industrie agricole—Incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés 169. Rapporté avec un amendement, amendement agréé, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 180. Amendements agréés par les Communes, 193. S. R., 311.

45—*Havre de Montréal—Plages :*

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 185. En comité et amendé, 191-3. Prise en considération des amendement, remis, 203. Amendements agréés, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 211. Amendements agréés par les Communes, 240. S. R., 311.

46—*Havres, quais, brise-lames, transférés au département de la Marine et des Pêcheries :*

Reçu et lu 1re fois, 221. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 234. En comité, rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 242. S. R., 312.

47—*Havre de Québec et Acte de Pilotage, 1873 :*

Reçu et lu 1re fois, 280. 2e lecture remise, 288. Lu 2e fois sur division et renvoyé à un comité général, 294. En comité, 301. Rapporté du comité avec divers amendements, 302. Prise en considération des amendements, 306. Amendements agréés, lu 3e fois, passé avec divers amendements et renvoyé aux Communes, 307. Amendements agréés par les Communes, 309. S. R., 312.

BILLS—*Suite.*48—*Imprimerie du Globe—Incorporation :*

Présenté par l'honorable M. Hope et lu 1re fois, 69. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 84. Rapporté du comité, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 96. Amendé par les Communes, et amendements agréés par le Sénat, 152. S. R., 310.

49—*Indépendance du Parlement :*

Reçu et lu 1re fois, 301. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 304. 42e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 304. S. R., 312.

50—*Jeux sur les voies de transport publiques—Prévention :*

Reçu et lu 1re fois, 116. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 125. comité général remis, 138. En comité, amendé, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 153. Amendements agréés par les Communes avec de nouveaux amendements, 177. Amendements des Communes agréés, 183. S. R., 311.

51—*Juges—Traitements :*

Reçu et lu 1re fois, 92. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 104. En comité, 111. Rapporté, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 112, S. R. 310.

52—*Juges des cours de district, Colombie-Britannique—Paiement de frais de route :*

Reçu et lu 1re fois, 240. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 254. Ordre du jour rayé, lu 3e fois et passé, 263. S. R., 312.

53—*Kincardine—Perception des droits de havre :*

Reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 171. Rapporté avec un amendement, 180. Amendement agréé, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 186. Amendement agréé par les Communes, 202. S. R., 311.

54—*La Nationale—Compagnie de Placement—Pour amender la charte :*

Présenté par l'honorable M. Aikins et lu 1re fois, 50. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 68. Rapporté avec divers amendements, 127. Renvoyé de nouveau au comité des banques, 139. Rapporté du comité, avec amendements, 141. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 152. Amendé par les Communes, 222. Amendements agréés par le Sénat avec un nouvel amendement, 228. Amendement agréé par les Communes, 240. S. R., 311.

55—*Larcin et autres offenses de même nature—Amendement :*

Reçu et lu 1re fois, 85. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 92. En comité, rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé, 100. S. R., 310.

56—*Locomotives et machines—Compagnie de fabrication—Amendement :*

Présenté par l'honorable M. Ryan et lu 1re fois, 103. Lu 3e fois et renvoyé au comité des bills privés, 125. Rapporté, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 156. Amendé par les Communes, 222. Amendement agréé par le Sénat, 228. S. R., 311.

57—*Lois criminelles—Extension à l'Île du Prince-Edouard :*

Reçu et lu 1re fois, 85. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 91, 92. En comité et rapporté, 100. 3e lecture remise, 104. Lu 3e fois, 107. Amendé, 107. Renvoyé aux Communes, 108. Amendements agréés par les Communes, 115. S. R., 310.

BILLS—*Suite.*58—*Londres et Ontario—Compagnie de placements :*

Reçu et lu 1re fois, 179. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 184. Rapporté du comité avec divers amendements, 197-8. Amendements agréés et lu 3e fois, 209. Passé avec divers amendements et renvoyé aux Communes, 210. Amendements à l'exception d'un agréés par les Communes, 233. Prise en considération du message refusant d'agréer l'amendement remise, 242, 260. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 283. S. R., 312.

59—*Maisons de jeux—Pour supprimer :*

Reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 169. En comité, 171. Lu 3e fois et passé, 172. S. R., 311.

60—*Manitoba—Limites :*

Reçu et lu 1re fois, 179. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 184. En comité, 189. Lu 3e fois et passé, 190. S. R., 311.

61—*Marques de commerce et dessins de fabrique—pour étendre l'acte à la Colombie-Britannique et à l'Île du P.-E. :*

Reçu et lu 1re fois, 152. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 157. Comité général remis, 163. En comité, lu 3e fois et passé, 169. S. R., 311.

62—*Milice Active—Paiement en certains cas :*

Reçu et lu 1re fois, 193. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 204. Comité général remis, 211. En comité, lu 3e fois et passé, 218. S. R., 311.

63—*Offenses contre la personne—Amendement :*

Reçu et lu 1re fois, 85. Lu 2e fois sur division et renvoyé à un comité général, 92. Comité général remis, 104. En comité et amendé, 108. Prise en considération remise, 125, 138. Amendements agréés sur division, 143. Amendé de nouveau, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 144. Amendements agréés par les Communes, 160. S. R., 310.

64—*Paris et ventes de poules—Répression :*

Reçu et lu 1re fois, 231. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 241. Comité général remis, 254. En comité, 265. Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 266. Amendements agréés par les Communes, 295. S. R., 312.

65—*Pétrole—Inspection :*

Reçu et lu 1re fois, 300. Lu 2e fois, 304. Renvoyé à un comité général, en comité, rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 305. Amendements agréés par les Communes, 309. S. R., 313.

66—*Pickering—Havre et chemin de Pickering :*

Reçu et lu 1re fois, 178. 2e lecture remise, 186, 203. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 220. Rapporté du comité avec divers amendements, 237, 254. Impression ordonnée, 254, 237. Amendements agréés et amendé de nouveau, 263. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 263. Amendements agréés par les Communes, 286. S. R., 312.

BILLS—*Suite.*67—*Pilotage 1875—Amendement:*

Reçu et lu 1re fois, 233. 2e lecture remise, 241. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 255. Comité remis, 267. En comité, 279. Rapporté du comité avec divers amendements et amendements agréés, 280. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 287. Amendements agréés par les Communes, 308, S. R., 312.

68—*Poids et mesures—Amendement:*

Reçu et lu 1re fois, 300. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 306. En comité et amendé, 306. Amendements agréés, lu 3e fois, passé, et renvoyé aux Communes, 306. Amendements agréés par les Communes, 309. S. R., 313.

69—*Poissons et huile de poisson inspectés dans Terre-Neuve—Admission au Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 202. 2e lecture remise, 210. Rayé des ordres du jour, 218.

70—*Pont de la Grande Ile de Niagara :*

Reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 119. Rapporté du comité, 133. Lu 3e fois et passé, 134. S. R., 310.

71—*Pont de la Rivière-du-Loup :*

Reçu et lu 1re fois, 193. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés, 204. Rapporté du comité avec un amendement, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 226. Amendements agréés par les Communes, 241. S. R., 311.

72—*Pont du sud du Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 119. Rapporté, lu 3e fois et passé, 126. S. R., 310.

73—*Port d'armes dangereuses—Extension de la loi :*

Présenté par l'honorable M. Read et lu 1re fois, 60. 2e lecture remise, 82, 91, 104. Rayé des ordres du jour, 136.

74—*Prêt et placement britannique canadienne—Compagnie de :*

Reçu et lu 1re fois, 178. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 186. Rapporté du comité avec divers amendements, 196. Amendements agréés, lu 3e fois, et renvoyé aux Communes, 209. Amendements agréés par les Communes à l'exception du sixième et du septième, 231. Considération du message remise, 242, 260. Le Sénat n'insiste pas sur le sixième, mais insiste sur le septième, 282. Les Communes n'insistent pas sur le sujet du septième amendement, 294. S. R., 312.

75—*Prisons—Amélioration de la discipline :*

Reçu et lu 1re fois, 100. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 104. Rapporté du comité, lu la 3e fois et passé, 117. S. R., 310.

76—*Prisons communes—Emploi des prisonniers :*

Reçu et lu 1re fois, 192. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 204. En comité, rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 211. S. R., 311.

77—*Prisons communes—Pour pourvoir à la bonne garde des prisonniers.*

Reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois, et renvoyé à un comité général, 157. En comité, 162. Lu 3e fois et passé, 163. S. R., 311.

BILLS—*Suite.*

- 78—*Revenu—Perception et administration—Amendement de l'acte trente-un Victoria.*  
Reçu et lu 1re fois, 296. Rejeté sur division, 302, 303.
- 79—*Revenu de l'Intérieur—Pour amender l'acte :*  
Reçu et lu 1re fois, 253. Lu 2e fois, en comité général, lu 3e fois et passé, 268. S. R., 312.
- 80—*Revenu de l'Intérieur—Pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux et pour prévenir la falsification des substances alimentaires :*  
Reçu et lu 1re fois, 192. Lu 2e fois, 41e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 203, 204. S. R., 311.
- 81—*Service civil—Association de secours mutuels—Incorporation :*  
Reçu et lu 1re fois, 101. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 105. Rapporté avec amendements, 121. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 135. Amendements agréés par les Communes, 160. S. R., 311.
- 82.—*Société de construction St. Jacques— Incorporation :*  
Reçu et lu 1re fois, 202. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 210. Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, lu la 2e fois, passé et renvoyé aux Communes, 284. Amendements agréés par les Communes, 295. S. R., 312.
- 83—*Société de Construction de la Puissance—Changement de nom :*  
Reçu et lu 1re fois, 193. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 204. Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 285. Amendements agréés par les Communes, 301. S. R., 312.
- 84—*Sociétés de Construction dans la province de Québec—Etablissement et administration :*  
Reçu et lu 1re fois, 253. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 260. Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 290. Amendements agréés par les Communes, 308. S. R., 312.
- 85—*Sociétés permanentes de construction dans la province d'Ontario—Amendement de l'administration :*  
Présenté par l'honorable M. Macpherson, et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, 118. Rapporté avec amendements, 148. Considération des amendements remise, 157. Renvoyé de nouveau au même comité, 162. Rapporté avec amendement, 165. Amendement agréés, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 171. Amendé par les Communes, 295. Agréés par le Sénat, 295. S. R., 312.
- 86—*Sociétés permanentes de construction dans Ontario—Amendement de l'acte 31 Vic., chap. 50.*  
Reçu et lu 1re fois, 226. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 234. Rapporté du comité avec un amendement, amendement agréé, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 284. Amendements agréés par les Communes, 295. S. R., 312.

BILLS—*Suite.*87.—*Springhill et Parrsborough—Compagnie de houille et de chemin de fer :*

Reçu et lu 1re fois, 179. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 185.  
Rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 195. S. R., 311.

88.—*Subsides :*

Reçu, lu 1re fois, 42e règle suspendue. Lu 2e et 3e fois, 308. Passé, 309.  
S. R. 313.

89.—*Sûretés canadiennes—Incorporation.*

Reçu et lu 1re fois, 214. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 221.  
Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés. Lu  
3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 284, 285. Amendements agréés  
par les Communes, 395. S. R., 312.

90.—*Télégraphe Atlantique—Acte d'Incorporation—Amendement :*

Reçu et lu 1re fois, 115-6. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 125.  
Rapporté avec amendements, 141. Amendements agréés, lu 3e fois et  
renvoyé aux Communes, 154. Amendements agréés par les Communes,  
177. S. R., 311.

91.—*Terres de l'Artillerie et de l'Amirauté—Ontario et Québec :*

Reçu et lu 1re fois, 296. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 302. En  
comité et amendé, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux  
Communes, 307. Amendements agréés par les Communes, 309. S. R., 312.

92.—*Territoires du Nord-Ouest—Amendement de l'acte de 1875 :*

Reçu et lu 1re fois, 192. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 203.  
Comité remis, 217, 227, 236, 243. En comité et amendé, 258-9. Amende-  
ments agréés, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 259. Amendements  
agréés par les Communes, 308. S. R., 312.

93.—*Traffic—Compagnie canadienne de—Incorporation :*

Présenté par l'honorable M. Ryan, et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé  
au comité des banques, 118. Rapporté du comité avec amendements,  
155. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 156. Amendé par les  
Communes, et rayé des ordres du jour, 281. Honoraires remis au  
pétitionnaire, 281.

94.—*Transport de chemin de fer—Cie. d'Union—Réduction du capital :*

Reçu et lu 1re fois, 110. Lu 2e fois et renvoyé au comité de banques, 119.  
Rapporté, lu 3e fois, 127. S. R., 310.

95.—*Traversiers du St. Laurent et du Pacifique—Acte d'Incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 139. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 153.  
Rapporté avec amendements, 159. Amendements agréés, 167. Lu 3e  
fois et renvoyé aux Communes, 168. Amendements agréés par les  
Communes, 177. S. R., 311.

BILLETS DE LA PUISSANCE:—Réponse à une adresse, 92. *Non imprimée*, 122.

BŒUF ET BEURRE:—Compagnie d'exportation. Pétition 45. Rapportée, 102.

BOIS DE CONSTRUCTION:—Inspection et mesurage, *Voir Bills, No. 17.* Pétition contre  
le bill, 224.

- BOISSONS ENIVRANTES** :—Correspondance sur le sujet du droit de prohibition des, *Voir adresses*, No. 13. Résolutions rejetées sur division, 213. *Voir comités*, 10.
- BOSTON**,—Ch. de fer de Montréal, Portland et Boston. *Voir ch. de fer*.
- BOUCHER, A. A.**—Traducteur en chef du Sénat, nommé assistant-greffier, 275-6.
- BUREAU DE POSTE** :—Amendement de l'acte de 1875. *Voir Bills*, No. 18.
- CABLE**,—Compagnie de câble dite Union. *Voir compagnies*, No. 9.  
Cie. de câble direct,—correspondance avec le gouvernement. *Voir Adresses*, No. 10.
- CAMPBELL, ROBERT** :—Motion pour former un comité pour examiner les pétitions, les documents et témoignages au sujet d'un bill de divorce présenté l'année dernière par,—Motion retirée, 135. Rapport et clauses lus et renvoyés à un comité général, 201. *Voir bill*, No. 37. Motion pour rembourser les frais au pétitionnaire rejetée sur division, 299.
- CANADA** :—  
Banques des Marchands du Canada. *Voir Banques*.  
Pétition demandant l'incorporation de compagnie du Câble Union. *Voir Compagnies*, No. 9.  
Banque Consolidée du Canada. *Voir Banques*.  
Compagnie de trafic du Canada. *Voir Compagnies*, No. 13.  
Assurance mutuelle agricole du Canada. *Voir Assurances*, No. 6.
- CANADA CREEK, N.-E.**—Rapport et estimations du coût des travaux à 107. Réponse, 204.
- CANADIENNE**,—Banque, de commerce. *Voir banques*.
- CANADIENNE-BRITANNIQUE**,—Compagnie de prêt et de placement. *Voir compagnies*, No. 7.
- CANAL ST. PIERRE**. *Voir adresses* No. 8.  
Près de l'embouchure du chenal Ecarté. Pétition demandant sa construction, 262.
- CAP-BRETON**. *Voir adresses*, No. 2.
- CAP-TRAVERSE, I. P. E.**—Rapport et estimation du coût des travaux à 107. Réponse, 204.
- CASCUMPEC, I. P. E.**—Rapport de C. E. Perley, ingénieur. *Voir adresses*, No. 23.
- CAUSES CRIMINELLES**,—Procédure et preuve. *Voir Bills*, No. 20.
- CAUTIONNEMENT** :—Etat détaillé des cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, 40.
- CHAMBRES DE COMMERCE** :  
De Québec. Pétition demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans le tarif relativement au charbon, 158. Contre le bill relatif au bois de construction, 224.  
De Lévis. Pétition contre le bill amendant l'acte que pourvoit à l'administration du havre de Québec, 256.

- CHARBON**:—Pétition demandant qu'il ne soit fait aucun changement au tarif, 158.
- CHARGEMENT sur le pont des navires**:—Réponse à une adresse, 239. Non imprimée, 277.
- CHATHAM, Ontario**. Pétition du conseil municipal demandant la construction d'un canal près du Chenal Ecarté et venant aboutir au lac St. Clair, 262.
- CHEMINS DE FER**:—
- Comité des. *Voir comités, No. 3.*
- Bill lu *pro formá* 19.
- Amendement de l'acte des chemins de fer de 1860. *Voir Bills, No. 21.*
- Etat de la quantité du fret transporté sur les chemins de fer de l'Etat dans les provinces maritimes, 88. Non imprimée, 122.
- du Pacifique. Message transmettant la correspondance additionnelle au sujet du chemin de fer du, 39.  
Terminus à la Colombie-Britannique. *Voir adresses, No. 18. comités, No. 9.*  
Copies des contrats passés pour la construction du, 168.
- du Nord du Canada. Pétition demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender l'acte de la compagnie du chemin de fer du Nord, 1875, 42. Rapportée du comité, 62.
- Message des Communes demandant que l'honorable M. Macpherson compareisse devant le comité d'enquête au sujet du, 129. Permission accordée, 129. *Voir Bills Nos. 26 et 27.*
- de Montréal, Portland et Boston. Pétition demandant un acte prolongeant le temps limité pour l'achèvement du chemin de fer et pour amender son acte d'incorporation, 42. Rapportée, 50. *Voir Bills, No. 25.*
- Ottawa, Vaudreuil et Montréal. Pétition demandant un acte pour prolonger le temps fixé pour compléter la partie du chemin de fer entre Hawksbury et Ottawa, 52. Rapportée du comité, 87. *Voir Bills No. 28.*
- International de St. François et Mégantic. Pétition demandant un acte pour amender son acte d'incorporation, 52. Rapportée du comité, 62. *Voir Bills, No. 24.*
- d'Union de transport. Pétition demandant un acte pour amender la charte de la dite compagnie, 62. Rapportée du comité, 103. *Voir Bills, 94.*
- Intercolonial. Réponse à une adresse au sujet du tronçon de prolongement dit de "Courtney Bay" du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la jetée de délestage et aux terrains nécessaires pour les constructions, 63. Non imprimée, 80.
- Adresse au sujet des dépenses et des accidents et de la conduite. *Voir adresses, No. 17.*
- Motion de censure au sujet de la non-production de certains documents relatifs à. Retirée, 294.
- Grand Tronc. Motion pour former un comité sur le sujet du retard des malles, 60. Débats remis, 64, 69, 118, 138. Motion retirée, 152. Correspondance sur ce sujet, 69.

CHEMINS DE FER—*Suite*

d'Albert. Pétition demandant un acte pour permettre à la compagnie d'émettre des débentures au montant de six cent mille piastres, et pour d'autres fins, 66. Rapportée du comité, 71. Voir Bills, No. 22.

d'Embranchement de la Baie Georgienne. Voir adresses, No. 14.

du Coteau et de la ligne provinciale. Pétition, 69. Rapportée, 71. Voir Bills, No. 28.

Embranchement de chemin de fer, I. P. E., de la station O'Leary par Rogers Corners. Pétition, 79.

CHICOUTIMI, district de:—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 114.

CHIPMAN'S BROOK, N.-E.:—Rapport et estimation du coût des travaux à,—107, 204.

CHRISTMAS ISLAND, N.-E.:—Rapport et estimations du coût des travaux à,—107, 204.

COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Terminus du chemin de fer du Pacifique à la—: Voir adresses, No. 18.

Juges des cours de comtés. Voir bill No. 52.

## COMITÉS:—

1.—*Des privilèges :*

Tous les membres présents, 19.

2.—*De la bibliothèque :*

Messages des Communes communiquant les noms des membres devant former partie du comité, 41. Membres du Sénat nommés, 43. M. Botsford ajouté au comité, 124.

3.—*Des banques, du commerce et des chemins de fer :*

Nommé, 44. 1er rapport, réduction du quorum, présenté, et adopté, 54. (*Les rapports se trouvent sous le titre des bills.*)

M. Aikins ajouté au comité, 124. MM. Dickey et Stevens, ajoutés au comité, 159. Permission de siéger le samedi accordée, 190.

4.—*Des contingents :*

Nommé, 44. *Premier* rapport, réduction du quorum, présenté et adopté, 59. *Deuxième* rapport nommant Réginald Galway, page, présenté et adopté, 66. *Troisième* rapport nommant Théophile Roy page, 114. *Quatrième* rapport recommandant que le traducteur en chef du Sénat assiste aux délibérations à la table du greffier, et que le salaire de M. Stephens soit augmenté, 114. *Quatrième* rapport amendé sur division et adopté, 135. Considération du premier paragraphe du 4e rapport, remise, 191, 208, 234, 242, 252. Adopté, 256. *Septième* rapport sur quelques nominations et promotions, 199. *Sixième* rapport sur les comptes du greffier, 206. Adopté, 207. *Cinquième* rapport adopté, 218. *Septième* rapport recommandant certains changements dans le personnel du département, 275. Adopté, 276.

## COMITÉ—Suite.

## 5.—Des Bills Privés :

Nommé, 41. *Premier* rapport, réduction du quorum, présenté et adopté, 49. *Deuxième* rapport sur les pétitions de la compagnie de Londres et du Canada; de la banque Métropolitaine; de la compagnie de placement la Nationale; de la compagnie des houillères et du chemin de fer de Springbill et Parrsborough; du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston; de l'assurance Beaver et Toronto et 51e règle suspendue, 49-50. *Troisième* rapport sur les pétitions de Holiwell et Scott pour bills de divorce, 54. *Quatrième* rapport sur la pétition de Mary Jane Bates, 57. *Cinquième* rapport sur les pétitions de la compagnie du pont du Sud; du chemin de fer du Nord; de la compagnie de prêt et de placement canadienne-britannique; du chemin de fer International St. François et Mégantic; de la compagnie d'imprimerie du Globe; de l'association mutuelle de bienfaisance du service civil; de l'assurance maritime mutuelle du Canada; de l'assurance agricole d'Ottawa, 62. 51e règle suspendue 63. *Sixième* rapport sur la pétition de la banque Jacques-Cartier, 67. *Septième* rapport sur les pétitions suivantes:—de la compagnie du pont de la Grande Ile Niagara; du chemin de fer d'Albert; de l'assurance maritime de Maitland; du chemin de fer et du pont du Coteau; de l'assurance sur la vie et contre les accidents Union, 71. *Huitième* rapport sur les pétitions de la société de construction Dominion; de la compagnie du câble Atlantique du Canada; de la société de construction St. Jacques; de Joseph Harris McClelan; du chemin de fer d'Ottawa, Vaudreuil et Montréal; de la compagnie de prêt sur garantie hypothécaire de Montréal, 87; *Neuvième* rapport sur la pétition de sûretés canadiennes, 95. 51e règle suspendue, 96. *Dixième* rapport sur les pétitions suivantes: de la compagnie de traversiers du St. Laurent et du chemin de fer du Pacifique; de la compagnie d'exportation de bœuf et de beurre; de la compagnie du pont de la Rivière du Loup; de l'association mutuelle agricole du Canada; de la compagnie canadienne de machines; de la banque de l'Amérique du Nord; de la compagnie d'expédition et de chemin de fer Union; de la compagnie de trafic du Canada; et des héritiers de l'honorable Robert Jones, 102. 51e règle suspendue, 103. *Onzième* rapport sur la pétition de la corporation de la ville de Kincardine, 121. *Douzième* rapport sur les bills de l'assurance maritime d'Halifax, N.-E. et de l'assurance Royale Canadienne, 133. Permission de siéger le samedi accordée, 194.

## 6.—Des impressions :

*Premier* message des Communes donnant les noms des membres devant faire partie du comité, 41. Membres du Sénat nommés, 44. *Premier* rapport, réduction du quorum, présenté et adopté, 54. *Deuxième* rapport sur l'impression de divers documents, 58. Adopté, 67. *Troisième* rapport sur les comptes d'impression, 71. *Quatrième* rapport sur l'impression de certains documents, 80. *Troisième* rapport adopté, 84. *Quatrième* rapport adopté, 85-6. *Cinquième* rapport sur des documents à imprimer, 93. Adopté, 104. *Sixième* rapport sur documents à imprimer, 121. Adopté, 138. *Septième* rapport recommandant l'impression de certains documents, 172. Adopté, 183. *Huitième* rapport recommandant l'impression de certains documents, 224. Adopté, 234. *Neuvième* rapport recommandant l'impression de certains documents, 276. Adopté, 287. *Dixième* rapport recommandant l'impression de certains documents, 291. Adopté, 300.

COMITÉ—*Suite.*7.—*Des débats et délibérations :*

Nommé, 44. *Premier* rapport annonçant que le comité a accepté l'offre de sténographes pour la publication des discours, 54. Adopté, 55. *Deuxième* rapport recommandant qu'il soit donné une indemnité aux sténographes et que leur offre pour la publication des débats pendant la prochaine session soit acceptée, 278. Adopté, 287.

## COMITÉS SPÉCIAUX :—

8.—*Sur la ventilation des salles du Sénat :*

Nommé, 82. *Premier* rapport, 290. Adopté, 299.

9.—*Pour examiner la localisation d'une partie du chemin de fer du Pacifique :*

Nommé, 123. MM. Haythorne et Vidal ajoutés au comité, 123. *Premier* rapport réduction du quorum. Rapport demandant la permission de siéger le samedi, 156. Charge d'examiner toutes les questions se rattachant à l'achat d'un terminus à Fort William, 216. *Deuxième* rapport 238. *Troisième* rapport, 292. *Quatrième* rapport, 298. *Troisième* rapport adopté, 300.

10.—*Sur la prohibition de la vente de boissons émévantes :*

Nommé, 123. *Premier* rapport recommandant la réduction du quorum, adopté, 150. *Deuxième* rapport, 150, 162. Considération du *deuxième* rapport remise 162. *Deuxième* rapport retiré, 169.

11.—*Pour examiner le bill de divorce de Walter Scott :*

Nommé, 90-L. Rapport du comité, 96. Prise en considération du rapport remis, 104.

12.—*Pour examiner le bill de divorce de Martha Jemima Hawkshaw Holiwell :*

Nommé, 100. Rapport 115. Impression ordonnée, 115.

13.—*Pour examiner le bill de divorce de Mary Jane Bates :*

Nommé, 98. Rapport, 105.

14.—*Pour s'enquérir des causes de certaines destitutions par les commissaires du havre de Montréal :*

Nommé, 207. Réponse supplémentaire renvoyée au comité, 216. Autre réponse supplémentaire renvoyée au comité, 244. Rapport, 297. Adopté, 298.

15.—*Pour examiner le changement au procès-verbal du Sénat :*

Nommé, 206. Report, 237.

COMMERCE, *Voir Comités, 3.*

Banque canadienne de,— *Voir Banques.*

COMMERCIALE, de Windsor,— *Voir Banques.*

## COMMISSION canadienne à l'Exposition, de Philadelphie. Rapport, 139.

## COMMISSION des frontières de l'Amérique Britannique du Nord. Dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, 309.

COMMISSION géologique et musée d'histoire naturelle,— *Voir bills, No. 30.*

COMMUNES, message des,— *Voir Messages.*

COMPAGNIES par actions,— *Voir Bills, No. 31.*

COMPAGNIES :—

1. De placements de Londres et Ontario. Pétition demandant certains amendements à son acte d'incorporation, 32. Rapportée, 49. (*Voir Bill No. 58.*)
2. Canadienne de placement La Nationale (à responsabilité limitée). Pétition demandant qu'il soit fait certains amendements à son acte d'incorporation, 35. Rapportée, 49. (*Voir Bill No. 54.*)
3. De houille et du chemin de fer de Springhill et de Parrsborough. Pétition demandant l'amendement de certains actes de la législature de la Nouvelle-Ecosse, 39. Rapportée, 49. (*Voir bill No. 87.*)
4. Du pont du Sud du Canada. Pétition demandant certains amendements à son acte d'incorporation, 39. Rapportée du comité, 62. (*Voir bill No. 72.*)
5. Canadienne du télégraphe de l'Atlantique. Pétition demandant l'amendement de son acte d'incorporation, 45. Rapportée du comité, 87. (*Voir bill No. 90.*)
6. Du havre et du chemin de Pickering. Pétition de Joseph Harris McClelan et autres, du township de Pickering, demandant qu'il soit passé un acte pour transférer aux pétitionnaires la propriété et les droits de la compagnie, 46. Rapportée du comité, 87. (*Voir bill No. 66.*)
7. De prêt et de placement canadienne-britannique. Pétition demandant certains amendements à son acte d'incorporation, 52. Rapportée du comité, 62. (*Voir bill No. 74.*)
8. D'imprimerie du *Globe*. Pétition demandant un acte pour amender son acte d'incorporation, 52. Rapportée du comité, 63. (*Voir bill No. 48.*)
9. Du câble Atlantique Union. Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée du comité, 87. (*Voir bill No. 19.*)
10. Canadienne pour la fabrication de locomotives et de machines. Pétition demandant certains amendements à son acte d'incorporation, 62. Rapportée du comité, 103. 51e règle suspendue, 103. (*Voir bill No. 56.*)
11. De prêt sur garantie hypothécaire de Montréal. Pétition demandant un acte pour conférer à la dite compagnie les mêmes pouvoirs de prêt et d'emprunt que ceux déjà accordés à d'autres institutions, 65. Rapportée du comité, 87.
12. Du pont de la Grande Ile de Niagara. Pétition demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de son entreprise à une période de trois années de la présente date, 65. Rapportée du comité, 71. (*Voir bill No. 70.*)
13. De trafic du Canada. Pétition demandant un acte d'incorporation, 65. Rapportée du comité, 103. 51e règle suspendue, 103. (*Voir bill No. 93.*)
14. De prêt et d'agence de Londres et du Canada. Etat des affaires, 71.
15. De sûretés canadiennes. Pétition demandant un acte d'incorporation, 79. Rapportée du comité, 95. 51e règle suspendue, 96. (*Voir bill No. 89.*)

COMPAGNIES—*Suite.*

16. Des traversiers du St. Laurent et du chemin de fer du Pacifique. Pétition 45. Rapportée du comité, 103. (*Voir bill No. 95.*)
17. Canadienne d'exportation de bœuf et de beurre. Pétition 45. Rapportée du comité, 103.
18. Du pont de la Rivière-du-Loup. Pétition demandant l'amendement de son acte d'incorporation, 61. Rapportée du comité, 103. (*Voir bill No. 71.*)
19. D'Union de transport et de chemin de fer. Pétition demandant l'amendement de sa charte, 62. Rapportée 103. 51<sup>e</sup> règle suspendue, 103. (*Voir bill No. 94.*)

COMPTES et pièces justificatives du greffier du Sénat, 52. Rapport du comité, 206.

CONSOLIDÉE, banque—du Canada, *Voir Banques.*

CONTINGENTS :—*Voir comité No. 4.*

CONTRATS de louage de Service Personnel,—*Voir Bills, 32.*

CORPORATION d'assurance de l'Empire Britannique. *Voir Empire.*

COTE, Pierre :—Adresse au sujet de sa démission par les commissaires du havre de Montréal, 142,—*Voir comités, 14.*

COTEAU, Ch. de fer du—et de la ligne provinciale.—*Voir ch. de fer.*

COUR de juridiction maritime,—*Voir Bills, No. 33.*

COUR SUPRÊME.—Copie des règles et ordres généraux de la Cour Suprême et de l'Echiquier, 104.—*Voir bills, No. 34.*

COURTNEY Bay.—*Voir ch. de fer Intercolonial.*

COVE HEAD, I. P. E.:—Rapport et estimations du coup des travaux à, 107. Réponse, 104.

CRÉDIT FONCIER du Bas-Canada :—Etat complet des biens et affaires de la cie,—*Voir adresses, No. 22.*

CREIGHTON, Joseph :—Correspondance au sujet de la nomination de,—*Voir adresses, No. 9.*

CRIMINELS fugitifs,—*Voir Bills, No. 35.*

DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS du Sénat, Publication, *Voir comités, No. 7.*

DÉMISSIONS par les commissaires du havre de Montréal. *Voir adresses, No. 26.*

DÉPENSES PUBLIQUES :—Interpellation du sujet de l'administration des,—231.

DÉTROIT,—Pétition au sujet du pont du chemin de fer sur le chenal principal de la rivière,—*Voir compagnies, No. 4.*

DISCOURS DU TRONE, 16, 313.

## DIVISIONS DANS LE SÉNAT,—

Sur l'ajournement, 81--2.

Sur la motion en amendement au bill relatif au musée géologique, 116.

Sur les résolutions au sujet de la nomination de nouveaux sénateurs, 131.

Sur l'adresse à Son Excellence au même sujet, 134.

Sur la présentation de la pétition de la Cie., d'assurance Empire, 200.

Sur certaines résolutions relatives à la prohibition, 213.

Sur le bill de divorce de Robert Campbell, 219-220.

Sur le remboursement des frais au pétitionnaire dans l'affaire du divorce de Campbell, 299.

Sur le bill concernant la perception et l'administration du revenu, 302.

## DIVORCE :—

Résolution au sujet de l'impression des témoignages pris devant les comités pour des bills de divorce, 64.

*Voir Bates, Campbell, Holliwel et Scott.*

DOMINION. *Voir sociétés.*

DOUANE. *Voir bills, No. 40.*

“ ET ACCISE. *Voir bills, No. 41.*

**E**CHANGE. Banque d'—du Canada. *Voir banques.*

ECHIQUEUR. Copie des règles et ordres généraux de la Cour Suprême et de l'Echiquier. *Voir Cour Suprême.*

EMPIRE. Motion pour introduire un bill pour changer le nom de la compagnie d'assurance contre le feu et maritime dite,—Motion retirée, 183.

Motion pour présenter une pétition à ce sujet passée sur division, 200.

Pétition présentée, 201. Lue, 212.

Changement à la motion dans le procès-verbal renvoyé à un comité spécial, 206. Rapport, 237.

EMPLOYÉS PUBLICS. Nouvelles nominations et augmentations. *Voir adresses, No. 16.*

EMIGRATION,—Dépenses de l'agent à Londres,—Réponse à une adresse 40. Non imprimée, 225.

ESSEX,—Pétition demandant que le gouvernement protège la pierre à bâtir canadienne contre la concurrence des Etats-Unis 89.

ETATS des baptêmes, mariages et sépultures. *Voir baptêmes.*

“ des cautionnements enregistrés au bureau du Secrétaire d'Etat, 40.

EXHIBITION INTERNATIONALE DE PHILADELPHIE. Rapport de la Commission Canadienne, 139.

EXPÉDITION. Cie d'—ot de chemin de fer *Union*. Voir *ch. de fer*.

EXTRADITION. Message des Communes pour une adresse à Sa Majesté, demandant la suspension de l'opération de l'acte d'extradition de 1870, 214. Adresse, 215. Adresse adoptée par le Sénat, 229. Adresse à Son Excellence communiquant l'adresse à Sa Majesté, 229. Chambre des Communes informée, 230. Les Communes concourent dans l'adresse, 239.

Criminels fugitifs. Voir *Bills*, No. 35.

**F**AILLITE. Voir *Bills*, No. 42.

FLEMING,—Ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique. Correspondance au sujet du terminus à la Colombie-Britannique. Voir *adresses*, No. 18.

FORT FRANÇOIS,—Construction d'une écluse ou autres travaux. Voir *adresses*, No. 7.

FORT WILLIAM,—Achat d'un terrain pour le terminus du chemin de fer du Pacifique. Voir *comités*, No. 9.

Copie du rapport de l'ingénieur recommandant que Fort William soit choisi comme terminus du chemin de fer du Pacifique. Motion retirée, 267.

Draguages près de. — Voir *adresse*, 33.

FRONTIÈRES DE L'AMÉRIQUE-BRITANNIQUE DU NORD,—Dépêche au sujet de la Commission des. 309.

**G**ALWAY, REGINALD,—Nommé page 66.

GASPÉ, P. Q.,—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 1876, 158.

GIRARD, l'hon. M. A.,—Appelé à comparaître devant le comité d'immigration et de colonisation, 103. Permission accordée, 164.

GLOBE,—Cie. d'imprimerie du.— Voir *compagnies*, No. 8.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—

Vient au Sénat, ouvre la session par un discours aux deux Chambres, 16. Adresse en réponse proposée et remise, 23, 27, 32. Présentée, 34. Réponse de S. E., 50. Le Sénat est informé que c'est l'intention de Son Excellence de proroger le parlement, 297. Vient au Sénat et sanctionne les bills, 310. Discours de prorogation, 313. Proroge le parlement, 314.

MESSAGES :

Remerciant le Sénat de l'adresse en réponse au discours du trône, 50.

Transmettant la correspondance relative à l'addition de nouveaux sénateurs, 75.

Transmettant au Sénat la correspondance additionnelle au sujet de la construction du chemin de fer du Pacifique, 139.

Transmettant le rapport de la commission des frontières de l'Amérique Britannique du Nord, 307.

GRAND SCEAU de la province de la Nouvelle-Ecosse. Adresse, 207. Documents, 234.

- GRAND MANAN, N.-B.—Rapport du coût des travaux à. Adresse, 107. Réponse 204.
- GRAND-TRONC. *Voir chemins de fer.*
- GRANDS SCEAUX des provinces du Canada. *Voir bills, No. 43.*
- GRANGE fédérale des protecteurs de l'industrie agricole. *Voir bills, No. 44.*
- GRANT, l'honorable Robert Patterson.—Rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie, 14. Est introduit au Sénat, 26. Bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, 26. Prête serment et prend son siège, 27.
- GREFFIER de la Couronne en Chancellerie. Rapports, 14.
- GREFFIER du Sénat. *Voir Sénat.*
- GRAVELLE, André.—Rapport du comité le plaçant sur sa liste des employés, 200. Adopté, 218.
- H**HALLIS HARBOR, N. E.—Rapport et estimation du coût des travaux à. *Voir Adresses, No. 21.*
- HAMILTON, banque de,—*Voir banques.*  
Cité de.—Pétition de William Patton et autres de l'association de bienfaisance mutuelle du service civil du Canada. *Voir associations.*
- HARVEY, John,—Maître de glissoires à Arnprior, adresse au sujet de sa soumission, 151. Motion retirée, 151.
- HAVRE de Montréal. *Voir bills, No. 45.*
- HAVRE de Québec. *Voir bills, No. 47.*
- HAVRES, quais, brise-lames. *Voir bills, No. 46.*
- HOCHELAGA, banque de,—*Voir banques.*
- HOLIWELL, Martha Jemima Hawkshaw.—Pétition pour un bill de divorce, 35. Certificat du greffier, 36. Paiement de l'honoraire, 36. Avis du bill de divorce présenté, et témoin examiné, 46. Pétition lue et reçue, 47. Rapporté du comité, 54. Copie du bill envoyé à son mari, 59. Procédés à la deuxième lecture du bill, 99-100. Rapport du comité. Impression des témoignages ordonnée. Témoignages et pièces renvoyés aux Communes, 137. *Voir bills, No. 38.*
- HOPE, l'honorable Adam.—Rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie, 14. Est introduit au Sénat, 15. Bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, 15. Prête serment et prend son siège, 16.
- HOPEWELL, N.-B.—Rapport et estimations du coût des travaux à. Adresse, 107. Réponse, 204.
- HUDSON, Baie d'—Correspondance au sujet des terres de la compagnie de la. *Voir adresses, No. 4. Retirée, 36.*
- L**IBERVILLE.—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 83.  
Pétition du maire *et al.* au sujet d'un pont sur le Richelieu, 111.
- ILE DU PRINCE-EDOUARD. *Voir Prince-Edouard.*
- IMPRESSIONS. *Voir comités, No. 6.*

IMPRIMERIE DU *Globe*. Voir *compagnies*, No. 8.

IMPRIMEUR DE LA REINE:—Rapport concernant la distribution des statuts, 1875, 67.

INDÉPENDANCE DU PARLEMENT. Voir *bills*, No. 49.

INSTITUTIONS monétaires de la Puissance:—Motion exprimant qu'il est l'opinion du Sénat que le ministre des Finances doit forcer les, à faire les rapports exigés par la loi. Retirée, 183.

INTERCOLONIAL. Voir *chemins de fer*.

INTERNATIONAL. Voir *chemins de fer*.

**J**ACQUES CARTIER. Banque.—Voir *banques*.

JEUX sur les voies de transport publiques. Voir *bills*, No. 50.

JOLIETTE.—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 231.

JONES, l'hon. Robert.—Pétition des héritiers de. Voir *St. Jean*.

JOURNAUX, petits porteurs de. Voir *maison de refuge*.

JUGES, traitement des. Voir *bills*, No. 51.

JUGES des cours de district de la Colombie-Britannique. Voir *bills*, No. 52.

**K**AMINISTIQUIA:—Correspondance au sujet de la vente de terres sur le—pour un terminus au chemin de fer du Pacifique. Voir *adresses*, No. 19.

Draguage de l'embouchure du—Voir *adresses*, No. 33.

KAMOURASKA:—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, année 1876, 85.

KEEWATIN. Voir *comité*, No. 9.

KILDONAN, Manitoba:—Pétition demandant que le *Dunkin Act* soit étendu à la province de Manitoba, 113.

KINCARDINE, ville de—comté de Bruce, P. Q.:—Pétition demandant un acte pour permettre à la dite corporation de percevoir certains droits de port, 57. Rapportée du comité, 121. Voir *bills*, No. 53.

**L**A NATIONALE, Cie. de placement. Voir *compagnies*, No. 2.

LAC A LA PLUIE:—Estimation du coût des améliorations sur le—Voir *adresses*, No. 17.

LARCIN:—Acte pour amender la loi concernant le— Voir *bills*, No. 55.

LEVIS, Chambre de Commerce de:—Pétition contre le bill amendant l'acte qui pourvoit à l'administration du havre de Québec, 256.

LEWIN, l'honorable James D.:—Rapport du greffier de la couronne et chancellerie, 14. Est introduit au Sénat, 37. Bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, 38. Prête serment et prend son siège, 39.

LIGNE provinciale,—Chemin de fer du Côteau et de la. Voir *chemins de fer*.

- LINGAN, N.-E.:—Rapport et estimation du coût des travaux à. *Voir adresses, No. 21.*
- LINGAN BEACH, N.-E.:—Rapport et estimation du coût des travaux à. *Voir adresses, No. 21.*
- LISSES d'acier. *Voir adresses, No. 3.*
- LIVERPOOL, N.-E.:—Rapport et estimation du coût des travaux à. *Voir adresses, No. 21.*
- LIVERPOOL, N.-E.:—Banque de. *Voir banques.*
- LOCOMOTIVES et machines,—Compagnie de fabrication. *Voir compagnies, No. 10.*
- LOI criminelle,—Pétition demandant l'amendement de la,—85.  
 Extension à l'île du P.-E. et aux autres provinces. *Voir bills, No. 57.*
- LOGAN, Sir William:—Pétition des exécuteurs testamentaires de feu, au sujet du transfert du musée géologique de Montréal, 145.  
 Adresse au sujet de la correspondance, No. 28.
- LONDRES,—Dépenses de l'agent d'émigration à—Réponse à une adresse, 40. Non imprimée, 225.  
 et Ontario. *Voir compagnies, No. 1.*  
 Compagnie de prêt et d'agence de Londres et du Canada:—Etat des affaires, 71.
- M**ACPIHERSON, l'hon. M.:—Appelé à comparaître devant un comité des Communes, 129. Permission accordée par le Sénat, 129.
- MAISON de refuge et d'industrie des petits porteurs de journaux à Toronto:—Pétition demandant certains amendements à la loi criminelle, 85.
- MAISONS de jeu:—Suppression. *Voir bills, No. 59.*
- MAITLAND, Assurance de marine de—*Voir assurances, No. 4.*
- MALLES:—Transport des malles dans le comté de Cap-Breton. *Voir adresses, No. 2.*
- MALLES:—Retard sur le Grand-Tronc. *Voir chemins de fer.*
- MALPÈQUE, I. P. E.:—Rapport et estimations du coût des travaux à. *Adresses, No. 21.*
- MANITOBA:—Limites. *Voir bills, No. 60.*
- MANITOBA:—Acquisition de terres. *Adresses proposée et retirée, 36.*
- MARCHANDS, Banques des—du Canada. *Voir banques.*
- MARIAGES. *Voir baptêmes.*
- MARITIME:—Compagnie d'assurance mutuelle de maritime du Canada. *Voir assurances, No. 3.*
- MARITIME, Banque—de la Puissance du Canada. *Voir banques.*
- MARQUES de commerce et dessins de fabriques. *Voir bills, No. 61.*
- MATANE:—Pétition demandant l'exploration du havre de, 86.

McCLELAN, Joseph Harris:—Pétition demandant un acte qui lui transfère la propriété et les droits de la compagnie du havre et du chemin de Pickering, 46. Rapportée du comité, 87. *Voir bills, No. 53.*

McGILL, Collège:—Réponse à une adresse au sujet du palais de crystal de Montréal, 39.

#### MESSAGES :

##### *De Son Excellence le Gouverneur-Général:*

Remerciant le Sénat et l'adresse en réponse au discours du trône, 51.

Transmettant la correspondance additionnelle au sujet du chemin de fer du Pacifique, 39.

Transmettant la correspondance relative à la nomination de nouveaux sénateurs, 75.

Transmettant la correspondance relative à la commission des frontières de l'Amérique Britannique du Nord, 309.

##### *Dse Communes :*

Pour communiquer les noms des membres devant former le comité de la bibliothèque, 41.

Communiquant les noms des membres devant former partie du comité conjoint des impressions, 41.

Demandant qu'il soit permis à l'honorable M. Macpherson de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial nommé par les Communes pour s'enquérir et faire rapport sur les allégations contenues dans le rapport et l'enquête de la commission du chemin de fer du Nord, 129. Permission accordée, 129.

Demandant qu'il soit permis aux honorables messieurs Sutherland et Girard de comparaître devant le comité d'immigration et de colonisation, 163. Réponse, 164.

Demandant qu'il soit permis à l'honorable M. F. Smith de comparaître devant le comité relatif au chemin de fer du Nord, 202. Réponse, 203.

Relatif à l'acte d'Extradition de 1870. *Voir Extradition.*

MÉTROPOLITAINE, banque—*Voir banques.*

MILICE active. Paiement. *Voir bills, No. 62.*

MONTAGUE RIVER, I. P. E. Rapport et estimations du coût des travaux à—*Voir Adresses, No. 21.*

MONTMAGNY:—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 133.

#### MONTREAL:—

Chemin de fer Montréal, Portland et Boston. *Voir ch. de fer.*

Banque de la cité de Montréal. *Voir banques.*

Chemin de fer Ottawa, Vaudreuil et Montréal. *Voir chemins de fer.*

Compagnie de prêt sur garantie hypothécaire de.—*Voir compagnies, No. 11.*

MONTRÉAL :—*Suite.**Diverses pétitions de la cité de—*

Commissaires du havre de—adresses au sujet des démissions faites par les,—  
*Voir adresses, No. 26. Voir comités, 14.*

De A. J. Moore, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "la compagnie pour l'exportation du bœuf et du beurre."

De la Société de construction St. Jacques, demandant un amendement à son acte d'incorporation. *Voir sociétés, No. 1.*

De S. Robertson et autres. Pétition pour l'incorporation de la Cie. de trafic du Canada. *Voir compagnies, No. 13.*

De la Société de construction de la Puissance. *Voir sociétés, No. 2.*

MUSÉE géologique. Pétition des héritiers de Sir W. Logan. *Voir Logan.*

MORRIS, Alexander, Lt.-Gouverneur des territoires du Nord-Ouest, instructions, réponse à une adresse, 63, 172.

MUSQUODOBOIT, N. E.:—Rapport et estimations du coût des travaux à,—*Voir adresses, No. 21.*

**N**AIL POND à Egmond Bay, I. P. E.:—Rapport et estimations du coût des travaux à—107.204.

NATIONALE, banque—. *Voir banques.*

NATIONALE, Cie de placement. *Voir compagnies, No. 2.*

NIAGARA, Cie du pont de. *Voir compagnies, No. 12.*

NORD, chemin de fer. *Voir chemins de fer.*

NORD-OUEST,—Correspondance au sujet de l'acquisition par le gouvernement des terres de la compagnie de la Baie d'Hudson. Motion retirée, 36.

Amendement de l'acte de 1875. *Voir bill 92.*

Instructions au lieutenant-gouverneur Morris, etc. Réponse à une adresse, 63, 172.

NORTH SIDNEY, N. E. Rapport et estimation du coût des travaux—adresse No. 21.

NORTHERN LIGHTS—Nombre de traverses effectuées par le vapeur—à l'I. P.-E. *Voir adresses, No. 5.*

## NOUVEAU-BRUNSWICK :

Correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du—au sujet de la prohibition de la vente des boissons enivrantes, 66. Réponse, 88.

Banque du—. *Voir banques.*

NOUVELLE-ÉCOSSE:—Grand Sceau de la—*Voir Grand Sceau.*

**O**FFENSES contre la personne. *Voir bills No. 63.*

O'LEARY, I. P. E.—Pétition demandant la construction d'un embranchement de chemin de fer de la station—au rivage par Rogers Corners, 79.

ONTARIO, comté d'—Pétition de J. H. McClelan au sujet de la compagnie du havre et du chemin de Pickering. *Voir compagnies, No. 6.*

OTTAWA :

Banque d'Ottawa. *Voir banques.*

Vaudreuil et Montréal. *Voir chemins de fer.*

Assurance agricole d'Ottawa. *Voir assurance No. 2.*

**P**ACIFIQUE:

Chemin de fer du. *Voir chemins de fer.*

Bateaux traversiers du St. Laurent et du chemin de fer du—. *Voir compagnies No. 16.*

Télégraphe du—. *Voir adresses, Nos. 7 et 20.*

PALAIS de Crystal :—Réponse à adresse au sujet du palais de, Montréal, 39. Non imprimée, 80.

PARIS et ventes de poules. *Voir bills, No. 64.*

PARLEMENT :—Proclamations prorogant le—, 5 à 12.

Le parlement est prorogé, 314.

PARRSBOROUGH, compagnie des houillères et du chemins de Springhill et de. *Voir compagnies, No. 3.*

PÊCHEURS et traficants du St. Laurent. Réponse à une adresse au sujet de la misère, 63. Réponse non imprimée, 7.

PELLETIER, l'honorable Alphonse Pantaléon :—Rapport de la couronne en chancellerie, 14. Est introduit au Sénat, 14. Bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, 14. Prête serment et prend son siège, 15.

PERLEY, C. E., ingénieur en chef :—Rapport de l'exploration faite dans le port de Cascumpec. Adresse, 111. Réponse, 187.

PÉTROLE :—Inspection. *Voir bills, No. 65.*

PHILADELPHIE :—Rapport des commissaires canadiens à l'exhibition de—, 139.

PICKERING :—Pétition de Joseph Harris McClelan au sujet de la compagnie du havre et du chemin de, 89. *Voir compagnies, No. 6.*

PICTOU. Banque dé— *Voir banques.*

PIERRE A BÂTIR :—Pétition du comté d'Essex, demandant que le gouvernement protège la pierre à bâtir canadienne contre la compétition des Etats-Unis, 89.

PILOTAGE :—Amendement de l'acte de 1875. *Voir bills, No. 67.*

- PLACEMENT :—Compagnie de—la Nationale. *Voir compagnies, No. 2.*
- PLACEMENT :—Compagnie de prêt et de placement Canadienne-Britannique. *Voir compagnies, No. 7.*
- PLUIE :—Rivière à la. Coût des améliorations sur la. *Voir adresses, No. 7.*
- POIDS et mesures. *Voir adresses, No. 15.*
- Amendement de l'acte. *Voir bills, No. 68.*
- POISSON et huile inspectés dans Terrebonne. *Voir compgnies, No. 69.*
- PONT de la Grande-Ile de Niagara. *Voir compagnies, No. 12.*
- PONT de la Rivière-du-Loup. *Voir Rivière-du-Loup.*
- PONT du Sud du Canada. *Voir compagnies, No. 4.*
- PORT : Droits de—Pétition de la ville de Kincardine, demandant la permission de percevoir des droits de port. *Voir Kincardine.*
- PORT d'armes dangereuses. Extension de la loi. *Voir bills, No. 72.*
- PORT GILBERT, N. E.—Rapport et estimations des travaux à. *Voir Adresses, No. 21.*
- PORT HOOD, N. E.—Rapport et estimations des travaux à. *Voir Adresses, No. 21.*
- PORTLAND :—Chemin de fer, Montréal Portland et Boston. *Voir chemins de fer.*
- POWER, l'honorable Lawrence Geoffrey :—Rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie, 14. Est introduit au Sénat, 30. Bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, 31. Prête serment et prend son siège, 31.
- POZER, Christian Henry :—Rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie, 14. Est introduit au Sénat, 22. Bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, 22. Prête serment et prend son siège, 23.
- PRET et d'agence de Londres et du Canada. *Voir compagnies, No. 14.*
- PRET :—Compagnie de prêt et de placement Canadienne-Britannique. *Voir compa- gnies, No. 7.*
- PRET :—Compagnie de, sur garantie hypothécaire de Montréal. *Voir compagnies, No. 11.*
- PRINCE-ÉDOUARD : Ile du—Extension des lois criminelles à. *Voir bills, No. 57.*
- PRISONS Communes :—Discipline. *Voir bills, No. 75.*
- “ Emploi des prisonniers. *Voir bills, No. 76.*
- “ Bonne garde des prisonniers.—*Voir bills No. 77.*
- PROCÈS-VERBAL DU SÉNAT. Changement au,—relativement à la Cie. d'assurance Empire renvoyé à un comité spécial, 206. Rapport du comité, 237.
- PROCLAMATIONS, 5 à 12.
- PROTECTION :—Pétition au sujet de la pierre à bâtir, 89. *Voir Réciprocité.*
- PUBNICO, N. B.—Rapport et estimation des travaux, à—*Voir Adresses, No. 21.*

## PUISSANCE :

- Banque maritime de la—du Canada. *Voir* banques.  
 Société de construction de la—. *Voir* sociétés.  
 Billets de la,—Réponse à une adresse à ce sujet, 92.

## QUÉBEC :—

- Banque de—*Voir* banques.  
 Chambre de commerce—Pétition demandant qu'on ne fasse pas de changement dans le tarif relativement au charbon, 158.  
     Contre le bill relatif à l'inspection et mesurage du bois de construction, 224.  
 Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 114.  
 Ross *et al.*, propriétaires de bateaux à vapeur. Pétition contre le bill amendant l'acte qui pourvoit à l'administration du havre de Québec, 244.  
 Havre de Québec, administration. Pétitions contre le bill, 244, 256. *Voir* bills, No. 47.  
 Sociétés de construction dans la province de—*Voir* Bills, No. 84.

## RAPPORTS :—

- Pour rapports des banques et des chemins de fer *voir ces mots*.  
 Rapports des institutions monétaires. Motion à ce sujet présentée et retirée, 183.  
 Du bibliothécaire, 19.  
 Du greffier de la Couronne en Chancellerie, nomination des hon. MM. Pozer, Lewin, Hope, Power, Grant, Pelletier, 14.  
 Du Secrétaire d'Etat, pour l'année 1875, 40.  
 Concernant la distribution des statuts, année 1876, 67.  
 Des baptêmes, mariages et sépultures. *Voir* Baptêmes.  
 Des commissaires canadiens à l'exhibition de Philadelphie, 139.  
 RÉCIPROCITÉ,—Motion au sujet d'un traité de : Débats ajournée, 151. Débats, 161, 164, 170, 175, 184, 191, 194, 205. Débats remis, 221, 228, 241, 262, 270, 279, 286, 288. Débats, 296.

## RÈGLES DE LA CHAMBRE :—

- 49<sup>e</sup> règle, Motion pour la suspension de la—Retirée 183. Suspendue, 200.  
 51<sup>e</sup> règle suspendue, 50, 63, 96, 103, 133, 200.  
 59<sup>e</sup> règle suspendue, 281.  
 72<sup>e</sup> règle observée, 54, 57.  
 83<sup>e</sup> règle observée, 36, 43, 52.

RÈGLES et ordres généraux de la Cour Suprême et de la cour de l'Echiquier, 104.

RÉPONSES à des adresses présentées pendant la dernière session du parlement.

Bureau d'émigration à Londres, 40.

Palais de crys'al, 39.

Journaux dans lesquels les avis du gouvernement ont été imprimés, 40.

Billets de la Puissance rachetés en or, 93, Non-imprimée, 122.

Misère et détresse des pêcheurs résidents et trafiquants de la côte du St. Laurent, 63. Non imprimée, 81.

Prolongement de Courtney Bay de l'Intercolonial, 63.

Instructions adressées au lieutenant-gouverneur Morris, 63, 172.

Chargement sur le pont des navires, 239.

Chemin de fer de l'I. P. E., Recettes, 239.

REVENU,—Perception et administration. Voir bills, No. 78.

REVENU de l'Intérieur,—Amendement de l'acte. Voir bills, No. 79.

“ “ Droits de licence aux fabricants de spiritueux, falsification des substance alimentaires. Voir bills, No. 80.

RICHELIEU,—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 107.

“ Pont sur la rivière— Voir St. Jean.

RICHIBUCTO, N.-B.—Estimation du coût des travaux à—107. Réponse, 204.

RIMOUSKI,—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, année 1875, 21.

RIMOUSKI, Comté de—Pétition demandant l'exploration du havre de Matane, 86.

RIVIÈRE DU LOUP, comté de Maskinongé:—Pétition de Moïse Houde et autres demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont de la, 61—Rapportée, 103. Voir bills, No. 71

ROCKWOOD,—Asile de—61. Voir bills, No. 4.

ROGERS CORNERS:—Embranchement du chemin de fer. Voir O'Leary.

ROY, THÉOPHILE:—Rapport du comité des contingents le nommant page au Sénat, 144.

SADLER JOHN:—Payé pour services rendus sous la direction du comité chargé de surveiller la ventilation et le chauffage du Sénat, 309.

SAGUENAY:—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, année 1876, 43.

SANDY BAY WEST, N.-E.—Rapport et estimation du coût des travaux à,— Voir Adresse 21.

SCOTT, WALTER, Pétition pour un bill de divorce, 37. Avis de divorce et affidavit de signification de l'avis, 47. Rôle du jugement in re *Scott vs Wilson*, 48. Pétition lue et reçue sur division, 49. Certificat constatant le paiement de l'honoraire, 52. Pétition rapportée du comité, 54. Copie du bill envoyée à sa femme, 55. Procédés lors de la 2e lecture du bill, 90-1. Témoignages et pièces rapportés du comité, impression ordonnée, 26. *Voir bills, No. 39.*

SCOTT'S BAY, N.-E.—Rapport et estimation des travaux à,—*Adresse No. 21.*

SÉANCES DU SOIR, 164, 213, 286.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT, rapport annuel du—31 décembre 1876, 40.

Etat des cautionnements enregistrés au département du—du Canada, 40.

SÉDUCTION, Pétition de certaines femmes chrétiennes de Toronto, demandant la punition du crime de—145.

SÉNAT :

Nouveaux membres du,—14.

Le greffier du Sénat présente le certificat constatant le paiement de l'honoraire dans l'affaire du divorce de Bates, 43.

Le greffier du Sénat présente le certificat constatant le paiement de l'honoraire dans l'affaire du divorce de Holiwell.

Comptes et pièces justificatives du greffier du, 52.

Le greffier du Sénat présente le certificat constatant le paiement de l'honoraire dans l'affaire du divorce de Scott, 52.

Sénateurs appelés à comparaître devant des comités des Communes, 129, 163.

SÉNATEURS :—

Nouveaux sénateurs, 14.

Correspondance au sujet de l'addition de nouveaux sénateurs, 75.

Correspondance additionnelle, 77.

Résolutions du Sénat au sujet de la demande par le gouvernement de sénateurs additionnels, 130. Amendement proposé et rejeté, 130-1. Division, 131. Division, 134. Adresse à Son Excellence, 134.

SÉPULTURES. *Voir baptêmes.*

SEPTENTRIONAL. *Voir chemin de fer du Nord.*

SERVICE CIVIL :—Relevé des nominations faites du 8 novembre 1873 au 13 juin 1876. *Voir adresses, No. 12.*

Etat des nouvelles nominations et augmentations. *Voir adresses, No. 16.*

Association de secours mutuel du— *Voir associations*

SHUNIAH :—Prince Arthur's landing. Correspondance entre le gouvernement et la municipalité de—, au sujet du terminus du chemin de fer du Pacifique. *Voir adresses No. 19.*

SMITH, l'honorable Frank—Appelé à comparaître devant le comité relatif au chemin de fer du Nord, 202. Permission accordée, 203.

SOCIÉTÉS :—

1. De construction St. Jacques, de Montréal; demandant certains amendements à son acte d'incorporation, 45. Rapportée du comité, 87. *Voir bills, No. 82.*

2. De construction de la Puissance de Montréal, demandant l'amendement de son acte d'incorporation, 70. Rapporté du comité, 87. *Voir bills, No. 83.*

Sociétés de construction dans la province de Québec. Etablissement et administration. *Voir bills No. 84.*

Sociétés de construction dans Ontario. Administration. *Voir bills, No. 85.*  
Sociétés permanentes de construction dans Ontario. Amendement de l'acte. *Voir bills, No. 86.*

SPRINGHILL et Parrsborough:—Compagnie de houille et de chemin de fer de *Voir chemins de fer.*

ST. CLAIR, Lac:—Pétition demandant la construction d'un canal près du chenal Ecarté et venant aboutir au lac, 262.

ST. EUSTACHE, Québec:—Pétition contre la passation du bill intitulé: Acte concernant la banque Jacques Cartier, 113.

ST. FRANÇOIS, district, état des baptêmes, mariages et sépultures du—133, 176. Etat supplémentaire, 1875, 133.

Et Mégantic. *Voir chemins de fer.*

ST. HYACINTHE, Banque de:—*Voir banques.*

ST. JACQUES, Société de construction— de la cité de Montréal. *Voir sociétés, No. 1.*

ST. JEAN, Ma.—Pétition demandant l'application du *Dunkin Act* à Manitoba, 113.

ST. JEAN, Banque de:—*Voir banques.*

Pétition des héritiers de l'honorable Robert Jones, relativement au pont de St. Jean sur la rivière Richelieu, 70. Rapport du comité, 103. Autre pétition, 111

ST. LAURENT:—Banque de—*Voir banques.*

Bateaux traversiers du St. Laurent et du chemin de fer du Pacifique. *Voir compagnies, No. 16.*

Correspondance au sujet de la détresse des pêcheurs et traficans de la côte nord du. Réponse, 63.

ST. PAUL Man.:—Pétition demandant l'application du *Dunkin Act* à Manitoba, 113.

ST. PETER'S BAY, I. P. E.:—Rapport et estimations des travaux à. *Adresses, No. 21.*

ST. PIERRE:—Elargissement du canal. *Voir adresses, No. 8.*

ST. VINCENT DE PAUL:—Pénitencier. *Voir adresses, No. 35.*

STATUTS, distribution des statuts de 1876. Rapport officiel, 67

STÉNOGRAPHES. *Voir comités, 7.*

Motion au sujet du paiement des sténographes employés par le comité chargé de faire une enquête sur les tracés du chemin de fer du Pacifique, 303.

STEPHENS, J. R.:—Rapport du comité des contingents recommandant l'augmentation de son salaire, 114. Rapport adopté, 135.

SUBSIDES :—bill des. *Voir bills, No. 88.*

SUTHERLAND, l'honorable M.:—Appelé à comparaître devant le comité d'immigration, 163. Permission du Sénat accordée, 164.

SURETÉS Canadiennes. *Voir compagnies, No. 15.*

## TÉLÉGRAPHES :

Atlantique. *Voir compagnies, No. 5.*

En rapport avec le chemin de fer du Pacifique. *Voir adresses, No. 5 et 20.*

Correspondance entre le gouvernement et diverses compagnies de télégraphe. *Voir adresses, No. 10.*

TERMINUS du chemin de fer du Pacifique à la Colombie-Britannique. *Voir adresses No. 18.*

Occidental du chemin de fer du Pacifique. Correspondance à ce sujet. *Voir adresses, No. 19.*

TERREBONNE :—État des baptêmes, mariages et sépultures, 102.

TERRENEUVE :—Admission du poisson et de l'huile de poisson inspectés dans— *Voir bill, No. 69.*

TERRES de l'Artillerie et de l'Amirauté. *Voir bills, No. 91.*

TERRITOIRES du Nord-Ouest. *Voir bills, No. 92.*

TORONTO :—Banque de—. *Voir banques.*

Chemin de fer de—. *Voir chemins de fer.*

Pétition des directeurs de la maison de refuge des petits porteurs de journaux à Toronto, 85.

Pétition des femmes chrétiennes de—. Demandant la punition du crime de séduction, 145.

Pétition contre la passation du bill pour amender et refondre les actes concernant l'assurance, 267.

TOWNSHIPS de l'Est. *Voir banques.*

TRADUCTEUR en chef du Sénat reçoit instruction d'assister aux séances à la table du Greffier, 114. Adopté, 256.

TRAFFIC :—Compagnie de trafic du Canada. *Voir compagnies, No. 13.*

TRAITÉ de Washington. Correspondance au sujet du— *Voir adresses, 25.*

De réciprocité. Motion au sujet d'un traité de— *Voir réciprocité.*

Ou convention entre Sa Majesté et une puissance étrangère relatif au Canada.  
*Voir adresses, No. 4.*

TRANSPORT:—Compagnie de transport Union. *Voir compagnies, No. 19.*

TRAVERSIEERS:—Bateaux,—du St. Laurent et du ch. de fer du Pacifique, pétition demandant un acte d'incorporation, 45. *Voir compagnies, No. 16.*

TRURO, N. E. Rapport et estimation des travaux à—*Adresses. No. 21.*

ET PICTOU. *Voir Intercolonial, au mot Chemins de fer.*

TUBES ET TUYAUX métalliques:—Pétition de T. Robertson *et al.* demandant que l'on ne fasse pas de changement dans le tarif à l'égard des—95.

## UNION:—

Banque d'—de Halifax. *Voir banques.*

Cie. du câble dite Union. *Voir compagnies No. 9.*

Cie. de transport et de chemin de fer Union. *Voir ch. de fer.*

Cie. d'Assurance sur la vie et contre les accidents de la—Union. *Voir assurances, No. 5.*

VAUDREUIL, ch. de fer Ottawa, Vaudreuil et Montréal. *Voir ch. de fer.*

VENTILATION défectueuse du Sénat, motion pour un comité au sujet de la — *Voir comités, No. 8.*

VILLE-MARIE, banque— *Voir banques.*

VICTORIA HARBOR, N. E.—Rapport et estimations des travaux à—*Voir Adresses, No. 21.*

VICTORIA PONT —: État du mouvement du fret et des voyageurs sur le pont Victoria.  
— *Voir Adresses, No. 30.*

WALTON, N. E.—Rapport et estimation du coût des travaux à—*Voir Adresses, No. 21.*

WASHINGTON, traité de— *Voir adresses, No. 25.*

WEST ARCHAT, N. E.—Rapport et estimations du coût des travaux à—*Voir Adresses, No. 21.*

WEST SANDY COVE, N. E.—Rapport et estimation du coût des travaux à— *Voir Adresses, No. 4.*

WINDSOR—Banque Commerciale de— *Voir banques.*

WINNIPEG, Manitoba.—Comité nommé pour examiner les avantages de la ligne nord ou de la ligne sud du Pacifique passant par— *Voir comités, No. 10.*

YARMOUTH. Liste des actionnaires de la banque de—*No. 102.*